

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10725 | 24 PAGES | — MERCREDI 25 JUILLET 1979

APRÈS BRITISH AIRWAYS

La firme British Aerospace va être dénationalisée

LIRE PAGE 10



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 38 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 70 ris.; Italie, 500 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 180 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650573
Tél. : 246-72-23

La spéculation monétaire

La hausse de l'or s'accélère et le dollar s'effrite

Après la forte hausse qu'il avait déjà enregistrée lundi, le cours de l'or a encore fait un bond en avant dans la matinée de mardi où on le cotait, à Londres, sur la base de 307 dollars l'once (une once égale 31,103 grammes).

Faisant suite au relèvement de 0,5 % du taux de l'escompte intervenu vendredi, la First National Bank of Chicago a porté son taux de base de 10,50% à 10,75%, renversant le courant de baisse qui s'était amorcé en juin. Cependant, le dollar s'est encore affaibli sur toutes les places en dépit des interventions des autorités monétaires américaines pour freiner le mouvement de repli.

L'Est aussi...

Lorsqu'ils prirent le pouvoir pour la première fois, les communistes se flattèrent de mettre fin définitivement, là où ils régneraient, aux crises cycliques qui, selon eux, caractérisent le capitalisme. Abolissant l'exploitation de l'homme par l'homme, rejetant la loi implacable du profit, ils entendaient offrir à l'univers un modèle de société dans lequel tout être humain travaillerait selon ses capacités et, au bout du compte, recevrait selon ses besoins.

Lors de la grande dépression des années 30, quand le chômage réduisait à la misère nombre d'ouvriers occidentaux, la propagande soviétique affirmait que le socialisme scientifique, là où il était mis au banc d'essai, avait extirpé ce fléau. Le contraste était pourtant grand entre l'utopie proclamée et la réalité constatée. Il n'y avait plus de chômeurs enregistrés, mais combien d'hommes et de femmes n'étaient-ils pas alors contraints de travailler dans des camps de redressement ? Il y avait garantie de l'emploi, mais aussi modestie du rendement et des rémunérations.

Les gouvernants finirent par admettre qu'il était impossible de laisser les choses en l'état, que l'économie s'étiolerait complètement, que la société périrait de langueur — ou dans les convulsions — si le pouvoir était incapable d'offrir aux populations une meilleure qualité de la vie. Or la communauté socialiste n'avait pas les moyens de vivre en circuit fermé. Pour s'équiper, il lui fallait coopérer avec les pays les plus développés de l'autre monde. Khrouchtchev décida d'accroître les échanges avec le capitalisme. M. Brejnev suivit. Les dirigeants du Kremlin savaient sans doute qu'ils prenaient un risque : en important les marchandises de l'Ouest, ils importaient aussi les crises éventuelles de l'adversaire.

La presse des Etats socialistes continue, certes, de dénoncer les contradictions d'un système capitaliste qui, selon elle, engendre nécessairement la crise. Mais elle le fait avec quelque retenue. Cette crise atteint aussi maintenant l'est du continent. L'époque est bien révolue où le pouvoir prétendait maintenir une stabilité — apparente — des prix. Ces derniers jours encore les autorités hongroises et tchécoslovaques ont annoncé des hausses importantes, allant jusqu'à 50 % pour le pain et l'essence à Budapest, et qui auront pour effet d'élever de 9 % l'indice des prix en Hongrie.

On assiste d'autre part à la répétition d'un phénomène déjà noté en 1976, lorsque le marasme des économies occidentales avait été ressenti à l'Est avec deux ans de retard. Les coûts des biens d'équipement achetés à l'Ouest avaient sensiblement augmenté. Pour payer la facture, les gouvernants avaient été obligés de réduire leurs achats et de réviser en baisse leurs plans. Pour ce qui est de l'énergie, la plupart des pays de ces régions restent tributaires de l'extérieur. L'U.R.S.S. elle-même, qui fournit du pétrole à ses partenaires, suit la courbe des cours mondiaux. Chacun doit donc envisager des sacrifices, car les moyens de paiement sont limités. L'U.R.S.S. consacre déjà plus du quart du produit de ses exportations vers l'Ouest à rembourser sa dette extérieure.

Cette situation ne peut qu'inquiéter les dirigeants. Pour mieux contenir la revendication des citoyens qui exigent le respect des droits politiques, ils ont promis de satisfaire sans trop tarder les consommateurs qui aspirent à manger sans faire d'interminables queues, à se loger décemment, à se promener en automobile. Le renchérissement des biens d'équipement et du prix de l'énergie entrave la réalisation de ce programme. Faut-il alors réhabiliter l'austérité ? Les gouvernants savent — ils l'ont d'ailleurs vérifié ces dernières années en Pologne — combien il est dangereux de décevoir des populations qui ont eu enfin l'espoir de mieux vivre.

Les attitudes de M. Carter

Pour rétablir la confiance, il faut apparemment plus qu'un changement d'équipe et un ton martial. La nouvelle glissade du dollar et la hausse de l'or en apportent la preuve au chef de la Maison Blanche.

L'administration Carter, on aimerait qu'elle ait un sens moins conventionnel de la dramatisation, mais qu'elle comprenne mieux le drame qui se joue. Il ne s'est trouvé qu'un seul commentateur aux Etats-Unis pour s'étonner des métaphores guerrières dont le président des Etats-Unis, à l'instar de ses prédécesseurs, use chaque fois qu'il cherche — jusqu'à maintenant sans grand succès — à galvaniser ses concitoyens.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 22.)

Mesures pour la Sécurité sociale

- **Majoration temporaire des cotisations versées par les salariés**
- **Freinage de la consommation médicale**

— Le conseil des ministres du mercredi 25 juillet doit adopter un certain nombre de mesures pour redresser la situation financière de la Sécurité sociale. Le déficit auquel il faudra faire face d'ici à la fin de l'année prochaine est aujourd'hui estimé à 25 milliards de francs, soit 10 milliards au titre de l'année 1978, 5 milliards pour 1979, 10 milliards pour 1980, d'après le ministère de la santé et de la sécurité sociale.

Deux trains de mesures sont envisagés : le premier, à effet immédiat, vise à redresser les comptes ; le second, arrêté d'ici la fin de l'année, porterait sur des réformes de structures.

Parmi les mesures qui seront annoncées le 25 juillet, figurerait notamment une majoration exceptionnelle des cotisations, applicable sans délai : ce pourrait être une augmentation unique équivalant à un mois supplémentaire de cotisations, applicable aux salaires dépassant un certain niveau. Mais la formule consistant à relever le taux des cotisations pour un plus grand nombre de salariés pendant une certaine période n'est pas abandonnée. Le gouvernement a écarté la majoration des contributions patronales, comme la baisse des prestations.

Il s'affirme moins soucieux d'augmenter les recettes, que de diminuer les dépenses. Chacun des grands postes qui composent ces dernières doit être examiné en ce sens, souligne-t-on, au cabinet de M. Barrot, ministre de la santé.

En premier lieu, il s'agit des frais médicaux et pharmaceutiques d'une part, et d'autre part de l'hospitalisation présentée depuis plusieurs années par les pouvoirs publics comme une incontestable dévoreuse de crédit.

L'hôpital-vampire ?

Mme Simone Veil n'aura pas laissé que des cadeaux à M. Jacques Barrot en quittant le ministère de la santé. Dans l'héritage de l'actuelle présidente de l'Assemblée européenne figurent, en effet, outre la lassitude d'une administration qui demande à « souffler » après cinq ans d'une gestion autoritaire sans être toujours efficace, un certain nombre de dossiers épineux, tels que celui du coût, grandissant et incontrôlable, de l'hôpital.

Parmi les secteurs de l'économie française, le secteur hospitalier est assurément de ceux qui ont évolué le plus vite et le plus massivement au cours des quinze dernières années. La France comptait au début de 1977 très précisément 100 000 lits de plus qu'en 1962 (551 000 contre 451 000). Dans le seul secteur public, le nombre des médecins hospitaliers a progressé de... 350 % depuis 1960, et l'effectif des malades admis a presque doublé dans la même période (de 4,85 millions, il est passé à 8,5 millions). Près de 600 000 personnes travaillent aujourd'hui dans le secteur hospitalier, ce qui le place, sur le chapitre de l'emploi, après l'éducation nationale (900 000), mais bien avant E.D.F. (100 000), Peugeot-Citroën (185 000) ou les P.T.T. (436 000)... Les effectifs en personnel ont doublé de 1968 à 1976.

CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 21.)

La reconstruction du Nicaragua

La nouvelle direction est divisée entre modérés et révolutionnaires

Le Nicaragua amorce un retour à la vie normale, rendu difficile à la fois par les séquelles de la guerre et les ambiguïtés de la révolution sandiniste. Malgré leur unité apparente, les dirigeants sont divisés entre modérés et partisans de l'instauration rapide du socialisme. Or le nouveau régime a la charge d'un pays ruiné, à l'économie désorganisée. Les trois quarts des usines de la capitale ont été détruites, et l'agriculture a beaucoup souffert.

Les dizaines de milliers de Nicaraguayens réfugiés au Costa-Rica ont commencé à retourner chez eux. Sur le plan diplomatique, Cuba a reconnu, lundi 23 juillet, le nouveau régime. M. Sanchez Parodi, chef de la mission de liaison cubaine à Washington a, d'autre part, admis que son pays avait fourni une aide aux sandinistes. La Suède, le Danemark et le Honduras ont eux aussi reconnu les nouvelles autorités de Managua, et le Brésil a décidé d'envoyer un chargé d'affaires au Nicaragua.

De notre envoyé spécial

Managua. — Un tour rapide des principaux centres urbains nous a permis de constater qu'il n'est pas une ville de quelque importance qui n'ait été bombardée : Esteli, dans le nord, n'est plus qu'un souvenir ; un bulldozer déblaie le centre de Matagalpa, car il ne reste plus rien des bâtiments qui s'y trouvaient. Il est probable que les bombardements ont détruit les trois quarts des installations industrielles de la capitale.

C'est sur l'ordre de Somoza qu'un de ses pilotes d'hélicoptère, un certain Moreira, a lancé des fûts de 250 litres d'essence sur les usines qui se trouvent dans la zone industrielle de Managua. Le dictateur a cependant pris soin d'épargner ses installations personnelles... Il espérait encore gagner, mais voulait punir les industriels qui s'étaient opposés à lui. Le parc d'équipements industriels, machines et véhicules, est détruit dans des proportions comparables.

Camions, voitures particulières, ont servi à faire des barricades ou ont été brûlés au cours des combats.

Ici, ce sont des pelleteuses qui ont servi à creuser les tranchées et sont tombées en panne faute d'entretien mécanique, là ce sont les stocks d'une fabrique de fertilisants agricoles qui ont tenu lieu de sacs de sable pour les barricades. Les dégâts se chiffrent par centaines de millions de dollars. La Croix-Rouge nicaraguayenne estime à sept cent cinquante mille le nombre des personnes sans abri et sans emploi. Il faudra des mois pour reconstruire les usines qui leur donneraient du travail, si on trouve le financement nécessaire.

Sur le plan agricole, la situation n'est guère plus brillante. Le coton, première source de devises du Nicaragua, n'a pas été semé cet année. Cela représente une perte de devises étrangères d'au moins 350 millions de dollars. Le seul espoir est de pouvoir récolter le café, en novembre, ce qui permettrait une rentrée de 270 millions de dollars.

La Croix-Rouge du Nicaragua estime que pour nourrir chacune des sept cent cinquante mille personnes sans emploi il en coûte environ 2,5 dollars par jour. C'est donc près de 2 millions de dollars par jour dont le Nicaragua a besoin pour permettre à ces gens de survivre. Un plan massif de semailles, pour une récolte intermédiaire (le climat autorise plusieurs récoltes par an) en riz, maïs et haricots, permettrait de résoudre facilement ce problème.

Il n'en faut pas moins trouver l'argent pour acheter semences et engrais. D'autre part, le régime somoziste a laissé une situation financière catastrophique : le montant de la dette extérieure est estimé à 1 300 millions de dollars.

ALAIN-MARIE CARRON.

(Lire la suite page 3.)

L'ILLUSION DE LA SCIENCE

par MAURICE DUVERGER

Dans le débat sur la « nouvelle droite », deux éléments essentiels ont été oubliés. Les mœurs de la République des lettres ont d'abord conduit à privilégier les idéologues en négligeant les techniciens. En réalité, il y a deux nouvelles droites. Pour l'instant, les nouveaux économistes sont plus importants que les nouveaux théoriciens de l'intelligence héréditaire et du retour à la hiérarchie des aryens. Autour de Jean-Jacques Rosa, Florin Aftalion, Pascal Salin, Emile Claessen, toute une équipe de professeurs à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'Ecole supérieure des sciences économiques et sociales, aux universités de Dauphine, d'Aix-en-Provence, d'Orléans, ont introduit en France les idées de Chicago, en les adaptant plus ou moins. Ils sont groupés dans une « Association pour l'économie des institutions », qui organise des colloques, édite des ouvrages et anime chaque année une université d'été dans la cité du roi René.

Disciples de Milton Friedmann, ils en partagent les conceptions monétaristes, formulées depuis vingt ans. Mais leur pensée s'étend largement au-delà de ce point central. Ils inclinent vers ce qu'on pourrait appeler un « pan-économisme ». L'un d'eux, Henri Lepage, reconnaît que la nouvelle économie « *est incontestablement impérialiste* ». Il la définit comme « *un outil scientifique à vocation beaucoup plus universelle... qui permet non seulement d'explorer les phénomènes d'argent et de production, mais aussi l'ensemble des comportements humains en société, qu'ils soient individuels ou collectifs, marchands ou non marchands, et cela à partir d'une hypothèse simple et empiriquement vérifiable de comportement individuel, celle de l'homo economicus* ».

Rien n'est gratuit. Tout comportement, toute décision, toute activité a nécessairement un « coût d'opportunité », défini par le montant des satisfactions qu'aurait rapporté dans le même temps un autre comportement, une autre décision, une autre activité. On peut ainsi analyser les relations des partis politiques sur le « marché électoral », la division du travail entre l'homme et la femme dans un ménage et — pourquoi pas ? — le choix entre la fidélité conjugale et les galipettes, entre la mer et la montagne, entre la participation à un rite religieux ou la visite d'un musée : le problème étant naturellement d'évaluer ces différents types de satisfaction. Les nouveaux économistes orientent surtout leur méthode vers l'appréciation des interventions de l'Etat, qu'ils considèrent avec la plus grande méfiance.

Ces théories ont plus d'influence sur le pouvoir que la nouvelle idéologie du G.R.E.C.E. et de ses hérauts : au milieu des années 70, la majorité gouvernementale a pris un tournant capital. Elle s'est convertie au néo-libéralisme, en abandonnant le modèle de Keynes qui a dominé la vision économique depuis Paul Reynaud jusqu'à Georges Pompidou.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

Humanité

Si l'on a bien compris, la conférence de Genève, convoquée pour régler la question des réfugiés, a estimé que la solution la plus simple était de supprimer les réfugiés. En suspendant les départs illégaux du Vietnam.

Tout rentre dans l'ordre. Les défenseurs des droits de l'homme avaient, depuis quelque temps, la tâche peu aisée. Il leur fallait protester contre les entraves à l'émigration d'Union soviétique et s'indigner contre l'absence d'entraves à l'émigration du Vietnam.

Qu'adviendra-t-il de ceux qui partiront quand même (les mêmes causes produisant les mêmes effets) ? Au malheur, ils ajouteront l'illégalité. C'est intolérable. Il faudra convoquer une conférence internationale pour aider les Etats à conserver leurs citoyens. Dans un but humanitaire.

BRUNO FRAPPAT.

LA MORT DE JOSEPH KESSEL

Le romancier Joseph Kessel, membre de l'Académie française, est mort, le lundi 23 juillet, dans sa propriété d'Avernes (Val-d'Oise). Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Le « Lion »

Les visages les plus émouvants portent les marques de la guerre qu'ils ont menée contre le temps. Leurs traits mêmes témoignent qu'ils n'ont jamais cédé, alors que tant d'autres visages s'avouent très vite vaincus, et continuent de s'abandonner à la pesanteur des jours. Joseph Kessel était de ces combattants.

Roger Vailland, son ami, qui connut avec lui le Montparnasse nocturne des années trente, ne s'y trompait pas, lorsqu'il considérait Kessel comme un lion. Son beau visage souverain révélait une générosité qui se retrouve dans toute son existence comme dans tout ce qu'il écrivit. On a, disait-il, « le droit de se lier avec n'importe qui, pourvu que ce n'importe qui vous intéresse, et de ne pas mettre les choses qu'on admet au-dessus de celles qu'on aime. »

« Jeff », comme l'appelaient ses amis, était sans doute l'un des derniers représentants de sa lignée : celle des coureurs d'aventures. Dans ce monde programmé, ils deviennent très rares, car c'est l'obsession de la sécurité qui domine : le contraire de ce qu'aimait Kessel, qui voulait, selon l'expression de Vailland, « se prouver en s'éprouvant ». Comme Ernest Hemingway, il cherchait le danger, pour savoir s'il serait digne de lui-même dans toutes les circonstances. « On ne se sent jamais aussi heureux, écrivait-il, que lorsque l'on vient de risquer sa peau et que l'on s'en est tiré ! On connaît alors une sorte de béatitude que rien n'égale. » Il avait la passion de l'imprévu, de la diversité. Vivre, c'était être surpris.

Voyageur inlassable, il s'émerveillait de la variété infinie des couleurs, des pays, des gens. Il admirait les nomades, « ces passants éternels » : « Personne au monde n'était aussi riche qu'eux, justement parce qu'ils ne possédaient rien et ne désiraient pas davantage. » Kessel avait une profonde amitié pour tous les aspects de la vie. Dans le temps que le destin lui a donné, il a vu, dévoré tout ce qu'il pouvait, car vivre c'était voir, et témoigner.

FRANÇOIS BOTT.

(Lire page 12 : « Le romancier de l'aventure », par Monique Pétillon.)

Le Monde

idées

EMPLOI

Pour un prélèvement européen antichômage

par J.-M. PUEL (*)

L'EUROPE a été l'occasion d'amplifier les relations économiques existant entre pays membres : *par un développement des échanges*, l'Europe a permis la rationalisation des techniques, le transfert des technologies et l'amélioration de la productivité en proposant aux entreprises un marché plus large.

S'il faut conserver et même intensifier ce phénomène de coopération, il convient de veiller aux distorsions qui résultent de l'application du jeu communautaire. Le développement, en effet, ne peut se faire que dans l'harmonie. Si, en revanche, il apparaît dans les relations entre pays membres des inégalités qui se traduisent par des échanges commerciaux non équilibrés (balance commerciale négative, par exemple) et par un accroissement du chômage (*cas de la sidérurgie française*, où l'aggravation du chômage est liée à des décisions communautaires), les mesures nécessaires de correction doivent être mises en place.

⁂

Avant d'examiner les dispositions à adopter, *garantissant l'indépendance* de chaque pays, voyons, au niveau de la France, la nature et le volume des distorsions actuelles.

Pendant les années 1973 et 1974, le solde net des échanges commerciaux de la France avec les autres pays de la *Communauté économique* européenne était légèrement déficitaire ; il avoisinait les 2 milliards de francs, ce qui était supportable au niveau de la France qui bénéficiait, par ailleurs, de l'effet de développement dont nous avons parlé plus haut ; à cette époque, les personnes en chômage représentaient 1,9 % à 2 % de la population active française.

Entre 1974 et 1978, la France s'est heurtée aux problèmes économiques que nous connaissons bien. D'une manière générale, tous ces maux ont été imputés à la crise pétrolière, ce qui a permis de ne pas évoquer les véritables problèmes de fond. Pendant cette période, le déficit de notre balance commerciale dans les échanges communautaires a *été porté à 18 milliards de francs*, et le taux de chômage est passé à 5,7 %, mettant bien en évidence la corrélation existant entre la situation du commerce extérieur et le niveau de l'emploi.

Lorsque le président de la République déclare que « *ce sont les consommateurs allemands, italiens et luxembourgeois qui assurent l'emploi dans nos usines* », il souligne ce phénomène de corrélation. En effet, c'est par l'exportation que nous pourrons *résoudre une part importante du problème du chômage*. Le jour où cette exportation ne sera plus possible, nos travailleurs risquent de devoir s'expatrier, comme ont dû le faire ceux de nombreux pays de la couronne méditerranéenne et les populations oubliées de certaines régions *françaises*.

Or le problème économique actuel de la France dans l'Europe est que nous consommons plus de marchandises et de services produits par nos partenaires que nous ne leur en fournissons ; d'où notre déficit commercial européen. L'existence d'une politique manquant de fermeté et recherchant dans l'Europe le moyen d'évacuer les problèmes intérieurs ne peut que contribuer au renforcement de ce déséquilibre.

Changer de politique et assurer une meilleure défense des intérêts de la France dans l'Europe constituent une nécessité pour notre pays.

Si l'usage fait de l'Europe *ne justifie pas* aujourd'hui l'application de mesures de contrôle douanier : contingentement, taxation... (les montants compensatoires ne sont-ils pas cependant une mesure de taxation ?), il devient nécessaire de prendre en considération les principes de justice *et de coresponsabilité*.

Un pays qui obtient une balance commerciale nettement excédentaire au regard des autres pays européens et qui fait donc prendre en charge par ses partenaires une part importante de son chômage doit dédommager les victimes de cette distorsion, c'est-à-dire les chômeurs des pays à balance commerciale déficitaire.

Ce prélèvement serait annuel, mis à la charge des pays *excédentaires* et *reversé* aux caisses de chômage des pays déficitaires. Il pourrait atteindre 100 % de l'excédent annuel. Il ne s'agirait ni plus ni moins que du versement d'un montant compensatoire inversé, c'est-à-dire prélevé, non en faveur des pays à devises *fortes*, *mais* des pays victimes du chômage par le jeu des mécanismes européens.

Dans les pays redevables, l'imputation budgétaire de ce prélèvement serait laissée au libre choix de chacun pour ne pas interférer dans les décisions internes. On peut simplement indiquer que ceux-ci pourraient choisir entre plusieurs formules et notamment :

— Prise en compte par le consommateur (ce prélèvement étant en fait la contrepartie de l'avantage lié au caractère exportateur de l'économie) ;

— Prise en compte par la population active sous forme de cotisations sociales (ce point compenserait l'avantage retiré de la diminution du chômage dans le pays) ;

— Prise en compte par les secteurs économiques exportateurs sous *forme de prélèvement parafiscal*. (Ne vaudrait-il pas mieux pour ces secteurs contribuer au dédommagement du chômage européen plutôt que de se voir placés devant de nouvelles barrières douanières ?).

⁂

Au niveau des pays bénéficiaires, il ne s'agirait que d'une mesure de rééquilibrage des échanges européens ne nuisant nullement à l'indépendance nationale, puisque ces pays ne feraient qu'exercer un droit de défense des intérêts nationaux. L'affectation du produit en faveur du chômage pourrait revêtir plusieurs aspects :

— Soit dédommagement direct des chômeurs par l'intermédiaire des caisses de chômage ;

— *Soit dédommagement* indirect par la relance d'investissements créateurs d'emplois, ce qui, à terme, aurait un caractère plus bénéfique au niveau de l'économie nationale.

Il est indispensable d'assurer la mise en place d'un mécanisme de ce type sur le plan européen avant que des distorsions graves n'apparaissent, distorsions qui ne pourraient provoquer qu'un repli des pays participants derrière leurs frontières, et donc un recul de l'esprit européen.

(*) Secrétaire général de l'Action ouvrière et professionnelle du R.P.R. pour la profession des experts-comptables, des comptables agréés et des commissaires aux comptes.

Réplique à... René Lourau

M. Jacques Baudouin, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi, nous écrit :

Dans le numéro du *Monde daté* 29 juin, un maître de conférences de sociologie, M. René Lourau, a publié un article intitulé « Le chômage comme instrument d'analyse », qui appellerait maintes réserves.

En matière de formation professionnelle, M. Lourau estime que, « *au nom des bienfaits de la formation, on fait de la thérapie occupationnelle... La crise de l'emploi montre actuellement que ce qui permet d'obtenir un emploi, ce n'est pas d'abord une éventuelle qualification* ».

En réalité, les faits prouvent, tout au contraire, que, comme le simple bon sens l'aurait laissé prévoir, un bon niveau de qualification, c'est-à-dire la justification de l'aptitude à tenir un emploi exigeant de la maîtrise technique et de l'expérience professionnelle permet, aujourd'hui comme hier, un reclassement dans un délai moins long que *ceux qui en sont dépourvus*.

En mars 1976, l'ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE s'élevait à 247 jours pour les manœuvres contre 204 jours pour les ouvriers spécialisés et 178 jours pour les ouvriers qualifiés.

En mars 1979, cette même ancienneté atteignait 284 jours pour les manœuvres, 264 jours pour les ouvriers spécialisés et 209 jours pour les ouvriers qualifiés.

Aucun taux pris isolément ne constitue, certes, un indicateur absolu, mais d'autres éléments statistiques corroborent ceux qui sont tirés des différenciations *dans* la durée *moyenne* du chômage.

Si l'on considère la proportion des jeunes demandeurs d'emploi à leur sortie du système éducatif, on constate qu'elle représente 35 % environ pour ceux qui ont quitté les classes pratiques et préprofessionnelles, 25 % pour les élèves qui ont abandonné leurs études en cours de C.A.P. ou de B.E.P. ou qui n'ont pas obtenu ces diplômes, et 19 % pour les titulaires de ces mêmes diplômes.

Aussi bien les stages de « mise à niveau », organisés à l'initiative de l'agence pour parfaire le niveau de qualification de certains demandeurs d'emploi, pourtant souvent inscrits à l'agence depuis de nombreux mois, permettent-ils, dans 85 % des cas, de leur faire retrouver un emploi, à la fin de leur stage.

L'avantage relatif que peuvent retirer les personnes qui ont acquis ou qui poursuivent une formation débouchant sur une véritable qualification est donc net, dans la plupart des cas.

⁂

M. Valentin Trounov, observateur de l'agence de presse soviétique Novosti, *nous écrit :*

C'est avec une grande attention et un étonnement non moins grand que j'ai lu dans votre journal un article intitulé : « Le chômage comme instrument d'analyse ».

Avec attention parce que je considère le problème du travail, et notamment celui de l'emploi, comme ayant une *importance* capitale. L'homme a-t-il un emploi ou non ? Comment et pourquoi travaille-t-il ? C'est cela qui détermine, en priorité, s'il est satisfait de sa vie ; c'est de cela que dépendent son bien-être, son bonheur enfin.

Avec étonnement, parce que l'auteur m'a appris l'existence d'un impérialisme soviétique responsable des maux de la société française. Au même titre que les impérialismes américain et chinois. A mon avis, l'impérialisme est un, et il ne peut pas y en avoir d'autres, car c'est un stade déterminé de développement de la société capitaliste, ou de la libre entreprise, comme on l'appelle chez vous.

Cela ne se borne pas, bien entendu, aux différences linguistiques ou terminologiques. En qualifiant l'impérialisme de soviétique, M. Lourau rejette sur l'U.R.S.S. la responsabilité du chômage en France. On peut très bien comprendre et même expliquer sa tentative : on a souvent tendance à accuser les autres de ses propres malheurs. Mais une telle affirmation contredit *des fait connus : l'U.R.S.S. a été* et reste un exportateur de la stabilité économique et non pas un fauteur de chômage et de banqueroutes. Plus d'un million de travailleurs, dans les pays capitalistes et industrialisés, ont un emploi grâce aux commandes soviétiques. La complexité des relations économiques rend les calculs difficiles. Je ne peux citer que des chiffres incomplets à ce sujet. Aux Etats-Unis, la réalisation de projets communs soviéto-américains a permis de créer au minimum 800 000 nouveaux emplois. Quant aux relations commerciales et économiques entre l'U.R.S.S. et la France, la réalisation des commandes soviétiques garantit, par exemple, du travail à 10 % des travailleurs français employés dans les constructions mécaniques.



FEUILLETON

N° 19

ATAR-GULL

●

LIVRE CINQUIÈME

CHAPITRE II

LES EMPOISONNEURS (1)

L'esclave Atar-Gull voue une haine terrible à Brulart, le pirate qui l'a vendu, et à M. Wil, le colon qui l'a acheté et a fait pendre son père en l'accusant faussement de vol. Pour réaliser sa vengeance, il décide de devenir le serviteur favori de M. Will. Une nuit, il sort mystérieusement de la maison.

IL était nuit, on n'entendait que le bruissement des longues flèches des palmiers balancés par la brise du soir, les cris aigus des anolis ou le chant plaintif des ramiers et des jerrys.

Atar-Gull gravissait péniblement les rochers à pic qui forment la base de la Soufrière, montagne située vers le nord-ouest de la Jamaïque.

Une fois, épuisé de fatigue, glissant sur la pente rapide d'un ravin, cherchant un point d'appui et croyant voir se balancer près de lui un de ces beaux cactus aux fleurs rouges et bleues, il le saisit, haletant... mais, tout à coup, il rejette avec horreur ce corps froid et visqueux... c'était un *long* serpent qui se jouait au clair de lune.

Atar-Gull roule alors et bondit sur la roche, mais dans sa chute il rencontre une large touffe de raquettes fortes et épaisses, s'y cramponne, aperçoit un sentier à dix pieds au-dessous de lui, se laisse glisser, tombe, et reconnaît un chemin qui devait le mener plus directement au sommet de la montagne. Enfin, après des efforts inouïs, Atar-Gull, meurtri, sanglant, arriva.

Elle était, dans cet endroit, couverte de palmiers, d'aloès, de bananiers qui n'avaient pas encore été mutilés par le fer, et dont la végétation forte et vigoureuse était si serrée que le nègre n'aurait jamais pu pénétrer à travers ces milliers de plantes qui se croisaient et s'étreignaient en tous sens, s'il n'avait eu l'aide de son bon coutelas.

Et comme il commençait à apercevoir au loin une lueur rougeâtre qui éclairait les haziers, il se prit à sourire d'une étrange façon, s'arrêta, remit *son couteau à sa ceinture, et prêta l'oreille...*

Atar-Gull se trouvait dans une espèce de chemin frayé : il le suivit assez longtemps, écoutant toujours avec attention.

Il distingua bientôt un chant bizarre et solennel, mais faible et éloigné... Il doubla le pas.

Tout à coup on cessa de chanter, il se fit un moment de silence...

Puis on entendit comme des cris d'enfant, d'abord horriblement aigus, ensuite mourants et convulsifs.

Et le chant bizarre et solennel devenait de plus en plus éclatant, et Atar-Gull courait toujours vers la lueur rougeâtre qui teignait de pourpre une partie des arbres gigantesques de la forêt, tandis que les autres se dessinaient noirs *sur* ce fond enflammé.

Le nègre arriva enfin, se fit reconnaître à un signe mystérieux qui consistait à se mordre les deux index, tandis que le petit doigt de chaque main revenait se poser sur le coin de l'œil.

Il s'assit à sa place, attendit son tour et regarda.

Au milieu d'une vaste clairière étaient rassemblés une assez grande quantité de nègres, tous accroupis, les bras croisés, les yeux ardemment fixés sur trois Noirs qui entouraient une cuve d'airain *posée sur un brasier* ardent.

Auprès, posée au bout d'un long roseau, était une tête fraîche et saignante.

C'était la tête du fils de Cham, du nègre qu'Atar-Gull avait remplacé dans les bonnes grâces du colon, depuis que la perte de son enfant lui avait fait si cruellement oublier ses devoirs.

Le reste du jeune négrillon bouillait dans la chaudière.

Car, outre deux pintades blanches, cinq têtes de serpents mâles, trois verts palmistes, un ramier noir, un bon nombre de plantes vénéneuses, pour que le philtre fût complet, il avait bien fallu se procurer le corps d'un enfant de cinq ans, ni plus ni moins, cinq ans juste...

Aussi les empoisonneurs s'étaient-ils emparés du pauvre petit un jour qu'égaré, au coucher du soleil, il poursuivait de belles perruches bleues sur les bords déserts du lac Salé.

Les trois Noirs, ayant fini leur opération, retirèrent la cuve du feu et se placèrent sur les blocs de rochers...

Atar-Gull s'avança...

« Que veux-tu, mon fils ? dit un des trois nègres, dont le front était presque caché sous des cheveux blancs et crépus.

— *Mort* et *ruine sur l'habitation* de l'anse Nelson, mort sur les bestiaux, ruine sur les récoltes et les bâtiments.

— Mais on dit que le colon Wil est humain pour ses Noirs... Songe, mon fils, que les empoisonneurs sont justes dans leurs vengeances...

— Aussi, mon père, dit Atar-Gull, qui avait prévu l'espèce d'intégrité sauvage qui a de tout temps présidé à ces terribles associations du faible contre le fort, depuis les chrétiens jusqu'aux carbonari ; aussi, mon père, je ne demande pas mort sur ses habitants. Le maître est bon, nos cases sont saines et propres, les fruits de nos jardins sont à nous, et jamais on ne sépare nos femmes de leurs enfants avant qu'ils aient atteint leur douzième année.

« Quant aux fouets du commandeur, dit Atar-Gull avec son sourire, nos enfants s'en servent pour retourner les tortues sur la grève, et vingt d'entre nous ont refusé l'affranchissement pour rester avec un aussi bon maître.

— Que veux-tu donc, alors ? dit le vieux nègre avec impatience.

— M'y voici, mon digne père : le planteur Wil est riche ; maintenant il veut, dit-on, retourner en Europe, alors l'habitation sera peut-être achetée par un mauvais Blanc, qui ferait remettre des lanières *neuves* au *fouet du bourreau* ; aussi les Noirs de l'anse de Nelson m'envoient vers toi pour demander de frapper notre bon maître dans ses récoltes et ses bestiaux, afin de le ruiner assez, ce bon maître, pour qu'il ne puisse quitter l'île et que nous le conservions encore longtemps, ce maître chéri. »

Il y avait dans tout cela une *conséquence* logique, Atar-Gull jouait prudemment son rôle ; car, même au milieu des ennemis les plus acharnés des Blancs, il pouvait se glisser un espion, un traître. En appelant de cette façon la terrible et sûre vengeance des empoisonneurs sur son maître, Atar-Gull se réservait encore un moyen de défense auprès du colon ; il pouvait trouver une excuse dans son attachement sauvage et égoïste, il est vrai, mais qui, après tout, prouvait sa violence même par l'étrangeté des moyens qu'il employait ; c'est encore pour cela qu'il ne pouvait y avoir de ressentiment personnel.

Alors le vieux nègre poussa un cri singulier que ses deux compagnons répétèrent avec recueillement ; il s'écria :

« Comme rien n'est aussi rare qu'un bon Blanc, qu'un bon maître, et que nos frères sont exposés, par le départ du colon Wil, à voir remplacer cet homme humain par un homme cruel, nous consen*tons à envoyer la ruine* et la *mort sur* ses habitations et ses bestiaux, pour l'empêcher de quitter la colonie ; les bons atouts sont trop rares, on doit à tout prix les garder. »

Puis il fit agenouiller Atar-Gull et lui dit :

« Jures-tu, par la lune qui nous éclaire, par le sein de ta mère et les yeux de ton père, de garder le silence sur ce que tu as vu ?

— Je le jure...

— Sais-tu qu'à la moindre révélation tu tomberas sous le couteau des fils du Morne-aux-Loups ?

— Je le sais.

— T'engages-tu par serment à servir la haine de tes frères, même sur ta femme et tes enfants, s'il fallait en arriver là, pour se venger plus sûrement d'un colon injuste et cruel ?

— Je le jure.

— Va donc, et que justice soit faite. »

Alors, un des deux nègres qui étaient auprès du vieillard alla chercher plusieurs paquets de plantes vénéneuses d'un effet sûr et rapide.

Le nègre les trempa dans la chaudière, les retira aussitôt et les remit à Atar-Gull en lui expliquant leurs propriétés...

Puis, trempant un roseau dans la chaudière, il le stigmatisa aux yeux, au front et à la poitrine, en lui *disant* :

« Grâce à ce charme, l'effet de tes poisons est sûr... Adieu, fils. Justice et force ! Nous t'aiderons, et le bon maître sera ruiné.

— Justice et force ! », dirent les nègres en chœur.

— Justice et force », dirent les nègres en chœur.

Alors, le brasier ne jetait plus qu'une lueur pâle et incertaine. Les nègres se séparèrent en se donnant rendez-vous à dix-sept jours de là, et Atar-Gull regagna l'habitation du bonhomme Wil.

EUGÈNE SUE.

(A suivre.)

(1) Il existait encore en 1822, dans toutes les Antilles françaises et anglaises, la secte des empoisonneurs : cette espèce de tribunal secret, composé de nègres marrons, s'assemblait à époques fixes dans des retraites inaccessibles, connues seulement des esclaves de l'île.

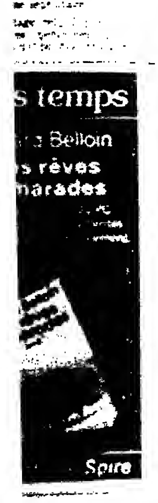
Là, chaque Noir apportait son sujet de plainte, déduisait ses motifs de vengeance, et, après avoir prêté le serment nécessaire, on lui donnait le poison dont il pouvait avoir besoin pour détruire les bestiaux ou les Blancs.

Les derniers empoisonneurs furent suppliciés à la Guadeloupe en 1823. Les détails qu'on va lire, tels affreux qu'ils soient, sont en partie extraits des procès-verbaux, révélations ou actes d'accusation déposés au greffe de Saint-Pierre (Martinique).





مكذا من الأمل



Le Monde

étranger

ÉTATS-UNIS

Le « vote noir » commence à préoccuper M. Carter

Prenant la parole, lundi 23 juillet, à Chicago, au congrès de la Ligue nationale urbaine, une des plus anciennes organisations noires américaines, le secrétaire d'Etat, M. Vance, a pris la défense de la politique de l'administration Carter dans le tiers-monde. Il a répondu aux critiques, selon lesquelles, dans des pays tels que l'Iran, la Rhodésie et le Nicaragua, les Etats-Unis ont favorisé les extrémistes, abandonné leurs anciens alliés et fomenté des troubles. Il a, d'autre part, affirmé : « L'usage de la force militaire n'est pas et ne peut constituer une réponse souhaitable des Etats-Unis aux problèmes politiques des autres nations. Mais, nous devons être prêts et nous le sommes, à agir lorsque nos intérêts vitaux ou ceux de nos amis et alliés sont menacés de l'extérieur. »

Plusieurs autres personnalités politiques, parmi lesquelles le sénateur Kennedy, ont prononcé des allocutions à Chicago, ce qui illustre l'importance du vote noir dans la perspective de l'élection présidentielle de 1980.

De notre correspondante

Washington. — S'adressant au 69e congrès de la Ligue nationale urbaine, son président, M. Vernon Jordan, a déclaré dimanche 22 juillet, à Chicago qu'il était prématuré pour les électeurs noirs de choisir dès maintenant leur candidat à l'élection présidentielle.

« *Le vote noir n'est dans la poche* de personne, a dit M. Jordan. *Il sera gagné par celui qui aura la volonté affirmée de mener à bien la politique qu'attend la population noire... La grande honte de ce pays est de se trouver en 1980 devant le même problème crucial qu'en 1880 : celui de l'égalité raciale.* » M. Jordan a cité les chapitres d'un « programme noir » pour les années 80 : plein emploi, égalité des chances professionnelles, revenu minimum garanti, promotion des jeunes, plan de santé et de logement. M. Jordan a aussi proposé la création d'une « *coalition des électeurs noirs et hispano-américains* ».

Mme Rosalynn Carter a prononcé un discours dans lequel elle s'est déclarée convaincue que son mari était l'homme qui convenait à la situation difficile que traversait le pays. Mais plusieurs commentateurs ont mal accueilli la façon dont Mme Carter a souligné la réussite d'un certain nombre de personnalités noires, comme Mme Patricia Harris, nouveau ministre de la santé, de l'éducation et des affaires sociales, au lieu d'évoquer la situation économique dramatique que connaît la majorité de la population de couleur. « *C'est encore un bel exemple du manque de finesse qui caractérise l'administration Carter* », a fait remarquer un des participants à un journaliste du *Washington Post*.

Un peu plus tard, le sénateur Kennedy a pris à son tour la parole devant le congrès de la Ligue urbaine pour exposer son plan de développement de l'énergie.

Le vote noir commence à préoccuper sérieusement l'entourage présidentiel. En 1976, les électeurs de couleur s'étaient prononcés à 92 % pour l'homme de Plains, mais il y a peu de chances qu'ils apportent le même soutien au second mandat de M. Carter. Vingt-cinq ans après l'arrêt de la Cour suprême qui mettait fin à la ségrégation scolaire, quinze ans après les grandes manifestations pour les droits civiques, les vingt-trois millions de Noirs américains ne parlent pas de la même voix.

Plusieurs grands dirigeants ont disparu. Martin Luther King, l'homme d'Eglise, et Philip Randolph, le syndicaliste, sont morts. M. Eldridge Cleaver, après s'être lancé quelque temps dans le prêt-à-porter, est devenu militant chrétien. M. Rap Brown est devenu musulman et épicier à Atlanta. Ils ont été remplacés par des personnalités plus modérées comme M. Vernon Jordan ou M. Benjamin Hooks, directeur de l'Association nationale pour le progrès des gens de couleur (N.A.A.C.P.), une des plus anciennes et des plus importantes organisations noires.

Au temps des manifestations pour les droits civiques, la Ligue urbaine et la N.A.A.C.P. étaient considérées comme des associations d'« *oncles Tom* », de Noirs qui « collaboraient » avec les Blancs honnis. Aujourd'hui, elles ont retrouvé leur lustre et leur puissance, mais envisagent moins que jamais de descendre dans la rue. Le révérend Jesse Jackson, président de l'organisation People united to save humanity, basée à Chicago, utilise encore le style agressif et populiste des droits civiques, mais son influence reste localisée. Nombre d'autres organisations ont disparu ou ont été affaiblies par des querelles internes.

Le militantisme noir a été aussi émoussé par la naissance d'autres activismes : le Women's lib, qui a obtenu de nouveaux droits pour les femmes, et surtout celui des Latino-Américains qui constituent, avec dix-neuf millions de personnes, la minorité la plus dynamique des Etats-Unis sur les plans économique et démographique.

D'égal à égal

La naissance d'une nouvelle bourgeoisie noire, au mode de vie très proche de son homologue blanche, contribue aussi à l'affaiblissement du militantisme de couleur. Bien qu'elle ne constitue encore qu'une toute petite minorité et qu'en général elle ne se désolidarise pas vraiment du reste de la population noire, cette nouvelle bourgeoisie tend à imiter le comportement de la classe moyenne, et notamment à voter de plus en plus républicain.

Et pourtant, pour la masse de couleur, la situation ne s'arrange guère : la proportion des familles noires qui ont un revenu annuel de 24 000 dollars est passée de 12 %, en 1972, à 9 % en 1976. En 1978, le chômage noir était 2,3 fois plus élevé que le chômage blanc. Selon une étude du ministère du logement publiée le 20 juillet, les Noirs qui cherchent à se loger ont 48 % de chances de se heurter à des difficultés dues au racisme. Cette statistique, qui prouve que la loi de 1968 sur la déségrégation du logement n'est pas appliquée, a été tirée d'une enquête faite par trois cents volontaires blancs et autant de noirs qui ont répondu aux annonces immobilières de quarante villes américaines.

Une polémique s'est développée ces jours-ci dans la presse pour savoir si l'anglais parlé par les Noirs défavorisés, le « black english », devait être considéré comme une langue véritable et reconnue comme telle dans les établissements d'enseignement, ou banni au risque d'empêcher la scolarisation des enfants qui ne parlent rien d'autre dans leur famille.

Si le Ku Klux Klan a beaucoup perdu de son audience, les incidents qui ont eu lieu ces dernières semaines dans le Mississipi, et dimanche 22 juillet encore dans l'Ohio, entre partisans du Grand Sorcier et militants noirs prouvent qu'il ne demande qu'à renaître de ses cendres. De son côté, le service du personnel de l'armée vient de faire part de sa préoccupation devant plusieurs incidents au cours desquels des militaires noirs ont été frappés par des blancs.

Il est vrai que le nombre des hauts fonctionnaires et des élus noirs s'accroît régulièrement : il y avait en 1967 trois cents élus noirs. Il y en a actuellement plus de quatre mille. Des villes comme Washington, Detroit, Atlanta, La Nouvelle-Orléans, ont des maires noirs. Pourtant, à Washington *même*, les organisations pour les droits civiques ont accusé récemment les propriétaires d'un certain nombre de restaurants et de bars de pratiquer à l'égard de leurs clients noirs de subtiles formes de discrimination raciale. Le problème du « busing » est loin d'être résolu, et est périodiquement porté devant les tribunaux.

Il ne sera pas facile à M. Carter de « récupérer » le vote noir, malgré la présence dans son cabinet de deux représentants de la communauté de couleur, Mme Patricia Harris et, surtout, M. Young, l'ambassadeur aux Nations unies, qu'on peut difficilement qualifier d'« oncle Tom ». Plus encore que sur la communauté blanche, l'issue du combat que M. Carter va devoir mener contre la crise économique et énergétique pèsera sur les électeurs de couleur. Si le militantisme de leurs dirigeants s'est quelque peu émoussé, la conscience de leur pouvoir politique est devenue beaucoup plus nette. M. Young aime ainsi à répéter : « *Les leaders noirs des années 60 venaient voir le président en quémandeurs, alors que, lorsque le Black Caucus (1) rencontre Jimmy Carter, c'est pour parler d'égal à égal.* »

NICOLE BERNHEIM.

(1) Le groupe formé par les Noirs élus au Congrès.

● *Un chef indien de la réserve de Red Lake (Minnesota)*, M. Harry Hanson, a été condamné lundi 23 juillet à vingt-six ans de prison pour avoir dirigé une attaque, le 19 mai, contre le commissariat de police de la réserve, qui avait été détruit. Ce verdict survient après trois jours de tension, au cours desquels des coups de feu ont été échangés entre Indiens et policiers à Red Lake. Il n'y a pas eu de blessé. — *(A.F.P.)*

NICARAGUA

La nouvelle direction est divisée entre modérés et révolutionnaires

(Suite de la première page.)

La radio appelle, depuis trois jours, ouvriers, employés et techniciens à reprendre le travail, et Managua a retrouvé, pendant la journée, son animation d'avant la guerre. Mais les partenaires économiques non somozistes, qui pour la plupart ont déjà perdu une partie de leur actif dans cette guerre, rechercheront pour eux-mêmes du crédit à l'étranger et participeront à l'effort de reconstruction, s'ils reçoivent du nouveau régime des assurances que celui-ci n'est peut-être pas en mesure de leur donner.

L'ambiguïté du mot « révolution »

Là réside la principale ambiguïté de la situation. Le mot révolution est abondamment utilisé, mais n'a pas nécessairement le même sens pour les différentes tendances du nouveau régime. Pour certains, il s'agissait d'abord de renverser une dictature, puis de reconstruire un pays plus juste que la corruption et le népotisme avaient paralysé. Pour d'autres, il s'agit de bâtir la société socialiste. La majorité des dirigeants du Front sandiniste adhèrent à une forme plus ou moins radicale de marxisme.

Certains sont plus tolérants ou pragmatiques que d'autres. Entre ceux qui ne se font pas d'illusions sur le niveau de conscience politique des masses et n'imaginent pas de devancer celles-ci de trop loin et ceux qui rêvent d'établir une structure socialiste partout où cela est possible, la divergence est évidente : ainsi dans l'agriculture, où distribution des terres et collectivisation peuvent être hâtivement instaurées, même si l'échec de nombreuses réformes agraires dans le tiers-monde incite à la prudence. D'autres, en revanche, parlent d'économie mixte et ne semblent pas gênés le moins du monde par le véritable annuaire de la bourgeoisie progressiste nicaraguayenne que constitue le nouveau gouvernement.

Ce gouvernement n'est-il qu'un paravent habilement installé pour faire accepter sur le plan international le nouveau régime et attirer les capitaux nécessaires à la reconstruction ? Officiellement, l'entreprise privée sera encouragée. Il est difficile cependant de penser que les chefs du Front sandiniste comme MM. Tomas Borge, Jaime Weelock, Daniel Ortega, Moïses Hassan, qui luttent depuis toujours pour une révolution socialiste, et ont perdu dans la bataille amis ou parents, se résignent à voir les prochaines élections (dont la date n'a pas été fixée) renforcer une bourgeoisie social-démocrate.

Ces hommes, qui sont les vrais maîtres du Nicaragua dans la mesure où ils contrôlent l'armée sandiniste et les comités de défense des citoyens en voie de constitution, souhaitent donner « *tout le pouvoir au peuple* », politiquement et économiquement. La bourgeoisie d'affaires au Nicaragua réalise de très larges bénéfices en partie grâce au sous-développement économique et culturel des classes laborieuses. Il ne peut lui venir spontanément l'idée de faire passer l'intérêt de celles-ci avant les siens. Elle est évidemment prête, surtout dans la période actuelle, à bien des compromis. Mais si la marge d'initiatives et de profits se trouve, à ses yeux, trop diminuée, elle considérera que le système n'est plus viable et fera ses bagages. Le Nicaragua se trouverait alors dans la situation de Cuba après le départ de la majorité de ses citoyens membres des professions libérales, ingénieurs, techniciens, etc.

Les deux tendances du régime cherchent à cohabiter le mieux possible en profitant de la situation très particulière créée par les immenses richesses des Somoza pour créer un large secteur nationalisé à côté du secteur privé. Pourtant, leur philosophie diffère fondamentalement, et à moins que cette coexistence n'amène les uns et les autres à repenser leurs doctrines respectives et à trouver une troisième voie, que l'on a cherchée jusqu'à présent vainement ailleurs, cette contradiction devra se manifester un jour ou l'autre.

Un enjeu considérable

L'enjeu de la révolution nicaraguayenne est donc considérable, et les dirigeants en sont conscients. Mais ils conservent généralement devant les journalistes un optimisme souriant. Pour le moment, leur unité, au plus haut niveau en tout cas, paraît solide : « *Notre seul objectif actuel*, nous a dit l'un d'eux, *c'est le développement économique et social du pays.* » On ne constate pas à Managua ces tensions qui ont déchiré, il y a quelques semaines, la deuxième ville du pays, Leon, où la tendance G.P.P. (guerre populaire prolongée) et la tendance terceriste se disputaient au point qu'il a fallu envoyer une dizaine de responsables de la tendance « prolétarienne » — réputés pour leur capacité d'organisateurs — pour calmer les passions. Cela n'exclut pas que, dans certains cas, le commandant de la place, comme à Matagalpa, par exemple, aille un peu trop vite, un peu trop loin. Mais depuis la capitale, l'état-major du Front organise progressivement le contrôle du pays.

En attendant, sur ces difficultés, viennent se greffer les problèmes causés par l'insécurité dans Managua, où des voitures armées de contre-révolutionnaires apparaissent brusquement à un carrefour, lâchent une rafale d'armes automatiques contre un poste de contrôle de muchachos (ces postes servent principalement à rechercher les voitures volées, et sont tenus par des miliciens qui ont à peine vingt ans) et s'enfuient.

Ce ne sont pas des gardes nationaux, semble-t-il, mais plutôt des individus isolés qui possèdent dans leur maison un véritable arsenal. Les Nicaraguayens ont toujours aimé les armes à feu, mais, depuis le début de la guerre civile, celles-ci se sont multipliées et, en un peu plus d'un an, la garde nationale (environ douze mille personnes) a à peu près renouvelé son stock d'armes qui se trouve aujourd'hui dispersé dans tout le pays.

Le ministre de l'intérieur, M. Tomas Borge a fait savoir, par la radio, que toute personne commettant un acte de terrorisme ou de sabotage serait exécutée sur le champ. Celui qui est perçu comme l'homme à poigne du régime, et qui totalise sans doute parmi les chefs sandinistes le plus grand nombre d'années de prison et de tortures, s'est cependant engagé à la clémence. Dans une interview accordée à l'Agence France-Presse, il a indiqué qu'il n'y aurait pas d'exécution d'anciens gardes nationaux. A titre d'exemple, il a mentionné le cas d'un commandant de la garde qui venait d'être capturé et qui l'avait torturé jadis. Le commandant a eu la vie sauve et pourra rejoindre les autres gardes regroupés dans un camp, sous la protection de la Croix-Rouge internationale, où se trouvent maintenant deux mille huit cents personnes, en comptant les femmes et les enfants. Jusqu'à présent, le nouveau gouvernement n'a pas statué sur leur avenir, mais il est probable que ceux qui le désireront seront évacués par avion vers l'étranger.

ALAIN-MARIE CARRON.

Colombie

LE SORT DE Mme DE FALS BORDA

M. Maxime Haubert, maître-assistant de sociologie à l'université de Paris-I, nous signale le cas de Mme Cristina de Fals Borda, femme d'un sociologue brésilien de renommée internationale, détenue en Colombie, depuis janvier, sous l'accusation de collaboration avec le mouvement de guérilla M. 19.

Mme de Fals Borda est propriétaire d'une maison dont les locataires étaient membres du M. 19, et où des armes, dérobées dans un dépôt de l'armée à Bogota, ont été retrouvées, mais aucune preuve n'a été apportée qu'elle ait entretenu une quelconque relation avec le M. 19.

AFRIQUE

Algérie

La visite de jeunes communistes français

M. Catala et la liberté de la presse

De notre correspondant

Alger. — *Cinq cent trente membres des Jeunesses communistes, âgés selon le quotidien* El Moudjahid *de onze à trente ans, ont terminé dimanche 22 juillet un séjour de trois jours en Algérie. Ils étaient les invités de l'Union nationale de la jeunesse algérienne et du F.L.N. dans le cadre d'une « semaine de* solidarité des jeunesses algérienne et française ». *Ils étaient arrivés à bord du paquebot* El Djezaïr, *dont la poupe était ornée d'une immense banderole proclamant l'amitié entre les deux pays.*

Cette visite répondait à celle de plusieurs centaines de jeunes Algériens à Marseille en 1977 (le Monde du *5 octobre 1977).*

Les militants du M.J.C.F. ont visité de nombreuses réalisations sociales, industrielles et agricoles. Ils ont participé symboliquement à une « journée de volontariat » organisée à Bouira, près d'Alger, où ils ont planté des arbres et manié avec plus de fougue que de savoir-faire quelques bottes de paille. Ils sont allés s'incliner sur la tombe du président Boumediène.

Dressant le bilan de cette rencontre lors d'une *conférence de presse donnée lundi matin dans la capitale, M. Catala, secrétaire du Mouvement de la jeunesse communiste, a cru bon de s'en prendre aux représentants à Alger de l'A.F.P. et du* Monde, *dont il a stigmatisé l'absence, et qu'il a accusés de « boycottage ». Il a par la même occasion vivement attaqué notre journal, dont il a mis en doute l'«* objectivité ».

S'il y a eu boycottage, c'est bien celui que le M.J.C.F. a observé vis-à-vis des représentants de la presse française en poste à Alger. Ces derniers ont été totalement tenus à l'écart d'une visite qui les intéressait au premier chef et dont le programme ne leur avait pas été communiqué. Ils n'ont même pas été invités à la Soirée internationale d'amitié *et de solidarité, samedi, à la Cité universitaire de jeunes filles de* Ben-Aknoun, *sur les hauts d'Alger, au cours de laquelle les participants ont pu écouter* les *représentants de nombreux mouvements de libération, parmi lesquels le* Front Polisario *et le* Mouvement *sandiniste du Nicaragua. Les journalistes français à Alger, à l'exception de la représentante de* l'Humanité *— qui a reçu un traitement privilégié, — ont été ainsi systématiquement tenus à distance, et* un *journaliste de* France-Inter *qui s'était déplacé pour suivre ce voyage a été évincé.*

En ce qui concerne le correspondant du Monde, *il a été prévenu par sa consœur communiste de la conférence de presse un quart d'heure seulement avant le début de cette manifestation, pour laquelle il n'avait reçu aucune invitation. Après avoir tout fait pour éviter que les journalistes ne rencontrent les jeunes au cours de leur visite, M. Catala n'hésitait pas à « convoquer la presse » pour entendre et reproduire la « bonne parole », et notamment sa dénonciation rituelle de « l'impérialisme et des monopoles ». C'est exactement le comportement que les journaux communistes reprochent au gouvernement et au patronat.*

DANIEL JUNQUA.

● LE SECRÉTAIRE A L'INFORMATION DE LA SWAPO est relâché. — M. Tlhabanello, secrétaire à l'information de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) a été relâché après neuf jours de détention par la police sud-africaine, vient-on d'indiquer à Windhoek. — *(A.F.P.)*

● LE PRÉSIDENT GUINÉEN *SEKOU TOURE* est arrivé en Yougoslavie lundi 23 juillet pour une visite de quatre jours. Il doit s'entretenir avec le maréchal Tito de la préparation du sommet des non-alignés qui se tiendra début septembre à La Havane et de la situation en Afrique. — *(A.F.P.)*

Nigéria

Les élections générales préparent le retour des civils au pouvoir

Le parti national du Nigéria (N.P.N.) a remporté les élections à la Chambre des représentants qui se sont déroulées le 14 juillet.

En gagnant 168 des 449 sièges, il devance le parti uni du Nigéria (U.P.N.), 111; le parti populaire du Nigéria (N.P.P.), 78; le Parti pour la rédemption du peuple (P.R.P.), 49, et le parti populaire du Grand-Nigéria (G.N.P.P.), 43.

Le samedi 7 juillet, les quarante-huit millions d'électeurs (dont 52 % de femmes) avaient désigné les quatre-vingt-quinze Etats de la Fédération). Le P.N.P. en était déjà sorti vainqueur avec 36 sièges, devançant l'U.P.N., 28; le N.P.P., 16; la G.N.P.P., 8, et le P.R.P., 7

Ces deux scrutins qui seront suivis par l'élection de mille trois cent quarante-sept membres des Assemblées des Etats, des dix-neuf gouverneurs d'Etat, et, le 11 août, de l'élection du président de la République, sont l'aboutissement d'un long processus qui doit permettre de rendre le pouvoir aux civils, le 1er octobre, après treize ans de régime militaire.
membres du Sénat (cinq représentants pour chacun des dix-neuf

Promis par les militaires, dès octobre 1975, ce retour des civils à la direction des affaires dans l'Etat le plus riche et le plus peuplé d'Afrique (80 millions d'habitants), a été préparé de longue date par l'élaboration d'une Constitution et la libéralisation progressive de la vie politique qui s'est achevée par la levée de l'interdiction des partis en octobre. Des dix-neuf formations qui s'étaient fait connaître à cette date, la commission électorale fédérale n'en a retenu que cinq (en février), c'est-à-dire celles qui disposaient de bureaux dans au moins un tiers des dix-neuf Etats de la Fédération.

Neuf mois de campagne

Le souvenir des violentes luttes tribales du passé — le spectre de la guerre du Biafra est présent dans les esprits, — les dirigeants ont en effet multiplié les obstacles à toute reconstitution d'une puissance tribale. Ainsi, le président de la République qui, dans la nouvelle Constitution, disposera de pouvoirs étendus, ne devra pas seulement, pour être élu, avoir le plus grand nombre de voix, mais il devra recueillir un quart au moins des suffrages dans les deux tiers des Etats. D'autre part, le vice-président, dont il devra faire connaître le nom avant le scrutin, sera issu d'une autre ethnie que lui. Au cas où aucun candidat à l'élection présidentielle ne pourrait se dégager, il sera élu par un collège composé de deux Chambres fédérales : le Sénat (95 membres) et la Chambre des représentants (449 membres). Pour respecter l'autonomie des provinces, les électeurs désigneront, en outre, des députés provinciaux et un gouverneur pour chaque Etat. La Constitution, qui s'apparente à celle des Etats-Unis, prévoit aussi l'indépendance du pouvoir judiciaire.

En campagne depuis neuf mois, les candidats aux diverses élections ont multiplié discours et *meetings*. Il y a cinq prétendants à la magistrature suprême.

Deux hommes, qui sont à la tête des deux partis considérés comme ayant le plus de chances de s'imposer dans les divers scrutins, se distinguent : M. Aljahi Shesu Shagari, dirigeant du Parti national du Nigéria, et le chef Obafemi Awolowo, qui est à la tête du Parti uni du Nigéria.

M. Shagari, âgé de cinquante-trois ans, est un Haoussa de Sokoto. Homme d'affaires puissant et riche, il dirigeait le Northern People's Convention, au pouvoir dans les années 60, et il fut ministre des finances du général Gowon. Il dirige la formation qui a la plus large assise. Il a choisi comme candidat à la vice-présidence un Ibo peu connu, le docteur Kingsley Mbadiwe.

Le chef Awolowo, âgé de soixante-dix ans, est le seul Yoruba engagé dans la course présidentielle. Il fut le chef de l'opposition parlementaire après l'indépendance. Il a choisi comme colistier un avocat Ibo, M. Philip Umeadi.

Les autres candidats ont, eux aussi, joué un rôle politique avant 1966. Le plus connu est M. Nnamdi Azikiwe, le premier président du pays, qui est âgé de soixante-quinze ans. Cet Ibo libéral dirige le N.P.P. et bénéficie d'une audience nationale. Les deux autres prétendants sont MM. Aljahi Waziri Ibrahim, cinquante-deux ans, Kanouri du Sud-Est, riche homme d'affaires, ancien ministre, qui dirige le G.N.P.P., né d'une scission récente avec le N.P.P., et Aljahi Aminu Kano, cinquante-huit ans, originaire du puissant Etat Haoussa de Kano, dans le nord, chef du Parti pour la rédemption du peuple. Sa candidature a cependant été rejetée par la commission électorale fédérale, qui l'accuse de n'avoir pas payé tous ses impôts pendant les trois dernières années. Son parti, qui a fait appel de cette décision, après de violentes manifestations, a maintenu sa candidature.

Les programmes ne présentent pas de différences idéologiques notables. On peut seulement remarquer que M. Aljahi Shesu Shagari se montre plus favorable à la libre entreprise et à l'augmentation des investissements occidentaux, tandis que le chef Awolowo a promis l'éducation et la santé gratuites pour tous. Les réformes promises par les candidats ne pourront être financées que par les revenus pétroliers, qui ont rapporté près de 10 milliards de dollars en 1978.

Quel avenir pour l'O.U.A. ?

Encore plus que par le passé, le sommet de l'O.U.A. aura été, cette année, l'expression d'amertumes. Celle du président Nyerere, auquel on aura reproché, à Monrovia, d'avoir débarrassé la tribune du panafricanisme de la bien mauvaise publicité que lui faisait le maréchal Amin. Celle de son protégé ougandais, M. Binaisa, « censuré » pour avoir évoqué les méthodes sanglantes de Guinée Equatoriale et de Centrafrique. Celle du Maroc, à la diplomatie sans doute intelligente, mais qui s'est vu placé en quarantaine, au mépris d'une coutume invoquée, quand il le faut, pour défendre des causes aussi ambiguës. Celle des Tchadiens, qui n'ont pu, ni n'ont su, se faire représenter sans que ce précédent-là ne gêne autrement.

Il y aura eu, bien sûr, la satisfaction du président Sadate de trouver, auprès de l'Afrique noire, une oreille plus sensible à ses arguments que celle des capitales arabes. Mais que dire de la discrétion à propos des massacres d'écoliers en Centrafrique ? Une mission d'enquête africaine avait été envoyée à Bangui. Ses conclusions ont été remises aux chefs d'Etat de l'O.U.A. Ceux-ci se sont bien gardés de les publier. Ce silence est plutôt accablant pour Bokassa Ier, accusé d'avoir participé aux massacres. Les gouvernements africains pourront toujours faire valoir que colmater, à huis clos, les brèches ouvertes en public par quelques imprudents contribue, en fin de compte, à servir la cause du panafricanisme.

De l'accusation d'être un « cartel de chefs d'Etat », l'O.U.A. s'est défendue, à Monrovia, en condamnant, à l'unanimité, l'apartheid, le régime « illégal » de Salisbury et ses alliés plus ou moins avoués. Mais personne n'a dit mot de ces Etats africains qui commercent, presque ouvertement, avec Pretoria ou le Zimbabwe-Rhodésie. Quant au grand débat économique souhaité par M. Kodjo, secrétaire général de l'Organisation, il s'est encore perdu dans les méandres de querelles interafricaines de plus en plus virulentes au fil des années.

Les partisans du « machin » dénoncé par les Marocains — lesquels n'ont jamais rien fait, il est vrai, pour en rehausser le prestige — pourront se féliciter d'avoir encore évité le pire. Mais quel peut être l'avenir d'une organisation qui n'a jamais pu devenir un arbitre et dont le rôle modérateur risque, de plus en plus, d'être non seulement contesté mais négligé par ses propres membres ? La fête annuelle du panafricanisme, issue d'un élan généreux, menace de se mourir dans la grisaille et par la désaffection de ceux-là mêmes qui sont — ou pourraient être — les plus chauds partisans d'une solidarité interafricaine.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

ASIE

MÉCONTENTE DES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

La Malaisie continuera à refouler les bateaux de réfugiés

La Malaisie refuse de lever son « cordon de sécurité » destiné à empêcher les « réfugiés de la mer » indochinois de débarquer sur ses plages, car la conférence de Genève n'a apporté « aucun changement notable dans la politique d'exode des réfugiés du Vietnam », *a déclaré, lundi 23 juillet, le premier ministre malaisien, M. Hussein.*

Il a souligné que les pays d'accueil *n'avaient donné aucune garantie permettant de croire à* « une relève dans la prise en charge des réfugiés ». *C'est pourquoi, a poursuivi le chef du gouvernement,* « nous continuerons à refouler chaque bateau de réfugiés vers les eaux internationales ». *Les garde-côtes malaisiens ont déjà refoulé plusieurs centaines d'embarcations transportant près de cinquante-cinq mille « boat-people ».*

En ce qui concerne la Thaïlande, M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a indiqué à Europe 1 qu'il avait reçu l'assurance verbale du gouvernement de Bangkok que celui-ci ferait « *tout son possible pour arrêter de renvoyer les réfugiés khmers au Cambodge* ».

Néanmoins, la Thaïlande souhaite la convocation d'une nouvelle conférence internationale sur les réfugiés pour résoudre le problème « *au fond* », en tenant compte des causes « *politiques* » de l'exode, a déclaré lundi à Bangkok le chef de la délégation thaïlandaise à la conférence de Genève, le général Sitthi Sawetsila, secrétaire du Conseil national de sécurité.

Selon lui, la conférence de Genève, si « *elle n'a pas été décevante* », ne s'est pas attaquée « *aux racines mêmes du problème des réfugiés* ». A Genève, a-t-il ajouté, on s'est surtout préoccupé des « boat people », alors que la Thaïlande a essentiellement affaire à des réfugiés de guerre du Cambodge.

Après avoir manifesté l'« *intérêt* » *de son gouvernement pour* la proposition des Etats-Unis de réunir le Conseil de sécurité de l'ONU sur la question des réfugiés indochinois, le général Sawetsila a estimé que « *seule une solution politique* » au Cambodge — cessez-le-feu, retrait des troupes étrangères et gouvernement *accepté par les différentes parties* — était de nature à mettre un terme au drame des réfugiés.

D'autre part, le sous-secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires asiatiques, M. Robert Oakley, a révélé lundi que le Vietnam avait accepté la présence temporaire d'un personnel consulaire américain sur son territoire pour procéder à l'examen des cas de Vietnamiens souhaitant être réunis à leurs familles déjà installées aux Etats-Unis. Oakley, a déclaré lundi que le Une « source autorisée » vietnamienne à Hanoï a déclaré mardi à l'A.F.P. que cette information était « *sans fondement* ».

Il y a quelques mois, les Etats-Unis avaient transmis au Vietnam une liste d'environ cinq mille personnes qu'ils étaient prêts à accepter au titre de la réunification des familles. Les autorités de Hanoï avaient, de leur côté, établi leur propre liste, comprenant surtout, d'après M. Oakley, des cas déjà résolus. Depuis, seulement vingt-neuf personnes figurant sur la liste américaine ont pu quitter le Vietnam pour les Etats-Unis.

M. Oakley a aussi confirmé que son gouvernement envisageait toujours de porter devant le Conseil de sécurité des Nations unies la question indochinoise, en raison de la menace qu'elle fait peser sur la sécurité du Sud-Est asiatique par l'afflux des réfugiés dans les Etats voisins de la péninsule, des risques de déstabilisation dans ces pays et de la présence de quelque deux cent mille soldats vietnamiens au Cambodge. Mais il a ajouté que la position définitive américaine ne serait arrêtée qu'après d'étroites consultations avec les alliés et les partenaires de Washington dans la région.

Pour sa part, le directeur du programme américain pour les réfugiés, M. Clark, s'est félicité des résultats acquis à Genève, affirmant que les objectifs des Etats-Unis et de M. Waldheim avaient été atteints. Selon lui, l'idée de la création d'un fonds spécial pour la réinsertion des réfugiés dans les pays du tiers-monde fait son chemin. Enfin, a-t-il précisé, les Etats-Unis ont ordonné au commandant de la VIIe flotte du Pacifique de dépêcher quatre navires supplémentaires en mer de Chine méridionale et des avions de reconnaissance afin de sauver un nombre accru de « réfugiés de la mer ».

La C.E.E. et l'Indochine

Par ailleurs, le débat sur l'attitude de la C.E.E. à l'égard du Vietnam reste ouvert jusqu'à nouvel ordre, indique notre correspondant à Bruxelles, Philippe Lemaître (nos dernières éditions mentaire de la Communauté à Hanoï doit rester suspendue. L'aide alimentaire et financière accordée par le truchement du H.C.R. se trouvant dans les pays voisins de l'Indochine doit être sensiblement accrue. Telles sont les propositions que la Commission européenne, qui en a délibéré lundi matin, s'apprêtait à soumettre aux ministres des affaires étrangères des Neuf réunis ce mardi à Bruxelles.

A propos du Vietnam, la Commission s'en tient à une ligne plutôt dure. Certes, elle se félicite des bonnes intentions manifestées par les autorités d'Hanoï à Genève, mais elle estime nécessaire que cela se traduise par des mesures concrètes.

M. Cheysson, commissaire chargé de la politique de développement, aurait préféré que la Commission indique clairement que l'aide alimentaire au Vietnam serait reprise dès qu'un accord satisfaisant serait conclu entre le H.C.R. et le gouvernement de Hanoï. Ceux de ses collègues qui assistaient à la réunion ont préféré s'en tenir à une attitude plus réservée : la Commission se contentera d'indiquer qu'elle réexaminera le problème si des garanties satisfaisantes sont données par Hanoï.

En ce qui concerne l'aide aux réfugiés se trouvant dans les pays voisins de l'Indochine, la Commission propose l'octroi au H.C.R. de 20 000 tonnes de riz et de 1 500 tonnes de poudre de lait supplémentaires (soit l'équivalent d'environ 16 millions d'unités de compte ou 100 millions de francs français). Cette aide viendra s'ajouter aux 8 000 tonnes de riz et 1 500 tonnes de poudre de lait récemment allouées au H.C.R. pour les réfugiés d'Indochine et qui sont en cours de livraison. En outre, il est proposé d'allouer au H.C.R. 10 millions d'unités de compte (58 millions de francs) en espèces. Au début de l'année la Communauté a accordé au H.C.R. pour ses achats en faveur des réfugiés indochinois une aide de 5 millions d'unités de compte (29 millions de francs). Enfin, la Commission suggère aux gouvernements membres de donner leur accord de principe à une aide financière de 4 millions d'unités de compte (soit 23 millions de francs) qui serait accordée au H.C.R. pour son action future au Cambodge. L'octroi de cette aide serait subordonnée à la conclusion d'un accord satisfaisant entre le H.C.R. et les autorités khmères.

● ERRATUM. — Dans l'article de Jean de la Guérivière sur la fin de la conférence de Genève (*le Monde* du 24 juillet), il fallait lire : « *Pour pouvoir parler de succès de la conférence de Genève comme il l'a fait, il eût fallu que M. Kurt Waldheim obtienne de la Thaïlande, de la Malaisie, et peut-être de l'Indonésie* (et non « *de l'Indochine* » comme imprimé par erreur), *la promesse solennelle de ne plus refouler personne.* »

CORRESPONDANCE

« Sauvons l'image du réfugié »

MM. Do Manh Tri, enseignant, et Kieu Van Con, ingénieur, nous écrivent :

Nous sommes quelques catholiques vietnamiens à Paris qui avons soutenu la cause de la révolution et de l'indépendance de notre peuple alors que l'ensemble des catholiques vietnamiens était pour le moins hésitant. Au début de la guerre, alors que les Américains commençaient à bombarder le Nord, nous avons rédigé une motion contre les envahisseurs, motion qui a surtout recueilli des signatures de nos amis communistes.

Aujourd'hui, nous nous sentons le devoir de faire entendre notre modeste voix devant le drame des réfugiés dans cette lettre collective appuyée par des amis français appartenant au milieu universitaire et de la recherche.

Cette motion, signée par soixante-quatre professeurs, ingénieurs, chercheurs au muséum, étudiants, etc. affirme notamment :

L'opinion mondiale retrouve comme dans un cauchemar l'éternelle image du réfugié, abandonnant tout, risquant mille morts et se retrouvant le plus souvent dans un dénuement total. L'image de ces hommes et femmes brisés par la souffrance fait oublier qu'ils sont riches ou pauvres, intellectuels ou paysans, Chinois ou Vietnamiens, Cambodgiens ou Laotiens. Ils font plutôt penser aux juifs de l'holocauste.

Cependant au moment où une sympathie générale se manifeste pour ces réfugiés, nous assistons à une campagne habile utilisant des arguments d'ordre social, racial, économique ou moral pour le discréditer aux yeux de l'opinion. Ne pouvant arrêter l'élan du cœur, on cherche à jeter le trouble dans les esprits, à faire accréditer que les réfugiés indochinois sont pour la plupart des commerçants chinois, des bourgeois, des collaborateurs de l'ancien régime, des agents de la C.I.A., des individus corrompus par la civilisation capitaliste, au pire donc un tortionnaire, au mieux un réfugié économique.

Non, on n'a certainement pas manqué la cible. Ces hommes, ces femmes, ces enfants qui mettent en jeu leur vie à la recherche d'un refuge incertain sinon introuvable ont tout perdu. Que reste-t-il d'espoir, sinon cette émouvante image qui touche le cœur des hommes ? Détruire cette image et leur coller l'étiquette de chinois, de nantis, les tue plus sûrement que l'océan. Méthode bien connue qui vous permet de changer la victime en bourreau.

Il faut lutter contre ces confusions entretenues qui cherchent à dénaturer l'image du réfugié, à masquer la cause profonde, de nature essentiellement politique. Citons un seul exemple. Parmi les candidats au départ, il y a quelques dizaines de milliers de personnes appartenant à des familles séparées depuis 1975. Les demandes de départ sont déposées auprès des ambassades du Vietnam depuis des années. Laisser ces personnes aller rejoindre leurs familles à l'étranger ne peut nuire en aucune façon à l'économie, la sûreté ou le prestige du Vietnam et ne soulève aucune difficulté sur le plan international.

Mais si ces cas douloureux sont encore restés *sans solution*, c'est parce que le blocage est surtout politique et la clé du problème est pour une part importante entre les mains du gouvernement vietnamien. C'est pourquoi nous pensons que l'aide humanitaire est nécessaire et urgente, mais la marée des réfugiés continuera *de plus belle* tant que la conscience de l'humanité et de l'humanité progressiste en particulier n'ose pas effleurer le sujet tabou de la responsabilité du gouvernement vietnamien.

Nul n'ignore que l'héritage de trente années de guerre est lourd à porter et la responsabilité du gouvernement américain, en particulier, est présente dans tous les esprits. Voilà pourquoi, sans méconnaître la responsabilité des autres, nous demandons au gouvernement vietnamien d'assumer sa part de responsabilité, de prendre sérieusement toutes les mesures qui sont de son ressort pour organiser d'une manière rationnelle et humaine le départ des réfugiés.

retour des civils au pouvoir

O.U.A. ?

CORRESPONDANCE

vons l'image du réfugié

هكذا من الأصل

EUROPE

Roumanie

Après la condamnation d'un prêtre à dix ans de prison

Les autorités semblent décidées à briser la contestation

Quatre mois ou presque après la création du Syndicat libre des travailleurs roumains (le Monde du 7 mars) et alors que la presse de Bucarest s'en prend vivement à MM. Eugène Ionesco et Paul Goma — accusés d'organiser avec une correspondante de Radio Free Europe à Paris, Mme Lovinesco, la contestation dans le pays, — les autorités de Bucarest viennent de frapper durement leurs opposants les plus actifs.

L'agence catholique autrichienne Kathpress indique en effet que le prêtre orthodoxe Gheorghe Calciu, arrêté le 10 mars, a été récemment condamné à dix années de détention. Selon le Comité français pour la défense des droits de l'homme en Roumanie (1), le Père Calciu a été jugé en même temps et sous le même chef d'inculpation (« activités néo-fascistes ») que MM. Gheorghe Brasoveanu et Ionel Cana, dont on était sans nouvelles depuis leur internement, le 8 mars, à la section psychiatrique de l'hôpital pénitentiaire de Jilava. M. Cana aurait été condamné à cinq ans de prison.

Ces trois hommes, mis à part la fermeté de leurs convictions et le sort qu'elle leur a valu, n'ont rien de commun. Condamné en 1949 à quinze années de détention pour raison politique, Gheorghe Calciu, après avoir été ordonné prêtre à sa libération, était devenu en 1973 professeur de théologie au séminaire de Bucarest. Son enseignement, vigoureusement tourné contre l'athéisme, avait amené les autorités à lui retirer sa chaire l'été dernier, et plusieurs de ses étudiants, qui avaient protesté contre cette mesure auprès de la hiérarchie orthodoxe avaient été frappés par la répression. Au début du mois de mars, le Père Calciu avait écrit à Jean-Paul II pour lui demander de penser, dans ses prières, aux « *Eglises sœurs* ». C'est cette lettre qui avait provoqué, quelques jours plus tard, son arrestation.

Les arrestations de Gheorghe Brasoveanu et de Ionel Cana sont elles, directement liées à la création du syndicat libre dont ils sont membres fondateurs. Le premier, économiste, avait déjà été interné quelque temps pour avoir signé, au mois de février 1977, à la suite de l'écrivain Paul Goma, aujourd'hui exilé à Paris, une lettre ouverte sur les violations des droits de l'homme en Roumanie, adressée aux pays signataires des accords d'Helsinki. Le second, médecin, avait mis son appartement de Bucarest à la disposition du syndicat libre et c'est là qu'étaient recueillies les adhésions.

L'amalgame fait entre le prêtre et ces deux intellectuels était prévisible depuis que les autorités les avaient accusés, au début d'avril, d'avoir participé ensemble à « *la relance de l'activité légionnaire fasciste sous la forme de la création d'un prétendu syndicat* » (*le Monde* du 12 avril). Rien, ni dans l'action ni dans les déclarations de ces trois hommes, n'autorise à parler de « *fascisme* ». Mais la quasi-simultanéité entre l'envoi de la lettre du Père Calciu à Jean-Paul II et la création du syndicat libre a pu suffisamment inquiéter le pouvoir pour qu'il se décide à voir là un complot auquel auraient été mêlés, de Munich et de Paris, Radio Free Europe et le Comité des intellectuels pour une Europe des libertés dont M. Ionesco est membre. Cela aura permis en *tout* cas de tenter, en frappant un grand coup, de mettre un terme à l'agitation intérieure diffuse qui n'a pratiquement pas cessé depuis deux ans et demi en Roumanie.

Face au mouvement lancé en 1977 par Paul Goma, et auquel s'étaient jointes rapidement près de trois cents personnes, de milieu modeste pour la plupart, les autorités avaient su faire preuve d'habileté et endiguer le flot en distribuant des passeports d'émigration aux contestataires les plus connus *et* des peines de prison à ceux qui ne l'étaient pas. Puis il avait fallu, l'été suivant, que M. Ceausescu en personne se déplace pour obtenir des mineurs de la vallée du Jiu qu'ils cessent leur mouvement de grève dont les meneurs ont été, par la suite, sévèrement réprimés. Durant l'hiver 77-78, c'est l'importante minorité hongroise de Transylvanie, pomme de discorde latente entre Bucarest et Budapest, qui s'est fait entendre en se plaignant des discriminations dont elle estime être l'objet. Le printemps venu, la *contestation* religieuse avait fait son apparition avec la création du Comité chrétien pour la *défense* des droits religieux, principalement composé de baptistes.

Le bâton seulement

Cet hiver, la fondation du syndicat libre, a suscité exactement le même type de mouvement que l'affaire Goma. Comme il y a deux ans, une initiative, au départ limitée — à vingt-trois personnes, — a été suivie non seulement de très nombreux ralliements individuels, mais aussi, selon les « syndicalistes », de l'adhésion d'un groupe déjà constitué clandestinement dans la région de Tirgu-Mures et qui comprendrait plus d'un millier de membres. Pour la deuxième fois en deux ans, il aura suffi qu'une ou quelques voix rompent le silence pour qu'un nombre relativement important d'hommes et de femmes, là encore de condition souvent modeste, s'engouffrent dans la brèche, s'exposant ainsi aux représailles de la sécurité roumaine qui, cette *fois-ci*, a délaissé la carotte au profit du seul bâton. Depuis la *fin du mois d'avril*, il est impossible de joindre un seul membre du Syndicat libre, et seize de ses militants ont été soit condamnés à plusieurs mois de prison, soit internés en hôpital psychiatrique, ou encore ont disparu de leur *domicile*.

Et pourtant on vient d'apprendre la constitution à Bucarest, *sous* l'impulsion d'un groupe de sept personnes, d'un « *tribunal révolutionnaire du peuple* » dont le but est, ni plus ni moins, de juger les dirigeants du pays accusés, entre autres « *crimes* » plus graves, d' « *imposture politique* ». On ignore naturellement ce que ces « *juges* » sont devenus, mais ces manifestations successives de mécontentements, sérieuses ou irraisonnées, traduisent l'existence d'un malaise politique dans ce pays qui a su jusqu'à maintenant *éviter* toute *crise* ouverte et faire l'économie de la déstalinisation en se lançant dans une politique étrangère indépendante de Moscou. Tout se passe comme si le pouvoir sans partage qu'exerce, avec sa famille, M. Ceausescu commençait à manquer de ce minimum de soupapes de sécurité, dont ont su se doter d'autres *démocraties* populaires.

Il serait prématuré de voir dans ce malaise l'ébauche d'une crise plus profonde. Mais en frappant maintenant aussi durement les contestataires *et* en laissant imprimer des attaques aussi insensées que celles qu'on peut actuellement lire dans la presse de Bucarest contre les personnalités de l'émigration parisienne, les autorités roumaines donnent à penser qu'il ne s'agit pas là non plus de phénomènes marginaux.

BERNARD GUETTA.

(1) Aux Éditions Albatros, 14, rue de l'Armorique, 75015 Paris.

● *Une délégation du parti communiste français a été reçue à Bucarest*, lundi 23 juillet, par M. Ilie Radulescu, secrétaire du comité central du parti roumain. Selon l'agence *Agerpres*, les conversations se sont déroulées dans « *une ambiance de chaleureuse amitié* ».

LA VISITE DE M. FRANÇOIS-PONCET A BERLIN-EST

Le ministre des affaires étrangères rappelle "les responsabilités de la France au centre de l'Europe"

M. François-Poncet termine mardi 24 juillet la première visite d'un ministre des affaires étrangères français au gouvernement de la R.D.A. par des entretiens avec M. Honecker, secrétaire général du parti communiste et chef de l'Etat, M. Stoph, chef du gouvernement, et M. Fischer, ministre des affaires étrangères.

En Allemagne fédérale, où l'on rappelle avec satisfaction que M. Giscard d'Estaing est attendu à Berlin-Ouest avant la fin de l'année, la presse et les milieux politiques observent une grande réserve à propos de cette visite.

De notre envoyé spécial

Berlin-Est. — La situation internationale est plus spécialement évoquée ce mardi 24 juillet alors que les entretiens de lundi entre les deux ministres des affaires étrangères ont été consacrés aux affaires bilatérales.

Le ministre français était satisfait de ces premiers entretiens et il a estimé que « *les perspectives étaient bonnes sur tous les plans* ». Il a constaté la volonté des Allemands de l'Est de développer les relations économiques avec la France, déjà en forte expansion. Des projets existent, notamment dans les domaines de la métallurgie, des machines-outils, des produits chimiques et de l'électronique. Un contrat très important pour la construction d'une usine de véhicules utilitaires est en discussion. On ne désespère pas, du côté français, qu'il aboutisse avant la fin de l'année.

Plus difficiles, comme toujours avec les pays de l'Est, sont les relations culturelles. Le gouvernement français serait disposé à conclure un accord s'il devait permettre l'ouverture à Berlin-Est d'un centre culturel. Il est vraisemblable que, dans l'immédiat, la France et la R.D.A. se contenteront d'établir un programme développant les échanges avec la perspective de conclure ultérieurement un accord en bonne et due forme.

Les Allemands de l'Est sont pour leur part demandeurs d'une convention consulaire. Les deux gouvernements ont décidé de réunir un groupe de juristes pour débloquer les conversations qui, engagées depuis l'établissement de relations diplomatiques, n'ont pratiquement jamais progressé. Les Français ne veulent pas qu'une telle convention les amène à reconnaître une « nationalité » est-allemande, puisque, pour la France, il n'y a qu'une nationalité allemande. Ils ne veulent pas non plus signer un texte qui pourrait gêner les doubles nationaux. Les Britanniques, de leur côté, ont fait preuve de plus de souplesse et conclu depuis longtemps un accord consulaire avec la République démocratique allemande. Les Américains négocient eux aussi un accord consulaire assorti d'un échange de lettres qui permettrait aux Allemands de l'Est d'obtenir ce qu'ils désirent avant tout : la possibilité de protéger leurs ressortissants. C'est en vue de trouver un compromis de ce type que les nouvelles conversations vont s'engager entre la France et l'Allemagne démocratique.

L'intérêt d'un tel accord n'est pas seulement juridique. Les autorités de Berlin-Est ne cachent pas qu'il faciliterait la solution de cas humanitaires, résultant notamment de mariages franco-allemands. L'un d'eux a eu récemment une issue tragique, puisqu'une jeune Française, qui ne pouvait regagner la France avec son mari, un Allemand de l'Est, s'est donnée la mort. Le sort des enfants n'est pas réglé. Le ministre français interviendra auprès de ses interlocuteurs pour que des solutions soient trouvées sans délai. Une quarantaine de cas de ce genre restent en suspens, mais près de deux cents ont été réglés depuis que les deux pays ont établi des relations diplomatiques.

Les allocutions échangées au déjeuner offert lundi par M. Fischer à M. François-Poncet, ont fait apparaître les convergences et divergences habituelles entre la France et les pays de l'Est. Ainsi M. Fischer a déclaré que toute mesure de désarmement devait porter à la fois sur le nucléaire et le conventionnel, tandis que M. François-Poncet soulignait que « *la voie la plus féconde* » était la discussion du seul désarmement conventionnel en Europe.

Bien entendu, le ministre français ne manque pas de rappeler l'importance que la France attache au maintien du *statu quo* à Berlin, sans vouloir en discuter pour autant avec ses interlocuteurs puisque, aux termes des accords de 1945, précisés en 1971, seuls avec la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. exercent la souveraineté sur l'ancienne capitale du Reich. M. François-Poncet s'est exprimé en termes nets, mais très diplomatiques. Il a déclaré : « *La France détient conjointement avec trois autres puissances des droits et responsabilités particuliers au centre de l'Europe. La France attache un prix particulier à ce que tous les Etats s'acquittent de bonne foi des obligations qui leur incombent dans cette région. C'est ce qu'elle fait pour sa part, ainsi que ses alliés, en respectant l'accord quadripartite de 1971. C'est pourquoi, et je n'hésite pas à le dire étant donnée la franchise qui caractérise la qualité de nos rapports, la France a déploré récemment et déplorerait toute tentative de modification unilatérale de la situation à Berlin car, vous le savez, Berlin est au cœur de la détente.* »

Le ministre faisait allusion à la décision de la R.D.A., le 28 juin, de faire siéger à sa Chambre du peuple des députés élus par les Berlinois (alors qu'ils étaient jusqu'à maintenant cooptés) en représailles contre la désignation par la Chambre des députés de Berlin-ouest de trois de ses membres pour siéger à l'Assemblée européenne.

MAURICE DELARUE.

PROCHE-ORIENT

Washington condamne les raids israéliens au Sud-Liban

Les Etats-Unis ont manifesté, lundi 23 juillet, leur irritation à l'encontre d'Israël à la suite des bombardements de l'aviation israélienne dans les environs de Beyrouth.

Le département d'Etat a condamné en particulier le bombardement de trois bourgades côtières, qui a fait au moins quinze morts et soixante-dix blessés.

Washington s'est montré d'autre part mécontent du rejet par Jérusalem de tout déploiement des observateurs de l'ONU pour la supervision de la trêve (ONUST), en remplacement de la force d'urgence de l'ONU (FUNU) sur les lignes successives du retrait des forces israéliennes du Sinaï. Aux termes d'un récent compromis soviéto-américain, l'U.R.S.S., qui est opposée au renouvellement du mandat de la FUNU — ce mandat arrive à expiration ce mardi 24 juillet — a indiqué qu'elle n'avait pas d'objection à ce nouveau rôle de l'ONUST, dont elle retirerait, comme les Etats-Unis, son contingent, de sorte que les deux superpuissances ne soient pas impliquées dans ces opérations de supervision (1).

L'Egypte a fait savoir qu'elle acceptait ce compromis, tandis qu'Israël l'a rejeté en soulignant que des « *observateurs de la trêve ne sauraient être placés entre Israël et l'Egypte, qui ont déjà signé la paix* », car ce serait contraire à l'esprit des accords de Camp David. Les Israéliens ont rappelé que, à défaut d'une force multilatérale au Sinaï, que les Etats-Unis s'étaient engagés à créer, ils préféraient une force bilatérale israélo-égyptienne pour occuper le *no man's land*.

Dans un communiqué publié lundi, le département d'Etat a sèchement exprimé son désaccord avec les thèses israéliennes, selon lesquelles le recours aux observateurs de l'ONUST n'était pas compatible avec les obligations du traité de paix israélo-égyptien. *Les Etats-Unis* soulignent que le déploiement de l'ONUST remplirait les conditions du traité de paix et des accords de Camp David, qui l'avaient précédé.

Pour l'instant, chacun reste sur ses positions. L'ambassadeur d'Israël, M. Evron, convoqué lundi au département d'Etat, a réaffirmé que l'ONUST était inacceptable pour Israël. Il a souligné que les pouvoirs des observateurs de l'ONUST étaient différents de ceux des « casques bleus » de la FUNU, qui constituaient une véritable force de paix.

Le problème du remplacement de la FUNU commencera à se poser d'une manière concrète dès mercredi 25 juillet à midi quand le drapeau égyptien sera hissé sur une nouvelle zone à l'est du canal de Suez.

Dans cette zone de quelque 5 à 6 000 kilomètres carrés, longeant le golfe de Suez, se trouve en effet une route contrôlée par la force d'urgence de l'ONU mais utilisée conjointement par les Egyptiens et les militaires israéliens.

Cette route au sud de Suez permettait aux civils égyptiens de rejoindre Abou-Rodeis, évacué en 1975, et aux militaires israéliens de se déplacer entre leurs différentes unités. Une solution provisoire sera appliquée en attendant de connaître le sort de la FUNU : le contrôle de la circulation sur la route sera confié à une commission conjointe égypto-israélienne.

Une partie de la nouvelle zone, dont la localité d'Abou-Zeneima, qui sera restituée à la « *souveraineté* » égyptienne, mercredi, était déjà sous l'administration de l'Egypte en vertu du deuxième accord de désengagement, mais toute présence militaire y était interdite. — (*A.F.P.*)

(1) *L'ONUST*, en place depuis la création d'Israël en 1948, est composée de quelques trois cents observateurs appartenant à dix-huit nations dont les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Son quartier général est à *Jérusalem* et elle est déployée sur la frontière libano-israélienne, dans le Sinaï et sur le Golan. Contrairement à la FUNU, créée au lendemain de la guerre d'octobre 1973 et dont le mandat qui arrive à expiration ce mardi 24 juillet, ne peut être renouvelé que par un vote du Conseil de sécurité, l'ONUST est placée sous la seule autorité de son commandant, le général Erskine (Ghana) et du secrétaire général, M. Kurt Waldheim.

A travers le monde

Espagne

● LES PRISONNIERS APPARTENANT A L'ETA qui se trouvent à la prison de Soria, en Castille, seront transférés à celle de Nanclares-de-la-Oca, dans la province basque d'Alava, dès que la construction de celle-ci sera achevée, a annoncé, lundi 23 juillet, à Bilbao, le conseil général basque. Le « rapatriement » des détenus basques était une des principales revendications de la branche politico-militaire de l'ETA. — (*A.F.P.*)

● UNE VOITURE IMMATRICULEE EN FRANCE, mais appartenant à un ressortissant espagnol, a été détruite, dimanche 22 juillet, à Tarragone, en Catalogne, par l'explosion d'un cocktail Molotov, a annoncé la police. — (*Reuter.*)

États-Unis

● M. HENRY KISSINGER a déclaré, lundi 23 juillet, à Reno (Nevada), que le remaniement ministériel de M. Carter était « *plutôt brutal* » et « *pouvait créer un sentiment d'insécurité chez les alliés des Etats-Unis* ». L'ancien secrétaire d'Etat a estimé que les nouvelles nominations n'avaient pas apporté « *un sang nouveau* » dans l'administration Carter. — (*A.F.P.*)

Union soviétique

Une curieuse façon de remplir le plan

De notre correspondant

Moscou. — Pendant le premier semestre 1979, la production de viande dans les kolkhozes (coopératives) et les sovkhozes (fermes d'Etat) est restée inchangée par rapport au premier semestre 1978. L'Office central des statistiques de l'U.R.S.S., qui vient de publier les résultats des premiers six mois de l'année, ne fournit cependant aucun chiffre qui permettrait de comparer la production de viande sur plusieurs années, et surtout de constater la non-réalisation des objectifs du plan dans ce domaine.

Cela ne saurait surprendre. De l'avis même des dirigeants, ce n'est que dans quelques années que la situation du marché de la viande pourra être jugée satisfaisante. A défaut d'expliquer les raisons de cet échec, le quotidien des syndicats, *Troud*, consacre, dans son numéro du 16 juillet, un long article à certaines *pratiques* en vigueur dans la campagne.

Le sovkhoze « Socialisme » se trouve en Ouzbékistan. Sa culture principale est le coton, mais *il* doit aussi, d'après le plan, livrer à l'Etat 175 tonnes de viande (130 tonnes directement — le plan pour 1978 n'en prévoyait que 100 tonnes — et 45 tonnes que devraient fournir les salariés du sovkhoze grâce à leurs lopins individuels).

L'ennui, c'est que les salariés du *sovkhoze* (des jeunes pour la plupart) n'élèvent pas de bétail. D'autant moins que la *direction* ne leur fournit pas de fourrage en quantité *nécessaire* : pour toute la région, l'Etat n'a vendu que 282 tonnes de fourrage, alors que les travailleurs des sovkhozes devaient lui vendre... 420 tonnes de viande.

Deuxième obstacle, le prix auquel l'Etat paie cette viande qui *doit lui* être obligatoirement livrée : 1,70 rouble le kilo, alors que sur le marché voisin elle se vend deux fois plus cher (à Moscou et dans les villes de *la partie européenne*, le kilo de viande atteint 7 *roubles*, soit environ 45 F, sur le marché « *libre* »).

La direction du sovkhoze « Socialisme » a trouvé la solution. Elle verse, en dessous-de-table 1,50 rouble, mais comme la quantité de viande ainsi vendue à l'Etat est insuffisante, les *sovkhoziens sont* obligés d'aller au marché voisin acheter de la viande... avec l'argent du sovkhoze.

Selon *Troud*, les travailleurs du *sovkhoze* « Socialisme » ont, de la sorte, versé bénévolement, ou sans le savoir, 70 000 roubles (environ 450 000 F), en une année. Qu'importe ! L'Etat est satisfait. Il obtient 420 tonnes de viande avec 282 tonnes de fourrage, de la viande qu'il paie deux *fois* moins *cher* que le prix du marché. La direction du sovkhoze « Socialisme » est, elle aussi, satisfaite. Le plan est rempli. Les sovkhoziens, eux, à en juger par le reportage de *Troud* se taisent. — *Intérim.*

● M. GIEREK EST ARRIVE EN UNION SOVIETIQUE lundi 23 juillet pour y prendre des vacances, indique Tass. Le premier secrétaire du parti polonais pourrait rencontrer M. Brejnev, qui se repose en Crimée, et auquel M. Husak, secrétaire général du parti tchécoslovaque, a rendu visite

SELON LA C.I.A.

L'avenir économique de l'U.R.S.S. est sombre

La C.I.A. prédit un avenir sombre pour la croissance économique de l'Union soviétique. Dans un rapport rédigé pour le Sénat et rendu public le 21 juillet à Washington, son directeur, l'amiral Stansfeld Turner, affirme que les problèmes agricoles et énergétiques vont donner dans les années 80 « *une importante migraine aux dirigeants du Kremlin* ». Ces problèmes, ajoute-t-il, pourraient contraindre les autorités soviétiques à abandonner leur actuelle politique du commerce extérieur pour une plus grande ouverture à l'Ouest.

« *Nous avons toutes les raisons de penser*, poursuit le chef de la C.I.A., *qu'un déclin continu du taux de croissance économique au cours de la plus grande partie de la prochaine décennie est inévitable.* » Cette croissance, estime-t-il, ne devrait pas dépasser 3 % au cours des prochaines années et pourrait même tomber en dessous de 1 % vers 1985, si la production pétrolière ne dépasse pas 8 millions de barils par jour.

L'industrie pétrolière de l'U.R.S.S., précise le rapport, « *est probablement entrée cette année dans une période de non-croissance, qui devrait être suivie de baisses régulières de production, débutant l'an prochain.* » En outre, l'horizon énergétique soviétique des années 1980 sera « *assombri par les faiblesses de l'industrie charbonnière et nucléaire, qui limiteront les possibilités d'utilisation de sources d'énergie de remplacement* » du pétrole. Enfin, l'utilisation du gaz naturel pourrait fournir un substitut, mais aucune indication ne révèle que les Soviétiques entendent adopter cette forme d'énergie.

Cependant, la *Pravda* se félicite dans son éditorial du 22 juillet du « *nouvel essor* » de l'économie soviétique au cours du premier semestre 1979, en particulier dans le *domaine* de l'agriculture. Selon le quotidien, le principal problème actuel consiste à récolter et à conserver la totalité de la production et à *stocker* une importante quantité de fourrage pour le cheptel, qui a augmenté. L'organe du parti communiste indique également que le volume de la production industrielle a progressé au cours du premier semestre 1979 de 3,5 % par rapport à la période correspondante de 1978 et que le « *niveau de vie matériel et culturel du peuple* » s'est « *amélioré* ».

Pour sa part part, l'agence Tass a souligné le 21 juillet que, « *contrairement à l'Occident* », l'Union soviétique développait « *harmonieusement* » l'extraction de tous les combustibles fossiles et non du seul pétrole. Le bilan énergétique global de l'U.R.S.S. a enregistré une progression de 3 % de janvier à juin 1979 par rapport à la même période de 1978.

Le Monde

politique

Deux études de la Sofres font apparaître les transferts électoraux entre 1978 et le scrutin européen

Le Nouvel Observateur publie, dans son dernier numéro, un sondage SOFRES effectué entre le 13 et le 18 juin sur un échantillon national de mille personnes. Il porte sur les votes qui ont été émis lors du scrutin européen du 10 juin. Cette étude fait apparaître que les abstentions ont été principalement le fait des jeunes (36 % des électeurs de dix-huit à vingt-quatre ans) et des ouvriers (30 %). Comparés à une étude SOFRES de même nature, publiée par *le Nouvel Observateur* en avril 1978, à l'issue des élections législatives, ces chiffres marquent une nette évolution puisque, à l'époque, seuls 10 % des ouvriers et 20 % des dix-huit-vingt-quatre ans avaient déclaré s'être abstenus.

Rapportées aux préférences partisanes, ces indications montrent que c'est surtout l'électorat de gauche qui s'est démobilisé. Les personnes interrogées se reconnaissant dans le P.C.F. se sont abstenues dans la proportion de 20 %, le 10 juin, contre 5 % en mars 1978, et celles qui se reconnaissaient dans le P.S. de 24 %, le 10 juin, contre 10 % en mars 1978.

Si l'on compare la répartition des votes selon les catégories socio-professionnelles, on constate que d'une année sur l'autre le P.C.F. progresse chez les agriculteurs, passant de 9 % à 14 %, mais qu'il régresse chez les petits commerçants et les artisans (11 % au lieu de 14 %), cadres supérieurs et professions libérales (6 % au lieu de 9 %) et ouvriers (34 % au lieu de 36 %). Le P.C.F. chute également dans la tranche des dix-huit - vingt-quatre ans (23 % au lieu de 28 %).

Le P.S., lui, recule surtout chez les plus de cinquante ans. Il perd en moyenne cinq points. Par rapport aux catégories socio-professionnelles, il recule chez les agriculteurs (13 % au lieu de 17 %), chez les petits commerçants (17 % au lieu de 23 %), mais il progresse chez les cadres supérieurs et les professions libérales (23 % au lieu de 15 %). L'électorat socialiste se « masculinise ». Il ne compte plus que 22 % d'électrices contre 25 % en mars 1978.

Du côté de la majorité, c'est également dans l'électorat féminin que le recul gaulliste est le plus net (15 % de voix féminines en 1979 contre 24 % un an plus tôt). Un transfert s'est manifestement opéré au profit de l'U.D.F., qui passe de 22 % d'électrices lors des élections législatives à 31 % lors du scrutin européen. Un transfert aussi massif s'est produit au sein de l'électorat le plus âgé. Chez les électeurs de plus de soixante-cinq ans, le R.P.R. passe de 28 % à 16 %, alors que l'U.D.F. progresse de 27 % à 42 %.

A PROPOS DE L'EXPOSITION « PARIS-MOSCOU »

« France nouvelle » : ne pas se laisser entraîner dans une résurgence de la guerre froide

Dans *France nouvelle* daté 14-20 juillet, Léon Robel, analysant l'exposition « Paris-Moscou » qui se tient au Centre Georges-Pompidou, avait émis quelques réserves. « *Non seulement l'environnement historique, économique, social, politique, n'est pas présenté (ce qui peut sembler bien paradoxal pour un pays dont le marxisme est la doctrine officielle !)*, écrivait-il, *mais rien ne permet de se faire une idée claire des rapports entre la culture et les masses populaires ni les contradictions (voire des conflits, et il y en eut de très violents !) entre les diverses écoles, tendances, groupes. Dès lors, l'évolution des styles et des systèmes peut apparaître comme innocente ou alors brutalement déviée de son cours naturel ou interrompue par l'intervention extérieure d'un pouvoir quelque peu abstrait.* »

Après avoir regretté l'attitude des Soviétiques face à nombre des œuvres exposées, l'auteur se réjouissait toutefois de l'organisation de cette manifestation, car elle lui semble pouvoir « *aider à combattre le dogmatisme, favoriser une confrontation normale des positions idéologiques et esthétiques* ».

L'hebdomadaire central du P.C.F. revient cette semaine sur « Paris-Moscou » par le biais d'un article de M. Jack Ralite, député communiste de Seine-Saint-Denis, qui écrit, à propos de l'exposition :

« *Certains silences, une manière de montrer faisant l'impasse sur l'histoire politique et ses échos en art, révèlent la persistance en Union soviétique de rapports « administratifs » dans le domaine des libertés d'opinion, d'expression, de création. Cela ne nous satisfait pas.* »

L'essentiel de son propos vise toutefois à dénoncer la « *véritable campagne de dénigrement* » dont, selon lui, est victime « Paris-Moscou ». Il note :

« *Précisément « Paris-Moscou » est un acte de coexistence pacifique dans un aujourd'hui où commencent à apparaître les prémices d'un nécessaire nouvel ordre international; et les intellectuels français se laisseraient entraîner dans une résurgence de la guerre froide !* »

Les représentants des Français musulmans s'insurgent contre la fréquence des « manifestations de racisme »

La « bavure » de Caluire, qui vient d'être sanctionnée par l'inculpation du policier accusé d'avoir grièvement blessé une jeune fille de confession islamique (« le Monde » daté 22-23 juillet), continue à susciter de nombreuses protestations, surtout parmi les représentants des Français musulmans qui s'insurgent contre la fréquence des « manifestations de « racisme ».

Le bachaga Boualem, qui s'est entretenu samedi 21 juillet avec un représentant du secrétariat d'Etat chargé des rapatriés et qui a demandé audience au président de la République, a souhaité, mardi 24 juillet, que « *les moyens nécessaires* » soient mis à la disposition du « *groupe d'alerte contre le racisme* » créé au sein de la commission nationale des Français musulmans, sous la présidence du général Khelifa. Il a également sollicité le soutien des autres membres de la commission nationale afin d'obtenir du secrétariat d'Etat des ressources financières suffisantes pour l'organisation d'un « *collectif national d'avocats* ».

M. Hachemi Bounini, président du Front national des rapatriés français de confession islamique (F.N.R.F.C.I.) a envoyé, lundi, un télégramme à M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat, pour demander que la commission nationale se réunisse « *d'urgence* », en séance extraordinaire. M. Ahmed Kaberseli, président du Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés musulmans, a fait une démarche identique, en exigeant « *un programme d'urgence en faveur des jeunes* ».

Dénonçant les « *discriminations raciales* » à l'encontre des citoyens de confession islamique, l'Union de défense interprofessionnelle (UDI), dirigée par M. Pierre Poujade, a décidé, à son tour, de se constituer partie civile dans la plainte déposée après les incidents de Caluire.

Le mouvement du RECOURS exprime, pour sa part, « *sa totale solidarité avec le front commun des rapatriés musulmans* » et demande au gouvernement « *de bien vouloir prendre enfin de réelles et efficaces mesures à l'égard d'une communauté dont les souffrances, autant morales que matérielles, durent depuis bientôt vingt ans* ».

LE DÉBAT SUR LA NOUVELLE DROITE

L'illusion de la science

(Suite de la première page.)

Après 1945, il avait formé plusieurs générations d'énarques, donné un fondement idéologique aux majorités centristes de la Vᵉ République et permis aux gaullistes de mener la politique colbertiste qu'il souhaitait. Le retour à l'*homo economicus* correspond à l'orientation fondamentale du giscardisme.

Si éloignés qu'ils soient, les nouveaux économistes et les nouveaux idéologues sont unis par un élément commun, qu'ils partagent avec le marxisme : l'illusion de la science. Les premiers se proclament adeptes d'un « *libéralisme scientifique* ». Les seconds s'appuient sur « *le message révolutionnaire de trois cents des plus grands scientifiques anglais et américains : les sociobiologistes* ». Le troisième prétend exprimer un « *socialisme scientifique* ». En fait, tous raisonnent dans des domaines où la science demeure encore peu développée, où elle est sûre de très peu de choses, où ses hypothèses et ses modèles sont plus approximatifs et plus fragiles qu'ailleurs. Quand Engels affirmait que « *le socialisme est devenu une science qu'il s'agit maintenant d'élaborer dans tous ses détails* », il partageait les espoirs d'une époque positiviste. Les amis de Jean-Jacques Rosa et ceux d'Alain de Benoist n'ont pas cette excuse.

Les premiers ne peuvent oublier que les meilleurs économistes n'ont jamais contesté l'infirmité de leur discipline. La plus avancée des sciences sociales après la démographie reste très en arrière des sciences de la nature. Relever toutes ses contradictions dans l'analyse de la grande dépression des années 30 rend sceptique sur sa capacité de résoudre la crise actuelle. Les progrès accomplis dans le dernier demi-siècle sont considérables. Ils ne permettent pas encore de prétendre à une maîtrise satisfaisante des mécanismes de la production, de l'échange et de la répartition. En étendant le champ de la discipline, le panéconomisme ne la rend pas plus précise. Les néo-libéraux ne sont ni plus ni moins assurés de leur science que les keynésiens. Ils n'ont pas obtenu des résultats meilleurs.

La prétention de la nouvelle droite actuelle est encore moins excusable. Son chef de file manifeste une grande admiration pour Popper, qui refuse aux disciplines sociales et humaines le caractère de sciences véritables parce que leurs assertions ne seraient pas « falsifiables », c'est-à-dire susceptibles d'être réfutées par l'expérience. L'implacable logicien considère qu'elles peuvent seulement avancer des « points de vue sélectifs ». Il les réduit à l'état de « sociotechniques opportunistes » permettant des bricolages de détail et rien de plus.

Pour échapper à cette critique, les nouveaux idéologues ont déplacé la question sur le terrain des sciences physiques ou, plus exactement, d'un étrange accouplement entre elles et les sciences humaines. La politique devrait être fondée sur la « sociobiologie, science de l'optimalité du succès reproductif et des rapports de parenté au service de l'évolution » basée sur la théorie que tous les êtres vivants tendent à « optimaliser » leurs gains, le plus précieux étant de parvenir à transmettre les gènes, c'est-à-dire les particules qui déterminent l'hérédité. Nous voici revenus aux nouveaux économistes et à leur coût d'opportunité. Certains Américains ne s'y sont pas trompés, qui justifient leur néo-libéralisme « scientifique » par la sociobiologie.

Des instruments d'analyse à caractère de métaphores

Dans la mesure où ces schémas conceptuels permettent d'expliquer l'évolution des espèces depuis l'amibe jusqu'à l'*Homo sapiens*, on peut les accepter, à condition de les prendre pour ce qu'ils sont : des instruments d'analyse à caractère de métaphores, qui aident à comprendre les faits mais ne les décrivent pas. Dire que l'organisme ne vit pas par lui-même, que sa fonction première n'est pas d'engendrer d'autres organismes, mais de reproduire des gènes et de leur servir de véhicules temporaires, c'est dépasser le langage figuré pour suggérer une finalité qui se trouve seulement dans l'esprit de celui qui l'invoque. Prétendre que la disposition à l'altruisme est d'autant plus grande qu'on possède un plus gros investissement dans les gènes du bénéficiaire — le père se sacrifiant pour le fils plutôt que pour un inconnu — c'est tout simplement jouer avec les mots.

La sociobiologie est une fumisterie quand elle cesse d'être un modèle d'analyse de l'évolution des espèces pour justifier la domination d'élites génétiques. Cela ressuscite l'aventure de Vacher de Lapouge, déterrant frénétiquement les squelettes et mesurant leurs crânes pour légitimer les privilèges d'une aristocratie que Gobineau faisait descendre des conquérants germains, ces aryens dolichocéphales ayant apporté la civilisation aux occupants primitifs, brachycéphales enfoncés dans leur barbarie. Chaque époque se fabrique des sociobiologistes à sa mesure. La science peut éclairer les choix politiques et économiques. Elle ne peut pas se substituer à eux. Il n'y a pas de libéralisme scientifique, de socialisme scientifique, de nouvelle droite ni de nouvelle gauche scientifiques. Le libéralisme, le socialisme, la droite, la gauche relèvent avant tout de l'éthique. L'illusion de la science sert à donner aux doctrines qui l'invoquent une autorité qu'elles ne méritent pas, en les parant d'une objectivité factice qui fait sourire les savants.

MAURICE DUVERGER.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Réflexions sur l'élitisme

De semaine en semaine le débat qui s'est engagé autour de la « nouvelle droite » se prolonge dans les hebdomadaires. Il s'agit désormais moins d'enquêtes — déjà effectuées — que de prises de positions éditoriales. Dans *L'EXPRESS*, Raymond Aron sacrifie à ce « *devoir de vacances* ». Il écrit :

« *Désormais, au* Figaro Magazine, *Jean d'Ormesson joue les amuseurs, Alain de Benoist représente la pensée. (...)*

» *Pourquoi suis-je allergique à cette littérature ? D'abord, à cause du passage insidieux de certains résultats acquis de la science à des hypothèses ou à des exagérations proches des contre-vérités. (...)*

» *Je n'aime pas les hommes qui portent à la boutonnière, à titre de décoration, leur chiffre de Q.I. Non que je ne pense, moi aussi, que le destin des peuples dépend beaucoup de l'élite. Mais j'ai rarement rencontré, parmi les hommes authentiquement supérieurs, cette vanité d'écrivains qui ne doutent pas d'appartenir au nombre de l'élite. (...)*

» *Au reste, si l'influence du milieu est négligeable, les plus doués réussiront en tout état de cause. Que les élitistes tolèrent donc, en toute sérénité, les efforts des démocrates, ceux qui ne tiennent pas l'élection génétique pour définitive et s'efforcent non seulement de donner une chance aux doués issus d'une famille modeste, mais aussi de créer pour tous des conditions propices à l'épanouissement de leurs virtualités, en effet inégales.* »

Revenant sur « *les écrits anti-judéo-chrétiens* » de Louis Pauwels qu'il met en parallèle avec « *le livre indéfendable* » de Bernard-Henri Lévy (N.D.L.R. : *le Testament de Dieu*), Raymond Aron ajoute : « *Aucune conception du Monde, monothéiste ou non, ne préserve en tant que telle la personne ou la société du totalitarisme. L'antidote du totalitarisme, c'est le refus de s'arroger à soi-même ou d'accorder aux autres le monopole de la parole légitime.* »

Il conclut : « *Les écrivains du « club de l'Horloge » me rappellent les doctrinaires de la révolution conservatrice dans l'Allemagne préhitlérienne. Ils n'appartiennent pas au groupe de la Nouvelle Ecole et ils protestent contre les amalgames dont ils déclarent être victimes. Qu'ils prennent garde, à leur tour, des mélanges qui compromettent leurs idées. Une réforme intellectuelle et morale exige plus de rigueur et moins d'arrogance. Les privilégiés de l'argent et du pouvoir dans la France d'aujourd'hui, ne souffrent pas d'un excès d'égalitarisme. Ils ont plus besoin de se justifier par leurs actes que d'être justifiés par une idéologie élitiste.* »

Dans l'hebdomadaire catholique *LA VIE* (18 juillet) José de Broucker, élève contre le « matérialisme génétique » et note : « *De telles théories ne sont acceptables ni par la raison ni par la foi.*

» *La raison humaine peut et doit chercher à connaître les données de la nature. Mais elle se refuse à confondre théorie et loi. Et quand, tout bien considéré, elle définit une loi, ce n'est pas pour s'y soumettre, mais pour s'en libérer.*

» *La foi chrétienne, quant à elle, ne peut que s'insurger contre un déterminisme qui enfermerait la création dans son imperfection. Car elle croit que Dieu a précisément donné à l'homme la mission et les moyens de la parfaire. Courageusement.* »

L'aspect antichrétien de la « nouvelle droite » hérisse également Michel Fromentoux qui, dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, rappelle que compter sur la seule science revient à instaurer un monde dominé par la force. « *Il faut*, écrit-il, *renouer avec l'objectivité de la tradition qui a fait ses preuves, avec l'acceptation catholique de la diversité et des hiérarchies nécessaires mais corrigées par une loi d'amour.* »

Dans *PARIS-MATCH* en revanche Jean Cau plaide en faveur de la « nouvelle droite » et explique qu'il s'agit d'un aspect « *de la remise en cause, à droite comme à gauche, de vieilles appartenances et de vieilles étiquettes.* » « *Il est évident*, écrit-il, *qu'il y a entre la nouvelle droite et la nouvelle gauche autant de divergences possibles que de points de convergence réels (par exemple : critique de la société du spectacle, mise en cause des valeurs bourgeoises, condamnation des deux super-puissances, anticolonialisme fondé sur un sens aigu de l'incommensurabilité des cultures, mise en garde contre le péril américain, condamnation du primat de l'économisme et des valeurs marchandes, appui aux cultures populaires, à la créativité populaire, aux tentatives diverses d'enracinement, etc.). Tous terrains sur lesquels vieille droite et vieille gauche sont complètement infirmes et débordées.* »

Il est vrai que tracer des frontières politiques ou idéologiques devient de plus en plus ardu. *DRAPEAU ROUGE*, organe des maoïstes de l'Organisation communiste de France, titre sa livraison : « La nouvelle droite, c'est le P.C.F. », et l'éditorialiste, Georges Guyot, explique : « *Ce qui constitue aujourd'hui le véritable danger fasciste, c'est Marchais et son « marxisme » chauvin, son national-communisme, son culte de la hiérarchie, du savoir, de l'intelligence et le mépris de la pratique.* »

Une telle analyse ne manquera pas de surprendre un lecteur de l'hebdomadaire communiste *FRANCE NOUVELLE*, M. Nicolas de Dordègue, qui se demande s'il ne faudrait pas donner un peu de place dans cette publication à une analyse de la « nouvelle droite ». « *En effet*, note-t-il, *il me semble que, tant le « phénomène » lui-même que la campagne enregistrée dans tous les médias ne sont pas sans signification.* »

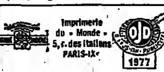
C'est le moins que l'on puisse dire. — T. P.

« Éléments » : le binôme archaïque gauche-droite

Eléments, bimestriel édité par le GRECE (Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne), consacre l'éditorial de son numéro d'août au débat sur la « nouvelle droite ». Le texte, signé Robert de Herte, souligne : « *En face de la « nouvelle droite », on trouve l'habituelle coalition des ectoplasmes du personnalisme chrétien, des fourriers de l'américanisme, de la vieille gauche (messianique) et de l'extrême droite (catholique. (...) Par l'ampleur même de cette réaction inévitable, l'intelligentsia dominante avoue son indigence théorique, son déphasage par rapport aux débats d'idées qui se déroulent aujourd'hui dans le monde. La vérité qui apparaît au grand jour est que, pour cette intelligentsia, l'idée d'une droite pensante, l'idée même qu'on puisse penser en dehors d'elle, est proprement* insupportable. *Mais, encore une fois, il fallait réagir plus tôt. Aujourd'hui, c'est trop tard. Un large public a désormais la possibilité de constater l'écart entre le discours à prétentions disqualifiantes et la réalité de ce que nous ne cessons d'exprimer, sur deux fronts bien sûr, contre les totalitarismes présents, les unilatéralismes réducteurs et les extrémismes du jour. Le mouvement est lancé. Il ne pouvait que l'être. Pas seulement en France, d'ailleurs. Et pas seulement à notre initiative.*

» *Ce n'est certes pas un hasard si c'est dans* Libération *qu'a paru, non la plus exacte, mais la plus honnête des tentatives d'analyse de nos positions. C'est qu'il y a entre la « nouvelle droite » et la « nouvelle gauche » autant de convergences immédiates — refus du totalitarisme, critique de la société du* spectacle *et de l'économisme marchand, remise en cause de l'hégémonisme des superpuissances, recours aux cultures populaires, désir d'enracinement — que de divergences réelles ou possibles. C'est ainsi qu'il apparaît de plus en plus que la pensée aristotélo-manichéenne du tiers-exclu est devenue stérile — et qu'au binôme archaïque gauche-droite se substitue désormais une problématique à quatre pôles : vieille droite-vieille gauche-nouvelle droite - nouvelle gauche. Avec toutes les combinaisons qui en découlent.* »

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

LE P.F.N. REND PUBLIC LE BUDGET DE SA CAMPAGNE EUROPÉENNE

Le Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite) publie dans *le Nouvel Europe magazine*, mensuel de l'Eurodroite francophone, le budget de sa campagne électorale pour l'élection européenne. Ses frais de campagne officielle (achat de 155 tonnes de papier, impression des affiches, transport, location de véhicules, cautionnement obligatoire, etc.) se sont élevés à 1 733 800 F et ses dépenses de propagande (impression de deux plaquettes, tracts, vingt et un meetings, autocollants, etc.) à 1 094 700 F, soit un total de 2 828 500 F. Ses recettes (rapports des plaquettes, dons divers, adhésions, etc.) ont atteint 963 100 F.

Le P.F.N. donne aussi des précisions sur les sommes engagées personnellement par ses militants et ses amis qui lui avaient permis, au dernier moment, de participer au scrutin du 10 juin en constituant la liste de l'Union française pour l'eurodroite.

Les circonstances dans lesquelles le P.F.N. avait annoncé sa décision avaient alors suscité diverses interprétations, notamment de la part du Front national, présidé par M. Jean-Marie Le Pen, lequel avait laissé entendre que M. Jean-Louis Tixier-Vignancour et ses amis avaient reçu le soutien financier du Mouvement social italien (*le Monde* du 29 mai).

Le P.F.N. indique que cent dix-huit personnes avaient apporté la caution de leurs biens personnels, pour un total de 990 000 francs. Dans la liste qu'il rend publique figurent notamment M. Tixier-Vignancour (200 000 F), le prince Sixte-Henri de Bourbon-Parme (150 000 F), quatre membres du bureau politique du parti, MM. Pascal Gauchon, Joël Dupuy, Alain Robert, Mme Ghislaine Lauret-Desrue (80 000 F), le général Félix Busson (30 000 F), M. Joseph Ortiz (20 000 F), Mme Marie-Louise Jacob-Tristani (20 000 F), etc.

Le bilan de la campagne se solde, pour le P.F.N., par un déficit de 875 400 francs.

● *M. Georges Lamirand*, ancien ministre de la jeunesse dans le gouvernement de Vichy, a déclaré, lundi 23 juillet, que l'unité et la réconciliation des Français « *exigeaient la révision de la condamnation du maréchal Pétain et la translation de ses cendres à Douaumont* ». S'exprimant à l'occasion d'une cérémonie organisée à l'île d'Yeu pour le vingt-huitième anniversaire de la mort du maréchal Pétain, M. Lamirand a ajouté : « *La condamnation du maréchal Pétain est déjà démentie par l'histoire. La France s'honorerait en réalisant la dernière volonté du maréchal de reposer près de ses soldats inhumés à Douaumont, comme huit cent mille survivants de 14-18 en ont émis, en 1966, le vœu solennel.* »

Le Monde

société

Croquis d'été

Restoroute

Crise de l'énergie. Sous le vent du Nord violent, les drapeaux de la station-service claquent en haut des mâts. Dans l'odeur d'essence et de pneus chauds, les pompistes en uniforme s'affairent à toute allure autour des voitures. Ils récitent leur « check-list » en automates, « le plein ? super ? niveau d'huile ? l'eau, le pare-brise ? » Il est 2 heures ce lundi après-midi. Dans les voitures souvent surchargées, les gens sont bizarres, moroses, les yeux vagues, comme assommés par le soleil, victimes du somnambulisme de l'autoroute, la tête encore pleine du bruit et de la fureur.

Certains sortent péniblement de leur voiture, se redressent avec difficulté, s'étirent et tournent autour du véhicule comme pour l'exorciser. Les plus inquiets touchent les pneus évidemment brûlants, surveillent, par-dessus l'épaule du pompiste, le niveau d'huile, évidemment bas. Les plus pressés n'ont même pas détaché leur ceinture de sécurité, les yeux simplement fixés sur les chiffres de la pompe à essence. Les plus sages s'arrêtent.

Sur l'immense parking d'Isardrôme, où les arbres, trop jeunes, n'arrivent pas à assurer un semblant d'ombre aux moteurs, des centaines de voitures sont arrêtées. La chaleur est accablante. Les poubelles débordées vomissent sur la chaussée les gobelets de la cafétéria. Les capots des véhicules bâillent pour se donner un peu d'air. Les gens somnolent dans l'herbe ou piqueniquent. Là-bas, à la station-service, toute l'Europe en tenue d'été fait la queue devant les toilettes, devant les distributeurs de boissons ou devant la caisse, où deux jeunes femmes, visiblement excédées, complètent avec les mains l'espéranto de leur caisse enregistreuse.

Il faut louvoyer entre les étalages qui croulent sous les gadgets automobiles, les jouets en peluche, les légions de cartes routières et de revues pornographiques, la biscuiterie, les souvenirs en toc massif, l'artisanat local façon touriste, les mille et une tentations de cet inutile bazar de pacotille.

Un peu plus loin, deux sortes de casemates en béton reliées par une passerelle-tunnel enjambant l'autoroute : c'est l'Isardrôme proprement dit, haut lieu de la modernité en mouvement, beau comme un blockhaus, un abri anti-autoroute. Dès l'entrée, on est fixé. L'accueil se fait en musique, cette musique aseptisée, insignifiante de supermarché ou d'ascenseur d'hôtel. Entre les plantes vertes et les flèches de signalisation, les places vides ont été utilisées au maximum. Sur les machines à sous, les jeunes s'essaient à torpiller un croiseur qui navigue sur l'autoroute d'un écran lumineux et, là-bas, les tout petits chevauchent des animaux de plastique échappés de Disneyland. A droite, au rez-de-chaussée, voici la cantine d'Isardrôme, un self-service type restaurant d'entreprise avec plateaux, plat du jour, file d'attente et tickets de café. Les familles s'y engagent résolument.

Avec un peu de chance et beaucoup d'appétit, on s'en sortira pour 30 à 40 F. A condition de se limiter à l'eau froide, qu'une fontaine, placée au beau milieu du restaurant, distribue en quatre langues.

« Contrôles stricts pour les prix »

A gauche, derrière un bar circulaire, le bureau de tourisme, déserté cet après-midi, et le central téléphonique tenu par une standardiste. Au premier, par comparaison, c'est Byzance. D'un côté, la supérette, un magasin d'alimentation. Rien à dire. Les prix « autoroutiers », paraît-il, ont fait ou « feront l'objet de contrôles stricts, dorénavant ». Mais aussi un nouveau bazar, un déballage baroque de produits régionaux et d'objets artisanaux, un morceau de terroir français revu et corrigé à la manière d'Hongkong : la lampe à pétrole de bazar à 190 F et les nougats de Montélimar, le coffret de côtes du Rhône, la camomille de Mémé, les saucissons de l'Ardèche et le vase de verre « foire du Trône », les faux santons de paille et des poupées de chiffon. Tout et n'importe quoi, y compris un arbre nain qui se désespère dans son vase derrière cet affichage : « Je m'appelle orme. J'ai vingt ans et je coûte 400 F. » Ah ! le retour à la nature vu de l'autoroute !

En face, le restaurant d'Isardrôme, temple de l'eurobouffe et du coup d'arquebuse. Le mobilier est crypto-scandinave, les lampadaires de plastique, les nappes en papier, les serviettes aussi et la musique d'ambiance. Un bataillon de serveuses en robe verte et de serveurs en veste orange s'activent pour démontrer que chacun n'est ici que par accident. Le temps d'apercevoir un pressoir à vis installé pour la couleur locale, la carte est posée sur la table. Ouverte à la première page.

Elle est très bien conçue cette carte, aux armes de l'Isère, de la Drôme et d'Isardrôme réunies (trois blasons, une cuiller, une fourchette). Elle est très claire : entrée, viande, spécialités, fromages, desserts. A un petit détail près : le seul menu indiqué, 39 F service compris, est camouflé en page de garde au dos de la carte. Pratiquement invisible.

On n'insistera pas. Pour une entrée, une grillade, une coupe glacée, un café et une demi-bouteille de vin rouge, le prix a été de 85 F. On dira que c'est là chose banale pour un bon repas. Justement...

Dans la salle de restaurant, des dizaines de personnes, étrangères pour la plupart, ont pris un douloureux contact avec la gastronomie française. Cela se voyait à l'œil nu et aussi aux reliefs abandonnés dans les assiettes. Un peu comme cette famille belge, les parents et les deux enfants, qui ont tout planté sur la table, ont réclamé l'addition et sont partis furieux.

De quoi se plaignaient-ils, ces étrangers ? Les toilettes, elles, sont propres à Isardrôme.

PIERRE GEORGES.

LES SERVICES SUR LES AUTOROUTES

Peu d'amélioration dans l'immédiat

Après l'annonce, par MM. René Monory, ministre de l'économie, et Joël Le Theule, ministre des transports, de la mise en concurrence des services proposés aux usagers des autoroutes (restauration, hôtellerie, dépannage, vente de produits, etc.) (*le Monde* du 2 juin), la revue *50 Millions de consommateurs* publie, dans son numéro d'août, les résultats d'une enquête menée le 1er juillet sur les autoroutes du Nord, de l'Ouest, Paris-Lyon et Lyon-Grenoble.

Ainsi, la réparation d'une courroie de ventilateur a *été facturée* à des prix évoluant entre 139 F et 186,25 F, selon les interventions. Le prix de la courroie, mais, surtout, le tarif de base forfaitaire qui varie selon les autoroutes expliquent la différence.

Au chapitre de la restauration, on dénonce, une *fois* de plus — et à juste titre — la qualité médiocre des mets et le prix excessif auquel ils sont vendus.

Conclusion de *50 millions de consommateurs* : « *L'idée de la concurrence est intéressante, mais elle arrive trop tard pour pouvoir entrer pleinement en application, du moins dans l'immédiat* », puisque la plupart des contrats passés avec les concessionnaires de la restauration courent jusqu'en l'an 2005...

★ 80, rue Lecourbe, 75732 Paris, Cedex 15, 5 F.

● « *Opération essence* ». — *Le parti communiste lance une « opération essence » sur les routes et autoroutes de province. « L'essence est déjà trop chère : refusez la nouvelle hausse que M. Barre mijote »*, tel sera le thème de la campagne communiste dès la fin de cette semaine. M. Pierre Juquin, membre du comité central du P.C.F. et du bureau politique, qui présente l' « *opération essence* » dans *l'Humanité* du 24 juillet, souligne : « *En France, dans ce que paie le consommateur pour un litre d'essence, 18 % reviennent aux pays producteurs. C'est comme si vous achetiez 10 F un kilo de fruits vendu 1,80 F par le paysan. Qui est responsable ? Le producteur, ou bien ceux qui empochent la différence ? Dans le cas de l'essence, ce sont l'Etat, avec d'énormes impôts, et les compagnies pétrolières, avec d'énormes profits. Plus vous payez cher à la pompe, plus ils gagnent.* »

TREIZE VOITURES AUX PNEUS CREVÉS...

Irresponsabilité limitée

De notre envoyé spécial

Limoges. — M. Raymond V... est un honorable commerçant de Limoges qui a pignon sur rue. « *Il n'a jamais eu d'histoire avec quiconque* », affirme-t-on aujourd'hui au commissariat de police. Pourquoi d'ailleurs en aurait-il eu ? Des chasseurs, malgré la crise, continuent à chasser, les nombreux étangs du Limousin n'ont pas été asséchés, les articles de pêche et de chasse que vend M. V... trouvent toujours preneurs : son commerce, sans être brillant, est régulier.

Toutes les enquêtes de routine que la police a faites sur lui, en raison de ses ventes particulières, concordent : M. V... n'a jamais eu, jusqu'à présent, rien à se reprocher. De plus, son fils, âgé d'une vingtaine d'années, solide et gentil, commence à s'intéresser à la boutique : la succession de ce commerçant de cinquante-trois ans s'annonce bien.

Une ombre pourtant à ce tableau : sa nervosité. Il est d'ailleurs suivi, à cet effet, régulièrement. Seuls une certaine raideur dans le geste et son ton un peu saccadé traduisent cette faiblesse. Mais qui n'a pas ses problèmes ?

Le dimanche 15 juillet, un *dimanche d'été comme les autres*, il avait fait, à Limoges, un peu plus chaud qu'à l'accoutumée. Les voitures, sur la route de Paris, où est situé le magasin de M. V..., s'étaient succédé à un rythme un peu plus rapide que les jours de la semaine. Le feuilleton à la télévision, le soir, avait été égal à lui-même : *reposant*.

Simplement, tard dans la soirée, M. V... était sorti faire un tour, comme il le faisait souvent. Les trolleybus de Limoges s'étaient arrêtés depuis longtemps et l'honnête commerçant avait descendu à pied le long des avenues droites et désertes qui mènent au centre ville. Il est sans doute passé près du Central, un des rares cafés ouverts toute la nuit où quelques habitués se retrouvent.

M. V..., ensuite, s'est enfoncé dans une rue adjacente : sans provocation, mais sans précaution réelle, il s'est mis à trouer méthodiquement avec un couteau les pneus des véhicules en stationnement. Les rares promeneurs, la surprise passée, ont alors prévenu la police qui empêcha le commerçant, devenu soudain un délinquant, de s'attaquer à un quatorzième véhicule. Douze des victimes sur treize ont, jusqu'à présent, porté plainte.

Quel mobile a pu pousser cet homme — qui ne compte pas, dans sa famille, de vendeur de pneumatiques ? Des penchants écologiques ? Il existe une version officielle des événements, celle que fabriquent autour d'un pastis les policiers et les journalistes locaux : M. V... serait un « *déséquilibré* » et « *un accès de folie* » l'aurait poussé à ce geste. La femme du commerçant est, d'ailleurs venue plaider le risque du suicide, si le nom de son mari était divulgué. On l'a crue ou on a feint de la croire. Le déséquilibre mental est devenu l'ultime défense de la respectabilité.

Penchants écologiques ?

Pour cette raison la police taira son identité. Même les victimes ne connaissent pas encore le nom de leur agresseur. Quant aux poursuites, le parquet, dit-on au commissariat, appréciera : « *S'il est irresponsable, en effet, comment voulez-vous le juger ?* dit le commissaire. *Il faudra seulement alors lui interdire la vente de certains articles.* »

Cette irresponsabilité, en tout cas, reste discrète : l'affaire des pneus crevés ne provoque, dans le voisinage, que des tirades sur « *les jeunes voyous de banlieue qui sont de véritables vandales* ». Mais un commerçant nerveux du quartier ? Personne n'est au courant : « *Remarquez*, dit une vendeuse de porcelaine (de Limoges), *avec toute cette circulation, ça porte sur les nerfs ; moi-même j'ai fait, il y a quelques années, une dépression nerveuse.* »

M. V..., lui, continue de vendre fusils et asticots. Il s'étonne : « *Vous vous intéressez à de telles rumeurs ?* » Puis, vaguement inquiet : « *Qui vous a mis au courant ?* » Des plaintes contre lui ? : « *Je ne suis pas au courant, c'est sans doute un jaloux...* »

NICOLAS BEAU.

Trente ans de prison

Depuis le 1er octobre 1977, un horticulteur âgé de trente-trois ans, M. Francis Lamaignère, est incarcéré en Turquie. Il avait été condamné, le 26 mai 1978, à trente ans de réclusion pour détention de stupéfiants.

Voyageant avec quelques compagnons, M. Lamaignère est arrêté à Dogoubayazit, aux confins de l'Iran et de la Turquie, après une altercation avec un hôtelier. Certes, les policiers établissent que l'hôtelier s'est emparé de l'argent et du passeport d'un voyageur britannique, mais ils procèdent aussi à une fouille généralisée du groupe. Sur M. Lamaignère ils trouvent 11 grammes de haschisch, sur une jeune femme, 3 grammes de morphine.

Lors du procès où ils comparaissent l'un et l'autre, le jeune homme « prend » tout sur lui pour permettre à sa coaccusée de rejoindre sa petite fille demeurée en France. La jeune femme est acquittée.

Depuis cette époque, transféré d'une prison à l'autre, actuellement incarcéré dans la ville de Van, loin d'Ankara et d'Istanbul, il ne peut pas recevoir la visite des autorités consulaires françaises. Il ne peut davantage s'entretenir avec ses codétenus, dont tout le sépare : langue, religion ou même habitudes alimentaires.

Il écrit donc à plusieurs journaux français, dont *Libération*, qui publie sa lettre. Deux jeunes gens, l'un qui est avocat, l'autre qui achève ses études de médecine, en prennent connaissance et s'émeuvent de ce lointain emprisonnement, de la gravité de la peine prononcée au regard des faits, et cela dans un pays que l'on ne connut pas toujours aussi vertueux en matière de stupéfiants.

Un comité de soutien est créé (s'adresser à M. Paul Hentzberg, 12, rue des Bernardins, Paris-5e) et cette création a été annoncée dans le numéro du 29 mars du *Journal officiel de la République française* afin de « *sensibiliser l'opinion sur l'incarcération en Turquie de Francis Lamaignère* ».

Un homme au moins a déjà répondu à cet appel, M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, qui, le 3 mai, écrivait au comité : « *Cette affaire est suivie attentivement par mes services, et notre ambassadeur à Ankara s'efforce d'obtenir la libération de l'intéressé et multiplie les démarches en vue d'améliorer les conditions de sa situation. D'autre part, une intervention du garde des sceaux auprès de son homologue turc est actuellement en cours.* »

FEUX DE FORÊTS :

LES COMMUNISTES JUGENT LES MOYENS DE LUTTE INSUFFISANTS

Un groupe de parlementaires communistes conduit par MM. Juquin et Lajoinie a visité le 23 juillet les zones détruites par le feu en Basse-Provence. Au cours d'une conférence de presse, les élus communistes ont jugé le gouvernement responsable de l'insuffisance des moyens de lutte contre les incendies de forêts. Ils ont annoncé qu'ils engageraient une campagne d'opinion sur les incendies de forêts.

De son côté le comité « 50 Canadair pour sauver la Provence » (*le Monde* du 15-16 juillet) a adressé le 23 juillet à M. Gérondeau, directeur de la sécurité civile, le télégramme suivant : « Ce lundi la Provence brûle à nouveau. Une heure dix d'attente pour première intervention Canadair. C'est beaucoup trop. Demandons pour été 79 déblocage immédiat crédits pour intervention moyens aériens à la première alerte. »

JUSTICE

APRÈS L'ÉMISSION « RADIO-RIPOSTE » RÉALISÉE PAR LE P.S.

Un ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature est l'objet de poursuites disciplinaires

M. Jean-Pierre Michel, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice — chef du bureau de la législation économique et financière à la direction des affaires criminelles et des grâces — a été entendu, lundi 23 juillet, par M. Pierre Gulphe, avocat général à la Cour de cassation, membre de la commission de discipline du parquet (1), qui sera le rapporteur de son dossier devant cette commission.

Des poursuites disciplinaires viennent, en effet, d'être engagées contre M. Michel, ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature (novembre 1972-novembre 1974), membre du comité directeur du parti socialiste, premier secrétaire de la fédération de la Haute-Saône, qui est accusé d'avoir participé à l'émission « Radio-Riposte », radio libre du parti socialiste, diffusée le 28 juin dernier pour « riposter à la mainmise du pouvoir sur l'information » et « s'opposer aux atteintes contre les libertés » (le Monde du 29 juin). L'émission avait été brouillée au bout de sept minutes. La police était intervenue dans les locaux du parti socialiste, 12, cité Malesherbes, à Paris, agissant selon la procédure de flagrant délit, sur ordre du parquet (le Monde du 30 juin).

Le 30 juin, deux jours après l'émission de la radio libre, M. Jean-Pierre Michel est convoqué par M. Raoul Béteille, directeur des affaires criminelles et des grâces. Celui-ci, évoquant l'affaire de « Radio-Riposte » affirme : « *J'ai personnellement reconnu votre voix.* »

« *C'était bien ma voix* », répond M. Michel. « *Je n'avais aucune raison de mettre en doute la parole de M. Béteille*, précise-t-il. *J'ai participé à de nombreux débats sur les libertés organisés par le parti socialiste. Beaucoup ont été enregistrés, dont des extraits pouvaient avoir été diffusés ce soir-là ; or, personnellement, je n'avais pas entendu l'émission.* »

Le directeur des affaires criminelles et des grâces saisit le garde des sceaux le 5 juillet. Celui-ci, estimant qu'une telle action est « *incompatible avec la réserve que les devoirs de leur état imposent aux magistrats* », transmet le 13 juillet le dossier à M. Robert Schmelck, procureur général près la cour de cassation, président de la commission de discipline du parquet. Le 16 juillet, M. Béteille notifie à M. Michel qu'il est poursuivi pour une « *faute disciplinaire grave : manquement aux devoirs de son état* ».

De son côté, M. Michel avait, après l'entrevue avec son directeur, interrogé plusieurs personnes ayant écouté l'émission. Aucune n'avait entendu sa voix. Au dossier disciplinaire figure, en plus d'une photocopie de l'enquête faite dans les locaux du parti socialiste, une transcription de l'enregistrement réalisé, à partir d'un poste de radio, par la police, c'est-à-dire l'émission brouillée. Dans ce texte, M. Michel ne reconnaît, à aucun moment, des propos qu'il aurait pu tenir. Seule la bande enregistrée le soir du 28 juin pourrait apporter la preuve qu'il a participé à « Radio-Riposte ». Or ce document, placé sous scellés, a été transmis au garde des sceaux le 29 juin. On ne l'a jamais fait entendre au magistrat.

Assisté de ses défenseurs, Me Arnaud Lyon-Caen et M. Michel Marcus, secrétaire général du Syndicat de la magistrature, M. Jean-Pierre Michel est convenu avec M. Gulphe d'entendre la bande placée sous scellés. La prochaine audition du magistrat — et de cette bande — devrait avoir lieu vers le 25 septembre.

« *Cette affaire est inquiétante*, nous a déclaré M. Michel Charzat, secrétaire national du parti socialiste au secteur public. *Les faits ne sont pas matériellement établis puisque l'émission a été brouillée immédiatement. Il s'agit donc d'une volonté des autorités de se saisir de n'importe quel prétexte pour tenter de faire subir une sanction disciplinaire à ce magistrat. C'est, en fait, une atteinte à sa liberté d'opinion. C'est le citoyen Jean-Pierre Michel, connu à la fois pour ses responsabilités syndicales et politiques qu'on cherche à atteindre. Tout cela s'inscrit dans l'offensive menée par le pouvoir contre la magistrature, pour mettre au pas ce corps dont certains membres se sont révélés trop « remuants » dans les dernières années.* »

JOSYANE SAVIGNEAU.

(1) La commission de discipline du parquet comprend sept membres : quatre magistrats de la Cour de cassation désignés par le garde des sceaux, et trois représentants des magistrats. Elle est actuellement composée de : MM. Robert Schmelck, procureur général près la Cour de cassation (président) ; Ernest Emmanuel Frank, conseiller à la Cour de cassation ; Jean Laroque, avocat général à la Cour de cassation ; Pierre Gulphe, avocat général à la Cour de cassation ; Georges Pons, procureur de la République à Foix (Ariège) ; Joseph Schmit, premier substitut à Nancy ; Pierre Sargos, magistrat de l'administration centrale du ministère de la justice.

Les « gros bras » étaient des escrocs.

MM. Alioo Seck, vingt-sept ans, de nationalité voltaïque, et Guy Bernex, trente et un ans, ont été écroués, il y a quelques jours, à Besançon pour escroquerie. Les deux hommes proposaient depuis six mois dans la presse régionale et dans des journaux d'annonces gratuites des formations de gardiens d'entreprises, de gardes du corps et de transporteurs de fonds à des prix variant de 6 500 F à 9 000 F.

La police s'efforce de déterminer le nombre de personnes qui se seraient laissées gruger par la société factice, l'Office central de sécurité, montée par les deux hommes. Certaines d'entre elles auraient versé la totalité de la somme exigée par cet « office », au vu de photos parues dans la presse, montrant le « P.-D.G. » et son état-major, revolvers à la ceinture, entourés de chiens. L'Office n'avait jamais rien possédé de tel, pas plus qu'il n'avait donné la moindre formation à ses clients.

FAITS ET JUGEMENTS

● *Trois morts dans le Mont-Blanc.* — Un alpiniste s'est tué, le lundi 23 juillet, dans le massif du Mont-Blanc (Haute-Savoie) en s'écrasant au pied de l'aiguille de Tête-Plate. Son identité n'était pas connue le 24 juillet en fin de matinée.

D'autre part, sur le versant italien du Mont-Blanc, on a retrouvé le corps de deux alpinistes qui gisaient au pied de la Sentinelle-Rouge. Il s'agit de MM. Pierre Petitjean, vingt-deux ans, de Doussard (Haute-Savoie), et Jean-François Pavinet, vingt-sept ans, de Faverges (Haute-Savoie).

● *Blessé d'un coup de feu lors d'un bal du 14 juillet*, à Chambéry (*le Monde* du 17 juillet), M. François Florina, cinquante-cinq ans, chauffeur-livreur, est mort le 23 juillet.

● « *Hara-Kiri* » *condamné.* — Le directeur de publication du mensuel *Hara-Kiri*, M. Georges Bernier, a été condamné par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris à 500 F d'amende pour avoir utilisé abusivement des photographies d'une mère de famille, Mme Francine Blanchard, accompagnée de son fils Frédéric, âgé de trois ans, prises à son insu sur les Champs-Elysées, alors que tous les deux regardaient le défilé du *14 juillet* 1978. Dans son numéro d'octobre 1978, *Hara-Kiri* publiait ces photos pour illustrer un reportage sur le beaujolais nouveau et ses abus. Mme Blanchard a obtenu 4 000 F de dommages et intérêts et 4 000 F pour son fils mineur.

● *Une plantation de chanvre indien a été découverte*, samedi 21 juillet, sur un terrain en friche au cap d'Antibes. La police a également saisi 1,8 kilo de cannabis. Cinq hommes et deux femmes ont été interpellés. Après audition, ils ont été remis en liberté sur instruction du parquet de Grasse.

ÉDUCATION

LES JEUNES ET LE TRAVAIL

Le plaisir avant l'argent

Un fossé sépare les aspirations professionnelles des jeunes Français des réalités du monde du travail. Qui faut-il incriminer ? Les jeunes ou les entreprises ? L'usine ou l'école ? Pour certains, c'est l'enseignement qui est coupable. Une enquête, réalisée il y a quelques années par le secrétariat d'État à la condition féminine sur les métiers cités dans les manuels scolaires de l'enseignement primaire, donne des résultats éloquents : on trouve des hôtesses de l'air et des écuyères, mais pas une seule dactylo, des cosmonautes et quantité de médecins, mais aucun ouvrier (1).

Selon une autre enquête, cette illusion se prolonge fort tard : 40 % des étudiants souhaitent « *travailler dans l'enseignement, les autres secteurs de la fonction publique et les collectivités locales* » (2), c'est-à-dire dans l'administration où la sécurité de l'emploi est assurée. Un trait bien français.

Une autre source d'insatisfaction vient du fait que 15 % des jeunes de quatorze à vingt-quatre ans souhaitent travailler seuls, et 44 % dans un service où un établissement de moins de dix personnes, où les rapports humains restent possibles. Rien de très étonnant à cela : le vœu le plus cher des jeunes Français, la priorité pour 44 % d'entre eux, est d'avoir « *un travail intéressant* ». Un très faible pourcentage seulement (10 %) souhaitent d'abord avoir un métier « *très bien payé* » et une plus faible proportion encore (2 %), un travail « *bien considéré* » (3).

Beaucoup d'entre eux devront déchanter : le chômage ne facilite pas la recherche d'un emploi enrichissant. Le travail lui-même a changé, s'est atomisé, provoquant un phénomène de déqualification chez des jeunes, pourtant de plus en plus qualifiés. Combien de diplômés sont affectés à des tâches temporaires et rudimentaires, génératrices de frustrations ?

Cette transformation du marché de l'emploi explique pourquoi, même s'ils souhaitent exercer un métier intéressant, 60 % des quinze-dix-sept ans considèrent qu'il n'est pas indispensable d'aimer son travail « *pour prétendre avoir réussi sa vie* » et 70 % qu'ils ne rateront pas celle-ci, s'ils exercent une activité « *incapable d'apporter des satisfactions directement liées aux tâches qu'elle implique* » (4).

Ce mélange de résignation et de lucidité est caractéristique d'une majorité de jeunes Français, prêts à s'enthousiasmer pour un métier qui le mérite, mais suffisamment réalistes pour accorder au travail sa juste place, à côté d'autres valeurs comme la famille et les loisirs.

S'il n'y a plus chez eux de mystique du travail, il n'y a pas non plus de véritable phénomène de rejet. Le travail est perçu pour ce qu'il est : une nécessité qui permet d'obtenir d'autres satisfactions, sauf peut-être pour un nombre grandissant de jeunes filles qui y voient le moyen de combler leur retard sur leurs camarades masculins.

Cela ne signifie pas que les jeunes s'accommodent de cette situation : les événements de mai 1968 et la violence de certains marginaux sont là pour le rappeler. Cela ne signifie pas non plus qu'il faille baisser les bras. Si beaucoup de jeunes ont une idée aussi floue de leur avenir, si 60 % des étudiants ne savent pas encore exactement ce qu'ils veulent faire plus tard (2), ce n'est pas par passivité mais parce que l'enseignement français est coupé des réalités du monde du travail. On constate ainsi que si 41 % des jeunes Français souhaitent « *trouver tout de suite un travail définitif* », un nombre supérieur (42 %) préféreraient faire d'abord des stages dans des entreprises pour choisir ensuite à bon escient (3). Quelques pas timides sont faits depuis quelque temps dans ce sens, mais ils sont insuffisants.

A la fin de ce siècle, moins de 5 % de la population active française sera née avant 1940. C'est dire que les jeunes d'aujourd'hui formeront la très grande masse de cette population. La désacralisation du travail qu'on observe chez eux, la priorité donnée à la vie familiale et aux temps libres ouvrent la voie à des changements de comportement sur lesquels hommes politiques et économistes seraient sans doute avisés de s'interroger. La semaine de trente-cinq heures n'est probablement pas la seule revendication en ce sens qu'on verra surgir ces prochaines années.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Cité par François Piotet, Les jeunes face au travail, revue *Projet*, mai 1977.

(2) Qui sont les étudiants, *le Monde de l'éducation*, octobre 1977.

(3) Sondage IFOP pour le secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, septembre 1977.

(4) Enquête citée par Jean Rousselet in Que va devenir le travail ? Entreprise moderne d'édition, 1978.

PARTICULARISMES PAS MORTS

Une enquête menée, en 1977, à la demande de la société Shell-Allemagne (1) confirme qu'à l'instar des jeunes Français, les jeunes Allemands et les jeunes Britanniques placent le désir d'exercer un métier « intéressant » correspondant à leur « goût », avant tout autre.

Au fur et à mesure que se rapproche le moment d'entrer dans la vie active, ce désir cède la place à un souhait voisin, formulé de la sorte : « *Je voudrais gagner assez d'argent pour bien vivre, mais être assez libre pour mes passe-temps.* » Vient largement en tête ensuite dans tous les pays le désir d'avoir une situation « importante », à l'instar des jeunes Français pas morts !

Ce qui est intéressant dans cette enquête, ce n'est pas seulement le rejet, largement partagé, de faire carrière au sens *traditionnel du terme, mais* les nuances qu'on observe dans chaque pays. Ainsi les Allemands sont les plus nombreux à souhaiter gagner d'abord « *pas mal d'argent* », les Français à vouloir obtenir « un *emploi* sûr », que leur offre, davantage qu'ailleurs, la fonction publique, et les Britanniques à déclarer : « *J'ai peu d'ambition, il me suffit d'avoir de quoi vivre.* » Particularismes pas morts.

(1) Analysée dans *Europa* du 6 décembre 1977.

ADMISSION AUX GRANDES ÉCOLES

● *Ecole normale supérieure de jeunes filles* (boulevard Jourdan), sciences :

GROUPE A (mathématiques). — Mlles Arribet (7e), Bloch (5e), Boisseau (8e), Bonnefont (6e), Brehier (15e), Campagnolle (14e), Delporte (18e), Gaffet (19e), Gerin (1re), Guest (17e), Guillemet (2e), Horiuchi (13e), Konlein (11e), Lecomte (20e), Migot (21e), Millet (4e), Passelegue (10e), Raynal (16e), Roelly (9e), Stintzy (22e ex aequo), Tibi (3e), Viallat (22e ex aequo), Vieudrin (12e).

GROUPE B (physique-chimie). — Mlles Barrie (10e), Barzoukas (3e bis, à titre étranger), Borrel (6e), Brunet (11e), Charbonnier (12e), Crépin (7e), Foures (2e), Fournier-Lagarde (9e), Gourdon (8e), Leca (5e), Leclerc (3e), Laygnac (1re), Pondaven (13e), Viale (4e).

GROUPE C (sciences naturelles). — Mlles Arpagaus (3e), Billy (4e), Budar (6e), Charpentier (1re), Got (5e), Kervella (7e), Piessis (2e).

GROUPE D (sciences naturelles). — Mlle Marie Leblond.

Point de vue

L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES

Une pompe qui se désamorce

par MARCEL BERGER (*)

LA vague démographique et l'allongement de la scolarité obligatoire ont posé de grands problèmes à l'éducation nationale au cours des dernières décennies. Bien que ces difficultés fussent prévisibles, on a attendu le déferlement de la vague sur les lycées pour penser aux besoins qu'elle créait. Il a fallu alors recruter en catastrophe le *nombre de professeurs nécessaires*, sans se montrer trop exigeant sur le niveau ni sur la nature de la formation : à une certaine époque, un baccalauréat littéraire a pu paraître suffisant pour enseigner les mathématiques !

Maintenant, les effectifs d'élèves se sont stabilisés. Il serait donc possible de réfléchir à loisir aux moyens d'améliorer la situation actuelle, et de prévoir l'avenir.

Le gouvernement l'a fait et a presque tari (1) le recrutement. C'est simple, cela paraît logique, et c'est désastreux à tous points de vue.

Pensons d'abord aux élèves, puisqu'il devrait être clair que le système éducatif n'existe que pour eux : leur intérêt est d'avoir des maîtres qualifiés et compétents, qui se sentent à l'aise dans la discipline qu'ils enseignent. Mais l'urgence a servi de prétexte pour recruter des professeurs ayant une formation initiale insuffisante et pour créer des filières de recrutement trop courtes : *pourquoi continuer ? De plus,* d'après les règles en vigueur, le nombre d'heures d'enseignement exigées d'un professeur est d'autant plus élevé que sa formation a été plus brève. Le moment serait donc venu d'organiser un système de formation continue des enseignants en exercice. Cela est d'autant plus nécessaire en mathématiques que les programmes ont subi, et subiront encore, de *profondes modifications* : pour faire face à ces transformations, il faut une culture mathématique suffisamment solide et générale. Il est donc *nécessaire de continuer à recruter*, par les concours existants (CAPES et agrégation) un nombre suffisant de jeunes professeurs de bon niveau : d'une part, pour remplacer les professeurs en exercice appelés à suivre des stages de *formation permanente* ; *d'autre part*, pour créer avec eux de véritables équipes pédagogiques, où le savoir des uns se confronterait avec l'expérience des autres, pour le plus grand profit des élèves !

Si l'on pense à l'avenir, il faut prévoir, avant quinze ans, de nouveaux besoins massifs d'enseignants, lorsque ceux recrutés après 1958 commenceront à partir à la retraite. Va-t-on renouveler les erreurs d'après guerre, où, malgré le *baby-boom*, le nombre de places à l'agrégation n'a pas été augmenté à temps ? Lorsque le débit d'une pompe devient trop faible, elle hoquette, crachote, et finalement se désamorce. De même, la stabilité du nombre de *places offertes à un concours est la* meilleure garantie d'un recrutement de qualité. C'est elle qui permet aux jeunes de s'orienter, non en fonction des circonstances, *mais* en fonction de leurs capacités et de leur vocation profonde. Les grandes écoles le savent bien, et leur politique, malgré toutes les fluctuations extérieures, a été bien plus sage que celle du ministère de l'éducation.

En revanche, si l'on n'y met le holà, le freinage brutal et inconsidéré auquel nous assistons revient à renoncer à attirer vers l'enseignement des jeunes gens intelligents et *motivés*.

Il est enfin une conséquence moins évidente mais tout aussi grave de la politique actuelle de non-recrutement. Il faut savoir que notre système de grandes écoles d'ingénieurs ne forme que peu de chercheurs, et que le recrutement de ceux-ci, surtout en mathématiques, est étroitement lié à la carrière enseignante : d'une part, la formation mathématique de base d'un chercheur est la même que celle d'un agrégé ; d'autre part, il n'est guère de jeune qui ne doive, avant de tenter sa chance dans la recherche, s'assurer d'abord un *gagne-pain*, le plus souvent en passant l'agrégation.

Les chances de succès à ce concours devenant exagérément faibles, quels sont les jeunes qui pourront désormais envisager de se lancer dans la recherche ? Déjà un mouvement de fuite se dessine dans les universités, et jusque dans la plus prestigieuse de nos écoles normales supérieures. A brève échéance, *c'est tout l'avenir scientifique de* notre pays qui va être irrémédiablement compromis.

Conscient de tous ces dangers, j'estime de mon devoir d'intervenir et de dénoncer la nocivité d'une politique qui condamne notre système éducatif à la *médiocrité* et réduit gravement le potentiel scientifique de notre pays : comme après 1914-1918, l'effet maximum s'en fera sentir dans vingt ans, et il faudra vingt ans de plus pour réparer les dégâts.

(*) *Président de la Société mathématique de France.*

(1) 1 400 places au CAPES et 320 places à l'agrégation en 1974 ; 270 places au CAPES et 128 places à l'agrégation en 1979.

RELIGION

Aux États-Unis

Les participants à la conférence Science et Foi réclament un moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires

Alors que la conférence mondiale sur « La foi, la science et l'avenir » organisée au Massachusetts Institute of Technology à Cambridge (États-Unis) du 12 au 24 juillet par le département Église et société du Conseil œcuménique des Églises (C.O.E.) entre dans sa phase finale, les discussions en séance plénière entre les quatre cent quatre-vingts délégués en vue de voter les résolutions finales se polarisent autour de deux sujets brûlants : la manipulation biologique de la vie et la menace nucléaire, qu'elle soit militaire ou civile.

De notre envoyé spécial

Cambridge (Massachusetts). — *Bien qu'elle n'engage pas l'autorité* du Conseil œcuménique des églises (C.O.E.) se bornent à faire des recommandations à celui-ci ou aux *églises* membres, cette conférence est sans précédent. Elle constitue la première rencontre à l'échelle mondiale entre scientifiques et hommes d'églises. La moitié environ des quatre cent quatre-vingts délégués sont des scientifiques, alors que l'autre moitié est composée de sociologues, d'économistes, d'hommes politiques, de pasteurs et de théologiens. Cette dernière catégorie ne représente qu'un quart du total. Les délégués proviennent de cinquante-six pays. Les femmes ne représentent que 7 % du total.

L'ordre du jour est ambitieux, les dix sections de la conférence traitant de thèmes variés, comme le contrôle du comportement par la manipulation génétique ou le nucléaire.

Une mise en cause des gouvernements et des savants

« *Nous, scientifiques, ingénieurs, théologiens et membres d'églises chrétiennes du monde entier, hormis la Chine, reconnaissons dans la repentance le rôle joué par la science dans l'élaboration d'armes de destruction massive et l'incapacité des églises à s'y opposer et plaidons auprès des nations de la Terre la cause de la limitation, et par la suite, de l'abolition de ces armes.* » Ainsi débute la résolution sur le désarmement nucléaire, la seule jusqu'à présent adoptée à l'unanimité par la conférence. Des scientifiques estiment que nous assisterons probablement à un holocauste nucléaire d'ici à la fin du siècle, et rappelant l'horreur d'Hiroshima et de Nagasaki — cette allusion spécifique est due à un amendement proposé par les délégués du Japon, — la résolution déplore « *la grande ignorance qui existe à propos des conséquences encore plus graves aujourd'hui d'un conflit nucléaire limité ou global* ».

Ensuite, la résolution met en cause *non seulement les gouvernements* et l'industrie de l'armement, mais aussi les savants et les ingénieurs dans l'escalade nucléaire. « *Nous sommes affligés de voir tant de scientifiques parmi les plus capables et en particulier les jeunes, se laisser détourner des aspirations nobles de la science pour se mettre inconsidérément au service de la destruction mutuelle* », lit-on dans la résolution. Se déclarant convaincus que Dieu a fait d'eux les « *intendants de sa création* », les rédacteurs de la résolution terminent par une série d'appels adressés aux Églises, aux chrétiens et aux croyants, aux membres de la communauté scientifique et technique et aux gouvernements. Ils leur demandent, entre autres :

— D'œuvrer pour la réalisation des accords SALT 2 et de travailler à la limitation des armements nucléaires dans le cadre de SALT 3 et d'arriver enfin à une interdiction générale des essais nucléaires ;

— De mettre un terme au développement et à la reproduction de *nouvelles armes nucléaires* ;

— De ne plus jamais laisser la science, la technologie, menacer l'espèce humaine de destruction et d'accepter la tâche confiée par Dieu *de mettre la science au service* de la paix.

Un virage au C.O.E.

Si cette opposition unanime aux armes nucléaires ne devait guère surprendre dans une telle conférence les profondes divisions provoquées par le débat sur l'énergie nucléaire étaient moins prévisibles. Jusqu'à présent, le débat sur l'énergie nucléaire mené au sein du C.O.E. depuis 1974 a abouti à une position relativement nuancée, qui peut se résumer ainsi : l'énergie nucléaire ne saurait être ni rejetée ni approuvée catégoriquement.

A cette conférence du MIT, en revanche, les groupes pour et contre l'énergie nucléaire se sont affrontés durement. Le premier, sous l'impulsion du docteur David Rose, professeur d'études nucléaires au MIT, souligne les dangers d'abandonner le nucléaire, surtout pour les pays du tiers-monde, premières victimes de la pénurie de sources d'énergie traditionnelles ; d'autre part, arguent les défenseurs du nucléaire, les risques pour la santé dus au radon contenu dans le gaz naturel et à la radioactivité que pourraient dégager les scories de la combustion du charbon sont supérieurs aux risques de radiations découlant de l'énergie nucléaire.

Il y a enfin ce que le docteur Rose appelle « *la plus grand danger que la civilisation ait jamais affronté* », à savoir l'accumulation, dans l'atmosphère, de gaz carbonique qui résulte de l'utilisation des combustibles fossiles. Car le CO2 laisse passer les rayons du soleil, en capte la chaleur et modifie ainsi le climat terrestre et certains pensent que la tendance au réchauffement atteindra un maximum dans les régions polaires, entraînant de graves problèmes de production alimentaire.

Le groupe antinucléaire insiste, pour sa part, sur les dangers de la pollution radioactive due aux décharges régulières dans l'air, l'eau et le sol de substances radioactives et à l'impossibilité de stocker les déchets radioactifs de façon parfaitement contrôlée — sans parler d'accidents *comme celui* de Three-Mile-Island, à Harrisburg, ou d'attentats criminels — ainsi que sur les problèmes politiques liés à la fission nucléaire. Ce deuxième groupe s'est révélé majoritaire à la conférence et, après une longue et âpre discussion en session plénière, il réussit à faire accepter par 129 voix contre 45 et 21 abstentions la recommandation suivante adressée à tous les gouvernements : « *Ils introduiront immédiatement un moratoire sur la construction de toute nouvelle centrale nucléaire pour une période de cinq ans* ».

La *recommandation suivante*, également adoptée, demande aux gouvernements de *renoncer à retraiter* le combustible nucléaire utilisé pour en extraire de la matière fissile telle que le plutonium ou de construire des réacteurs alimentés au plutonium. Cela équivaut à un veto contre les surrégénérateurs du type Phénix.

Cette nouvelle manière d'aborder les problèmes nucléaires peut s'expliquer en partie par le « *syndrome de Harrisburg* », pour citer l'un des invités de la conférence, mais aussi par le grand nombre de participants originaires du tiers-monde. Ceux-ci se rendent compte que le débat sur l'énergie nucléaire est une querelle de riches qui n'apportera pas de *solution aux huit cents millions* d'hommes qui meurent de faim.

Dans une déclaration préparée par des représentants de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et du *Pacifique, les signataires déclarent* : « *Nous demandons à tous les scientifiques présents à cette conférence de revoir leurs liens avec les gouvernements, les projets militaires et les entreprises multinationales des pays de l'Ouest comme de l'Est et de centrer leurs efforts sur l'allégement de la misère des pauvres et des opprimés (...). Selon notre lecture de l'Evangile, Dieu se révèle davantage dans une larme ou un soupir d'un enfant qui meurt que dans l'explosion de milliards de galaxies.* »

Dans une conférence où les scientifiques sont deux fois plus nombreux que les théologiens, c'est finalement la foi qui a le dernier mot.

ALAIN WOODROW.

Du 28 juillet au 5 août

DES PRÊTRES CONTESTATAIRES SE RÉUNISSENT DANS LA VIENNE POUR UNE SEMAINE « PORTES OUVERTES »

Les quatre-vingt-sept prêtres de France qui ont lancé un appel « *contre toute forme d'oppression dans la société et dans l'Église* » (*le Monde* du 23 mai) se trouvent être aujourd'hui plus de cent cinquante dont vingt-sept ne désirent pas que leur nom soit rendu public. Le secrétariat du « collectif » en formation signale qu'une quarantaine de correspondants leur ont, en outre, exprimé leur accord mais s'estiment suffisamment détachés de l'Église institutionnelle pour ne pas faire partie de cette organisation.

Du 28 juillet au 5 août, une semaine « porte ouverte » est organisée par le collectif à Brigueil-le-Chantre, près de Poitiers (Vienne).

A la fin du mois de mai, une délégation du collectif avait demandé à être reçue par le cardinal Roger Etchegaray, président de la Conférence épiscopale de France. N'ayant pas de réponse, les intéressés sont revenus à la charge le 22 juin. Une semaine plus tard l'archevêque de Marseille a fait savoir que le Conseil permanent de l'épiscopat ne jugeait pas opportun le principe de cette rencontre au sommet et que les prêtres le désirant n'avaient qu'à s'adresser directement à leur propre évêque.

● *Au secours des églises rurales.* — Selon M. Michel Péricard, député (R.P.R.) des Yvelines, plus de mille églises rurales sont désaffectées ou sur le point de l'être, et les maires, qui ne peuvent plus assurer leur entretien, n'ont plus besoin d'obtenir un permis pour les démolir. Elles sont donc en danger. Aussi vient-il de déposer une proposition de loi complétant l'article 430 du code de l'urbanisme et obligeant les maires à *informer* le ministère de la culture et de la communication avant toute démolition d'un monument municipal.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux, trop éloignés d'une agglomération, d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :	
Quinze jours	31 F
Trois semaines	40 F
Un mois	49 F
Un mois et demi	69 F
Deux mois	89 F
Deux mois et demi	108 F
Trois mois	128 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	46 F
Trois semaines	63 F
Un mois	83 F
Un mois et demi	118 F
Deux mois	155 F
Deux mois et demi	192 F
Trois mois	228 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	57 F
Trois semaines	78 F
Un mois	103 F
Un mois et demi	150 F
Deux mois	197 F
Deux mois et demi	243 F
Trois mois	290 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les nom et adresse en lettres majuscules.

هكذا من الأصل

Le Monde DE LA MÉDECINE

De nouvelles thérapeutiques du cancer

Trois réunions internationales viennent de se dérouler aux États-Unis sur un thème commun : le cancer. La première a eu lieu à Tucson (Conférence internationale sur le traitement adjuvant du cancer), l'autre à La Nouvelle-Orléans (Réunions de la Société américaine d'oncologie clinique et de l'Association américaine de recherche sur le cancer) ; la troisième s'est déroulée ces jours derniers à Paris (Semaine cancérologique de Paris). Les docteurs Bernard Serron et Clanda Rosenfeld en dégagent ci-dessous les enseignements.

par BERNARD SERROU (*) et CLAUDE ROSENFELD (**)

Le cancer, comparé à d'autres maladies, reste encore un mythe. Ce mot est toujours prudemment prononcé, ou de savantes métaphores essaient de tourner la difficulté. Il est pourtant bien clair qu'il n'y a pas plus de risques, sinon moins, de mourir d'un cancer que d'un accident de la route ou d'une maladie cardio-vasculaire. Mais le cancer est la peste de nos anciens, signe de malédiction, d'incurabilité, et donc de mort certaine à plus ou moins brève échéance.

Cette attitude est attristante à bien des points de vue, certainement renforcée ou maintenue par une partie du corps médical et, de toute façon, extrêmement nuisible à la qualité des soins dont devrait profiter, en ce domaine, l'ensemble de la population. En effet, des progrès indéniables sont enregistrés chaque année et nous savons maintenant que certaines formes de cancer peuvent et doivent être guéries si l'attitude thérapeutique est parfaitement adaptée à la situation.

La chirurgie et la radiothérapie restent armes de choix du traitement de la tumeur loco-régionale. On sait maintenant que cette attitude n'est plus suffisante, car le cancer est le plus souvent une maladie générale, sensible lorsqu'il s'agit de leucémie ou d'hématosarcome (atteinte des ganglions, lymphomes malins, maladie de Hodgkin), souvent sans signe visible lorsqu'il s'agit de tumeurs solides (atteinte d'un organe). Ainsi, à ces traitements de base sont maintenant associées la chimiothérapie, l'hormonothérapie et l'immunothérapie.

Les premiers résultats favorables de la chimiothérapie adjuvante, qui se donne pour but de détruire les cellules tumorales potentielles qui se trouveraient à distance de la tumeur locale et qui sont la cause des récidives et des métastases, se confirment clairement. Ainsi, Fisher (États-Unis), Bonadonna (Italie) et Nissen-Meyer (Suède) ont montré, avec maintenant un recul de plusieurs années, que les femmes non ménopausées traitées par chirurgie ou radiothérapie pour un cancer du sein avaient plus de chances de survie dans la mesure où, après ce traitement local, elles recevaient une chimiothérapie. Un groupe de l'O.E.R.T.C. (Organisation européenne de recherche et de traitement sur le cancer), le groupe d'immunologie et d'immunothérapie du cancer, a confirmé ces faits en montrant que seules les femmes non ménopausées pouvaient tirer bénéfice d'un tel traitement. Après la ménopause, celui-ci disparaissait. Les raisons en restent encore difficiles à définir.

Le sein et le poumon

Deux mécanismes peuvent entrer en jeu : soit disparition, avec l'âge, des récepteurs hormonaux situés dans les cellules cancéreuses, soit baisse, avec l'âge aussi, des défenses immunitaires, ayant pour conséquence une sensibilité moindre à la chimiothérapie des cellules tumorales. Quoi qu'il en soit, de ces études et d'autres actuellement en cours, il découle clairement que les femmes non ménopausées présentant un cancer du sein avec envahissement ganglionnaire doivent bénéficier, après le traitement local, d'une chimiothérapie complémentaire d'un an. Le traitement local fait appel à la chirurgie, à la radiothérapie, ou aux deux traitements associés.

Cependant, un certain nombre de résultats suggèrent que la chimiothérapie serait plus efficace si elle était donnée après une association comprenant d'abord la chirurgie, suivie d'une radiothérapie. Le groupe Inter-France (GIF), regroupant actuellement plusieurs centres anticancéreux et l'ICIG (Institut de cancérologie et d'immunogénétique, dirigé par le professeur Georges Mathé), travaille plus particulièrement dans ce sens. De même, les premiers essais d'hormonothérapie en cours actuellement sont plus que prometteurs.

Le cancer du sein, si éclairant que soit cet exemple, n'est cependant pas le seul cancer pour lequel des progrès nets soient apparus. Il est aussi possible, actuellement, de guérir certaines formes de tumeurs du testicule (dysembryomes), même à un stade de diffusion à distance, et ce grâce à l'utilisation récente d'un dérivé du platine (cis-platinum, qui doit être commercialisé en France au mois de juillet). Or il s'agit d'une tumeur touchant habituellement des sujets jeunes. Le pronostic du mélanome malin (tumeur noire de la peau se développant généralement à partir d'un grain de beauté) est en complète transformation du fait de l'association à la chirurgie d'une chimiothérapie, mais surtout d'une immunothérapie par B.C.G.

Différents auteurs américains ont montré que certaines formes de cancer du poumon (cancer anaplasique), ce fléau si difficile à traiter jusqu'à ce jour, étaient maintenant sensibles non seulement à la chimiothérapie mais aussi à une forme d'immunothérapie qu'est l'immunomodulation, faisant appel, dans ce cas précis, à un produit extrait du thymus par le docteur A. L. Goldstein (États-Unis), la thymosine. Celle-ci augmenterait le nombre des cellules responsables d'une réponse immunitaire favorable au patient (cellules « Helper ») et diminuerait le nombre de cellules suppressives qui bloqueraient la réponse immunitaire du malade porteur de tumeur. Le cancer anaplasique du poumon devient ainsi un des cancers potentiellement curables. Alors qu'ils étaient condamnés jusqu'à ces dernières années, actuellement plus de 30 % des malades traités, porteurs de cette tumeur, sont en vie, sans évolution, à plus de deux ans. Pour certaines formes de cancer des os (tumeur d'Ewing, ostéosarcomes), les progrès thérapeutiques se confirment grâce à la chimiothérapie complémentaire adjuvante, l'espérance de guérison atteignant près de 50 %. La place de l'immunothérapie reste encore à préciser.

Les progrès ne sont pas moins nets pour les leucémies et hématosarcomes. Tout d'abord, une meilleure connaissance des différentes sous-populations de lymphocytes, cellules responsables des défenses générales, permet peu à peu un meilleur classement de ces types de tumeurs et ainsi de mieux adapter les traitements à chaque forme. Cet aspect est essentiel, car un des buts actuels est d'éviter de donner des traitements trop agressifs quand ce n'est pas nécessaire, du fait des effets secondaires à long terme de ces traitements (cancérogenèse). Il faut d'autre part mettre au point des traitements mieux adaptés pour les formes encore résistantes à toute thérapeutique. Le fait d'adjoindre une immunothérapie par B.C.G. à la chimiothérapie améliore la survie dans les cas de lymphomes nodulaires. De même, la place de l'immunothérapie dans le traitement des leucémies aiguës myéloïdes se confirme clairement.

Un bilan bénéficiaire

Parallèlement à ces essais et à ces résultats qui se confirment, de nombreux espoirs se font jour. Par exemple, la chimiothérapie du cancer de l'ovaire devient de plus en plus efficace, et des progrès rapides devraient aussi être faits en ce domaine dans les trois ans qui viennent. De nouveaux produits, de plus en plus nombreux, sont largement utilisés. Parmi eux, le cis-platinum paraît le plus prometteur. Il est non seulement actif dans les tumeurs du testicule, mais aussi dans le cancer de l'ovaire et les tumeurs épidermoïdes (poumon, sphère oto-rhino-laryngologique, col utérin)... D'autres produits tels que le cytembena, les nouvelles nitrosourées, la vindesine (proche de la vincristine), ouvrent des perspectives thérapeutiques immédiates. De nombreuses autres molécules sont à l'essai. En ce qui concerne l'immunothérapie, l'apparition des immunorestaurateurs et des immunomodulateurs, et parmi eux la thymosine (Goldstein), le facteur thymique sérique (J.-F. Bach), l'interféron, la bestatine, l'azimexon et bien d'autres, associés ou non à la chimiothérapie, ouvrent de larges perspectives. Dans ce cadre, la place des plasmaphérèses (changement du plasma des malades), qui a pour but d'enlever les complexes immuns circulants qui bloqueraient tout ou partie de la réponse immunitaire antitumorale, reste encore à mieux définir. Des essais sont d'ailleurs en cours, dans le cadre d'une coopération franco-américaine.

Ce bilan thérapeutique nous paraît largement bénéficiaire, chaque année permettant de « grignoter » les quelques pour cent de l'espoir qui grandit avec le temps. Les résultats particulièrement prometteurs ne doivent donc plus faire considérer le cancer comme une maladie incurable. Celui-ci est devenu accessible à de nouvelles thérapeutiques qui, si elles sont appliquées suffisamment tôt dans des services suffisamment équipés, devraient permettre de détruire ce mythe qui inhibe à lui seul bien des progrès.

(*) Chef du service de chimio-immunothérapie, centre Paul-Lamarque, Montpellier.

(**) Directeur de recherche à l'INSERM et chef de l'unité de production de cultures cellulaires à l'hôpital Paul-Brousse, à Villejuif.

Après la série d'accidents hospitaliers

Les médecins hospitaliers ont, pour la première fois sur une telle échelle, parlé publiquement des morts indues qui se produisaient à l'hôpital, en raison d'erreurs humaines ou de défections techniques. Ce ne sont pas d'ailleurs, dans la plupart des cas, les praticiens directement concernés qui ont pris ces initiatives, mais des confrères plus ou moins bien intentionnés. Aujourd'hui, l'esprit de caste n'est donc plus tel qu'il contraint les praticiens à se taire sur tout ce qui se passe à l'hôpital. Cela ne met pas en cause le secret médical de la relation médecin-malade ; cette publicité, pourtant, pose d'autres problèmes.

Les principaux accidents de ces dernières semaines proviennent, semble-t-il, de défaillances de l'engineering hospitalier pour les canalisations d'eau du service de dialyse de l'hôpital Tenon ou de fournitures défectueuses pour les solutions d'albumine de l'hôpital de la Pitié. Ailleurs, la résistance croissante des germes microbiens a pu aussi être à l'origine des infections.

Ces accidents sont, dans une certaine mesure, la rançon inévitable du progrès. Mais si certains médecins hospitaliers ont pu être mis en cause, c'est pour avoir refusé tout d'abord de fermer leur service, alors que les malades y couraient des risques de plus en plus lourds.

On leur reproche aussi de ne pas avoir dûment informé les malades, ultimes juges de leur admission éventuelle dans ces services « à risque ». En définitive, est-il légitime, a-t-on pu se demander, que les chefs de service soient les seuls à peser les risques d'une hospitalisation ?

On ne saurait pourtant sous-estimer les inconvénients de la procédure choisie — une révélation publique et tardive — pour mettre en cause ces comportements hospitaliers. Car cette révélation publique d'accidents dramatiques dans les grands centres hospitaliers a provoqué une anxiété diffuse.

Les usagers ne sont pas, pour la plupart, armés pour connaître toute la vérité, et notamment tous les risques que comporte nécessairement une intervention thérapeutique. L'enjeu est celui du partage de l'angoisse entre les malades, déjà anxieux à l'idée d'une hospitalisation, et les médecins, dont le rôle traditionnel consiste aussi à protéger leurs patients d'une vérité trop brutale. On ne saurait sous-estimer non plus le risque de délation qu'introduit la révélation par un tiers d'accidents hospitaliers.

En revanche, des instances hospitalières de recours comprenant des membres de toutes les disciplines et de toutes les professions de santé pourraient être créées ; là, certaines décisions des chefs de service hospitaliers pourraient être discutées, sinon mises en cause.

M. Jean-Marc Simon, maître de requêtes au Conseil d'État, directeur du Plan de l'Assistance publique de Paris jusqu'à ces dernières semaines, nous livre ici les réflexions que lui inspire le « silence » de l'administration dans certaines de ces affaires. — N. B.

POINT DE VUE

Hôpital-silence

par JEAN-MARC SIMON

Baudelocque, la Pitié, Tenon. Trois séries d'infection qui ont atteint gravement des personnes hospitalisées et qui, même, ont tué à plusieurs reprises. Est-ce tout ? Est-ce bien fini ? Eh bien non, il faut avoir le courage de le dire. Les hôpitaux et les cliniques françaises ou étrangers connaissent et connaîtront peut-être encore d'autres Baudelocque, d'autres Pitié, d'autres Tenon. Mais le silence fait rempart entre ces faits et le public, alors que les accidents de Baudelocque, de la Pitié et de Tenon ont été révélés après coup, par des voies diverses, et largement commentés par la presse. Je dis « *commentés* » et non pas « *exploités* »... Une des questions les plus débattues à cette occasion a été celle de l'information ou de la non-information du public sur les risques infectieux.

Pourtant, il ne faut pas s'étonner que l'on ait coutume de dresser un épais mur de silence entre les accidents dus à des infections hospitalières et le public. N'oublions pas que les rapports actuels entre la médecine et ses usagers reposent sur des conventions implicites qui, en France comme chez nos voisins européens, admettent que le médecin peut, dans certaines limites, faire la part de ce qu'il dira et de ce qu'il ne dira pas.

« *L'exercice de la médecine reste dangereux, pensent les médecins, et il n'y a aucun intérêt à rendre les accidents publics ni pour nous ni pour les malades...* » « *En dehors d'un cercle étroit de professionnels, ajoutent-ils, nul n'est en situation de comprendre la part de risque que comportent certains de nos actes.* » Cette tendance au secret, injustifiée et même condamnable quand elle conduit à cacher des fautes graves, ce qui arrive parfois, se comprend assez bien en matière d'infection.

En effet, il est difficile d'empêcher l'infection de survenir, de même qu'il est difficile d'en détecter l'origine lorsqu'elle est déclarée. Tout peut être cause d'infection. Et lorsqu'une infection est soupçonnée, il faut opérer et analyser des dizaines, voire des centaines de prélèvements. Souvent, plus l'analyse est approfondie, plus les liens de causalité suspectés au départ deviennent incertains. Il faut enfin ajouter à cela le fait qu'une infection déclarée n'est pas facile à combattre. La seule mesure spectaculaire, qui consiste à fermer le service infecté, ne constitue qu'un recours d'usage limité. D'abord parce qu'il semble que la fermeture momentanée du service ne met pas toujours fin de façon définitive à l'infection. Ensuite, parce que, en toute logique, la fermeture du service ne pourrait avoir de rôle préventif que si elle intervenait dès l'instant où l'infection est soupçonnée. Or, fermer tous les services susceptibles de connaître une infection, reviendrait à faire peser sur les autres services une telle surcharge qu'ils offriraient à leur tour un terrain très favorable à la propagation de nouveaux germes.

Surtout, l'infection est considérée par le public comme un « accident honteux », une défaillance de l'hôpital difficilement excusable. Pourtant, l'infection est la rançon de la maladie. C'est le « petit risque » de techniques qui permettent d'enrayer des maladies autrefois terribles... Avant la création des services de chirurgie cardiaque, comme celui de la Pitié, certains malades cardiaques mouraient sans exception. Avant la création de la dialyse rénale, telle qu'elle est pratiquée à Tenon, les insuffisants rénaux chroniques *mouraient nécessairement*. Et ce sont des maternités comme Baudelocque qui ont permis de réduire de façon spectaculaire, en quelques années, les complications de la grossesse et la mortalité des nouveau-nés.

Des morts illégitimes

Néanmoins, le public n'accepte plus de reconnaître l'infection comme une fatalité nécessaire. Qu'un malade atteint d'insuffisance rénale meure parce qu'il n'existe pas de traitement connu, soit ! C'est la fatalité. Mais qu'il meure victime d'une infection, somme toute banale, dans le service qui le maintenait en vie, alors non !

Faut-il mettre fin à cette pratique du silence ? Personnellement, je le crois, car les rapports qu'entretiennent l'hôpital et ses usagers sont en train d'évoluer. Le capital de confiance reste grand, mais cette confiance n'est plus aveugle. D'une part, l'homme d'aujourd'hui demande plus de vérité ; d'autre part, il accepte de moins en moins les imperfections des thérapeutiques. Du fait de cette contradiction profonde, l'évolution doit être conduite avec prudence. La vérité doit avancer au même rythme que la lucidité. Il faut éviter les fausses mesures qui ne feraient que diluer les responsabilités. Je songe ainsi aux documents que certains hôpitaux américains font signer aux malades avant tout examen ou toute intervention dangereuse. Ces documents ont pour but d'éviter des procès ultérieurs de la part des patients qui sont désormais informés des taux de risques que comporte l'acte médical qu'ils doivent subir. Mais, comme l'acte proposé est généralement indispensable, les patients signent... D'ailleurs que signifie pour un individu un taux de risque mortel d'un pour cent ? Pour presque tous, il signifie que l'acte n'est aucunement mortel. Mais pour le centième, l'acte est mortel à cent pour cent !...

D'autres voies, plus dignes et plus efficaces sont possibles. En voici trois :

● La première est une question d'argent et de planification. Les installations techniques telles que les salles d'opération, les lits de réanimation, les équipements d'exploration dite agressive devraient « reposer à vide » plus souvent, évitant ainsi la contamination de l'air ambiant ou des matériels. Mais pour cela, il faudrait admettre que de telles installations ont intérêt à rester inutilisées un certain temps, ce qui n'est conforme ni aux pratiques budgétaires, ni aux règles de la carte sanitaire actuellement en vigueur. Avec des effectifs supplémentaires de personnel, affectés à la qualité des soins et non à l'accroissement des volumes de soins, les équipes soignantes pourraient consacrer davantage de temps au maintien d'une hygiène parfaite. Cela consommerait un peu plus d'argent, mais pas beaucoup plus si on autorisait les hôpitaux à se fixer, pour l'avenir, des objectifs plus qualitatifs que productivistes, sans diminuer pour autant leurs moyens ;

● La seconde, applicable immédiatement, consisterait à faire périodiquement devant les conseils d'administration des hôpitaux un rapport sur la situation de l'hygiène et sur les infections détectées. Les conseils d'administration peuvent en effet constituer un intermédiaire utile, à la fois vigilant et compréhensif. Les élus locaux, les médecins, les représentants du personnel, et ceux des organismes de sécurité sociale qui composent ces conseils pourraient faire la part de ce qui est utile aux usagers, de ce qui est nécessaire aux médecins et aux personnels hospitaliers, et des charges financières qui peuvent être légitimement supportées pour réduire les risques d'infection. Les débats au sein des conseils d'administration me semblent comporter juste ce qu'il faut de publicité et de discrétion pour constituer, dans un premier temps, la voie médiane entre le silence actuel et l'article à sensation. Les chefs de service qui continueraient à faire peser une chape de silence sur leurs activités et qui refuseraient d'informer leur propre conseil d'administration s'exposeraient, en toute logique, au risque d'engager leur responsabilité personnelle en cas d'accident ;

● La troisième voie, à plus long terme, serait l'évaluation systématique de la qualité des soins dispensés à tout malade hospitalisé. Il serait normal qu'à chaque fois qu'un malade quitte l'hôpital, les médecins s'interrogent sur le bien-fondé des soins qui lui ont été dispensés. Une telle méthode n'est pas encore approuvée par tout le corps médical. Mais elle s'imposera inéluctablement, car on ne pourra plus repousser longtemps l'idée que l'évaluation fait partie intégrante de l'acte médical. Ainsi, le risque d'infection serait-il systématiquement analysé et apprécié selon les mêmes critères que les autres aspects de la maladie.

Alors, les progrès enregistrés dans l'amélioration des résultats ressortiront bien davantage que les échecs, et ceux-ci seront mieux compris, sinon mieux acceptés.

Alors, l'hôpital ne sera plus l'empire du silence.

LIVRES

Le temps, dimension biologique

■ L'HOMME MALADE DU TEMPS, de A. Reinzeberg, P. Fraisse, C. Leroy, M. Montagner, H. Péquignot, M. Poulizac et G. Vermeil. Pernoud/Stock, 257 pages.

De très nombreuses personnes ignorent que l'homme ne possède pas qu'une dimension spatiale : son organisme possède aussi une structure temporelle. Les multiples fonctions de nos cellules ne sont pas toutes remplies au même moment... ce qui explique qu'un individu ne réagisse pas de la même façon à des stimuli physiques ou chimiques à divers instants de la journée, de la semaine ou de l'année. Ce n'est plus une constatation sociale, c'est une donnée biologique (1).

A l'occasion d'une rencontre ayant pour thème « L'homme malade du temps », sept médecins ont confronté leurs idées, leurs expériences. Il en est résulté un livre clair où chacun livre ses idées.

L'essor technologique et industriel du vingtième siècle a modifié le temps au mépris des impératifs biologiques. La conséquence en est une gestion absurde du temps de vie, une mauvaise utilisation des ressources individuelles et des troubles de santé et un non-respect des rythmes biologiques. Une solution ? Elle n'est pas facile à définir, il faudrait un mode de vie plus rationnel, moins morcelé et plus varié.

L'homme, qui passe les trois cinquièmes de sa vie en dehors de sa profession, doit savoir gérer son temps de vie. On en a rarement trop...

(1) *Le Monde* du 19 juillet 1978.

« Une autre assiette »

■ UNE AUTRE ASSIETTE, de Claude Aubert. Éditions Debard, 17, rue du Vieux-Colombier, 75006 Paris, 2?? pages.

L'alimentation actuelle n'est plus satisfaisante. Les responsables de cette situation pour l'auteur, Claude Aubert, ingénieur agronome, sont l'agriculture moderne qui cherche le rendement au détriment de la qualité, les industries alimentaires qui dénaturent les aliments sous prétexte de les conserver ou de les rendre plus attrayants et, enfin, les consommateurs, dont les habitudes alimentaires se sont profondément modifiées.

Dans cet ouvrage très documenté, Claude Aubert propose aussi des solutions : ce ne sont pas des médicaments ou des vitamines ni des recettes miracles, mais un ensemble de règles simples. Ce livre intéressera ceux qui s'inquiètent des méfaits d'une industrialisation mal comprise et mal maîtrisée. Mais aussi ceux qui tout simplement veulent bien et sainement manger.

[Partial view of adjacent page, cut off:] ... États-Unis ... e Science et Foi réclament un moratoire ... nouvelles centrales nucléaires ... rage au C.O.E. ...



SCIENCES

LE PROJET DE RÉFORME DU C.N.R.S.

Deux projets de décrets portant réorganisation du Centre national de la recherche scientifiques (C.N.R.S.) viennent d'être soumis au *Conseil d'Etat*. Après l'avis de la haute assemblée, ils devraient donc pouvoir être examinés lors d'un prochain conseil des ministres (nos dernières éditions datées 24 juillet).

Annoncée pour la première fois en septembre 1978, cette réforme du C.N.R.S., préparée dans la plus grande discrétion, vise essentiellement, *selon ses principaux promoteurs*, à redonner à cet organisme de haut niveao la place qu'il mérite au moment où, plus que jamais, les pays dépourvus de matières premières, comme la France, doivent faire appel à leur « matière grise ». Il s'agit, tout à la fois, de renforcer la « tête » de l'organisme, en le dotant d'un conseil d'administration et d'un président influents, et de lui donner une plus grande souplesse à la base à l'aide de règles de fonctionnement administratives et financières largement déconcentrées.

Surtout, ces projets de décret, s'ils sont définitivement adoptés, valideront en quelque sorte l'action menée depuis plusieurs années par la direction de l'organisme, en officialisant dans les textes l'existence de structures internes de décision (directions scientifiques, comités sectoriels, etc.) rendues indispensables par la taille même du C.N.R.S.

Bonnes et mauvaises raisons d'une évolution nécessaire

Curieux parcours : lancés à grand renfort de proclamations volontaristes, aux allures de croisade contre un monstre incapable de maîtriser une bureaucratie galopante et nourrissant en son sein des « *chercheurs en chaise longue* », les projets de réforme du C.N.R.S. semblent en bonne voie d'aboutir sur une sorte de coup de chapeau à la manière dont cet organisme a su progressivement s'adapter depuis plusieurs années aux exigences de l'époque.

Tout n'apparaît pas absolument positif dans les dispositions soumises au Conseil d'Etat. Mais nombre de celles-ci sont assurément sages. Par exemple : était-il raisonnable que le directeur d'un laboratoire du C.N.R.S. de Lyon, Marseille ou Bordeaux dut faire approuver à Paris sa décision d'envoyer quelques jours un chercheur en mission ? N'était-il pas raisonnable de donner un réel pouvoirs aux différents directeurs scientifiques, en reconnaissant officiellement qu'un directeur général ne pouvait pas, ne devait pas être au courant de tout ?

A coup sûr, nul ne le conteste, l'organisme souffrait d'une lourdeur administrative et bureaucratique étouffante (l'administration centrale ne comporte pas moins de neuf cent quarante-cinq personnes). Une des causes en était le bicéphalisme entre la direction générale (scientifique) et la direction administrative et financière auquel on veut, à bon droit, mettre fin aujourd'hui.

En fait, nombre de dispositions du projet actuel ne font pour l'essentiel qu'apposer un sceau officiel à l'existence de structures internes de décision que cet organisme de plus de vingt-deux mille personnes avait dû lui-même sécréter : les directions scientifiques chargées de suivre l'évolution des principaux secteurs du développement des connaissances et les comités d'experts (comités sectoriels) chargés de les assister.

Le poids des syndicats

De même fallait-il — de façon urgente, sans doute — redorer le blason du C.N.R.S. en le dotant d'une tête prestigieuse, mais plus nécessairement encore influente, auprès de ceux qui décident. En dépit des propos officiels, la recherche française a été, ces dernières années, sacrifiée aux nécessités de l'instant. Il est vrai que, à court terme, les chiffres du chômage et de l'inflation paraissent autrement lourds de menaces que les difficultés d'une activité dont les fruits ne mûriront pas avant cinq, dix ou quinze ans.

A ces préoccupations du moment s'ajoutait, d'autre part, un discours accusateur, le plus souvent injuste contre une recherche jugée inutile et gaspilleuse, et parfois une rancœur plus sourde contre le poids, au sein de l'organisme, d'instances scientifiques en partie élues au sein desquelles les syndicats de gauche pouvaient paraître avoir un poids important. *Mais, après tout, est-il si surprenant* que des chercheurs aient plus de goût pour la critique que pour l'approbation ?

La vérité oblige à dire, en dépit de certaines situations particulières (le blocage des carrières par exemple tend tout naturellement à favoriser pour les promotions aux premiers grades, les plus anciens qui risqueraient sans cela de se voir exclus) qu'il n'a jamais été prouvé qu'à un choix scientifique ait été substitué un impératif syndical. Les élus qui, pour pouvoir créer un nouveau laboratoire doivent accepter la mort d'un autre, ne le font sûrement pas de gaieté de cœur.

Un retour au mandarinat ?

Il serait abusif par contre de dire que les personnels ont laissé sans jamais résister la direction du CNRS créer de nouvelles structures (par exemple les GRECO (groupes de recherches coordonnés) regroupant des équipes dispersées sur un thème commun). Mais ils n'ont finalement pas empêché le C.N.R.S. de prendre les virages qu'il fallait et parfois avant les autres (sur l'énergie solaire par exemple). Et nombre de ceux qui parlent de ces « *chercheurs dans leur tour d'ivoire* » seraient assurément surpris, fréquentant les laboratoires, de voir qu'il n'y a pas une équipe de valeur qui ne se préoccupe aujourd'hui, d'une manière ou d'une autre de la valorisation de ses résultats, de leur application.

La réalisation des projets de réforme décrits ci-contre, qui portent fortement la marque de leur principal instigateur, le ministre des universités, présente toutefois certains aspects quelque peu pernicieux. Au sommet de l'organisme par exemple, conseil et comité scientifique qui remplaceraient respectivement le conseil d'administration et le directoire, donnent une influence prépondérante, dans le domaine scientifique, aux personnalités nommées sur les élues (absentes du nouveau conseil alors que certaines siègent à l'actuel conseil d'administration). D'aucuns y verront sans doute un risque très net de retour au mandarinat ; la recherche dans les universités a beaucoup souffert, et souffre encore un peu, de ce fléau auquel le C.N.R.S. avait justement pu échapper du fait de ses structures démocratiques. Par contre, l'exclusion du comité national des techniciens et administratifs, sera très durement ressentie par les intéressés. Cette mesure semble fort s'apparenter à une brimade parfaitement inutile, surtout si l'on sait que ce sont toujours les ingénieurs qui ont *été* élus par la catégorie « ingénieurs, techniciens et administratifs ».

De même les syndicats dénonceront-ils l'influence des « nommés » au sein des comités sectoriels, y voyant un moyen facile d'assurer le « pilotage par l'aval » qu'ils craignent, c'est-à-dire de donner plus de poids qu'il n'est *nécessaire à ceux qui*, à l'extérieur du C.N.R.S., peuvent profiter (au propre et au figuré) des découvertes de ses chercheurs.

L'histoire récente du C.N.R.S. a tout de même montré qu'il était possible de beaucoup évoluer à l'intérieur de textes réglementaires donnés. Il faut souhaiter que les prochains patrons du C.N.R.S. (1) — le mandat du directeur général actuel, M. Robert Chabbal, vient à expiration au début du mois d'août — sachent faire preuve d'autant d'imagination que les précédents. Après tout, font régulièrement remarquer certains responsables de la recherche, la France n'obtient-elle pas parmi les nations développées plus de résultats scientifiques que ne le voudrait une simple loi proportionnelle ? Le C.N.R.S. d'hier et d'aujourd'hui n'y est assurément pas pour rien.

XAVIER WEEGER.

(1) On peut d'ailleurs se demander si le « bicéphalisme » actuel ne risque pas de laisser la place à une autre forme de « dualisme » entre les deux scientifiques de haut niveau que devraient être les futurs présidents et le directeur général.

22 150 PERSONNES 3,35 MILLIARDS DE FRANCS

Le C.N.R.S. comprend actuellement 22 150 personnes, dont 8 295 chercheurs et 13 855 ingénieurs, techniciens et administratifs. Son budget pour 1979 est de 3,350 milliards de francs (2,440 milliards de francs de budget de fonctionnement et 837 millions de francs d'équipement et de soutien des programmes).

Le « groupe C.N.R.S. » (deux instituts nationaux, l'Institut national d'astronomie et de géophysique — INAG — et l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules — IN2P3 — ont une position un peu à part) agit par des formations de recherche qui lui sont propres (environ 140 laboratoires propres, autant d'équipes de recherche, 25 groupes de recherches et 4 missions permanentes à l'étranger) et par le biais d'équipes ou de laboratoires — le plus souvent universitaires — qui lui sont associés (environ 220 laboratoires associés et 500 équipes de recherche associées).

Le C.N.R.S. est un organisme très ouvert, dont on peut dire qu'il structure fortement la recherche française de base, sans l'englober toute : un tiers seulement des chercheurs, qui travaillent dans les structures propres ou associées au C.N.R.S., appartiennent directement à l'organisme, les autres étant pour moitié des universitaires, pour moitié des chercheurs « de passage » (stagiaires, français ou étrangers, par exemple).

Les principales dispositions du projet

Voici une analyse des principales dispositions du projet de réforme du C.N.R.S. actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Le conseil d'administration du C.N.R.S., qui comprend actuellement vingt-huit membres et est présidé par un conseiller d'Etat, céderait la place à un conseil du C.N.R.S. de quinze personnes, dont cinq membres de droit : le président du C.N.R.S. et le directeur général, tous deux scientifiques ; le directeur de la délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) ; le directeur du budget et le chef de la mission de la recherche au ministère des universités. Les dix autres membres en seraient six personnalités scientifiques (dont deux proposées respectivement par l'Académie des sciences et par le Collège de France) et quatre personnalités du secteur de la recherche industrielle et appliquée.

A l'exclusion des trois *représentants du ministère des universités*, du budget, et du ministère chargé de la recherche (qui ne pourront pas se faire représenter au conseil), tous les membres du conseil seraient nommés, sur le rapport du ministre des universités — tuteur de l'organisme, — par *décret pris en conseil des ministres*.

La direction de l'organisme, actuellement bicéphale (un directeur général scientifique et un directeur administratif et financier), serait totalement confiée, sous le contrôle du conseil et de son président, au directeur général. Celui-ci serait assisté, pour l'administration du centre, d'un secrétaire général, et pour les secteurs scientifiques, de directeurs scientifiques nommés, sur proposition du conseil, par arrêté du ministère des universités, ainsi que de conseillers scientifiques.

L'actuel directoire (quarante-deux membres, dont vingt issus du comité national) et la commission des affaires sociales (vingt-six membres) seraient remplacés par un comité scientifique de dix-sept membres (le directeur général, les six personnalités scientifiques membres du conseil du C.N.R.S., et dix présidents de sections du comité national nommés par l'assemblée de leurs pairs) et par un comité consultatif des personnels de vingt membres (dont cinq chercheurs et ingénieurs et cinq techniciens et administratifs élus), plus spécialement chargé des problèmes « non scientifiques » (œuvres sociales, par exemple) concernant les personnels.

Les prérogatives du comité national de la recherche scientifique ne devraient pas être sensiblement modifiées. Toutefois, sa composition devrait être très légèrement allégée, chacune des quarante et une sections du comité n'ayant plus que quinze élus au lieu de seize (treize chercheurs et enseignants et deux ingénieurs) et huit nommés au lieu de dix. Point important cependant : techniciens et administratifs ne seraient plus ni électeurs ni éligibles au comité national.

Le regroupement de certaines disciplines permettrait de créer des *départements*, autour d'un directeur scientifique. Ces départements se verraient dotés, comme c'est le cas actuellement auprès de certains directeurs scientifiques, de comités sectoriels ; mais, à la différence des comités actuels nommés par le directeur général et qui ne comportent que des personnalités internes au C.N.R.S., dont une bonne proportion d'élus, ces comités « nouvelle manière » seraient composés pour moitié des présidents de sections du comité national et pour moitié des personnalités désignées *par le ministre des universités*, après avis du ministre chargé de la recherche.

Enfin, les deux décrets soumis à l'appréciation du Conseil d'Etat organisent une certaine décentralisation administrative : les directeurs scientifiques, dont la fonction serait *officialisée*, se verraient confier un pouvoir de décision qu'ils n'ont pas pour l'instant. De même, seraient créées des fonctions de comptables et d'ordonnateurs secondaires, et serait généralisé le principe du contrôle *a posteriori* pour les opérations n'excédant pas une certaine importance, de façon à obtenir une simplification administrative.

AU CONSEIL DES MINISTRES DES NEUF

La France propose un aménagement du monopole d'approvisionnement en combustibles nucléaires d'Euratom

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Pierre-Bernard Raymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, présente au conseil des ministres des Neuf, réuni ce mardi 24 juillet, à Bruxelles, un mémorandum demandant la modification du chapitre VI du traité d'Euratom. Ce chapitre, d'inspiration fédéraliste et dirigiste, confie le monopole des transactions sur les combustibles nucléaires à l'Agence d'approvisionnement d'Euratom. Alors que le conseil européen de Strasbourg vient d'insister pour que les programmes nucléaires soient « vigoureusement relancés », le gouvernement français estime nécessaire que le cadre juridique dans lequel *travaille l'industrie* uncléaire *soit adapté* aux besoins, autrement dit que les prérogatives exorbitantes de l'Agence soient supprimées et le rôle principal restitué aux opérateurs industriels.

De notre correspondant

Les Français considèrent qu'il n'est plus possible de développer leur industrie nucléaire dans un environnement juridique aussi précaire. Au cours des contacts à haut niveau qu'ils ont pris durant les précédentes *semaines, ils* ont fait valoir qu'il ne s'agissait nullement de se lancer dans une ambitieuse révision du traité, avec le danger de contagion à d'autres secteurs qu'une telle opération pourrait comporter, mais plus modestement d'entreprendre une modification d'un seul chapitre, comme cela est expressément prévu dans ce chapitre lui-même.

Ce que demande la France n'a rien de révolutionnaire : il s'agit de mettre à jour un chapitre du traité d'Euratom de telle manière que le droit corresponde à ce qui se passe dans la réalité. Depuis longtemps, en effet, le chapitre 6 n'est pas appliqué.

L'Agence n'exerce que très partiellement son monopole de transaction. Le gouvernement français estime cependant que la situation de fait actuelle est malsaine et qu'il est temps de la clarifier. A cela trois raisons :

1) La dimension du problème a *changé ; l'entrée du nucléaire* dans sa phase industrielle et l'importance des investissements qui en résulte exigent qu'une sécurité juridique de bonne qualité soit fournie aux opérateurs. Serait-il raisonnable que les promoteurs d'Eurodif (23 milliards de francs d'investissements), sous prétexte de coopération européenne, n'aient pas la garantie de pouvoir se réserver l'usage de l'uranium enrichi qu'ils produisent ?

2) Depuis quelques années, loin d'accepter comme définitives, parce que raisonnables, les libertés prises dans la pratique avec le chapitre VI, la Commission a manifesté à plusieurs reprises des velléités visant à rétablir l'Agence dans ses droits ;

3) En novembre 1978, la Cour *de justice européenne*, interrogée par la Belgique sur l'état juridique exact de la situation, a estimé que le chapitre VI du traité d'Euratom était toujours pleinement applicable.

Une certaine préférence communautaire

Selon la France, le meilleur moyen de favoriser le développement des programmes nucléaires, c'est d'adopter un cadre industriel et économique libéral, analogue à celui dans lequel se développent les autres formes d'activité industrielle de la Communauté. Cela implique la suppression des dispositions dirigistes du chapitre VI ; droit exclusif de l'Agence à signer des contrats et principe d'égal accès pour tous les utilisateurs communautaires au combustible *disponible. La France veut que* les droits légitimes des investisseurs et des Etats membres qui ont encouragé leurs investissements soient protégés, qu'ils puissent bénéficier prioritairement des résultats sans que le monopole de l'Agence ou le principe de l'égal accès des utilisateurs communautaires puisse leur être opposé.

Cette nécessaire priorité accordée à l'industriel n'empêche pas, selon les Français, d'organiser une certaine préférence communautaire. Celle-ci, expliquent-ils, peut s'exercer à plusieurs niveaux. A celui des investissements : les projets devraient être soumis à la Commission européenne afin qu'elle facilite la création des liens de l'association (« joint venture ») entre industriels de la C.E.E. A celui du marché ensuite : en cas de pénurie, les utilisateurs de la C.E.E., une fois les entreprises liées aux producteurs servies, pourraient bénéficier d'une garantie d'accès. Comme corollaire, en cas de surproduction, les industriels communautaires producteurs de combustibles devraient se voir reconnaître une priorité de débouchés.

Une fois ces modifications au chapitre VI apportées, la politique commune d'approvisionnement aurait pour objet, à l'instar des autres volets de la politique énergétique, d'orienter et de compléter l'action des Etats membres et des entreprises. L'Agence devrait recevoir des Etats membres et des industriels toutes informations d'ordre économique nécessaires pour assurer la transparence du marché. Elle pourrait agir comme opérateur, à la demande des utilisateurs ou producteurs d'un ou plusieurs Etats membres.

La Commission européenne, dans une récente communication transmise aux gouvernements membres, *reconnaît que le chapitre VI* tel qu'il est écrit n'est pas pleinement adapté aux besoins de l'économie nucléaire actuelle. Elle hésite cependant à présenter des propositions de modification, car celles-ci aboutiraient inévitablement à l'amoindrissement des pouvoirs, au moins théoriques, que lui reconnaît le traité. Les Français se faisant plus pressants, il va lui falloir cependant s'exécuter. Les pays partenaires comprennent, semble-t-il, la démarche française, mais conservent quelque méfiance à l'égard de ses intentions. La France, de même que la Grande-Bretagne, comme puissance nucléaire militaire, bénéficie en matière de contrôle de certains avantages que les autres pays membres n'ont pas. Le chapitre VI rétablit au moins en théorie l'égalité sur le plan industriel entre les Etats membres. Ils peuvent redouter que, une fois ce chapitre modifié, la France ne tire abusivement parti pour l'industrie de la situation prioritaire dont elle bénéficie comme puissance nucléaire militaire. La diplomatie française s'emploie à convaincre ses partenaires que telles ne sont pas ses ambitions.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *Un chercheur a été tué lundi 23 juillet* au centre de recherches atomiques d'Aldermaston, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Londres (nos dernières éditions), a annoncé le ministère britannique de la défense. Peter Leslie Allen a été victime de l'explosion d'une composition contenant 1/2 gramme d'explosif, indique le ministère, qui précise que l'accident n'a mis en cause aucune matière radioactive et qu'il n'a pas fait d'autre victime. Une enquête a été ouverte. — *(A.F.P.)*

AÉRONAUTIQUE

APRÈS BRITISH AIRWAYS

La firme British Aerospace sera dénationalisée

Londres *(A.F.P.)*. — Le gouvernement britannique a annoncé lundi 23 juillet son intention de mettre en vente une partie des actions qu'il détient dans la firme nationale British Aerospace, qui occupe à l'heure actuelle soixante-dix mille cent personnes.

Cette décision, annoncée aux Communes par le ministre de l'industrie, Sir Keith Joseph, est conforme aux promesses électorales *du parti conservateur* qui souhaite réduire l'emprise de l'Etat sur l'économie britannique. Le ministre de l'industrie a indiqué qu'un projet pour la vente d'actions de British Aerospace serait déposé avant Noël au Parlement.

British Aerospace, qui résulte de la nationalisation en 1977 des firmes British Aircraft Corporation (BAC), Hawker Siddeley Aviation, Hawker Siddeley Dynamics et Scottish Aviation, a réalisé un chiffre d'affaires de 894 millions de livres en 1978 et un bénéfice commercial de 79 millions de livres.

Un peu moins de la moitié du capital de British Aerospace sera mis en vente, selon Sir Keith Joseph, et la firme devra faire ensuite appel au marché des capitaux *pour le financement* des projets civils. Mais le groupe ne sera en aucun cas démantelé. Le personnel de la société pourra acheter des actions.

British Aerospace fabrique entre autres le chasseur à décollage vertical Harrier, qui intéresse la Chine populaire ; le chasseur-bombardier Jaguar, en coopération avec Breguet-Dassault ; le chasseur Tornado, projet anglo-italo-allemand, et les ailes de *l'Airbus*, avion de transport construit par un consortium européen. *Le* groupe a participé avant sa nationalisation, à la conception et à la construction du supersonique Concorde. British Aerospace conçoit, enfin, des missiles tactiques et d'autres systèmes d'armes.

L'annonce de la vente d'actions de British Aerospace fait suite à une décision similaire annoncée la semaine dernière (*le Monde* du 21 juillet) pour la compagnie nationale aérienne British Airways.

Le gouvernement conservateur a aussi l'intention de vendre des actions de plusieurs autres sociétés britanniques dont British Petroleum. On ignore, en revanche, ce qu'il compte faire de Rolls Royce, une société nationalisée de *moteurs* d'aviation.

● *La Pam Am abandonne ses lignes vers Tahiti.* — La compagnie aérienne Pan American World Airways, qui dessert Samoa et Tahiti depuis de longues années, abandonnera ces deux destinations le 28 octobre prochain. Deux compagnies seulement assureront ainsi à cette date la liaison aérienne Tahiti-Los Angeles : U.T.A. et Air New Zealand, et une seule Tahiti-l'Amérique du Sud : Lan Chile. La décision de la Pan Am a été connue officieusement dans la soirée du vendredi 20 juillet, lors de la visite du président Giscard d'Estaing à Papeete. — *(A.P.)*

● *Un septième Airbus pour Air Inter.* — Un accord a été conclu entre M. Robert Vergnaud, président d'Air Inter, et M. Bernard Lathière, président-directeur général d'Airbus Industrie, pour la livraison à Air Inter d'un septième Airbus. Il s'agit du trois cent cinquante-troisième appareil vendu ferme ou en option par Airbus-Industrie. M. Lathière a déclaré, à Limoges, où a été signé l'accord avec Air Inter, qu'il escomptait arriver à une vente supérieure à mille Airbus, afin de s'établir au plus haut niveau européen et devenir concurrentiel avec les Etats-Unis. — *(Corr.)*



هكذا من الأصل

HINAULT RENAULT

Bravault !!!



De gauche à droite : Bernard Hinault - Bernard Becaas - Raymond Villemiane - Jean Chassang - Hubert Arbes - Jean-René Bernaudeau - Gilbert Chaumaz - Lucien Didier - Maurice Le Guilloux - André Chalmel. Cyril Guimard Directeur sportif. Maurice Champion Directeur sportif adjoint

Bravo pour cette victoire au 66ème Tour de France. Bravo à toute l'équipe ! Bravo à tous les hommes qui l'ont rendue possible.

Située à Machecoul en Bretagne, "GITANE", filiale de Renault est le 3ème constructeur français de cycles et le spécialiste des bicyclettes de haut de gamme.

Renault cycles gitane



Renault préconise elf

PUBLICIS 8 6922

LETTRES

LA MORT DE JOSEPH KESSEL

Le romancier de l'aventure

Pleine de tribulations et d'enchantements, la vie de Joseph Kessel est un véritable roman d'aventures. Dès sa petite enfance il a été ballotté sur la planète. Il naît le 10 février 1898, de parents russes, en Argentine, où son père, médecin, tente de s'installer. Après la pampa, l'Oural, puis le Lot-et-Garonne. Enfin Nice, après un nouveau séjour en Russie.

En 1914, à Paris, il a seize ans lorsque la guerre éclate. Après un premier article qu'il tire de la lecture des journaux russes, il est engagé au vénérable *Journal des débats*, où certains rédacteurs écrivent encore à la plume d'oie. En même temps, passionné de théâtre, il prépare le Conservatoire tout en passant une licence de latin-grec. Dès dix-huit ans, il s'engage comme aspirant aviateur. Dès lors il vivra dans la double fraternité de l'escadrille et de l'équipage. Il sera décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre (1).

Son extraordinaire vitalité, sa soif *de tout connaître* l'entraînent dans des aventures parfois insensées, dont inlassablement il nourrira son œuvre. En 1918, il est volontaire pour la Sibérie. New-York, San-Francisco, Honolulu, enfin Vladivostok. Son quartier général est à l'Aquarium, une boîte malfamée où, au cœur de beuveries énormes, il rencontre ceux qui seront les héros de *la Steppe rouge*. Déjà, il a le don de susciter, d'accueillir fraternellement les confidences.

Démobilisé, il rentre en France en passant à travers la Chine et l'Indochine, l'Inde et Ceylan, Djibouti et Suez. Alors commence cette carrière qui lui vaudra, dans les salles de rédaction, d'être surnommé « l'Empereur ». Son premier grand article, c'est en 1919, pour le *Journal des débats*, le compte rendu du défilé de la victoire. Son premier grand reportage à l'étranger : la grande enquête qu'il effectue pour *la Liberté*, en 1920, sur la lutte de libération en Irlande. Le plus fameux : le récit que, déjà célèbre, en 1929, il fait de son périple en mer Rouge sur le cotre de Henry de Monfreid. Paraissant trente-cinq jours de suite, ce reportage sur le trafic d'esclaves fera monter le tirage du *Matin* de cent vingt-cinq mille exemplaires.

Un héritier d'Alexandre Dumas

Entre-temps, le journaliste est devenu romancier. Son terrain, c'est celui de Dumas et de Kipling, de Balzac et de Dickens, et aussi celui des grands romanciers russes, Tolstoï et Dostoïevski. Il commence cependant par écrire des nouvelles et de courts romans que son énorme puissance de travail lui permet de rédiger en quelques semaines. Après *l'Equipage* (1923), son premier succès, citons entre autres (il publiera quelque quatre-vingts volumes) *les Captifs, les Cœurs purs, Belle de jour, Dames de Californie, Nuits de princes*... En 1927, il reçoit le Grand Prix du roman de l'Académie française.

Dès lors, les deux carrières se poursuivent et se confondent, d'autant plus que, de ses voyages, Kessel tire souvent reportages et romans. Ainsi *Fortune carrée* (1930), un de ses plus beaux récits, a la même source que le reportage du *Matin*. « Jeff » est alors célèbre. Le Tout-Paris se l'arrache. De bourlingues en fêtes et ripailles, il brûle sa vie. Il tire le récit transposé de cette période tumultueuse dans le *Tour du malheur*, ce grand roman tourmenté où apparaît en contrechamp la figure sereine de ses parents.

Ses reportages, dans ces années-là, sont autant de documents sur l'époque. Lucide et passionné, il observe en Allemagne la montée de la « marée brune », en Amérique la crise du capitalisme, en Espagne la guerre civile. Il écrit aussi des biographies, un Stavisky, un Mermoz. L'élan qui le pousse à communiquer avec les êtres, à vouloir vivre avec eux les moments de paroxysme, n'empêche pas l'écrivain, le journaliste d'être consciencieux, attentif, scrupuleux même dans le maniement des mots.

En 1939-1940, Kessel, d'abord correspondant de guerre, retrouve bientôt le 14e D.I. et le général de Lattre, passe à Lisbonne et en Afrique du Nord. De retour en France, il participe à la lutte clandestine, écrit les paroles du *Chant des partisans* avec son neveu Druon, et consacre aux combats de la Résistance son livre *l'Armée des ombres*, qui paraît d'abord à Alger. En 1942, il rejoint Londres. Capitaine dans une escadrille, il accomplit une mission aérienne sur la France occupée. En 1944 il est correspondant de guerre à Stuttgart.

Ensuite, il recommence à courir le monde : Israël, la Pologne, le Kenya, la Birmanie... Il publie *Terre de feu, Au Grand Socco, la Piste fauve, Hongkong et Macao*. *Le Lion* (1958) lui vaudra, outre une immense popularité, le surnom durable de « Lion », qui le décrit assez bien physiquement et rend compte de la force généreuse de l'homme. « *Je connais beaucoup de serpents, de hyènes, de chacals et même quelques crocodiles* », écrit alors Roger Vailland. « *Je connais très peu de lions, mais Kessel en est sûrement un.* »

« Russe de naissance et juif de surcroît »

C'est l'âge de la consécration. Après le Prix des Ambassadeurs en 1958 et en 1959, le Prix du prince Rainier III de Monaco, Kessel est élu à l'Académie française. Dans un discours remarqué, le 6 février 1964, le « Lion » rappelle à l'illustre assemblée que, pour succéder au duc de la Force, elle a choisi « *un Russe de naissance. Un juif, de surcroît. Un juif d'Europe orientale* ». « *Le fait mérite d'être signalé*, ajoute-t-il. *Croyez-en quelqu'un qui a beaucoup voyagé, beaucoup écouté, et prêté une attention profonde aux voix des hommes qui ont souffert et souffrent encore de la discrimination, des hommes en mal d'équité, de dignité.* »

Cette élection apporte sa caution à une œuvre qui, malgré sa grande audience et peut-être à cause d'elle, est injustement boudée par le public intellectuel. Les descriptions éclatantes et les évocations vigoureuses y doivent leur authenticité à la sympathie intense qui unit Kessel à sa création. « *Il n'y a pas de romancier*, dit-il, *qui ne distribue ses nerfs et son sang à ses créatures.* » Ses personnages sont, du reste, moins simples qu'on ne l'a parfois dit. C'est sans doute dans des caractères déchirés de contradictions, comme Richard Dalleau, Belle de jour ou le bâtard khirgize de *Fortune carrée* que l'auteur a mis le plus de lui-même.

En 1966, Kessel fait un voyage en Inde, au Brésil et en Afghanistan pour le compte de l'Organisation mondiale de la santé. Il en tirera son *dernier grand succès de romancier les Cavaliers* (1967). Deux ans plus tard, la presse, la radio et la télévision fêtent les cinquante ans de journalisme de Joseph Kessel. En 1969, son œuvre de journaliste est publiée en sept volumes : *Joseph Kessel, témoin parmi les hommes. En 1970, il fait paraître un petit livre enthousiaste sur Israël : les Fils de l'impossible*. Suivront, en 1972, un recueil de portraits-souvenirs : *Des hommes*, où Kessel évoque notamment Malraux, Radiguet et Steinbeck, et, en 1976, un autre livre de souvenirs, *les Temps sauvages*, où il raconte sa découverte de Vladivostok. Comme quelques autres, avec plus de chaleur humaine que tout autre, ce grand romancier de l'aventure a contribué à donner au reportage tout son éclat et à en élargir le territoire.

MONIQUE PETILLON.

● *M. Maurice Schumann*, directeur en exercice de l'Académie française, a déclaré : « *Joseph Kessel a mené la vie à grandes guides sans jamais trancher sur rien. De ce contraste sont nés au moins deux chefs-d'œuvre* : le Tour du malheur *et* les Cavaliers. *On verra en les relisant tout ce qu'il y avait de religieux dans ce bon géant, qui aimait assez les femmes et les hommes perdus pour savoir qu'ils ne le sont jamais.* »

(1) Joseph Kessel, qui devait obtenir également la croix de guerre 39-45, était grand officier de la Légion d'honneur.

LÉGION D'HONNEUR

DÉFENSE

Sont promus *commandeurs*

MM. Henri Gallais, Jean-Baptiste Luciani, Léopold Leclercq, Mmes Julie Espir, Eugénie Valois.

Sont promus *officiers*

MM. Maxime Roubaud, Emile Roettier, Jean Bourret, Marc Gutkin, Marcel Anselme, Jean Barrieux, Mme Ginette Baudy, MM. Pierre Bellec, Marcel Billon, Maurice Boccognano, Henri Brialy, Maurice Briand, Mme Joséphine Briuster, M. Michel Buhler, Mmes Céline Canivet, Germaine Canu, MM. Julien Catez, Jean Chandezon, Mme Renée Chenu.

MM. Roger Collas, Georges Debes, Mme Germaine Delaviar, MM. Charles Delerm, Roger Delebelle, Robert Deoeri, René Ducleux, Marcel Dugué, Alexandre Duplantier, Mmes Anne Fernier, Andrée Hennequin, M. Jacques Hess, Mme Geneviève Jeanne, MM. Robert Juillet, Jacques Lamy, Mme Andrée Leblanc, M. Charles Lebloed, Mmes Bibiane Lefèvre, Marguerite Marty, MM. Roger Mas, Jean Mérouze, Georges Meyer, Bogumil Mijalski, Jacques Miniault, Robert Mouton, Gabriel Mus, Guy Pajot, Bernard Petit, Camille Picard, Joseph Poggiale, René Raoux, Louis de Saxcé, Philippe Toureille, Jacques Joël, Bernard Chauvin, Henri Lejeune, Paul Le Roux, Gérard Lemal, Bernard Saulnier de Praingy.

Bernard Hay, Robert Paineteau, René Larroque, Marius Rohaut, Henri Philippi, Paul Froehlich, Louis Herbes, René Tozza.

Sont nommés *chevaliers*

MM. Mathurin Angot, Joseph Balesi, Marcel Carayol, Henri Chaillou, Elie Chasal, Marcel Desailly, Maurice Deschamps, Jules Gaspard, Antoine Jacob, François Jordan, Marcellin Lalbertie, Marcel Lecomte, Joannès Lerbrat, Baptiste Manceau, Jean Martocq, Jean Mendès-Oscou, Louis Schwob, André Simonpaoli, Louis Destrebecq, Driss Grich, Bernard Laborde, Georges Artus, André Barthélémy, Jean Bonnet, René Chabaud, Jean Cubells, André Lobit, Maurice Manson, Moïse Roubinet, Mésiane Salaouatchi, Emile Sourget.

MM. Célestin Stumpfling, Ange Torre, Casimir Walczak, Pierre Portron, Georges Audigier, André Banzet, Fernand Basset, André Belleville, Théodore Benito, Christian Berhiale, Maurice Bilourou, Frédéric Biengino, André Obnect, Roger Boyer, Raymond Brahic, Félix Brandt, Grégoire Breit, Raymond Brocard, Marcel Cadoz, Mme Suzanne Cagé, MM. Robert Camp, André Caumont, Hippolyte Chamary, Angelin Cianfarani, Pierre Claudel, Camille Clerc, Roger Comte, Marius Courcier, Henri Consteix, Marcel David.

Mmes Marguerite Delgas, Charlotte Diby, MM. Guy Dubois, Léon Duval, Jean Ercoli, Valentin Fa, Abel Fagnoni, Pascal Faulo, Albert Feodelaur, Jacques Fleuret, Louis Fontbonne, Michel Fouchecourt, Pierre Fournier, Georges Fraisse, Marin Fremion, Jean Friand, Jean Gauthier, Marcel Germain.

MM. André Gernigon, Edouard Gesiot, Roger Girault, Wladislaw Gorawski, Mme Marie Goregues, M. Raymond Goyat, Mme Paulette Guimard, MM. André Hazaire, Alfred Hemery, René Jacquot, Abel Jayer, Mme Georgette Jourdain, M. Henri Kerné, Mme Louise Kuntz, MM. Georges Lallemand, Fernand Lanhouet, Robert Laurain, Louis Laurent, Frédéric Lausmann, Antoine Lazzarotto, Michel Lazzarotto, Bernard Leherpeur.

Mme Jeanne Leiser, MM. Jean Le Salot, Henri Lescot, Roger Lescure, Célestin Levert, Antoine Levet, Arthur Lherbier, Charles Lhéritier, Jean Liannas, Robert Lorichon, Léon Luna, Joseph Maldera, Roger Marchal, Alexis Marot, Robert Martin, Mme Angèle Martinez, MM. René Masson, Camille Mathis, Victor Meckler, Léon Mermier, Maurice Michel, Gaston Nadal, Marcel Neime, Jean-Claude Nallet, Roland Néel, Camille Nicolas, Marcel Oudry, Charles Paifer, Louis Peigne, Georges Picot.

Mme Joséphine Pinet, MM. André Pitto, René Plais, Germain Piontz, Roger Poisson, Louis Postec, Lucien Richard, Jean-Baptiste Ruby, René Schiais, Raymond Schielin, Mme Andrée Simon, MM. Robert Sinteff, Angelo Soave, Antoine Surieu, Roger Toussaint, Robert Trémon, Georges Trigault, Maurice Trolliet, Roger Vanesse, Georges Vogel, Léonce Volland, Pierre Bergonzi, Roger Garouste, Camille Montagu, André Auberger, Daniel Barbe, Robert Dauphin, Marcel De Revière, Michel Duringer, Robert Griffoul, Daniel Liabeuf, Jacques Parotti, Henri Tréguiar, Maurice Bel, Henri Giraud, Mme Marie Ignace, MM. Wolf Kadinsky, Jean Laurent, Mme Paulette Leroy, Henri Martin, Marcel Paul, Paul Perraudeau, René Picard, Guy Sarner, Raymond Bonnet, Jean Kamaropoulos, Mme Nelly Mariol.

MM. Julien Baudouin, Auguste Caillot, André Campagne, Henri Canet, Victor Collet, Jean Garde, Henri Glattard, Raoul Larchevêque, Hervé Le Guen, Henri Manset, Jean Marquet, Paul Méjean, Eugène Noé, Pierre Pardonnat, André Puyau, Maurice Rabourdin, Joseph Sallichon, Alphonse Talon, Louis Varambon, Léon Waxin, Hyacinthe Zamit, Vincent Barrier, Jean Brassier, Henri Jolicachon, Marcel Klein, Georges Laine, André Munier, Emile Pascal.

MM. Joseph Alin, Fernand Alléy, Marcel Alric, Benoît Amevet, Albert Amiard, Eugène Amirault, Charles Athouël, Lucien Audouin, Ange-Marie Audrain, Gaston Auger, Benjamin Aurat, Jean Ayhens, François Badin, Pierre Bailleul, André Balaudier, Marcel Balluriaux, Jean-Baptiste Baradat-Darré, Léon Barnier, Gustave Barré, Félix Barrier, André Bartoli, Pierre Basdevant, Jean Bataille, Jean Bataille, Jean Baujard, André Beaudelot.

MM. Louis Beccat, Albert Bégard, Jean Beigbeder, Jean-Louis Beillard, Gabriel Bénard, Oscar Berjet, Antoine Bernard, Eugène Bernard, Jean Bernier, Adrien Berthet, Jean-Baptiste Berthod, César Bertrand, Raoul Béthaz, Moïse Beyrie, Jean Bicrel, Désiré Bidan, Eugène Binville, Jean-Baptiste Blanc, Ernest Blanchet, Alfred Bleuse, Victor Bobon, Charles Bocquet, Gaston Bocquet, Charles Boiffard, Gilbert Boisat, Julien Bonnardeau, Maurice Bonneau, Léon Bordeux, Charles Bornot, Eugène Bossuette, Lucien Bouchet, Georges Boulineau, Louis Boulle, Edouard Bourgeois, Aimé Bourgue.

MM. Antoine Bousquet, Jean-Baptiste Boutout, Alphonse Boyer, André Brault, Jean Bravard, Prosper Brenaudière, Charles Bue, Joseph Buisson, Ernest Bur, Maurice Bureau, Emile Caffart, Lucien Cahen, Etienne Callu, Jean Canévet, Léonard Carcenat, Albert Carde, Joseph Carol, Victor Carrière, Jean-Baptiste Cassmajor, Gaston Castel, Toussaint Castelli, Jean Cathalot, Pierre Canblot, Edouard Causan, Jean Cazaban, Pierre Chaléard.

MM. Maurice Champalle, Jean Chapel, René Charles, André Charleux, Fernand Chaudouet, Jean-Baptiste Chauve, François Chauveau, Aimé Chauvy, Georges Chazottes, Jacques Chêne, Georges Chéramy, Julien Chinault, Arsène Cisel, Julien Clouzet, François Coat, René Cognet, Pierre Colffet, Isidore Coignard, Hippolyte Collet, Yves Connan, Clément Cordry, Paul Coscat, André Couapel, Laurent Couapel, Raphaël Coupigny, Georges Couronne.

(A suivre.)

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République populaire de Pologne en France et Mme Tadeusz Olechowski ont offert une réception lundi 23 juillet.

Naissances

— Marc HAMON et Isabelle, née Féron, ont la joie d'annoncer la naissance de

Olivier,

le 19 juillet 1979.

— M. et Mme Jean MATHELIN, ainsi que Mathieu, ont la joie d'annoncer la naissance de

Emilie,

le 20 juillet 1979.

Décès

— Nous apprenons le décès, lundi 23 juillet, de

M. Laurent BILBEAU,

ancien député communiste du Cher.

[*Né le 3 mai 1911 à Chalivoy-Milon* (Cher), instituteur depuis 1930, membre du parti communiste français depuis 1936, M. Bilbeau fut député de la 3e circonscription du Cher de 1967 à 1968. Maire de la commune de Bruère-Allichamps depuis 1971, il s'était représenté sans succès aux élections législatives de mars 1978.]

— Violaine et Philippe Bonzon,
Dominique et Eric Laffont,
Marie-Pierre et Francis Turlotte,
Marie et Joachim Campe,
Michèle et Christian Benoist,
ses enfants et ses seize petits-enfants,
Mme Raymond Pregnac,
Mme Jacques Paris,
M. et Mme Henri Claudel,
M. et Mme Jacques Nantet,
ses frères, sœurs et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre Louis CLAUDEL,

chevalier de la Légion d'honneur, survenu le 23 juillet.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 26 juillet, à 16 heures, dans l'église de Brangues (Isère).

Une messe sera ultérieurement célébrée à Paris.

Château de Brangues,
38510 Morestel.

[Né le 23 juillet 1908 à Tien-Tsin (Chine), Pierre-Louis Claudel, fils de Paul Claudel, fit ses études au collège Stanislas, à la faculté de droit de Paris, puis à Georgetown University. Il était diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques.

Président de l'Alliance française à New-York, de 1942 à 1944, il s'est consacré, depuis la mort de son père, en 1955, à l'étude et à la mise en valeur de l'œuvre de Paul Claudel, à travers des conférences et des communications en France et à l'étranger.

Il a exercé, dans le même temps, de nombreuses activités sociales, au sein du Secours catholique ou de l'Association pour la sauvegarde de l'enfance.]

— M. et Mme Bernard Lauzanne,
M. et Mme Félix Gambini,
M. et Mme Jean-Louis Séran,
Mlle Véronique Lauzanne,
Mlle Lucette Gambini,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Barthélémy GAMBINI,

croix de guerre 1914-1918,

leur père, beau-père, grand-père et oncle, survenu à Paris, le 22 juillet, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La levée du corps aura lieu à l'hôpital du Val-de-Grâce, 74, boulevard de Port-Royal, le mercredi 25 juillet, à 7 h. 45.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 26 juillet, à 16 heures, en l'église de Corte (Corse).

26, rue de Turin,
75008 Paris.
15, allée des Châtaigniers,
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

— Mme André Grain,
M. et Mme Jean-Pierre Challer,
M. et Mme Gérard Grain et leurs enfants,
M. et Mme Max Vinbert et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. André GRAIN,

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et parent, survenu le 22 juillet 1979 à Paris, à l'âge de soixante ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 26 juillet 1979.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 10 h. 45.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

124, avenue de Villiers, 75017 Paris.

— M. et Mme Roger Koch,
M. et Mme Jean-Pierre Kellner,
Catherine, Isabelle et Caroline Kellner,
M. et Mme Philippe Kellner, François, Bertrand et Guillaume Kellner,
M. et Mme Jean-François Koch,
M. et Mme Alain Thurneyssen et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André KELLNER,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu le 17 juillet 1979.

La messe d'enterrement a été célébrée le 20 juillet en l'église Saint-Vincent-de-Paul de la Meinau à Strasbourg.

33, allée de Normandie,
67000 Strasbourg-Meinau.
27, rue de la République,
54220 Nancy-Malzéville.
10, rue d'Altorf, 67200 Molsheim.
4, rue du Hohwald,
67460 Souffelweyersheim.

— M. et Mme Jean Laurens, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Bernard Duval et leurs enfants,
Le comte et la comtesse Bernard de Cacqueray et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jean Laurens,
Mme Charles Fraissinet,
Mme Jean Majorelle,
ses frère, sœur et belles-sœurs,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Georges LAURENS,

croix de guerre 1939-1945,

pieusement décédé le 22 juillet 1979, dans sa soixante-dix-huitième année, et demandent une pieuse pensée pour son épouse,

Mme Georges LAURENS,

née Paule Fraissinet,

décédée le 21 avril 1972.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 25 juillet, à 10 h., en l'église de Palmas (Aveyron), suivie de l'inhumation au cimetière de Laissac.

Cet avis tient lieu de faire-part.

31, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.
23, rue Nationale,
78710 Rosny-sur-Seine.
18, rue de l'Orangerie,
78000 Versailles.

— Créances, Bastia, Santa-Maria-di-Lota.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Vincent-Pascal MEDORI,

directeur général
de la société Tabacop,

survenu le 23 juillet 1979, à l'âge de quarante-deux ans.

De la part de :
Mme Vincent-Pascal Medori et ses filles,
M. et Mme Jean-Robert Medori, ses enfants et petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu à Pigarella, 20200 Bastia, le 25 juillet, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu du

docteur Marcel OLIVIER,

ancien interne
des hôpitaux de Montpellier,
lauréat de la Faculté,
membre fondateur
de l'Association urologique
du Sud-Est,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 11 juillet 1979, dans sa quatre-vingt-huitième année, muni des sacrements de l'Eglise.

De la part de :
Mme Marcel Olivier, née G. Dresster, son épouse,
Le docteur et Mme Jacques Olivier,
Maître Philippe Vialis et Mme, née Olivier,
ses enfants.

Avignon, Aix, Montpellier.

— Lyon, Paris.

Mme Denise Ressicaud et sa fille Florence Camus,
M. et Mme René Lobre, leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Pierre Beron, leurs enfants et petites-filles,
M. et Mme Georges Savoyat et leurs enfants,
Mlle Jeanne Ressicaud,
M. et Mme Robert Guyot, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Vadella, Rivoire, Thomasset, Girardot, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis RESSICAUD,

à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 23 juillet 1979.

Les funérailles auront lieu le mercredi 25 juillet, à 15 heures, en l'église Saint-Joseph des Brotteaux, à Lyon (corps déposé).

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Bernard Rivain,
M. et Mme Renaud Rivain et leurs enfants,
Charlotte et Dominique Rivain,
M. et Mme Charles Barjou, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Philippe Rivain, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard RIVAIN,

officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

rappelé à Dieu le 22 juillet 1979, dans sa soixante-quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-François-Xavier, Paris (7e), le jeudi 26 juillet 1979, à 8 h. 30.

40, avenue Duquesne, 75007 Paris.

Emmanuel ROGÉ

a trouvé la mort en montagne le 16 juillet, à l'âge de vingt-deux ans et a été inhumé à Chamonix le 20 juillet.

De la part de :
Ses amis du Club alpin français,
Ses sœurs Béatrice, Florence et Sylvie,
Ses parents Gaby et Anne-Marie,
Et toute la famille.

« Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car *ils seront rassasiés.* »
Matthieu V, 6.

7, rue Descamps, Rouen.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Jacqueline SELIGMANN,

survenu à Ridgefield (Conn.), après une brève maladie.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Pierre Souyri,
M. Pierre-François Souyri,
M. Firmin Souyri,
Les familles Souyri, Frayssinet, Ferrier, Teuma, Bousquet, Delanze, Enthoven,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 14 juillet 1979, à l'âge de cinquante-quatre ans, de leur époux, père, fils, beau-frère, oncle, parent, allié et ami,

M. Pierre SOUYRI,

chef de travaux
à l'Ecole des hautes études
en sciences sociales.

Le Royre 13220 Saint-Mamet.
Lycée Le Corbusier,
88, rue de Villiers, 78303 Poissy.

Remerciements

— Jacques Siclier, ses enfants Sylvain, Fabien et Juliette, et toute la famille, très touchés des nombreux témoignages d'amitié et de sympathie reçus lors du décès de

Mme Marie-Louise SICLIER,

remercient toutes les personnes qui leur ont écrit, ainsi que la direction, la rédaction et le personnel du « Monde ».

Anniversaires

— Pour le vingt et unième anniversaire du décès, à Sfax (Tunisie), de

Hector (Haï) BERREBI,

une pensée est demandée par la famille à ceux qui l'ont connu et aimé.

Des prières seront dites à Jérusalem le 8 Ab.

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Anne DEMOTES-MAINARD,

ses amis fidèles de la « Caravelle » se joignent à ceux qui l'ont aimée et appréciée pour une pieuse pensée en ce jour de souvenir.

— A ceux qui l'ont connu et aimé, le souvenir de

Pierre LAMBERT,

chevalier de la Légion d'honneur
et officier des Arts et Lettres,
ancien président de la
société J.-K. Heysmans,

est rappelé à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort.

A son intention, une messe sera dite aux Grandes-Ventes (76), le mercredi 25 juillet, à 11 heures.

— En cet anniversaire émouvant, nous évoquons auprès de tous, qui l'avez connu et aimé, le souvenir de

Octave MERLIER,

helléniste,
combattant de la première guerre
1914-1918,
de la seconde guerre 1940-1945,
« Laurent », dans la Résistance
du Cantal,
ancien directeur
de l'Institut français d'Athènes,
professeur
à l'université d'Aix-en-Provence,
membre correspondant
de l'Académie d'Athènes.

— In memoriam.

Messe pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de

Jean SALUSSE,

maître des requêtes
au Conseil d'Etat,

décédé tragiquement le 23 juillet 1977. Une messe sera célébrée en la basilique de Saint-Maximin (Var), le samedi 28 juillet 1979, à 19 heures.

A l'issue de l'office religieux, le maire de Saint-Maximin procédera à l'inauguration de la place de l'ancien couvent royal (collège d'échanges contemporains) dédiée à la mémoire de son président.

Une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé et demeurent fidèles à son souvenir.

Bienfaisance

— A l'occasion du vingtième anniversaire de la création de Terre des hommes, aura lieu le 7 décembre, au Palais de Beaulieu à Lausanne, un grand gala marqué par une vente aux enchères organisée bénévolement par Sotheby Parke Bernet. Terre des hommes utilisera le bénéfice intégral de cette vente pour l'aide aux enfants choisis parmi les plus meurtris.

L'organisation prie les collectionneurs prêts à faire don d'une œuvre importante aux enfants en détresse, de prendre contact avec Terre des hommes, 14, rue Saint-Martin, CH 1003 Lausanne.

Visites et conférences

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 15 h., façade portail gauche, Mme Bachelier : « Notre-Dame de Paris ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Hôtel de Sully et la place des Vosges ».

15 h., métro Etoile, Mme Oswald : « Aménagement de la place de l'Etoile par Hittorf ».

15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Bouquet des Chaux : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

14 h. 30, 42, avenue des Gobelins : « Manufacture des Gobelins » (Mme Barbier).

15 h., 17, quai d'Anjou : « L'hôtel de Lauzun » (M. de la Roche).

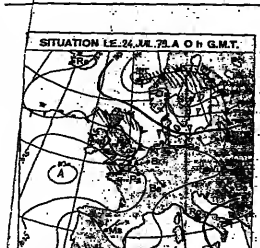
15 h., 2, rue de Sévigné : « La place des Vosges » (M. Teurnier).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 25 JUILLET A 6 HEURES (G.M.T.)



ATLANTIQUE — MER MÉDITERRANÉE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 24 juillet à 0 heure et le mercredi 25 juillet à 24 heures.

L'air maritime qui circule des îles Britanniques à la Pologne intéressera encore le nord de la France tandis qu'une perturbation, en formation au large du Portugal, se dirigera vers le golfe de Gascogne.

Mercredi 25 juillet, le temps sera très nuageux le matin de la Flandre aux Vosges mais des éclaircies se développeront l'après-midi. Sur le reste de la France il fera beau le matin avec seulement quelques brumes locales. Au cours de la journée le ciel deviendra progressivement nuageux dans le sud-ouest du pays où quelques orages risquent d'éclater dans la soirée ou la nuit, tandis qu'ailleurs le beau temps persistera. Les vents faibles ou modérés viendront de l'ouest dans le nord du pays, du nord dans les régions méditerranéennes ; ils seront très variables ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 24 juillet à 8 heures, de 1 023,4 millibars, soit 767,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 26 et 16 degrés ; Biarritz, 22 et 12 ; Bordeaux, 25 et 11 ; Brest, 17 et 15 ; Caen, 18 et 14 ; Cherbourg, 17 et 13 ; Clermont-Ferrand, 22 et 8 ; Dijon, 22 et 11 ; Grenoble, 25 et 10 ; Lille, 17 et 12 ; Lyon, 22 et 9 ; Marseille, 27 et 17 ; Nancy, 18 et 12 ; Nantes, 22 et 12 ; Nice, 25 et 20 ; Paris - Le Bourget, 20 et 7 ; Pau, 24 et 10 ; Perpignan, 29 et 18 ; Rennes, 21 et 14 ; Strasbourg, 20 et 13 ; Tours, 22 et 10 ; Toulouse, 23 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Agadir, 26 et 19 degrés ; Alger, 29 et 20 ; Amsterdam, 17 et 16 ; Athènes, 36 et 26 ; Barcelone, 36 et 19 ; Berlin, 17 et 12 ; Bonn, 16 et 10 ; Brindisi, 30 et 23 ; Bruxelles, 17 et 12 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Casablanca, 33 et 19 ; Copenhague, 18 et 11 ; Djerba, 31 et 24 ; Genève, 23 et 8 ; Istanbul, 31 et 22 ; Jérusalem, 21 (min) ; Lisbonne, 31 et 20 ; Londres, 19 et 14 ; Madrid, 32 et 17 ; Milan, 36 et 17 ; Moscou, 20 et 11 ; Naples, 29 et 18 ; New-York, 32 et 24 ; Nicosie, 30 et 23 ; Palerme, 28 et 23 ; Palma-de-Majorque, 31 et 17 ; Rome, 30 et 19 ; Rhodes, 32 et 26 ; Stockholm, 20 et 11 ; Tirana, 32 et 22 ; Tunis, 34 et 22 ; Valence, 29 et 22 ; Zagreb, 21 et 9.

UN COIN POUR JOUER

Problème n° 7

La logique des tables

L'organisation des noces, des banquets et des réunions gastronomiques en général demande plus de logique qu'on ne le pense. Le problème le plus délicat se pose en effet au niveau de la disposition des tables. Supposons qu'un restaurateur a, par exemple, un matériel courant : 16 tables indépendantes et juxtaposables, pouvant recevoir chacune 4 convives. Le plus petit nombre de personnes qu'il puisse accueillir sans sacrifier de matériel, ni laisser de place vide, est 16 :

Mais de nombreuses autres dispositions sont possibles, comme par exemple 32 convives :

Les tables se touchent toujours par au moins un côté. Dans ces conditions, comment le restaurateur peut-il disposer ses 16 tables pour recevoir exactement 20 convives ? Trouverez-vous au moins trois solutions différentes ?

PIERRE BERLOQUIN.

© Copyright « le Monde » et Pierre Berloquin.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 444

HORIZONTALEMENT

I. A moins de valeur quand elle est grosse. — II. Manière de se plaindre. — III. La fin des haricots, par exemple. — IV. Même pas culottées ; Nom qu'on peut donner à une très grande armoire. — V. La bonne adresse ; Est plein de traits. — VI. Un peu aigres. — VII. Lieu de rassemblement pour les touristes ; N'est pas un grand coureur. — VIII. Pas uni ; Qui va peut-être être approuvée. — IX. Fournit du fourrage. — X. Se redresser comme des barbes ; Berceau de vieilles civilisations. — XI. Pronom ; Jeté pour remonter.

VERTICALEMENT

1. Sac où l'on peut mettre des bouquins. — 2. Peut être une cause de chagrin ; Passé récent (épelé) ; Point de départ. — 3. Qualifie une vie particulièrement tranquille. — 4. Beau parleur ; Peut casser les pieds. — 5. Peut partir dès qu'elle est affranchie ; Article. — 6. Peut faire rougir ; Dieu d'Egypte ; Supplice dont on peut dire qu'il n'aurait pas pu être appliqué sans fondement. — 7. Qui laissera donc quelque chose. — 8. Sans raison ; Pas libres. — 9. Donne de bons mois (épelé) ; Peut être un piège à loups ; Conjonction.

Solution du problème n° 2 443

Horizontalement

I. ABC ; Matelassier. — II. Calculateur ; Rat. — III. Inerte ; Est ; peur. — IV. Edouard ; Tôle ; Ré. — V. Repentir ; Sacré. — VI. Salta ; Es ; Chigi. — VII. DDT ; Snacks ; Egal. — VIII. Aère ; Titi ; Tuile. — IX. Isère ; Gr. ; Garde. — X. MS ; Encriers. — XI. Ios ; Riche Star. — XII. Ana ; Cane ; Laceur. — XIII. Tessons ; Semé ; Dé. — XIV. Reître ; No 1 ; Enjeu. — XV. Esses ; Cendrée.

Verticalement

1. Acier ; Daim ; Atre. — 2. Bandes dessinées. — 3. Cléopâtre ; Oasis. — 4. Cruel ; Eres ; Ste. — 5. Mutants ; En ; Cors. — 6. Alertant ; Crâne. — 7. Ts ; Di ; Aigrios. — 8. Eté ; Rectrice ; Ne. — 9. Lest ; Ski ; eh ! ; Son. — 10. Autos ; Grêle. — 11. SR ; Lac ; Tas ; Amer. — 12. Pêcheur ; Scène. — 13. Ire ; Rigidité ; Je. — 14. Eau ; Régale ; Ande. — 15. Rire ; Ile ; Erreur.

GUY BROUTY.

P.T.T.

● *Le Qatar à l'automatique.* — Lundi 23 juillet, les abonnés français reliés à l'automatique international (à l'exception des abonnés des régions de Strasbourg et de Marseille, pour lesquels l'ouverture interviendra respectivement les 6 et 13 août 1979) pourront obtenir directement les abonnés du Qatar reliés à l'automatique, en faisant le 19, l'indicatif de ce pays (le 974), suivi du numéro national de l'abonné demandé.

Éducation

BOURSE JAPONAISE

Le ministère de l'éducation nationale du Japon (Monbu-Sho) accorde une bourse d'études à un étudiant français, poursuivant des études japonaises, qui pourra séjourner au Japon pendant dix mois (d'octobre 1979 à juillet 1980).

Les candidats des deux sexes doivent être de nationalité française, avoir plus de dix-huit ans et être au moins en troisième année universitaire.

Le boursier sera logé dans un foyer de l'université des langues étrangères de Tokyo ; le départ aura lieu au cours de la première semaine d'octobre ; les frais de séjour et du voyage aller-retour par avion seront à la charge du gouvernement japonais.

Renseignements et dépôt du dossier : Service culturel de l'ambassade du Japon, 7, avenue Hoche, Paris 75008, tél. 766-02-22, poste 216 ou 214, avant le 31 juillet prochain, dernier délai.

Bourses

COMITÉ DU RAYONNEMENT FRANÇAIS

Le Comité du rayonnement français a attribué les bourses suivantes :

● Louis Armand (5 000 F), à Jean-Lou Aschard (stage au National Bureau of Standard à Washington).

● Jacques Chastenet (5 000 F), à Jean-Pierre Giannetti (étude sur l'industrie du bois aux Etats-Unis).

● Marc Boegner (10 000 F), partagée entre Siku Makani, Zaïrois (stage à l'Institut français du pétrole), et les Centres culturels des Lions Clubs de France, à l'intention de cinq étudiants étrangers qui viendront parfaire leur connaissance de la langue française.

● Jules et François Charles-Roux (10 000 F), à David Pandy-Szekeres, Canadien (thèse de chimie organique, à Bordeaux).

● Wilfrid Baumgartner (10 000 F), à Abdelwahad Makhtari, Marocain (études à l'Institut d'administration des entreprises de Grenoble).

● Louis Pasteur - Vallery-Radot (30 000 F), partagée entre Merla Ruberg, Américaine (stage dans le laboratoire de neurologie expérimentale au C.H.U. Pitié-Salpêtrière) ; Thomas Kunicki, Américain (stage en immunochimie à l'hôpital Lariboisière), Michel Plétinckx, Belge (recherche en gastro-entérologie à l'hôpital Necker), Nicolas Kartsonas, Grec (travaux en cardiologie à l'hôpital Lariboisière), et Abdol Hossein Hafabian, Iranien (stage dans le service du professeur Milliez à l'hôpital Broussais).

● Max Hymans (10 000 F accordés par Air France), à Ernesto Roberto Merino, Mexicain (stage au Commissariat à l'énergie atomique).

● Jean Zerzik (3 000 F), à Lemmi Tui, Suédoise (stage à l'E.N.A.).

Les candidatures sont toujours acceptées jusqu'à fin septembre pour les bourses suivantes :

● Jules Romains (10 000 F), pour un étudiant ou un chercheur travaillant sur une thèse au rayonnement français, quel que soit le domaine où est étudié ce rayonnement.

● Colbert (10 000 F) pour un étudiant ou un chercheur français, en contribution à des travaux originaux sur le droit de la mer.

● Ernest Mercier (10 000 F) pour un chercheur français s'intéressant au développement des pays du tiers-monde producteurs de pétrole.

Une nouvelle bourse de 10 000 F, d'inspiration tunisienne, est destinée à un étudiant ou un chercheur français, pour une étude administrative, économique ou scientifique en Tunisie.

★ Tous renseignements peuvent être demandés par courrier au C.R.F., 11, rue Nicolo, 75016 Paris.

Documentation

UN GUIDE PRATIQUE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Il ne suffit pas de souhaiter une participation plus étroite des citoyens à l'amélioration de leur cadre de vie. Encore faut-il fournir aux associations les moyens pratiques de « faire leur métier » d'abord en formant leurs militants, ensuite leur fournissant des informations. C'est pourquoi le ministère de l'environnement et du cadre de vie organise depuis plusieurs années des sessions de recyclage.

Il vient d'éditer un *Guide pratique de la vie associative* (1), qui passe en revue de manière claire les droits que la législation confère aux associations. Comment créer une association, rédiger ses statuts, la faire fonctionner ? Quels sont les commissions et organismes consultatifs dans lesquels les représentants d'association ont le droit de siéger ? Comment les militants peuvent-ils intervenir dans les procédures d'aménagement (enquêtes publiques, plans d'occupation des sols, schémas d'urbanisme, secteurs sauvegardés, remembrement) ? Le guide s'efforce de répondre à toutes ces questions en fournissant pour chaque question les textes officiels et les adresses indispensables.

(1) Service d'information, 164, rue de Javel, 75015 Paris, tél. 554-97-08.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* daté 23-24 juillet 1979 :

UN ARRETE

● Relatif au coefficient de majoration applicable aux rémunérations des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'outre-mer.

UNE LISTE

● D'admission au concours d'entrée à l'Ecole militaire interarmes en 1979.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois — 6 mois — 9 mois — 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
[illegible]

TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE
[illegible]

ETRANGER (par messageries)

I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS
[illegible]

II. — SUISSE - TUNISIE
[illegible]

Par voie aérienne Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SPORTS

VOLLEY-BALL

Les grandes manœuvres avant les championnats d'Europe

A l'heure où les volleyeurs-cigales prolifèrent sur les plages, ceux des équipes nationales masculine et féminine font preuve d'une ténacité et d'une minutie de fourmi pour préparer les prochains championnats d'Europe organisés en France du 5 au 15 octobre. Du 9 avril au 4 octobre, ce sont en effet au moins cent quarante jours de stages, dont quarante-trois consacrés à des tournois ou à des matches internationaux, qui sont proposés à ceux qui, voici quelques années, passaient encore pour des dilettantes du sport de haut niveau dont ils sont devenus des stakhanovistes.

Les grands anciens du volley-bal français en auraient les bras coupés. A quelques heures de rencontrer les virevoltants et spectaculaires Japonais pour le premier de leurs trois matches dans la capitale (1), leurs jeunes successeurs suaient sang et eau, à Jouy-en-Josas (Yvelines), pour soulever quelques tonnes de fonte et respecter un programme de musculation planifié en fonction des championnats d'Europe.

Depuis sa prise de direction de l'équipe de France masculine le 31 mars dernier, Jean-Marc Buchel n'a pas caché qu'il respecterait le calendrier international établi par son prédécesseur, mais qu'il sacrifierait, dans un premier temps, les résultats à une préparation générale méthodique divisée en trois périodes. « *Pour espérer figurer en bon rang*, estime-t-il, *on ne peut plus se contenter d'à peu près au service, dans les réceptions ou dans tous les gestes techniques individuels qui, faute de temps, ne sont pas assez travaillés dans les clubs à l'entraînement.* »

La première phase, du 9 avril au 10 juin, qui comportait un stage d'hydrothérapie, d'autres stages à Houlgate, Paris et Jouy-en-Josas, et trois tournois à Szekefehercar (Hongrie), à Bruxelles et à Sofia, fut donc consacrée pour l'essentiel à la préparation physique et au perfectionnement des gestes techniques de base.

Du 23 juin au 25 août, la deuxième période de préparation est axée sur l'affinement des gestes techniques, le choix de l'équipe de base, la répétition des tactiques collectives et du rôle spécifique de chaque joueur. Pour parvenir à ces objectifs, les Français bénéficient de nouveaux stages et surtout de partenaires de choix, puisque, après avoir participé au tournoi de Bratislava avec la Bulgarie, Cuba, la République démocratique allemande, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, ils accueillent le Japon et s'entraîneront, du 10 au 25 août à Toulouse, avec les Polonais, champions olympiques, contre lesquels ils disputeront quatre matches officiels.

Préparation sans précédent

Cette deuxième phase devrait leur permettre d'être physiquement et techniquement prêts pour la troisième période, où, du 28 août au 4 octobre, leur objectif primordial sera de se préparer psychologiquement à la performance immédiate et répétée à l'occasion notamment d'une tournée en Chine (28 août au 8 septembre) et des Jeux méditerranéens de Split, où ils rencontreront la Yougoslavie et surtout l'Italie, vice-championne du monde.

C'est, bien sûr, l'exemple des Italiens qu'ils aimeraient pouvoir imiter en accueillant à leur tour les championnats d'Europe. Rien n'a été négligé pour ce faire, puisque, grâce à la fédération française de volley-ball et au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, les quatorze sélectionnés, enseignants d'éducation physique ou conseillers techniques régionaux ou départementaux, pour la plupart, ont été dégagés de leurs obligations professionnelles du mois d'avril à la mi-octobre pour tenter de compenser, par une préparation sans précédent, un manque d'éducation sportive à la base et la routine d'un championnat national dépassé.

Le test s'annonce encore plus probant depuis que l'équipe de France, 15e des championnats du monde 1978, connaît ses adversaires en poule préliminaire à Toulouse, les 5, 6 et 7 octobre prochain : la Tchécoslovaquie (5e), la République démocratique allemande (9e) et la Roumanie (13e). La Tchécoslovaquie vient de battre la France, 3 sets à 1, au tournoi de Bratislava. « *C'est une équipe très solide et régulière, comme Borg en tennis*, estime Jean-Marc Buchel. *Elle manque peut-être de brio, mais ne déçoit jamais. Pour espérer la battre, il faut vraiment être plus fort qu'elle.* »

Tout comme la Tchécoslovaquie, la Roumanie a aussi dominé la France, par 3 sets à 1, cette année au tournoi de Szekesfehercar. « *Elle peut être brillante*, note Jean-Marc Buchel, *mais, pour rester dans les comparaisons avec le tennis, elle est à l'image de Nastase. Elle connaît parfois des passages à vide et a des jours « sans. »* Reste la République démocratique allemande, qui a été battue, 3 sets à 1, par la France au tournoi de Sofia. « *Incontestablement, les Allemands sont en déclin*, estime l'entraîneur des Français. *Ils n'ont pas réussi à remplacer les joueurs qui ont été finalistes olympiques en 1972. De nos trois adversaires, ce sont peut-être les plus à notre portée, mais pour se qualifier pour la poule finale une victoire ne suffirait pas, car il faudra devancer deux de ces trois équipes.* »

GÉRARD ALBOUY.

(1) Le Japon a remporté les deux premières rencontres, le 20 juillet par 3 sets à 0 (15-11, 15-9, 15-12) et le 23 juillet par 3 sets à 1 (14-16, 15-7, 15-9, 15-9). La troisième confrontation est prévue le 25 juillet à 20 heures au gymnase de la porte Pouchet à Paris-XVIIe.

FOOTBALL

MORT DE SANDOR KOCSIS

L'ancien international de football hongrois Sandor Kocsis, dit « Tête d'or », est mort, lundi 23 juillet, à Barcelone. Sandor Kocsis a sauté par l'une des fenêtres de l'hôpital où il était soigné pour un cancer.

[Sandor Kocsis était âgé de cinquante ans. Avec notamment Puskas et Hidegkuti, il avait formé la grande équipe hongroise des années 50 qui devait pourtant être battue en 1954 par la R.F.A. (3 à 2) en finale de la Coupe du monde. Peu après les événements de Budapest, en 1956, Sandor Kocsis choisit de quitter la Hongrie et de s'établir en Espagne.]

PRESSE

● *Un arrêt de travail de deux heures* a eu lieu lundi 23 juillet à *l'Express* à la suite d'un vote proposé à l'assemblée générale du personnel, toutes catégories confondues, par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. Cette décision a été prise pour protester contre la procédure de licenciement engagée le 20 juillet dernier contre M. Edouard Bailby, grand reporter dans cet hebdomadaire depuis quinze ans. Cette procédure fait suite à une proposition de M. Jean-François Revel, directeur de *l'Expresse*, de « *réparation à l'amiable* » refusée par l'intéressé et contestée par la rédaction (*le Monde* du 12 juillet 1979).

● *M. André Barry* a été nommé secrétaire général adjoint des Journaux officiels, dépendant des services du premier ministre, en remplacement de M. Gabriel Royet, admis à la retraite. Né en 1916, M. André Barry était entré aux Journaux officiels en mars 1947.

Le Monde

culture

Festivals

A CARPENTRAS

Le rêve de Juliette

Lorsque s'éteignent les derniers accords de l'orchestre, après la mort de Roméo et de Juliette, il ne reste plus donc qu'à applaudir avec tout le monde mais, si l'on a été ému, si les mélodies du duo d'amour ou du sommeil de Juliette sont restées accrochées au fond de la mémoire, il faut aller se promener dans les ruelles de Carpentras, rêver en se souvenant, pleurer si l'on peut, car il y a bien entre la musique de Gounod et la douceur des soirs de Provence une complicité idéale : c'est à Saint-Rémy-de-Provence qu'il est allé composer *Mireille*, et *Roméo* près de Saint-Raphaël ; ne le saurait-on pas qu'on devrait s'en douter.

C'est peut-être pour cela que, malgré les défauts inhérents aux représentations en plein air, il *y a mieux que de bonnes excuses* à avoir présenté *Mireille* l'an dernier, *Roméo* cette année, contre le mur de la cathédrale *de Carpentras ; ce qu'on perd en* rondeur du son et en équipement *technique, on le retrouve dans le* climat nocturne. Le décor unique de *Georges Wakhévitch*, reprenant la couleur des pierres de la cathédrale et un peu du style, pouvait donner l'illusion d'être *parfaitement de circonstance, sans* rien exagérer tout de même ; quant aux costumes et à l'allure générale des choristes du Théâtre municipal d'Avignon et de l'Opéra de Monte-Carlo, ils donnaient l'impression, pourquoi pas, que les invités des Capulet n'étaient ni très beaux ni très bien habillés, qu'ils ne chantaient pas toujours avec exactitude et, surtout, qu'ils bavardaient beaucoup lorsqu'ils retournaient attendre, sous les gradins, leur prochaine apparition.

Il y aurait à dire sur les changements de décor maladroitement dissimulés derrière des tentures lorsqu'ils pourraient fort bien se faire à vue, surtout pour ce qu'il y a à modifier : un lit à roulettes, un tombeau marbré et la bibliothèque *fourre-tout* du Frère Laurent en *toile peinte*. Faut-il se demander aussi pourquoi on a rétabli le ballet (composé en 1888, lorsque l'œuvre est entrée à l'Opéra, mais d'un intérêt très mince), même en le glissant, assez habilement, entre le premier et le deuxième acte ?

Enfin, si l'Orchestre de Bordeaux-Aquitaine n'a pas pu compter sur l'acoustique des lieux *pour gommer certaines imprécisions*, Pierre Derveaux aurait dû prendre la peine de les épargner aux auditeurs sceptiques qui n'admettront jamais que le laisser-aller fasse réellement partie du respect dû à la musique de Gounod. La mise en scène de Jean-Jacques Etcheverry témoignait du même souci de rester fidèle à une tradition dont l'imagination n'est pas la qualité première ; sans prétendre que le livret de Barbier et Carré vienne au secours de l'invention, il devait au moins la susciter par réaction, d'autant plus que la musique porte en elle bien des suggestions de mouvement : la ronde de nuit des Capulet dans le parc pourrait être un délicieux intermède de comédie, et l'on pourrait citer d'autres occasions manquées ou, au contraire, des défauts dramatiques accentués quand il était possible de les atténuer.

Heureusement, l'opéra vit aussi des voix, et la distribution n'était pas seulement ce qu'il y avait de plus satisfaisant dans l'ensemble, mais, à vrai dire, ce qui justifiait vraiment une production qui aurait pu être estimable, sans plus. D'abord, il semble qu'un effort tout particulier se soit porté sur la diction et le phrasé par rapport à ce qu'on a l'habitude d'entendre dans le répertoire *français* ; d'autre part, les rôles secondaires n'avaient pas été *sacrifiés* : le duc de Mantoue (Alain Perraton) était impressionnant, et le rôle du page convient mieux à Danielle Chlostawa que bien d'autres emplois, même si elle y met un rien d'af*fectation*.

Les qualités de Robert Massard (Capulet) sont trop connues pour qu'il soit besoin d'y revenir, et Yves Bisson a fort bien détaillé sa *ballade de la reine Mab. Enfin*, si Pierre Thau possède la couleur vocale et la force de conviction de Frère Laurent, Luis Lima (*Roméo*) sait si bien faire *oublier*, par sa présence, son physique de jeune premier et une excellente diction qu'il n'a que de justesse *les moyens du rôle*, qu'on lui reprochera seulement de rester un peu trop sentimental, là où il faudrait une ligne de chant plus ferme.

Pour résumer en une phrase les qualités de Norma Burrowes, il suffirait de dire qu'elle donnait raison à Mme Carvalho, la créatrice du rôle de Juliette, d'avoir extorqué au compositeur une valse chantée : il est rare que ce morceau, parfaitement superflu, parvienne à soutenir l'intérêt jusqu'au bout ; d'ail*leurs dès les premiers mots*, lorsqu'elle entre en scène, elle sait trouver cet accent de vérité qui permet de faire croire immédiatement à la réalité du personnage ; qu'elle ait, en outre, toutes les apparences extérieures de Juliette n'a fait que renforcer cette conviction, qui ne se démentira pas jusqu'à la fin. C'est peut-être pour cela qu'on avait des raisons d'être ému après la représentation : on n'a pas souvent l'occasion, même à l'opéra, de prendre la réalité pour un rêve.

GÉRARD CONDÉ.

★ Dernière représentation mercredi 25 juillet à 21 h 30.

A Avignon

UN TOUR DANS LE « OFF »

Off Festival, soixante-seize spectacles se compressent dans vingt-cinq lieux démultipliés. On y trouve Camus, Dubillard, Laforgue, Lorca, Pétrone, Shakespeare... *des auteurs inconnus*, des one man shows, des ballets, des chansons, du travesti (mais les Mirabelles manquent), des clowns, des mimes, des marionnettes, du théâtre pour enfants, et aussi du hardcore, à ce que *prétend le tract*.

Dans l'espoir d'opérer un choix judicieux, on élimine les pièces qui, *a priori, exigent une mise* en scène fastueuse : les troupes par définition sont pauvres et les lieux sont tous mal équipés. On élimine ceux qui sont trop éloignés du centre quand on n'a ni voiture ni bicyclette, car il n'y a pas de transports en commun et les taxis sont rares. On *élimine les noms* trop connus, car on cherche plutôt les nouveautés. Dans un esprit de demi-mesure, on choisit le *Hamlet* de Laforgue par un comédien que l'on ne connaît pas et qui se révèle à peu près aussi angoissé qu'un rond-de-*cuir ; où est l'humour* de l'ago*nie*, où est Carmelo Bene ?

On choisit alors quelqu'un que l'on connaît un peu et qui a éveillé l'intérêt. Manque de chance, le *Satiricon*, que présente le Théâtre de Novembre à l'hôtel Duplessis, ne vaut pas le spectacle de l'an dernier, au même endroit, *Anticosi*. Pourtant l'or terni des salons, les lustres à chaînettes, les miroirs assombris, offrent un cadre unique à la décadence et à son charme vénéneux. Des gigolos et des garçonnes fardées — lèvres boudeuses, paupières lasses, accroche-cœurs gominés — créent l'ambiance sur des airs de chansons-crooners. Mais certains comédiens sont trop malhabiles et la mise en scène donne l'impression d'être hâtivement *rafistolée*, comme dans beaucoup d'autres cas d'ailleurs.

Ainsi, *Change la violence*, avec Arlette Chosson et Richard Elbaz, une adaptation du *Gilgamesh*, par Tahar Ben Jelloun, mêlée à des *textes modernes sur la solitude des immigrés ou la violence* à New-York. Il y a de la sensibilité et de l'humour, et les textes sont beaux. Mais la manière dont ils sont opposés est simpliste, de même que le travail sur les signes de représentation. Dans *les deux spectacles*, les moyens ont manqué, et donc le temps pour développer, trier, affiner, ce qui donne des résultats bâtards. On regrette les mises en espace de Théâtre ouvert, elles présentent un mo*ment du travail*, incomplet sans doute, mais donné comme tel et qui ne se disperse pas.

Change la violence se joue aux Charmeurs réunis, à 18 heures. A 16 heures, trois *garçons et deux filles*, qui viennent d'Aix-en-Provence, présentent leur première réalisation, *La grande magie circule ou le biscuit qui craque*. Ils sont merveilleux dans l'humour nigaud, la maladresse calme, le gag à retardement. Ils jouent des numéros hérités de cirques minables en prenant le contrepied du *Magic Circus, de sa frénésie*, de sa truculence, de sa poésie triste. Eux, ils font dans le feutré, dans la dérision blasée, ils lisent des recettes d'illusionnistes, paraphrasent Shakespeare, citent le *Paradoxe sur le comédien*, se servent de disques rayés, tandis qu'un accordéoniste irrésistible profite des temps *morts pour essayer* de jouer en solo... Ils dépassent le canular par leur élégance, une sorte de nonchalance aristocrate. Si leur passage « off » Avignon restait sans lendemain, ce serait désespérant.

COLETTE GODARD.

★ *Satiricon*, hôtel Duplessis, 18 heures.

La Grande Magie circule, 16 h et *Change ta violence*, 18 h, aux Charmeurs réunis.

■ L'actrice américaine Corinne Griffith est morte le lundi 23 juillet à Los Angeles à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Après avoir débuté comme danseuse, elle connut une brillante carrière d'actrice entre 1919 et 1925, interprétant notamment « The Garden of Eden » et « Lillies of the Fields ». Surnommée l'« Orchidée de l'écran » pour sa beauté elle dut abandonner le cinéma avec l'avènement du parlant. Mariée quatre fois, elle avait également été célèbre, dans les années 50, pour son action en faveur de l'abolition de l'impôt sur le revenu.

Danse

ANIMATIONS DE RUES A AIX

Depuis 1977, Aix-en-Provence s'est ouverte à la danse. Cette année, du 16 au 26 juillet, des ateliers, des spectacles se succèdent toute la journée en divers lieux de la ville. Le soir, des *groupes bon enfant, en route* vers le parc Jourdan, croisent les festivaliers en grande tenue qui montent vers l'Évêché. Largement ouvert vers la population locale et estivale, « la Danse à Aix » est une tentative pour sensibiliser le public à l'art chorégraphique, plutôt qu'une manifestation de spectacles à consommer : un anti-festival en quelque sorte.

Des podiums ont été dressés dans la zone piétonnière, place des *Chapeliers* et *rue Ancienne*. A 10 heures du matin, les ménagères, panier au bras, et les touristes s'y pressent pour suivre une animation de Dominique Bagouet ou du Ballet de Rennes ; le soleil est de la partie et il faut arroser le sol qui brûle les pieds nus des danseurs. A 17 heures il fait très lourd ; un groupe en maillots bleu clair fait sa barre en public. On s'écrase autour.

Chaque soir, une représentation *a lieu au parc Jourdan ; mais toute* l'après-midi une foule est là pour suivre les répétitions. Bien avant le spectacle, les familles s'installent sur des chaises. Certains jouent aux cartes en attendant la tombée de la nuit. Des enfants crient, des chiens aboient.

Toutes ces manifestations sont gratuites, sauf quelques représentations de prestige données dans le beau cadre du château du Tholonet.

A l'origine de l'opération « la Danse à Aix », il y a le comité officiel des fêtes, une association régie par la loi de 1901, dont les membres, tous bénévoles, s'activent autour d'une secrétaire animatrice particulièrement efficace, détachée de la mairie, Mme Ginette Escoffier.

« Le Comité, explique-t-elle, est issu d'une ancienne association qui avait pour objectif de conserver et de faire vivre de vieilles traditions aixoises, comme le carnaval. Il y a environ douze ans, lors du grand *développement urbain, il s'est pré*occupé d'empêcher qu'Aix ne devînt une ville dortoir. C'est alors qu'ont commencé les animations de rue, quelques concerts, des spectacles folkloriques, soit à l'hôtel Meynier d'Oppède soit, le dimanche, sur le cours Mirabeau, fermé aux voitures. Dès les premiers spectacles de danses dans la rue, le public a répondu fortement, assistant aux répétitions, participant ; c'était un contact direct, la manifestation d'un besoin réel. Le grand démarrage de « la Danse à Aix » a vraiment pris forme *autour de deux opérations réussies* : en 1976, la venue du Ballet de Nancy avec Gigi Caciuleanu, qui a préparé ici sa première animation sur les fables de La Fontaine et, l'année suivante, la performance de Carolyn Carlson qui, toute seule sur son podium, a tenu la foule en haleine pendant deux heures. En 1978, nous avons pu organiser une semaine de danse avec le concours technique de la municipalité.

» Les subventions sont venues peu à peu, ajoute Mme Escoffier. Aujourd'hui nous bénéficions d'aides de la ville, du Fonds d'intervention culturelle, des affaires culturelles, du ministère de la jeunesse et des sports, de l'éduca*tion nationale ainsi que du sou*tien de l'ONDA et de plusieurs organismes régionaux, soit environ *50 000 francs de subventions*. Notre *objectif* n'est pas de créer un festival de plus, mais de sensibiliser la population aixoise à la *danse et de moduler cette action* sur toute l'année, notamment par des animations scolaires dans le cadre du tiers temps pédagogique. Cet hiver, nous avons touché déjà six cent quatre-vingts élèves avec, comme support de débat et de démonstration, un film qui nous a permis notamment de faire découvrir la danse moderne ; car ici, pour beaucoup, la danse se réduit aux tutus et aux pointes. »

Aujourd'hui encore, la première *préoccupation* de « la Danse à Aix » demeure cette action en profondeur sur la population locale, comme en témoigne la première semaine consacrée en grande partie aux écoles de danse aixoises, aux spectacles des élèves des conservatoires d'Aix et de Grenoble, ainsi qu'à des groupes locaux.

A côté de cette participation locale, le comité officiel des fêtes a invité plusieurs jeunes compagnies : Dominique Bagouet, le Four solaire, le Centre chorégraphique de Rennes, les jeunes espoirs de l'Opéra de Paris, et deux grandes troupes, les Ballets canadiens et le Ballet-théâtre de Nancy. Enfin Aerodance, groupe d'avant-garde américain, encore inconnu en France, terminera les manifestations.

MARCELLE MICHEL.

★ AERODANCE, mercredi 25 juillet, parc Jourdan, 21 h 30.

La culture et l'État

II. — Ces machines qui font peur

par THOMAS FERENCZI

La politique culturelle de l'Etat a toujours plus ou moins visé l'un des trois objectifs suivants, sinon les trois à la fois : favoriser la « démocratisation » de l'art, assurer le prestige national, séduire les intellectuels. Or, depuis quelques années, aucune de ces trois missions n'est remplie de façon satisfaisante par le gouvernement (« le Monde » du 24 juillet). Il est vrai que le développement des « industries culturelles » (livre, disque, télévision) a modifié les conditions de l'intervention de l'Etat. Pour M. Jean-Philippe Lecat, l'effet de ces « machines » sur la diffusion culturelle ne peut plus être ignoré des pouvoirs publics.

A l'automne dernier, un article publié par M. Augustin Girard, chef du service des études et de *la recherche* au *ministère* de la culture et de la communication, dans la revue *Futuribles*, causa un grand émoi dans les milieux *professionnels* (*le Monde* du 25 octobre 1978). Consacré aux « industries culturelles » (livres, disques, télévision), cet article soulignait que « *le progrès de la démocratisation et de la décentralisation est en train de se réaliser avec beaucoup plus d'ampleur par les produits industriels accessibles sur le marché qu'avec les « produits » subventionnés par la puissance publique* ». Il ajoutait que le rôle même des « institutions » se trouvait « *remis en cause par l'industrialisation de la culture* ». On comprend que les responsables de ces « institutions » se soient inquiétés et qu'ils aient aussitôt crié à la « privatisation » de l'action culturelle, considérant — avec plus ou moins de bonne foi — le texte de M. Girard comme un manifeste de la nouvelle politique gouvernementale. Et cela d'autant plus qu'une autre étude de cette livraison de *Futuribles* — dont le thème général était la « prospective du développement culturel » — portait sur « le soutien privé à l'action culturelle ».

Les lecteurs attentifs de *Futuribles* constatèrent d'autre part que plusieurs contributions, dont celle de M. Girard, appelaient à accroître le rôle des collectivités locales, cellules de base de la vie culturelle, qui auraient pour tâche première de développer l'activité des associations. « *Entre l'animation, qui met l'accent sur l'expression des groupes, et la diffusion des média industriels, qui met l'accent sur les œuvres, une articulation doit pouvoir être trouvée* », écrit par exemple M. Girard.

Ainsi se dessinerait une politique cohérente : la « municipalisation » venant relayer la « privatisation », l'Etat se déchargerait de l'essentiel de ses missions sur deux partenaires qui, de minoritaires, deviendraient dominants : les communes, d'une part, les « industries » de l'autre ; au niveau local, l'animation par des groupes de bénévoles, au niveau national, la diffusion par les « machines culturelles ».

Il est vrai que les textes de *Futuribles* sont plus nuancés. M. Girard précise que les gouvernements peuvent « *trouver dans ces industries culturelles des supports pour leur politique culturelle* » ou être « *amenés à contrôler les effets négatifs de ce développement du marché* » : il ne propose donc pas à proprement parler de limiter la responsabilité de l'Etat. Quant à ceux qui plaident en faveur de l'animation locale, ils affirment ne pas exclure les créations de quelque importance. Des « *formules nouvelles* » doivent être inventées, dit M. Girard, « *sans qu'en aucune façon la voie ouverte par l'« action culturelle » des quinze dernières années soit reniée ou fermée* ».

Concession de pure forme ? Admettons que ce ne soit pas le cas et que M. Girard croie sincèrement à la possibilité de concilier les différentes approches. La logique de son raisonnement n'en conduit pas moins à une remise en question, comme le confirment les dernières déclarations de M. Jean-Philippe Lecat : le ministre de la culture et de la communication ne vient-il pas d'expliquer (*le Monde* du 29 juin) que « *la décentralisation culturelle est une idée dépassée* » et que, si une telle démarche — de nature « *missionnaire* » — se justifie « *en matière économique et industrielle* », elle n'est pas de mise « *en matière culturelle* » ? Ce n'est pas solliciter les mots (et on sait que celui de « *décentralisation* » a une histoire, une signification particulières), que de déceler ici un renoncement à un certain interventionnisme de l'Etat, qui était fondé précisément — depuis vingt ans et plus — sur un parallélisme entre l'action économique et l'action culturelle.

Du mécenat au commerce

Ce changement a commencé à se concrétiser. Au cours du récent débat parlementaire sur les options du VIII[e] Plan, M. Jack Ralite, *député communiste*, faisait observer qu'à Lyon, fief électoral du premier ministre, le Festival de jazz était financé cette année par la marque de disques E.C.M., que les firmes Locatel, Mazda, Total, contribuaient au Festival de théâtre, qu'un musée d'art moderne privé est en projet, « *sous la houlette du Ceyrac local* », que les sociétés Decaux, Calberson, Gillette-France, seront partie prenante au premier Festival Berlioz.

Parmi les bailleurs de fonds ainsi cloués au pilori figurent à la fois des « mécènes », en principe désintéressés, et des « commerçants » directement impliqués, comme E.C.M. Deux positions distinctes, mais non sans relation.

Le mécénat industriel n'est pas encore très développé en France, bien qu'un dégrèvement fiscal soit autorisé jusqu'à concurrence de 1 pour 1 000 du chiffre d'affaires (ce qui, selon Pierre Kjellberg, dans *Connaissance des arts* de mars dernier, aboutit au même résultat *qu'aux Etats-Unis*). M. Jean-Philippe Lecat n'a pas caché qu'il entendait faire mieux connaître la législation existante afin d'encourager les entreprises à suivre l'exemple américain.

Certes, diverses formes de mécénat sont déjà pratiquées, qui vont de l'achat de théâtres en perdition par des personnalités fortunées (Pierre Cardin, Yves Saint-Laurent) à l'animation d'espaces commerciaux *par des associations* avisées. Ce qui est plus nouveau, c'est l'attention portée par des entreprises à l'art ou au spectacle « vivant ».

Du mécénat au commerce, le chemin n'est pas long. Quand I.B.M. et Philip Morris subventionnent respectivement les expositions Cézanne et Jasper Johns, leur but n'est pas le profit, sinon indirectement, par la publicité que leur font ces opérations. Mais lorsque la firme Kodak patronne des expositions de photos, elle sert ses intérêts. De même, les radios périphériques n'organisent pas concerts et fêtes pour le seul amour de la musique. Et que dire des perspectives offertes par les nouveaux moyens de communication (vidéocassettes) ?

Ces perspectives sont jugées inquiétantes par les professionnels. Le Syndeac (Syndicat des directeurs d'entreprises d'action culturelle) redoute une volonté de rentabilité qui ferait des produits culturels « normalisés » une marchandise.

Sans doute l'économie de marché n'a-t-elle pas pour corollaire inéluctable la médiocrité artistique. Les circuits d'art et d'essai ont aidé à la promotion du cinéma de qualité, et Gaumont, qui sait qu'une clientèle existe, va pour une part dans le même sens. On pourrait citer aussi des maisons de disques dont les produits ont de quoi satisfaire les mélomanes les plus exigeants.

Les tendances générales de la production n'en sont pas moins préoccupantes. Jamais sans doute la *domination* des Etats-Unis ne s'est affirmée aussi nettement dans l'ensemble du secteur marchand de la culture. La télévision française se met de plus en plus ouvertement à l'école américaine. Le dernier *festival* de Cannes a confirmé la puissance du cinéma d'outre-Atlantique et la vague « disco » a submergé la plus grande partie de la musique de variétés.

C'est à la lumière de cette évolution qu'il faut apprécier les chances et les risques d'une Europe culturelle. Dans la situation actuelle, on ne voit guère comment elle serait autre chose qu'une Europe « américaine ».

Le Conseil de l'Europe s'est intéressé tout particulièrement au cinéma. La commission de la culture et de l'éducation de cette assemblée a dénoncé, il y a un an, au cours d'un colloque organisé à *Lisbonne* (*le Monde* du 20 juin 1978), la toute-puissance des compagnies américaines, cause principale, avec la concurrence de la télévision, de la crise du cinéma. « *La logique du profit commercial, par le jeu des rapports de force économique mondiaux, constitue une menace constante pour l'identité culturelle européenne* », a souligné le rapporteur (hollandais), M. Joop Voogd.

L'idée d'un cinéma européen, défendue par le principal représentant français, M. Claude Degand, chargé de mission au Centre *national* de la *cinématographie*, et désormais responsable du Bureau européen du cinéma, a cependant soulevé d'assez vives discussions à Lisbonne, et une violente critique de M. Jack Ralite, qui s'est élevé contre la notion de « film communautaire ». M. Degand écrivait notamment dans son rapport : « « *Cinéma d'Europe saura-t-il, à l'instar des majors, se doter de quelques chaînes européennes de distributeurs avant que les firmes « nationales » aient été éliminées du marché par leurs puissants concurrents ?* »

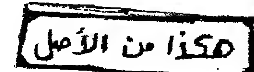
Au terme des débats, le rapporteur a précisé qu'il fallait « *exclure catégoriquement toute idée d'un film européen* », mais a fait état des réserves de « *ceux qui craignent que leur cinéma national ne soit absorbé dans un ensemble plus vaste où il risquerait de disparaître* ». Cette crainte n'est pas vaine, s'il est vrai qu'une distribution « transnationale » peut entraîner une production de même nature.

Il serait absurde de rejeter catégoriquement l'apport des « industries culturelles », mais il est impératif de maintenir un contrôle de l'Etat, nécessaire garant du pluralisme et agent principal de l'innovation. Ce contrôle, les collectivités locales n'ont pas les moyens de l'exercer efficacement.

Prochain article :

III. — LA RÉVOLUTION DES VILLES





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie - Française (296 - 10 - 20). 20 h. 30 : Ruy Blas.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : la Voix humaine.
Bouffes du Nord (239-34-50). 21 h. : la Coupe et les Lèvres.
Comédie Caumartin (742-43-41). 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Remarie-moi.
Ecole de l'acteur Florent, 18 h. 45 : Fin de jour ; 20 h. 30 : Palabres ; 22 h. : Pollufissimo 2000.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-82), 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire (544-57-34). I. 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 20 h. 30 : Supplément au voyage de Cook ; 21 h. 15 : Roméo et Georgette. — II. 20 h. 30 : Un cœur simple ; 22 h. 15 : Paris à mes oreilles, mes pieds sont en vacances.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Nouveautés (770-52-76). 21 h. : C'est à c't'heure-ci que tu rentres ?
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Je veux voir Mioussov.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : les Belges.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 22 h. 30 : la Forêt des âmes.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : les Europophages.

Jazz, pop', folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : O. Colliers London All Stars.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 22 h. 30 : Henri Guedon Ensemble.
Patio (758-12-30), 22 h. : Eddie Lockjaw Davies, Harry Sweet Edison.
Riverbop (325-93-71), 22 h. 30 : Philip Catherine Trio.
Orsay (548-38-53), 21 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Pharoah Sanders Quartet.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : J.-C. Forenbach et Rythmique Toscana.
Campagne-Première (322-75-98), 20 h. : J. Wets.

La danse

Palais des Glaces (358-46-72), 21 h. 30 : Compagnie de danse populaire française.

Festival estival

227-12-68.
Conciergerie, 18 h. 30 : Huelgas Ensemble.
Sainte-Chapelle, 20 h. 30 : Huelgas Ensemble.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans.
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles « LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34 (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 24 juillet

BANQUE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Studio Raspail, 14e (320-38-98), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Capri, 2e (508-11-69).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) Cluny - Palace, 5e (033-07-76).
BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
BOB MARLEY LIVE (A., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71).
BULLITT (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DERZOU OUZALA (Sov., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; (v.f.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

29-46) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
PERFORMANCE (A.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Daumesnil, 12e (343-52-97).
PLAYTIME (Fr.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
LES PROFESSIONNELS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (V.f.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
QUATRE BASSETS POUR UN DANOIS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (V.f.) Fauvette, 13e (331-56-86) ; Diderot, 12e (343-19-29).
SEX O'CLOCK U.S.A. (A., v.o.) (**) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (V.f.) U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES SORCIERES (It., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13).
UN JOUR AUX COURSES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; ...

Les films nouveaux

Les grandes reprises

Les séances spéciales

Les festivals

CALENDRIER DES ORGANISATEURS DE CONCERTS

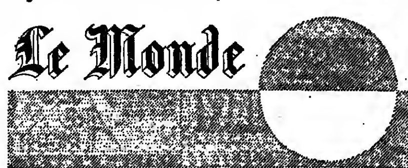
EGLISE ST-SEVERIN (les mardis 24 et 31 juillet à 21 heures. Location : face Eglise (Werner.)	« Saison Parisienne 1979 » ORCHESTRE KUENTZ. 24 juillet : MOZART. Le 31 : VIVALDI - BACH SCARLATTI - MOURET
JUILLET MUSICAL de ST-GERMAIN-EN-LAYE COURS et CONCERTS Salle Maurice-Denis (face R.E.R.) Renseign. : 973-18-28 (P.e. Werner.)	Jeudi 26, Lundi 30, à 18 heures Cours publics interprétation par YVONNE LEFÉBURE participation internationale F. GOLDBECK : Cours de Musique de Chambre et Musique Contemporaine. Dimanche 29 juillet, à 17 h : CONCERT des Participants 1979
Vendredis à 20 h 45. Samedis, Dimanches et Fêtes à 17 h 30 (Voir progr. détaillés.) (P.e. Kiesgen.)	Festival de Sceaux. ORANGERIE DU CHATEAU R.E.R. : Ligne de Sceaux Station : Bourg-la-Reine. CONCERTS. Renseignements et Location : Château de Sceaux Téléphone : 660-07-79
PRINCIPAUTE de MONACO. PALAIS PRINCIER. Cour d'Honneur. Du 18 juillet au 12 août à 20 h 45. Renseign. : Opéra de Monte-Carlo Téléphone : (93) 50-69-31 (P.e. Dandelot.)	CONCERTS du PALAIS PRINCIER (Vingtième anniversaire) ORCHESTRE NATIONAL de l'OPERA de MONTE-CARLO. 25/7 : Guennadi ROJDESTVENSKY, Victoria POSTNIKOVA. 29/7 : Guennadi ROJDESTVENSKY, Aldo CICCOLINI. 8/8 : Lovro VON MATACIC, Sydney WEISS. 12/8 : Ferdinand LEITNER, Krystian ZIMERMAN



MERCREDI



Le Monde



Modes du temps

Les collections d'hiver

En fourrure et béret

SUR les vêtements, garnitures et chapeaux d'astrakan donnent une certaine unité aux différentes collections de la journée. Le béret réapparaît déjà parmi les innombrables couvre-chefs présentés pour la saison prochaine.

PIERRE CARDIN séduit par l'originalité de ses coupes, avec une silhouette très élaborée du haut, fine et allongeante du bas. Ainsi taille-t-il toute une garde-robe courte, au carré, à partir d'épaules et de manches en forme de boîte, posée sur des pantalons étroits, tombant mollement au-dessus du pied chaussé d'un escarpin à talon haut. Ce thème revient au fil des heures, en très belles tuniques asymétriques et ceinturées, tailleurs fendus, manteaux ou ensembles du soir dans des mélanges audacieux de coloris vifs, ainsi qu'en noir et en imprimés.

JEAN-LOUIS SCHERRER, qui lance aujourd'hui un parfum à son nom, redécouvre le « new-look » inventé par Christian Dior en 1947, mais le date à notre époque en enlevant sa « carcasse » d'entoilage et de baleines. Reste donc une coupe épaulée à taille menue et grande jupe sous le mollet, mais sans la moindre contrainte. C'est d'une élégance rare, surtout traité en satin de laine noir, généreusement garni de swakara, sur le buste des tailleurs, en cols, poignets, toques, écharpes et redingotes, toujours dans cet agneau bouclé qui capte la lumière. Encore du noir et des tons sourds pour de grandes robes de dîner en taffetas ou en faille, à corsages dénudant les épaules.

De l'autre côté de l'avenue Montaigne, MARC BOHAN chez Christian Dior accentue les épaules d'une ligne « édouardienne », un rien sophistiquée et toujours écossaise, du béret « tam » en swakara noir, au sac « sporran » en sautoir, aux bijoux « chardons », aux lainages à carreaux fenêtres géants opposant le noir aux tons sourds. La taille est marquée, et les ourlets sont à *mi-mollet*.

Du nouveau chez JEAN PATOU, où Jean de Muy devient directeur général dans la maison de son grand-père ; Raymond Barbas reste P.-D. G. du groupe. Roy Gonzalès a créé une ligne « chauffe-cœur », à superpositions multiples de boléros, gilets et autres petites pièces de fourrure, surtout des renards assortis aux tons des manteaux et des fourrures. Les robes pull-overs sont taillées en jersey bicolore pour le jour et brillamment pailletées en transparence pour le soir.

PACO RABANNE raccourcit ses jupes au genou « pour tenir compte de la crise ». Il rejoint quand même certaines préoccupations de ses clientes avec une série de toques « casque » à calotte de passementerie métallisée contre les chocs et des colliers « plastrons » anti-agression parsemés de bouquets de fleurs et de légumes. Ses robes sont asymétriques et drapées, coupées à la chinoise ou en blousons tombant au mollet.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Croquis de Maroo)

PATOU : manteau en lainage moelleux bourgogne de Moreau, à grand col, ceinture et poches à rabats, réchauffé d'un boléro de renard assorti, porté avec un petit béret basculé.

RABANNE : caricature de la silhouette en V, ce manteau en « fourrure » *acrylique noire de Girmes, laqué en trompe l'œil, suggère un empiècement d'épaule. Le bicorne géant assorti laisse une mèche douce sur le front.*

CARDIN : tunique de lainage écossais bleu vert sur pantalon de jersey angora noir. Porté avec des escarpins à talons aiguilles et un casque de feutre noir.

SCHERRER : tailleur en satin de laine noir de Moreau orné d'astrakan « Swakara » noir, accompagné d'une grande écharpe et d'une toque à plumes de la même fourrure.

DIOR : robe à danser courte, haut fendue et décolletée dans le dos, en écossais deux tons de taffetas de soie bleu canard de Beaucière, sous une veste de velours noir de Bianchini-Férier, épaulée, croisée bas, à deux boutons. Nœud sur le côté du chignon et pendants d'oreilles sont typiques de la collection.

De la ferme à la résidence secondaire

Propos de tables

MAIS où sont les tables d'antan ? En quelques années les bonnes tables de ferme ont disparu du marché. Passées des réserves des brocanteurs aux résidences secondaires, les tables rectangulaires à pieds solides et bien équarris sont pour ainsi dire clouées sur place. Quand elles n'ont pas pris le chemin d'un domicile citadin.

Les belles tables à plateau en merisier de Provence ou du Languedoc, les tables auvergnates à large tiroir en ceinture, les tables-bûches bretonnes, les tables normandes avec à l'entretoise, le « trot'cat » (la barre où trotte le chat), les tables *alsaciennes à pieds en balustres*, les tables savoyardes en mélèze ne sortiront pas de sitôt de leur demeure d'adoption.

La rareté a fait monter les prix. La table de ferme du dix-neuvième siècle de bonnes proportions (1,80 m. × 0,80 m.) qui valait 800 F en 1969, atteint aujourd'hui 4 000 F ; elle a triplé depuis 1975. Quant à la table de caractère régional du dix-huitième, ou la longue table de monastère, elles sont passées de la catégorie brocante à la haute *antiquité* et dépassent souvent 18 000 F...

Méfiez-vous des fabrications récentes réalisées avec des vieux bois piqués de vrais trous de vers. Regardez bien le dessous du plateau et les assemblages, l'usure de l'entretoise et l'aspect des tiroirs. Sachez qu'il suffit à un ébéniste habile de démonter un plateau, de le retourner, de le raboter et de le remonter sur quatre pieds dont un seul est authentique pour vous présenter, après un bon coup de « patine antiquaire », *une table à l'*« ancienne », mais non pas une table ancienne. Ceux qui ne savent pas flairer le subtil parfum des siècles s'en contenteront. Si le vendeur est honnête il vous dira qu'il s'agit d'une table « *fabriquée à partir d'éléments anciens* ». S'il ne l'est pas, il évitera de parler. A tout prendre choisissez de préférence un plateau d'un seul tenant qui crédite toujours la table d'une bonne plus-value.

Sachez encore que vous pourrez toujours revendre une table ancienne au-dessus de son prix d'acquisition au bout de quelques années. C'est là l'avantage majeur de toutes les antiquités dignes de ce nom, par rapport aux fabrications récentes.

En prenant le temps de chercher vous pourrez tout de même découvrir des tables de ferme du dix-neuvième siècle entre 3 000 et 4 000 F, en chêne, en merisier ou en orme, et à partir de 2 000 F en pin ou en mélèze (1).

Si vous n'aimez pas les copies

Les tables neuves qui ne cachent pas leur âge ont aussi beaucoup augmenté depuis quelques années par suite des fortes hausses des bois de menuiserie, notamment le chêne. Les tables *en bois massif* de 2 m × 0,80 m valent environ 3 000 F. Les tables dont le plateau n'est qu'un mince placage appliqué sur de l'aggloméré, du genre « table de monastère espagnol », sont affichées de 1 500 F à 2 000 F.

Si vous n'aimez pas les copies, *et faute de découvrir la table de* ferme idéale, les antiquaires vous proposeront une autre solution en vous expliquant que les tables rectangulaires sont passées de mode ; ils vous diront aussi que s'ils n'ont pas de table de ferme, c'est que « *ça prend trop de place dans le magasin* ». Et ils tenteront de vous convaincre que le dernier cri c'est de se réunir autour d'une table ronde.

Et le fait est que si vous vous promenez sur un marché d'antiquités, les tables rondes vous sauteront aux *yeux* au détour de chaque allée. Vous ne verrez plus qu'elles. Descendues des greniers ou remontées des caves, elles se pavanent désormais au grand jour. Elles ont des cotes qui varient selon leurs catégories, de 800 F pour la petite table ronde en noyer, toute bête sur ses quatre pieds, à 5 000 F pour la table en acajou à six pieds et trois allonges capable de tenir vingt-six couverts. Entre ces deux extrêmes la table ronde ou ovale à abattants et pieds « parapluie » ou pied « jacob » (à deux balustres inversées) vaut environ 2 000 F ; les tables du même style qui s'ouvrent par le milieu pour placer des allonges se tiennent entre 2 500 F et 3 500 F, selon la qualité des bois, plus chères en merisier qu'en noyer, et plus chères encore en acajou qu'en bois fruitier. La plupart de ces tables, souvent baptisées « Louis Philippe » sont en général fin dix-neuvième siècle... ou plus tardives encore.

Dans la famille des tables rondes, évitez les tables « refendues » dont la ceinture a été coupée par le milieu pour placer des allonges qu'elles n'avaient pas à l'origine. Les tables de vigneron ou « tables-cible » comportent un grand plateau rond pivotant qui, en position verticale, facilite le rangement contre un mur. Elles valent de 1 000 F à 1 500 F.

On trouve également des « gate-legs », ou tables à volets d'origine anglaise, pour 2 000 ou 3 000 F, selon la qualité de leur plateau et de leur piètement (souvent tourné en chapelets ou en spirales).

A vous de faire votre choix sans persévérer dans la nostalgie de l'introuvable. Comme le nombre de résidences secondaires, qui augmente en France de trente mille par an, est inversement proportionnel au nombre de tables de ferme disponibles *sur le marché*, il faut bien s'habituer à manger au rond. Ce qui, d'ailleurs, facilite la mise en place des invités, favorise les sympathies conviviales et conforte les amitiés. Autour de la table ronde vos compagnons vous diront toujours que le vin est bon !

JEAN BEDEL.

(1) *La Cote des antiquités* présente dans son numéro de juillet un argus des tables, illustré de photos avec un large éventail des prix. (Le numéro : 6 F. Abonnement : 30 F par an, sur demande à *la Cote des antiquités*, 76450 Cany.)

● *Grenier du Louvre*, Louvre des antiquaires (1er), 5, allée Molitor.

● *L'Acrostiche* (Tables savoyardes), Village suisse, 54, avenue de La-Motte-Piquet (15e).

● *Monique Dubut*, Centre Beaugrenelle, niveau 2 (15e).

● *Passy-Brocante*, impasse des Carrières, 26, rue de Passy (16e).

● *Prigot*, marché Paul-Bert, stand 402, Saint-Ouen.

● Marché Serpette, stand 3, allée 2, Saint-Ouen.

● *La Martinière*, Auvers-Saint-Georges, par Etrechy (91).

● *Relais des antiquités*, Mareil-sur-Mauldre (78).

● *M. Pecet*, RN 183, Orvilliers (78).

● *Baroudon*, Moulin de Bracieux, Bracieux (41).

● *E. Bréon*, RN 12, Saint-Aubin-du-Cormier (35).

● *Le Grenier*, Bezannes, par Reims (51).

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 24 JUILLET

CHAINE I : TF 1

18 h. 5, Au-delà de l'horizon : la course au pôle Sud ; 18 h. 55, Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 10, Jeunes pratique : les stages en entreprises ; 19 h. 45, Caméra au poing : cinq mille oiseaux en sursis ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Soirée d'ailleurs (la Grande-Bretagne) : Once more time.

Une émission de variétés de la télévision britannique. Avec M. Williams, J. Marlow, P. Curtis, K. Davis et d'autres.

21 h., Dramatique : Butley, de Simon Gray, réalisation H. Pinter. Avec A. Bates, J. Tendy, R. O'Callaghan.

Butley, de Simon Gray, mis en film par Harold Pinter en 1973 (il est sorti sur grand écran en 1976) est l'une des plus grandes réussites de l'American Film Theatre. On n'a pas triché avec l'original, on a respecté le texte. On croit observer au microscope ce conflit dans une tasse de thé, celui de deux professeurs de littérature, Ben et Joey, amis intimes en rupture de ban.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Les dossiers de l'écran. FILM : LUCKY LUCIANO, de F. Rosi (1973), avec G.M. Volonte, R. Steiger, Ed. O'Brien, V. Gardenia, S. Blasi, C. Cioffi. (Rediffusion.)

Enquête sur les agissements d'un chef de la Mafia, aux Etats-Unis, condamné à une trentaine d'années de prison en 1935, gracié au bout de neuf ans et rapatrié en Italie.

Dossier historique et politique extrêmement complexe, film-puzzle composé de « retours en arrière » dans le style propre à Rosi.

Vers 22 h., Débat : la Mafia aux Etats-Unis.

Avec MM. Tito, journaliste ; F. Ianni, conseiller de la Commission nationale de la justice criminelle aux Etats-Unis ; R. Colombani, journaliste ; J.-M. Boyet, qui a écrit une thèse de doctorat de 3e cycle Mafia et entreprise et un mémoire sur Lucky Luciano.

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 40, *Pour les Jeunes* ; *20 h.*, Feuilleton : Les chevaliers du ciel.

Nouvelles aventures des lieutenants Tanguy et Laverdure. Tous deux nouent de tendres idylles qui leur permettent de se surpasser en virtuosité.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : LES BATELIERS DE LA VOLGA, de V. Tourjanski (1959), avec J. Derek, E. Martinelli, D. Addams, C. Vanel, W. Preiss, G. Froebe.

Victime, ainsi que sa femme, d'un odieux général, un officier de la garde d'Alexandre III devient batelier sur le fleuve Volga. Le général cherche à le retrouver.

Mélodrame d'atmosphère russe aux ahurissantes péripéties, réalisé dans la tradition du « grand spectacle » à l'italienne.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues : L'université au service de la communauté nationale et internationale ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Nuits magnétiques (Avignon ultra-son).

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Informations festivals ; 20 h. 30, Festival estival de Paris... en direct de la Sainte-Chapelle : musique religieuse de la Renaissance, par le Huelgas Ensemble ; 21 h. 30, Musique de chambre : « Sonate en ré majeur » (Bach), « Nocturne » (Ohana), « Sonate pour violoncelle et piano » (Debussy), « Deuxième pièce populaire » (Schumann), par J. Martin, piano et F. Bouffi, violoncelle ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : le transsibérien ; 0 h. 5, Le champ des chants ; 1 h., Jazz pastel.

MERCREDI 25 JUILLET

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, *Doris comédie* ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Série : Chroniques de l'Ouest ; 14 h. 30, Vic le Viking ; 15 h., Acilion et sa bande.

18 h. 5, Au-delà de l'horizon : Cook, le laboureur du Pacifique ; 18 h. 55, Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 15, Jeune pratique : L'Office franco-allemand pour la jeunesse ; 19 h. 45, Caméra au poing : Et Dieu créa les baleines ; 19 h. 55, Tirage du loto ; 20 h., Journal.

20 h. 35, L'histoire en jugement : Léon Blum, d'A. Brissaud, réal. P. Siegrist.

Le président du conseil du Front populaire au banc des accusés. Une présentation un peu tendancieuse...

22 h. 35, Les musiciens du soir : Les chœurs du Marais.

Le Lied des Handlers, de H. Eisler ; Automne doré, de H. Masouter ; Voyage visuel, de J.-J. Lemêtre.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

12 h. 30, Quoi de neuf ? ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 25, Dessin animé ; 13 h. 35, Feuilleton : Les aventures de Tom Sawyer ; 14 h., Aujourd'hui, madame (A l'écoute des chorales) ; 15 h., Série : Kung Fu ; 15 h. 55, Sports : Tennis (Coupe Galéa) ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : (les chefs-d'œuvre du cinéma français) JEUX INTERDITS, de R. Clément (1951), avec B. Fossey, G. Poujouly, L. Hubert, S. Courtal, J. Marin, L. Badie. (N. Rediffusion.)

Orpheline de l'exode de 1940, une petite fille joue, au cimetière d'animaux, avec le jeune fils des paysans qui l'ont recueillie.

L'enfance broyée par la guerre et le monde des adultes. L'un des plus grands films de René Clément. Une œuvre bouleversante et toujours actuelle.

21 h. 55, Portrait : René Clément.

22 h. 5, Des compagnons pour vos songes.

Comme l'année passée, Jacques Chancel et Frédéric Rossif proposent « des images pour rêver » : Paysages d'Indonésie, d'Inde et ailleurs ; poèmes à écouter, Baudelaire, Aragon, Hugo, Rimbaud, Milosz, Rilke, Apollinaire...

23 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 40, Pour les jeunes ; 20 h., Feuilleton : Les chevaliers du ciel.

20 h. 30, FILM (Un film, un auteur) : LE BAL DU COMTE D'ORGEL, de M. Allégret (1970), avec J.-C. Brialy, S. Fennec, B. Garcin, G. Lartigau, M. Presle, G. Leclerc, S. Pitoëff.

En 1920, la femme du comte d'Orgel, personnage en vue du Paris mondain, vit une passion brûlante, mais chaste, avec un jeune aristocrate, devenu l'ami du ménage.

Le roman de Raymond Radiguet (auteur du Diable au corps) réduit à une reconstitution pittoresque des « années folles ».

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, *Les mauvais coucheurs* ; 7 h. 40, Mission Chine : docker à Shanghaï ; 8 h., Les chemins de la connaissance : *science et civilisations* ; 8 h. 32, Approche de la philosophie de l'Inde : la nature est un temple ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, La matinée des autres : sciences et techniques : la parole (compréhension et synthèse par les ordinateurs) ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie ; 11 h. 2 (et 17 h. 32), Musique roumaine contemporaine ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Solistes... L'organiste Jean Wallet : A. Barié ; 14 h., Un livre, des voix : Nadine Gordimer (« Un monde d'étrangers ») ; 14 h. 42, L'école des parents et des éducateurs : travail à temps partiel, élément de pédagogie ; 14 h. 47, Points d'interrogation : la vie végétale ; 16 h. 10, Bureau de contact ; 16 h. 50, Libre appel : actualité ;

18 h. 30, Feuilleton : « le Lys et le Basilic », d'après G. Eliot ; 19 h. 30, *La science en marche* ;

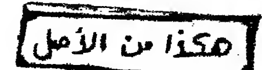
20 h., Festival d'Avignon : les Choéphores, d'après la tragédie d'Eschyle ; 22 h. 30, Nuits magnétiques (Avignon ultra-son).

FRANCE-MUSIQUE

13 h., Les anniversaires du jour : Pierre Dupont ; 14 h., Musique au pluriel : Calvi, Luy Paerts ; 14 h. 15, L'école russe : Scriabine ; 14 h. 30, « Concerto » (Bach) ; « Petit Arlequin » (Stockhausen) ; 15 h., Musique-France-Plus : Mozart, Telemann, Ravel, Arma ; 16 h. 30, Echanges internationaux : Festival de Bayreuth 1979 ; à 16 h. 55, En direct de Bayreuth : « Lohengrin » (Wagner), par les chœurs et orchestre du Festival. Direction E. de Waart. Avec P. Hofmann, baryton ; H. Sotin, basse ; K. Armstrong, soprano ; L. Roar, baryton ;

22 h. 45, Ouvert la nuit : le Transsibérien ; 0 h. 5, Le champ des oiseaux ; 1 h., La flûte.

● *La seconde rencontre internationale sur la communication*, consacrée à la télévision, s'est ouverte le 22 juillet à Acapulco, au Mexique. Elle regroupe une dizaine de pays, dont la République fédérale allemande, la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Brésil, l'Union soviétique. Le thème principal des débats, qui se terminent à la fin de la semaine, porte sur la question de savoir à qui doit revenir la direction de la télévision, afin que soit réalisée au mieux la triple mission d'informer, d'éduquer et de distraire.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	69,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux

SOCIETE D'INGENIERIE ET D'ENSEMBLIER APPARTENANT A UN GROUPE INDUSTRIEL DE DIMENSION INTERNATIONALE
Recherche pour l'ARABIE SAOUDITE

UN INGENIEUR DE TRAVAUX génie civil

MISSION
Surveiller la réalisation d'ateliers en charpentes métalliques et béton armé, répartis dans le pays et destinés à l'entretien des véhicules. Les travaux sont confiés à des entreprises locales et françaises, sous-traitantes de notre Société.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT
APPOINTEMENTS : DE L'ORDRE DE 200.000 Frs/AN +
Logement assuré
Contrat d'une durée approximative de 2 ans, en célibataire.

CARACTERISTIQUES DE L'HOMME
Ce sera le représentant de notre Société auprès de notre client saoudien. Il doit s'exprimer parfaitement en langue anglaise et pouvoir se déplacer très facilement.
Formation : Ingénieur en Génie Civil.
Nous lui demandons, en outre, des qualités affirmées de dynamisme, de souplesse tout autant que d'autorité naturelle à l'occasion des initiatives nombreuses qu'il aura à assumer pleinement, sous l'autorité du Directeur local.

LE POSTE EST A POURVOIR TRES RAPIDEMENT.

Adresser lettre manuscrite, photo et CV, sous réf. 7283 à P.LICHAU S.A. BP 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.
Discrétion assurée

GTE INTERNATIONAL INCORPORATED — ALGERIE

General Telephone et Electronics, 60 filiales dans le monde, 8 milliards de dollars de CA, cherche pour son complexe électronique grand public de SIDI-BEL-ABBES, 100 000m2, 6000 salariés, pour la fabrication de T.V. couleur, N. et B., radio, chaîne stéréo, magnétophone etc...

ingénieur
ECRANS TUBES CATHODIQUES Noir et Blanc — réf. D 2100

ingénieur verre
chargé du contrôle et du réglage et de la fabrication des embases à traversées métalliques. — réf. D 2300

ingénieur radio
avec expérience dans les mécanismes cassettes et tourne-disques. — réf. 34310

ingénieur méthodes
chargé de la mesure des temps — réf. G 4000

Pour tous ces postes la connaissance de l'anglais est souhaitée.
Détaché de la filiale française, le personnel bénéficie de nombreux et importants avantages.

Envoyer votre CV tapé, lettre manuscrite, photo, salaire désiré à Jean LAURAIN - GTE INTERNATIONAL, 2, rue de la Moselle 54520 NANCY-LAXOU



INTERNATIONAL HARVESTER
AGRICULTURAL EQUIPMENT
EUROPE
is seeking a

TERRITORY SERVICE MANAGER
for Middle East (based in Paris)

able to provide technical product support to complete agricultural machinery line,
able to assist distributors in organising their physical and administrative service organisations,
must be fluent in English,
an experience in Middle East territories would be appreciated.
Please write to : INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE - Human Resources, 170, boulevard de la Villette 75940 Paris Cedex 19.

INGÉNIEURS PORTUAIRES
Un bureau d'études français travaillant à l'exportation, recherche deux ingénieurs, diplômés d'une grande école, ayant le goût du travail à l'étranger et s'exprimant bien en anglais.

ETUDES DE PROJETS
(réf. 4461).
Ce poste, basé à Paris, comporte des missions à l'étranger et, à terme, des séjours de longue durée Outre-Mer. Une première expérience professionnelle de 2 à 3 ans dans le domaine portuaire est souhaitable.

CONTROLE DE TRAVAUX
(réf. 2402).
Ce poste qui est lié à un séjour de longue durée (avec congé annuel) dans un pays du bassin méditerranéen pourrait convenir à un ingénieur Génie Civil, diplômé possédant une expérience d'au minimum 15 ans en CONTROLE de TRAVAUX PORTUAIRES. Très bonne pratique de l'anglais nécessaire.

Les ingénieurs intéressés par l'un de ces deux postes sont priés d'écrire (en mentionnant leur dernière rémunération à titre indicatif), en indiquant le numéro de référence sur l'enveloppe à MEDIA P.A. 9, bd des Italiens 75002 PARIS qui transmettra.

OUTRE-MER MUTATIONS
Voir rubrique EMPLOIS INFORMATIONS DIVERS.

BIS
RECRUTE POUR LE ZAIRE

INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ
pour EXPLOITATION USINE à OXYGENE capacité 200 t/jour

AUDIT INTERNE ADJOINT
DIRECTEUR de CONTROLE

DESSINATEUR CARTOGRAPHE
pour DEPARTEM. GEOLOGIE

Vous présenter 92000 NANTERRE 184, avenue Georges-Clemenceau Tél. : 204-60-80 demander M. LENGELE Bis N° 1 du TRAVAIL Temporaire en EUROPE

INGÉNIEUR CONTROLE TRAVAUX ROUTES
Société para-publique, Paris, recherche en vue de ses interventions en Afrique Noire Francophone un INGENIEUR ROUTIER. Agé d'au moins 30 ans, cet ingénieur diplômé d'une grande école, est expérimenté en travaux routiers (et/ou en supervision de construction routière). Une précédente expérience à l'étranger est nécessaire.
Veuillez écrire (joindre C.V. détaillé et préciser votre rémunération actuelle) en indiquant sur l'enveloppe la référ. 9264 à MEDIA P.A. 9, boulevard des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

---

emplois régionaux

Offshore System Technology

Single Buoy Moorings Inc. leader dans le domaine de la technique offshore, est à l'origine du système des plates-formes flottantes pour la production, le stockage et l'acheminement du pétrole. La Société, en rapide expansion du fait de la demande internationale pour ses produits, offre à des ingénieurs des opportunités de carrières très attirantes dans un environnement professionel hautement stimulant.

Senior Project Manager–Basé à Monaco

Il aura la responsabilité globale de l'exécution des obligations contractuelles fixées par le contrat conformément au calendrier et au budget planifiés.

Comme représentant de la Société dans tous les secteurs relatifs au projet, il assurera la coordination entre les différents départements de la Société et le client. D'autres tâches seront, entre autres, le contrôle global des coûts du projet et des aspects économiques des contrats ainsi que la programmation et le planning de toutes les phases du projet.

Les candidats doivent posséder un diplôme d'ingénierie et, de préférence, une qualification relative aux coûts industriels, et avoir au moins dix ans d'expérience en matière de gestion de projets de construction dans l'industrie pétrolière.

Contract Specialist–Basé à Monaco

Il sera chargé de l'étude et de l'analyse de tous les aspects contractuels des appels d'offres en préparation. Il assistera le directeur des projets et évaluations pour la préparation de la partie contractuelle des appels d'offres et soumissions, la rédaction et la négociation des contrats. Les tâches en question auront trait à des contrats d'achats et de service rédigés en anglais.

Expérience Requise:
Formation ingénieur de préférence diplômé avec longue expérience en matière de rédaction et négociation des contrats d'achats et de services, notamment en rapport avec l'industrie pétrolière.

Contract Engineer–Basé à Monaco

Il sera chargé de prêter son concours au directeur des projets pour tous les aspects d'un projet et en particulier pour assurer les services du personnel nécessaire pour l'exécution du contrat. Sous la supervision du directeur des projets, il sera responsable, entre autres, de la préparation des contrats, leur contrôle budgétaire, la programmation, les modifications de procédures, le contrôle des heures travaillées et des coûts des sous-traitants, la procédure des variations budgétaires et la mise à jour des coûts et le suivi du programme. Il sera également chargé du maintien en bon ordre de tous les dossiers des contrats.

Expérience Requise:
Formation ingénieur et expérience en administration des contrats à prix forfaitaire et tarifaire, de préférence relatifs à l'industrie pétrolière.

Planning Engineer–Basé à Monaco

Capable d'établir et de mettre en exécution le planning d'un projet, ainsi que de contrôler et de coordonner les activités durant le développement des divers projets.

Une vaste expérience en matière de planification, ordonnancement et contrôle de projets dans le domaine de la construction marine est indispensable, ainsi qu'une solide expérience en programmation d'ordinateurs en rapport avec le planning.

Les candidats devront posséder un diplôme d'ingénierie et avoir au moins cinq ans d'expérience en matière de planning.

Pour tous ces postes, une bonne connaissance de l'anglaise est essentielle.

La Société offre des salaires en rapport avec l'importance qu'elle attache à la sélection de son personnel. Des avantages extra-sociaux intéressants et une perspective de carrière permanente sont inclus dans ce groupe international en plein développement.

Les réponses sont à adresser en langue anglaise avant le 17 août avec C.V. détaillé et photo au:



Directeur du Personnel,
Single Buoy Moorings Inc.,
Boîte Postale 157,
Monaco (Principauté)

LE CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE GRASSE (Alpes-Maritimes) Tél. : (16-93) 70-55-55 recrute Pendant les mois d'août et septembre 1979 des ETUDIANTS EN MEDEC. pour occuper des postes d'interne pendant les congés des titulaires. Logement et nourriture assurés. Ecrire à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier ou téléphoner.

Important cabinet de CONSEILS D'ENTREPRISES d'implantation régionale recherche pour PAYS DE LOIRE
● **FISCALISTE** EXPERIMENTE
● **SPÉCIALISTE** EN DROIT DES SOCIETES
sérieuses références professionnelles exigées.
Ecr. s/réf. 8.512 à P. LICHAU, cedex 02 qui transmettra.

Maison pour tous CHOLET recrute septembre 1979 ANIMATEUR (TRICE) SOCIO-CULTUREL
Env. demandes dossier, 24, bd Guy-Chouteau, 49300 CHOLET, Tél. : (41) 62-23-24.

P.M.E.
présenté sur le Marché International, recherche pour son siège social à LYON

UN CONSEILLER JURIDIQUE INTERNE

Il aura de très solides compétences en droit de toutes natures pour pouvoir assister juridiquement les responsables des différents départements. Une expérience de la fonction est nécessaire.
Env. C.V., photo et prétentions s/réf. 2.220 à P. LICHAU S.A., 18, quai Jean-Moulin, 69002 LYON, qui transmettra.

P.M.I. leader sur son marché LITTORAL LANGUEDOCIEN recherche

ASSISTANT (E) CHEF DU PERSONNEL

en collaboration avec le Chef du Personnel, interviendra dans un premier temps en matière de Législation et Etudes de Fonctions.

Puis sera appelé à seconder le Chef du Personnel dans les autres domaines de Fonction.

Exigences requis par ce poste :
— Formation Droit Privé ou Droit du Travail (niveau licence).
— Expérience souhaitable en P.M.I.
— Connaissance de l'Allemand.

Adresser C.V. + photo + prétentions au n° 8323 « le Monde » Publicité 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e. Les premiers entretiens auront lieu à compter du 22-8-79

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE LA MOSELLE recrute

UN ARCHITECTE-URBANISTE CONTRACTUEL

pour son Groupe d'Etudes et de Planification Urbaine.

ARCHITECTE DE FORMATION

Le candidat devra posséder une solide formation en urbanisme et justifier de compétences marquées en composition urbaine. Il sera chargé de l'élaboration de POS, d'assistance technique aux communes pour le montage d'opérations d'urbanisme et se verra confier des missions de composition urbaine.

Adresser C.V. et prétentions à D.D.E. MOSELLE, Service du Personnel, B.P. 1035, 57036 METZ CEDEX.
Date limite dépôt des candidatures : le 10 août 1979.

FIDAL
recherche pour LA BRETAGNE
● **FISCALISTE**
● **SPÉCIALISTE EN DROIT DES SOCIÉTÉS**
TRES EXPERIMENTES
Ecr. à P. HAGEGE FIDAL, 2 bis, rue de Villiers, 92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX.

CHEF DES VENTES

Société leader dans son marché (jardinage amateur), recherche Chef des Ventes pour sa marque nationale positionnée en grande distribution.

Fonctions :
- Participer avec le Directeur Commercial à l'élaboration du Budget des Ventes ;
- Mise en place et suivi de la Politique Merchandising ;
- Contact Centrales d'Achat et Hypermarchés ;
- Animation et Contrôle de la Force de Vente (14 Vendeurs/Merchandisers).

Profil :
- Age 30 ans minimum.
- Très bonne connaissance de la distribution en Hypermarchés et Supermarchés ;
- Expérience des techniques de Merchandising ;
- Qualités de vendeur confirmées ;
- Disponible immédiatement.

Lieu de résidence : AVIGNON.

Ecrire en adressant C.V., photo et prétentions à : M. HARRACA-TAULET, Directeur des Ressources Humaines — Société de Production Grainière, 9, avenue des Sources - 84028 AVIGNON.



.CROUZET
VALENCE

recherche

pour sa division aérospatiale

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

confirmé

Formation électronique ou électrotechnique, ayant expérience commerciale et dans l'adaptation des produits aux besoins du marché.

Pratique de négociation des contrats. Anglais exigé.
Adresser curriculum vitae, références et prétentions à : CROUZET, Service du Personnel, B.P. 1014, VALENCE, sous la référence 118.

offres d'emploi

directeur des ventes France

BANLIEUE EST
BIENS D'EQUIPEMENT INDUSTRIELS

Une société française intégrée dans un groupe multinational crée dans le cadre de son développement un poste de Directeur des Ventes France. Il sera chargé de la direction et de l'animation de l'ensemble du réseau commercial de la société en France. Dans le cadre du groupe de Direction Générale, il participera à l'élaboration et à la conception des politiques commerciale et de marketing de la société. Homme de terrain, diplômé de l'Enseignement Supérieur (Technique ou Commercial) la personne recherchée devra pouvoir se prévaloir d'une expérience confirmée en matière de direction et d'animation de réseaux commerciaux, si possible dans une entreprise industrielle très tournée vers la vente. La connaissance de la langue anglaise sera particulièrement appréciée. Ce poste offre des possibilités de développement de carrière importantes pour un homme compétent, énergique et capable de communiquer à tous les niveaux de direction.

La plus grande discrétion dans l'examen des candidatures est garantie.

Envoyer C.V. et prétentions sous réf. 8921 à I.C.A qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

SOCIÉTÉ DU SECTEUR BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
Siège Social BANLIEUE SUD PARIS
recherche pour son SERVICE JURIDIQUE

UN ATTACHÉ JURIDIQUE

Homme ou Femme. Licencié en Droit, pour gestion de dossiers contentieux.

Il sera exigé des candidats une expérience professionnelle similaire de quelques années en entreprise ou au sein d'un organisme d'assurance de la construction.

Ecrire avec C.V. et prétentions n° 20.301, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Usines de Beauchamp (Val d'Oise)

ingénieur mise au point

- mécanicien, physicien, (type ENSI, INSA).
- expérience des textiles non tissés très appréciée (encollage, induction).
- très bonne connaissance de l'anglais impérative.

Il devra :

- améliorer les modes opératoires sur gros équipements,
- réduire les coûts de production,
- affiner les normes qualitatives,
- rechercher à long terme de nouvelles techniques de fabrication.

Adresser C.V. + photo et prétentions au Service Recrutement, Avenue Boulé, 92250 Beauchamp.

3M

SOCIÉTÉ FABRIQUANT PRODUITS GRANDE CONSOMMATION
Forte activité exportatrice recherche pour son
SERVICE ÉTUDES COMMERCIALES

UN CHARGÉ D'ÉTUDES ET DE PRODUITS

Pour :

- réaliser études de marchés de distribution et de concurrence ;
- effectuer travaux d'analyses statistiques et C.R. de synthèse ;
- participer aux décisions d'exploitation de ces travaux ;
- participer à l'élaboration des nouveaux produits et à leur modification.

Poste permett. évolut. au sein structure marketing
H.E.C. - E.S.S.E.C. - E.S.C.
Minimum 24 ans
Ayant expérience études marketing (2 ans)
Capacités d'imagination et de prospective produits
Anglais nécessaire - Allemand souhaité
Région Parisienne
Convocations prévues en août

Env. C.V. manuscr., photo et prétent. s/réf. 1.916, B.P. 289 - 75424 PARIS CEDEX 09, qui transmettra.



THOMSON-CSF

recherche :

Ingénieur Grandes Ecoles
AVEC FORMATION PHYSIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Sera chargé de la coordination des études de procédés de micro-assemblage : analyse des besoins des différentes unités de la Compagnie, élaboration de programmes d'études et de développement, suivi de ceux-ci.

Une expérience industrielle est nécessaire dans l'un des domaines suivants :
— micro-électronique hybride en couche mince ou en couche épaisse, circuits imprimés et câblage à haute densité, technologie des semi-conducteurs et micro-électronique hybride.

Le poste nécessite de bons contacts humains, aptitudes à l'animation et à la discussion à haut niveau.

ANGLAIS NÉCESSAIRE

Ce poste offre une formation constante et de larges possibilités d'évolution de carrière.

Env. C.V., photo, Service Recrutement, B.P. n° 10, 91401 ORSAY.

Association de Prévention « Demain » rech. responsable expérimenté (éducateur de rue) en vue de la formation d'une équipe. S'adresser Mme L. GOYER, mairie de Rosny-sous-Bois 93110, 20, rue Rochebrune. Tél. : 528-90-15.

LABORATOIRE PRODUITS DIETETIQUES recrute

DÉLÉGUÉ DIÉTÉTIQUE

pour secteur REGION PARISIENNE
NOUS DEMANDONS
Bacc. complet. Personne ayant de préférence entrepris études médicales ou scientifiques.
Résid. oblig. sur le secteur

NOUS OFFRONS
Situation stable
Stage de formation rémunéré assuré.
Rémun. élevée : fixe + prime + 13e mois + véhic. laboratoire
Av. sociaux, 5 sem. cong. payés

Adress. C.V. manus. et photo à PUBL. LAROCHE Réf. 7924 39, rue Périer, 92120 MONTROUGE qui trans.

Cabinet Expertise Comptable spécialisé commissariat aux comptes importantes sociétés recherche

EXPERT COMPTABLE
diplômé ou mémorialiste capable responsabilité dossier.

EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE
DECS plus un certificat supérieur avec minimum 3 ans expérience commissariat.

Ecrire indiquant âge, référ. à A.M.P., sous référ. 7154/JT 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS qui transmettra. Discrétion absolue garantie.

PROGRAMMEURS PL 1
BACA 36, r. Henri-Chevreau Paris-20e. 366-76-65

Serv. public, à Paris, spécialisé ds les probl. de circulation routière, rech. pr son département « médecine de la conduite », un médecin conseil expérimenté,
— minimum 35 ans,
— une formation genre médecine du travail, même partielle, sera appréciée.
Les demandes, accompagnées d'un C.V. seront adressées au n° 8.316 « le Monde » Publicité, 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

El Paso LNG SERVICE COMPANY — **IBM 34**

responsable informatique

Notre bureau parisien (La Défense), créé il y a deux ans pour gérer une usine de traitement de gaz installée en Algérie, s'équipe d'un IBM 34. Voulez-vous animer ce service en création et concevoir puis réaliser l'ensemble de nos applications de gestion? **Vous avez une expérience de cinq à dix ans de la mise en œuvre de petits systèmes, IBM 3 ou 32/34 de préférence;** vous pratiquez le COBOL, si possible le GAP 2, et êtes familiarisé avec le télétraitement; **enfin l'anglais est votre langue de travail.** Sachez que ce poste suppose quelques déplacements occasionnels en Algérie.
Ecrire à J. THILY, **Carrières de l'Informatique** (réf. 3609 LM).

ALEXANDRE TIC S.A. 10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES
MEMBRE DE SYNTEC

---

contrôleur de budget
90 000 F

C'est un poste où vous serez responsable de l'élaboration des budgets et de leur suivi.

Vous déterminerez les écarts, les expliquerez, ferez les recommandations qui s'imposent et contrôlerez la mise en application des mesures correctives que vous aurez développées.

Vous avez un diplôme d'une Ecole Supérieure de Commerce ou le DECS.

Bien sûr, une expérience similaire serait un atout; cependant, nous comptons essentiellement sur votre personnalité et nous sommes prêts à miser sur vous et sur votre capacité à évoluer au sein de notre groupe.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 4186 à Bruno DEMOINET :

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS
iBD

à qui nous avons confié cette recherche.

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

SOCIETE MULTINATIONALE DE DISTRIBUTION D'OUTILLAGES bâtiment et industrie recherche

GESTIONNAIRE STOCK

niveau bac
1 ou 2 années d'expérience. Gestion de stock informatisée.
Libéré O.M.
Permis V.L.
Il sera chargé de l'approvisionnement d'une dizaines d'agences.
Contrat à durée indéterminée avec stage de 10 mois environ. Direction régionale TOURS.
Affectation définitive, siège région parisienne, banlieue Sud. Nombreux avantages sociaux.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à n° 71.617 M Bleu, 17, rue Lebel, 94 - Vincennes.

La Ville de Vitry-sur-Seine 94400 (90.000 habitants) recrute immédiatement :

— Un ingénieur subdivisionnaire adjoint au Divisionnaire « bâtiments » ayant formation ingénieur bâtiment ou génie civil, 2 ou 3 ans d'expérience professionnelle, si possible ds l'administration ou Adjoint technique bâtiment, titulaire du concours interne d'ingénieur subdivisionnaire.
— Un Adjoint technique ayant une compétence tous corps d'état, disponible pour assurer déplacements dans centres de vacances.

Adresser les demandes et curriculum vitae à M. le Maire de Vitry-sur-Seine.

IMPORTANTE SOCIETE Banlieue Ouest de Paris recherche pour ses services D'ETUDES ET DE CONTROLE DE TRANSMISSIONS NUMERIQUES

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS
Titulaires du B.T.S. ou D.U.T.

Adresser C.V. détaillé n° 20.204 CONTESSE PUBLICITÉ, 20, av. de l'Opéra, PARIS-1er.

GROUPE SOFIAM - NOUVELLES RÉSIDENCES DE FRANCE

Société importante de promotion et de construction recherche :

UN RESPONSABLE DE PROGRAMMES

de haut niveau, en région parisienne, encadré par un directeur de programmes.

Il participe au montage des opérations, les gère et les administre.
Il bénéficie de l'appui de l'ensemble des services techniques de la Société.
Les candidats sont diplômés de l'Enseignement Supérieur (HEC - ESSEC SUP de CO - Sciences PO), particulièrement motivés par les problèmes immobiliers.
Deux à trois ans d'expériences sont indispensables.
De solides qualités de méthode et de coordination sont nécessaires pour ce poste, qui ouvre de très larges perspectives d'évolution.
Les candidats intéressés devront adresser un dossier au groupe :

SOFIAM - NOUVELLES RÉSIDENCES DE FRANCE
23, rue de l'Amiral d'Estaing - 75116 Paris

EMBAUCHE
2 chaudronniers
1 tôlier

Qu'est-ce qui est 100 fois plus petit et vu par 1.000 fois plus de monde ?

Une annonce classée (ou une petite annonce si vous préférez).

L'industriel qui se contente de l'écriteau d'autrefois fait preuve d'une négligence coupable.

Nous ne vivons plus dans un petit village ; pour qu'une information ait le maximum de chances, il faut qu'elle soit complète, bien rédigée, bien diffusée.

Pour cela, il existe des spécialistes : les agences agréées qui assurent – au même prix qu'au journal – la réception, la rédaction et la diffusion des Annonces Classées.

SNPAC
Syndicat National des Publicitaires en Annonces Classées
163, rue Saint-Honoré – 75001 PARIS

Liste des agences adhérentes sur demande.

3



SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS
recherche pour son établissement de DOURDAN (Essonne)

programmeurs

Débutants ou 2 à 3 ans d'expérience.
Formation D.U.T. Informatique ou Automatismes préférable.
Ecrire avec C.V. à SAT - Chemin de Vaubesnard 91410 DOURDAN

LES LABORATOIRES DE RECHERCHE D'UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL RECHERCHENT

UN BIOCHIMISTE CONFIRMÉ

Titulaire d'un doctorat d'Etat ou d'un Phd, expérimenté dans le domaine des protéines sur le plan de l'analyse et de la séparation. Le candidat devra être âgé de trente-cinq ans minimum et posséder une solide connaissance de la biochimie de la kératine.
Il s'agit d'un poste de recherche comportant de nombreuses responsabilités scientifiques et humaines. La connaissance de la langue anglaise est indispensable, celle de la langue allemande serait un atout supplémentaire.

Ecrire au C.G.P. (R. 30) 14, rue Jean-Mermoz, 75008 Paris, qui transmettra.

---

ingénieur de contrôle mécanicien diéséliste

Un bureau d'études techniques (centrales électriques) cherche un ingénieur pour lui confier le contrôle des plans d'installations, le contrôle et la réception sur le site, la surveillance de la mise en route de matériels de centrales électriques (machines tournantes, turbines, compresseurs, moteurs diesels).
C'est un jeune ingénieur mécanicien diplômé, ayant l'expérience des études, des chantiers d'installations industrielles.
Le poste est basé en banlieue parisienne, mais nécessite de courts séjours à l'étranger.
Anglais parlé, lu, écrit indispensable.
Notre consultant, G. BARDOU, vous remercie de lui écrire (réf. 3605 LM).

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES
MEMBRE DE SYNTEC

ENTREPRISE MECANIQUE (C.A. : 65 M. de F.) 400 personnes, affiliée à un Groupe Français de taille internationale, proche banlieue Paris, recherche

TECHNICIEN DE GESTION

Pour suivi comptabilité analytique - Préparation budget - Tableaux de bord - Travaux en liaison avec l'informatique.

Niveau D.E.C.S., Maîtrise de Gestion ou E.S.C.A.E. Province. Expérience professionnelle 3 ans minim.

Libre assez rapidement.

Adresser curriculum vitae, photo, et prétentions ss la référ. HOLL (mentionnée sur enveloppe) à :

EMPLOIS ET CARRIERES
30, rue Vernet. — 75008 PARIS

PHARMACIEN INDUSTRIEL

ORSAY — **F. 130.000**

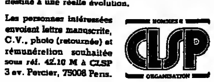
Etablissement privé à vocation de Santé Publique (Fondation reconnue d'utilité publique), recherche un PHARMACIEN INDUSTRIEL pour assurer la direction de la préparation des fractions plasmatiques humaines à usage thérapeutique.

Il devra diriger, gérer et organiser le travail d'un service composé de 60 personnes.

Il doit être âgé de 30 ans minimum, diplômé de pharmacie industrielle et avoir acquis au moins 3 années d'expérience de la production dans l'industrie biologique.

Il est prévu une période de formation pour ce poste destiné à une réelle évolution.

Les personnes intéressées envoient lettre manuscrite, C.V., photo (retournée) et rémunération souhaitée sous réf. 42.10 M à CLSP 3 av. Percier, 75008 Paris.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR BANCAIRE

recherche pour son Service Informatique

PROGRAMMEUR COBOL confirmé

2 ans d'expérience minimum.
Notions de télétraitement.

Nationalité française. Libéré O.M.
Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V., prétentions et photo à n° 20.410 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

هكذا من الأصل

offres d'emploi

ORDITEC SYSTEMES

Vous propose de suivre sa forte expansion :

recherche

ingénieurs informaticiens

bonne pratique du langage A.P.L.
connaissance des systèmes I.B.M. appréciée
(VM/CMS, VSPC, DOS/CICS, IMS ...)

ingénieurs débutants

Option informatique

Les missions porteront sur les domaines suivants :
- Conseil,
- Conception, réalisation et mise en œuvre de projets de :
  - Gestion, aide à la décision, recherche opérationnelle.

Un bon contact avec la clientèle est un atout important.

Envoyer lettre avec C.V. et prétentions à ORDITEC 15, rue Vignon 75008 PARIS

CONSEILS EN BREVETS D'INVENTION PARIS recherche pour poste stable

INGÉNIEUR

diplômé GRANDE ECOLE ou équivalent

A.T. 2 - A.T. 3
PREPARATION - FABRICAT.
ENSEMBLES ÉLECTRONIQ.
TRAVAIL ORSAY
P.M.I. Vocation océanographiq.
Envoyer C.V. à NENNIDES, 91400 ORSAY

Caisse de Retraite Cadre recherche pour région parisienne Homme, jeune et dynamique. Bonne présentation pour poste

DÉLÉGUÉ AUPRÈS CLIENTÈLE EXISTANTE

Env. C.V. et photo à SIPEP, référence 5.937, 2, rue de Choiseul, 75002 Paris.

IMPLANTATION NATIONALE recherche

RESPONSABLE DE SECTEURS

Région parisienne niveau études sup., exp. Cciale et administrative exigée.
Env. C.V. + photo + prétent. Ecr. n° T 14.751 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

secrétaires

CABINET D'ARCHITECTE

recherche

SECRÉTAIRE CONFIRMÉE

Cinq ans expérience minimum pour secrétariat, petite comptabilité, fiches de paie, charges sociales. LIBRE DE SUITE - PERIODE LIMITEE 2-3 ANS
Adresser curric. vitae à A.C.T. ARCHITECTURE, 80-82, rue du Chemin-Vert - 75011 Paris

CABINET COMPTABLE métro Luxembourg recherche

SECRÉTAIRE

Recherche

SECRÉTAIRE BIL. ANGLAIS

Expérience souh. milieu médical. Condit. à déb. Libre 1er sept. Tél. : 331-62-66, Dr VIARS.

demandes d'emploi

AGENT COMMERCIAL

HYDRO-GÉOLOGUE, 30 ans

INGÉNIEUR CCIAL

DIRECTION RÉGIONALE

CADRE COMMERCIAL

proposit. com. capitaux

CAPITAL DISPONIBLE pour des projets viables à caractère international. $ 500.000 minimum. Egalement d'excellents placements à réaliser aux Etats-Unis et à l'étranger. Sous réserve de la législation française en vigueur.
VENTURE CAPITAL CONSULTANTS 15300 Ventura Blvd. Suite 500A Sherman Oaks, Californie 91403 U.S.A. (213) 789-0422. Telex 651355 VENCAP LSA.

Sté de promotion immobilière Siège social PARIS, bureaux Côte Varoise 3 programmes en cours (collectifs et pavillons), 3 programmes en préparation, financement bancaire garanti, recherche urgent associé capital et travail ou prise de participation par autre société de promotion ou de construction. Ecr. HAVAS - TOULON 55511.

information divers

OUTRE-MER MUTATIONS 47, rue Richer, PARIS (9e), offres d'emplois étranger par répertoires hebdomadaires.

CENTRE D'ESTHETIQUE
Tous soins du corps visage
RELAXATION
296 69 87

POUR **TROUVER** UN **EMPLOI**

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)

travaux à façon

occasions

BIJOUX OCCASIONS

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

8 à 11 C.V.

12 à 16 C.V.

604 SL 2.500 KM

+ de 16 C.V.

divers

BMW OCCASIONS

LANCIA AUTOBIANCHI

formation profession.

traductions

NEUBAUER PEUGEOT

TALBOT SUNBEAM

B.M.W. 63, Bd J.-Jaurès 92 CLICHY. Tél. 731-05-05

L'immobilier

Immobilier (information) Immobilier (information)

Acheter un appartement en région parisienne le pouvez-vous ?

INFORMATION LOGEMENT 525.25.25

Information logement dispose de renseignements sur des milliers d'appartements neufs en région parisienne. Service gratuit.

48, avenue Kléber, 75116 Paris

fonds de commerce

Cède Cabinet juridique installé Côte d'Azur, avec tous éléments Ecr. Gentili, 256, av. A.-Briand, 06190 Roquebrune-Cap-Martin.

Très beau Magasin à vdre dans le quartier Chaussée-d'Antin-Trinité au 55, r. de Châteaudun, Paris-9e, Rez-ch. : 60 m2 envir. 1er ét. : commercial ou appt. 45 m2 envir. Sous-sol : 60 m2 envir. Tt confort + 2 chbres service. Bail tout neuf 3-6-9 a. Pour ts commerces, sauf Café-Restaurant. Urgent. - 874-14-18.

EXCEPTIONNEL
TOURS
RUE NATIONALE PRES PLACE DU PALAIS PAS DE PORTE, bail étendu. Px 1.000.000 F - DIRECT PROP.
Tél. : 16 (54) 79-78-76

appartements vente

4e arrdt.

AU CŒUR DU MARAIS

16e arrdt.

XVIe AUTEUIL

5e arrdt.

6e arrdt.

7e arrdt.

PARIS-7e 7, RUE VANEAU

POUR ARTISTES CHAMP-DE-MARS

8e arrdt.

OPÉRA

EUROPE

Près PARC MONCEAU

10e arrdt.

11e arrdt.

12e arrdt.

13e arrdt.

14e arrdt.

ALÉSIA 4 PCES 72 m2

15e arrdt.

PASTEUR

5 PIÈCES DUPLEX GRANDE TERRASSE

17e arrdt.

18e arrdt.

78 - Yvelines

VÉSINET CENTRE

92 Hauts-de-Seine

BOURDAIS - 766-51-32

BOULOGNE

94 Val-de-Marne

LE PERREUX 140 M2

77 Seine-et-Marne

Province

appartem. achat

DAUPHINE IMMOBILIER, rech. pour investisseurs Appt 1-2-3-4 Pces à Paris (m. à rén.) Paiement comptant. - 329-83-20.

immeubles

ENVIRON CHARTRES

hôtels-partic.

MÉTRO TOLBIAC

locations non meublées Offre

Paris

Région parisienne

CRÉTEIL

locations non meublées Demande

locations meublées Demande

bureaux

Boutiques

gérances appointées

propriétés propriétés

PARTICULIER LOUE
cause départ à l'étranger
A VAUCRESSON, face au GOLF DE SAINT-CLOUD

TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ avec PISCINE

GRANDES RÉCEPTIONS

8 chambres, 3 salles de bains + salle d'eau, cuisine moderne, cave, garage 2 voitures et maison avec gardiens.
Dans TERRAIN ARBORISE de 5.000 m2, gdes pel.
Téléph. : M. MUSEARD, 970-03-91, après 18 heures.

MORSANG-SUR-ORGE
NORD DE SEINE
Séjour, 3 chambres, tt conft, sur 2.000 m2. Tél. 075-43-46

TRES BELLE PROPRIETE HAUTE NORMANDIE (1 h. 20 Paris)
Château à l'inventaire. Vue admirable sur plan d'eau, parc entretenu, tennis, 5-6 chambres, vaste réception, confort, ascenseur. Pourrait être louée meublée à l'année à particulier ou société. Sérieuses références Contrôlables demandées. Conditions à débattre. Ecrire n° 20.149 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX - 01, qui transmettra.

EXCEPTIONNEL
TOURAINE
2 HEURES DE PARIS. P. A. F. vend 9 km SORTIE AUTOROUTE AMBOISE TRES BELLE FERME entièrem. restaur. 360 m2 habit. + dépendance, terrain 12 ha. 1.300.000 F, poss. ball-trap ou relais équestre.
TEL PROPRIETAIRE :
Tél. : 16 (54) 79-78-76

PROPRIÉTÉ EN PROVENCE

Belle propriété rurale, 7 km mer rez-de-ch. : chbre, salle séj. av. chem., cuis., salle à manger, gd cellier, w.-c., grenier amén. 1er ét. : 2 chbres, s. de bs, w.-c. poss. 3e chbre. Puits + eau courante, électr., tél. Park. gd jardin et verger atten., le tout 3.000 m2. Libre à la vente. S'adr. Me Le Français, notaire, 50700 Valognes, tél. (33) 40-10-69.

ST-MAUR. Prox. R.E.R. belle prop. bourgeoise sur 1 000 m2 environ, 9 Pces principales + Pièces secondaires, tt confort, conviendrait profess. libérale. 1.050.000 F. - Tél. : 883-68-68.

COMBIERES vaste demeure du XVIIIe s. à restaur., 7 p. rénov., 2 bs, 2 w.-c., boiserie époque, terr. 2.000 m2 vte poss. pr appt. Px : 330.000 F. T. : 548-03-33.

Entre Cognac et Matha (16) Proximité mer 60 km
Très belle affaire à vendre
Activité : commerce d'antiquités (C.A. en constante augmentat.)

villas

PARC DE SCEAUX Mo

domaines

COTE D'AZUR

maisons de campagne

PRÈS MONTARGIS 100 KM PARIS
PROCHE BOURG TS COMMERCES, GARE, 1 h. gare Lyon, part. vd maison pl.-pied, gd séj. + 4 ch., tt cft, chauf. cent. propane, 2 gar., tél., jard. clos + terr. boisé 1.000 m2, calme, vue site classé 300.000 F à déb. Tél. : 543-95-44.

pavillons

maisons individuelles

fermettes

manoirs

VENDOMOIS

villégiatures

viagers

Vdez rap. conseil, exp., indexat. grat Discrétion ETUDE LODEL, 35, bd Voltaire, tél. 355-61-58.

18e APPART. 80 m2, 3e étage, 55.000 + 1.800 F, occupé hommes 75-77 ans. P. CRUZ, 8, r. la Boétie. 266-19-00.

Le Monde

régions

Poitou-Charentes

L'ÉTUDE D'IMPACT ÉTANT JUGÉE INSUFFISANTE

M. d'Ornano bloque l'achèvement de l'autoroute périphérique de Poitiers

L'autoroute périphérique de Poitiers ne sera pas bouclée de sitôt. Saisi par les associations qui critiquent le projet du dernier tronçon, M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, vient de demander que l'étude d'impact qui accompagnait le dossier soumis à l'enquête publique, soit refaite. C'est la première fois que la réalisation d'équipement est repoussé pour « insuffisance de l'étude d'impact ».

De notre correspondant

Poitiers. — Voici une quinzaine d'années, la municipalité de Poitiers, voyant grossir les difficultés de circulation, décidait de construire autour de la ville une rocade à quatre voies de 18 kilomètres de long. Depuis l'an dernier, 13 kilomètres sont ouverts aux usagers, mais les projets concernant le maillon manquant échouent les uns après les autres.

Il s'agit, il est vrai, d'un passage difficile : il faut traverser le Clain, cours d'eau capricieux, encadré de verdure et qui longe à la sortie de Poitiers, sur le territoire de la commune de Saint-Benoît, des falaises calcaires inscrites en partie à l'inventaire des sites en 1932, et même un parc privé, apprécié pour sa végétation semi-méditerranéenne et son microclimat (plus de cent cinquante espèces d'arbres, dont certaines fort rares).

Le premier projet, qui passait au-dessus de la falaise, sur la rive droite, reçut un avis défavorable de la commission des sites. Le deuxième et le troisième projet auraient donné satisfaction aux défenseurs de la nature, parce qu'ils évitaient le parc et la falaise, mais ils furent l'un et l'autre refusés par le conseil général de la Vienne, qui trouvait les factures trop onéreuses.

Un quatrième projet a été établi : le Clain est franchi par un pont de 76 mètres de long, et la rocade se prolonge rive droite au bas de la falaise, par un remblai de 15 mètres de haut. Il s'agit en quelque sorte du projet numéro un amélioré. Il est soutenu par la direction départementale de l'équipement, et combattu par les défenseurs de la nature.

Ce projet, qui prévoit l'approfondissement et l'élargissement du lit du Clain, a fait l'objet d'une enquête d'utilité publique du 5 au 30 juin 1978. La commission d'enquête a reçu deux cents lettres de protestation émanant pour une bonne part d'habitants de Saint-Benoît, qui craignent le retour d'inondations. Les pêcheurs sont mécontents des modifications apportées à la rivière. Quant aux écologistes, ils dénoncent un projet qui dénaturerait l'environnement de Saint-Benoît et le parc, dont la propriétaire, Mme Proyat, a dit avec netteté qu'il deviendrait un jour un parc public du district de Poitiers.

Malgré ces nombreuses objections, le commissaire enquêteur donna un avis très favorable au projet. Au cours de l'été 1978, M. Siguret, inspecteur général des sites, demanda un complément d'enquête hydraulique et acoustique. En décembre, la commission des opérations immobilières émit à son tour des réserves. Mais, comme si la déclaration d'utilité publique ne pouvait pas faire de doute et que le tracé proposé serait immanquablement retenu, les procédures d'expropriation allaient leur cours.

Les associations estimant que l'étude d'impact qui accompagnait le dossier lors de l'enquête publique était insuffisante saisirent alors le ministre de l'environnement et du cadre de vie, comme la loi de protection de la nature leur en donne le droit.

M. d'Ornano vient de créer la surprise en repoussant le projet proposé. Motif : l'étude d'impact est tout à fait incomplète. Les prévisions de bruit doivent être faites non seulement sur le dernier tronçon mis à l'enquête, mais sur l'ensemble de la rocade, dont la fréquentation va considérablement augmenter dès que la boucle sera complète. Le remblai prévu ne donne pas toutes les garanties de stabilité et surtout sa hauteur est telle qu'il défigure le site. Suggestion du ministère à ses services départementaux : la rocade devrait plonger plus vite sur le Clain et être dissimulée derrière des rideaux d'arbres. Enfin, les services parisiens font observer qu'on aurait dû procéder à l'enquête publique, non pas tronçon par tronçon, mais sur la totalité de la rocade.

L'étude d'impact doit donc être reprise. Et du même coup, l'enquête publique, dont la validité expirait le 30 juin 1979, devient caduque. Toute la procédure est à refaire, ce qui entraînera au minimum plusieurs mois de retard pour la réalisation du périphérique de Poitiers.

BERNARD HILBERT.

CORRESPONDANCE

Limoges et l'industrie de la chaussure

Après notre article intitulé « la Chaussure sur un grand pied », (le Monde du 22 juin), le secrétaire général de la manufacture de chaussures Heyraud nous précise :

Notre groupe comprend deux branches : la fabrication et le commerce. En ce qui concerne la branche qu'exploitent nos succursales réparties sur l'ensemble du territoire (dont le siège social est à Limoges), l'évolution est très favorable et prometteuse. Autrement dit, cette branche d'activité du groupe Heyraud — qui est d'ailleurs la plus importante du groupe en chiffre d'affaires et en personnel — a le vent en poupe.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus spécialement la fabrication, elle comprend notre usine de Limoges, plus une autre usine à Saint-Yrieix, dont l'importance et les effectifs se sont développés au cours des dernières années.

Il est certain que la branche industrielle du groupe Heyraud a connu, au cours de ces dernières années, des difficultés sérieuses, qui ont donné lieu, en 1978, à une restructuration s'accompagnant d'une cinquantaine de licenciements. Depuis, nous avons redressé la barre, et la S.A. Heyraud dispose maintenant de moyens de gestion et d'exploitation nouveaux ainsi que de concours financiers qui lui permettent d'envisager l'avenir avec optimisme et dynamisme.

Cette nouvelle manière de concevoir l'évolution de notre activité est d'ailleurs concrétisée par des résultats commerciaux et financiers très encourageants.

Midi-Pyrénées

Pas de campeurs dans la réserve de Néouvielle

De notre correspondant

Tarbes. — Les Hautes-Pyrénées, quatrième département touristique français (en raison principalement de l'afflux des pèlerins venant à Lourdes), vient de prendre une série de mesures destinées à protéger son patrimoine naturel. Le préfet du département, M. Jean Dominé, a pris un arrêté rappelant l'interdiction totale du camping dans les 2 300 hectares de la réserve du Néouvielle, en haute vallée d'Aure. Seuls les bivouacs sont tolérés, à condition qu'ils soient installés pour une nuit à une heure de marche au minimum des routes et parkings... Cette mesure est un nouveau succès pour le Club alpin français et la Fédération française de la montagne qui, depuis des années, mènent une active campagne pour préserver le massif du Néouvielle de l'envahissement du tourisme automobile.

« Des mesures pour éviter l'anarchie »

Pour sa part, la direction du parc national des Pyrénées a décidé de faire appliquer plus strictement sur les 45 700 hectares du parc la réglementation concernant le camping et les animaux domestiques. Elle rappelle que, comme dans les autres parcs nationaux, le camping et le caravaning sont interdits dans le parc des Pyrénées, en dehors des quelques emplacements prévus à cet effet. Le bivouac lui-même est réglementé.

« *Le camping et le bivouac sont une manière économique et pédagogique de découvrir la nature*, dit M. Gilbert Glass, le directeur du parc, et, à ce titre, *nous ne pouvons les interdire totalement. Mais ces pratiques sont aussi sources de nombreuses nuisances : déchets, feux, coupes de bois, pollution esthétique, etc. Or, on prévoit un grand développement du camping. Il convient donc de prendre des mesures pour éviter l'anarchie dans quelques années.* »

La direction du parc des Pyrénées vient en outre de prendre un arrêté interdisant la pénétration des chiens sur le territoire du parc. Les chiens tenus en laisse seront admis cependant sur les routes et les aires de stationnement. A l'intérieur du parc ne seront autorisés que les chiens de berger, les chiens d'avalanche et ceux appartenant à des propriétaires de refuges, à condition qu'il ne s'agisse pas de chiens de chasse.

« *Cette mesure sera mal comprise*, reconnaît M. Glass, *et pourtant les problèmes sont évidents : les chiens gênent les autres usagers du parc, inquiètent la faune sauvage, font courir des risques aux troupeaux pâturant dans les estives, introduisent des maladies et des parasites dans un milieu protégé. Dans le parc des Ecrins, un chenil expérimental a été installé en bordure du parc. Nous suivons cette tentative pour en tirer les enseignements.* »

GILBERT DUPONT.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

SUR LE LITTORAL MARSEILLAIS

Ces arbres que la mer assassine

De notre correspondant

Marseille. — L'enquête a commencé à la manière d'un roman policier. Un mystérieux criminel empoisonnait les arbres, quel que soit leur âge, leur taille, leur espèce, le *long du littoral marseillais* qui borde les quartiers sud. Les premières constatations remontent à trente ans. Mais elles étaient alors isolées. Sur une bande étroite, entre la sortie du Vieux-Port et l'île Maïre en bordure des calanques, le développement des arbres était perturbé, souvent ralenti. Dans les années *1965-1970, leur croissance fut* interrompue. Puis, il y a une dizaine d'années, un grand nombre d'entre eux commencèrent à mourir. Des sujets ayant deux cents ans et qui avaient jusque-là connu un développement normal étaient brusquement atteints.

La direction de l'écologie et des espaces verts de la ville de Marseille s'alarme de cette hécatombe. La faculté des sciences fut chargée d'en découvrir les causes. Les premières constatations amenèrent à écarter un coupable potentiel : les parasites. On soupçonne alors une pollution. Mais laquelle ? Des analyses écartèrent l'hypothèse d'un empoisonnement ou d'une baisse de la nappe phréatique. Ce n'était pas non plus une pollution de l'atmosphère, car le mal n'aurait pas été aussi géographiquement circonscrit. Restait une troisième voie : la mer.

Le secteur concerné — la rade sud de Marseille — est largement ouvert aux vents dominants (mistral, tramontane, largade). Des courants ont tendance à rabattre la mer et ses déchets vers la côte. Or, la zone affectée suivait sensiblement le rivage. Sa profondeur variait en fonction du relief et des obstacles dressés à terre sur la route du vent. « *Tout se passait donc*, explique le Pr. Louis Devèze qui menait l'enquête, *comme si les vents soufflant de la mer commandaient non seulement la localisation du mal, mais son extension en profondeur. Le phénomène semblait donc lié aux embruns marins.* »

Cette hypothèse devint certitude lorsqu'on procéda à l'examen des arbres malades ou mourants. En terrain dégagé, les arbres « en première ligne » étaient les premiers affectés, mais protégeaient relativement la végétation située derrière eux. Puis, les premiers ayant perdu leur feuillage, les suivants étaient à leur tour affectés lorsque l'écran avait disparu. Cet « effet d'écran » a d'ailleurs était observé au niveau de chaque individu. Dans un premier temps, seule la partie du feuillage non abritée, c'est-à-dire directement exposée aux vents marins était atteinte. Puis, la défoliation périphérique de l'arbre s'étant produite, le feuillage plus proche du tronc et des branches subissait à son tour l'attaque. Ceci explique la discontinuité de l'extension de la maladie. Tout obstacle — arbre, immeuble, mur, palissade — assure une certaine protection de la végétation placée « derrière lui ».

Capteurs d'embruns

Comment le mal se manifeste-t-il ? Par des modifications des pigments et des nécroses de tissue qui respectent les nervures, mais affectent particulièrement la périphérie de la feuille. L'origine et les manifestations de ce dépérissement étant cernées, encore fallait-il identifier le ou les responsables. Bardés de capteurs atmosphériques et pluvieux, et de récipients destinés à recueillir, analyser, jauger aussi bien l'eau de mer que l'air saturé d'embruns ou les résidus d'eaux pluviales gouttant des feuillages, les enquêteurs de la faculté des sciences ont, après quatre années d'observations et d'analyses, pu établir que les feuilles des arbres se comportaient comme des « capteurs » de l'atmosphère et des embruns qu'elle charrie.

Précisément, dans ces derniers, ils trouvèrent, outre les constituants de l'eau de mer, du fluor, provenant des effluents industriels, des détergents et, enfin, des produits pétroliers lourds, en provenance du trafic portuaire... et des rejets clandestins (1).

Mais ces mêmes rejets, analysés dans l'eau de la rade sud, n'avaient jamais atteint de telles concentrations qu'ils puissent devenir toxiques pour des végétaux. Nouvelle énigme : comment le devenaient-ils au contact des feuillages ? C'est en résolvant ce mystère que le Pr. Devèze et son équipe ont cerné la personnalité du coupable. Les mêmes polluants, dilués dans l'eau de mer de la rade, deviennent hautement toxiques lorsqu'ils entrent dans la composition des aérosols que sont les embruns véhiculés dans le vent.

Certes, la composition chimique des embruns reflète celle de l'eau de mer, mais elle s'en distingue aussi. Le « pétillement » de microgouttes d'eau de mer que provoque le choc des vagues entre elles ou contre des obstacles n'affecte phénomène un effet dit de « synerlicielle. Mais, c'est précisément là, en surface, que du fait de leur densité se concentrent et se mélangent les détergents et les résidus d'hydrocarbures. Lorsqu'il souffle et que se forment ces micro-gouttes si légères qu'elles s'envolent, le vent « écrème » ce mélange déjà concentré. Dès leur projection en l'air, ces aérosols subissent une évaporation qui augmente encore la concentration des produits qu'ils contiennent. A titre d'exemple, le Pr. Devèze signale que la quantité de détergents arrivant au contact des feuillages, véhiculés par les embruns, était cent fois plus forte que celle relevée dans l'embouchure de l'Huveaune ! Enfin, s'ajoute à ce phénomène un effet dit de « synergie » qui veut que plusieurs polluants, dont la présence est simultanée, renforcent leurs méfaits et sont plus nocifs qu'un seul, même à très forte dose.

« *Le mal vient donc de la mer*, conclut le Pr. Devèze. *D'une mer que nous avons profondément altérée pour avoir mal préjugé de sa capacité d'accueil des résidus.* »

JEAN CONTRUCCI.

(1) Le grand collecteur de Marseille, l'Huveaune et le ruisseau des Aygalades déversent dans la rade marseillaise 1 100 tonnes de détergents par an. S'y ajoutent 475 tonnes de résidus d'hydrocarbures.

ÉQUIPEMENT

P.T.T.

LA LETTRE RECULE DEVANT LE TÉLÉPHONE

On s'en doutait : le coup de téléphone remplace de plus en plus souvent la lettre. A Paris, par exemple, on a constaté en 1978 une diminution du « courrier privé » au profit de la communication téléphonique, indique le rapport annuel du directeur des postes de la capitale.

Cette tendance va s'accentuer, car l'équipement en téléphones s'accélère à Paris, où l'on comptait, au 1er janvier 1979, 1 175 000 lignes reliées, soit 167 000 de plus en douze mois. D'autre part, le délai moyen d'attente de branchement est inférieur désormais à deux mois, et il n'y avait plus, au début de l'année, que 48 123 demandes en instance, dont plus de la moitié en cours de réalisation, au lieu de 62 686 à la même époque en 1978.

La sécurité des bureaux de poste et des préposés est restée l'une des préoccupations majeures de la direction des postes de Paris : le nombre des agressions a été, l'an passé, à peu près identique au total de 1977, mais le préjudice causé a été plus *important. Pour prévenir ces* agressions, la mise en place de « dispositifs antifranchissement » des guichets a été continuée (7 millions de francs de travaux) et la protection des facteurs a été renforcée par des quadrillages de police dans les arrondissements les plus touchés : 20e, 19e, 18e 10e, 11e et 13e.

ENVIRONNEMENT

● *Du pétrole au large des Caraïbes.* — Après la collision, jeudi 19 juillet, de deux supertankers dans la mer des Caraïbes, deux nappes de pétrole s'étendant, respectivement, sur 190 et 80 kilomètres carrés, dérivent à environ 25 kilomètres au nord de l'île de Tobago. Selon les experts de la Mobil Oil, plus de 90 000 t de brut et de naphte se sont échappées des soutes crevées des deux navires.

Le plus endommagé, l'*Atlantic Express* continue à brûler, ce qui limite la pollution. Il est remorqué vers le large où trois petits pétroliers tenteront, dans quelques jours, de pomper le brut restant dans ses soutes. Quatre avions et quatre bateaux, chargés de dissolvants chimiques, sont prêts à entrer en action, si la marée noire se rapprochait des plages touristiques de Tobago.

● *Lille : recyclage des annuaires du téléphone.* — Une opération de recyclage des annuaires du téléphone a été lancée à Lille par plusieurs associations dont l'Union fédérale des consommateurs et les Amis de la terre. « *Les 30 000 tonnes de l'édition 1978 qui équivalent à environ quatre cent quatre-vingt mille arbres vont finir dans les poubelles,* disent les associations. *Nous demandons aux habitants de la région de Lille d'apporter leurs annuaires à la maison de la nature afin qu'ils soient recyclés.* »

TRANSPORTS

La Compagnie générale maritime et l'État signent un contrat de deux ans

Le contrat d'entreprise qui a été signé entre l'Etat et la Compagnie générale maritime (C.G.M.) porte sur les années 1979 et 1980, et, comme nous l'indiquions dans « le Monde » du 23 mai, prévoit notamment une réduction du personnel sédentaire et navigant de six cent soixante-dix personnes, le maintien du tonnage de la flotte, mais avec un nombre de navires inférieur (quarante-huit à cinquante-quatre unités au lieu de soixante et une actuellement), et une aide importante de l'Etat sous forme de dotation en capital (430 millions de francs pour 1979 et 1980).

Selon le préambule de ce contrat, il est convenu que, à son terme, les deux parties examineront en commun les résultats obtenus dans la voie du redressement. « Si les conditions du redressement ne sont pas réunies, la restauration indispensable de l'équilibre financier du groupe rendra nécessaire dès 1981 une profonde révision du champ de ses activités et des conditions de leur exercice », est-il précisé.

POINT DE VUE

Solution de facilité

par YVES ROCHAS (*)

UNE fois de plus la C.G.M., pour essayer de diminuer son énorme déficit — 450 millions de francs — s'en prend principalement à son personnel navigant en se proposant de diminuer les effectifs de 21 %, alors que le personnel sédentaire ne sera réduit que de 6 %.

Le personnel navigant, isolé sur les navires ou disséminé principalement dans les provinces pauvres de Bretagne, de Provence ou de Corse, offre une résistance au licenciement négligeable par rapport à un personnel sédentaire urbain, groupé dans deux ou trois villes, fortement structuré syndicalement.

On comprend que l'essentiel du contrat d'entreprise se lasse sur son dos.

La suppression du troisième lieutenant entraînera une économie négligeable : le troisième lieutenant revient à environ 12 000 F par mois (chef de quart sans ancienneté) soit 144 000 F par an. Pour soixante et un navires cela fera 8,78 millions ; avec un coefficient d'utilisation de 1,4 (congés, maladie), on aboutit à 12 millions environ à comparer aux 450 millions de déficit.

Du reste, le coût total du personnel embarqué (à l'exclusion des marins en congé ou en maladie) est inférieur au déficit général : 427 millions contre 450.

En d'autres termes, même si la totalité du personnel navigant embarqué (à l'exclusion des marins qui sont en congé, en arrêt de maladie, etc.) n'était pas payée, il y aurait des milliards d'anciens francs de déficit !

Alors que l'on va, par navire, diminuer l'effectif de l'équipage, on va, par contre, augmenter celui du personnel sédentaire : le personnel sédentaire était de 2 718 pour 61 navires soit 44,5 sédentaires par navire. Au début 1981, il sera de 2 500 pour 48 navires, soit 52 employés par bateau.

On diminuera l'équipage de 2 postes (un lieutenant pont et un marin du restaurant) et on augmentera le personnel sédentaire de 7,5 postes. Le personnel navigant est, par rapport au personnel sédentaire, comme le pot de terre contre le pot de fer.

Difficile conversion

L'énorme déficit ne provenant pas du personnel navigant, il faut voir plus loin. Les malheurs des Messageries maritimes — formant la C.G.M. après la fusion avec la Compagnie générale transatlantique, — commencèrent lors de la conteneurisation de la ligne d'Extrême-Orient, *épine dorsale des Messageries*. Les conditions désastreuses de l'insertion de son navire porte-conteneur *le Korrigan* défrayèrent la chronique et sonnèrent le glas de la compagnie. En Extrême-Orient, un seul navire remplaça une flotte nombreuse ; malgré la création de la ligne des Indes, il fallut bien se rabattre sur les lignes *ex-coloniales, important* des biens conteneurisés mais exportant des matières premières difficilement conteneurisables ou de façon peu économique.

La conversion sur le trafic pétrolier et gazier ne rapporta pas les recettes que l'on avait fait miroiter.

En répudiant les fiançailles avec la Compagnie *des chargeurs réunis*, pour se marier avec la Compagnie générale transatlantique, les Messageries maritimes ont fait un choix désastreux. La Transat était bureaucratique, avec des effectifs pléthoriques.

Comment s'en sortir ? Serions-nous une compagnie florissante, nous aurions quand même deux handicaps : la progression du commerce maritime s'est ralentie, mais surtout, en raison de la division internationale du travail, les pavillons de complaisance et les flottes de l'Europe de l'Est prennent une part de plus en plus grande du trafic maritime.

Privilégions les navires sophistiqués (malgré l'expérience malheureuse de Gazocéan) et surtout insérons-nous le plus possible dans les pools des nations à économie libérale, à « management » étranger.

La fonction d'armateur ne s'improvise pas. En plein jouet de la concurrence maritime internationale la rapidité d'élaboration puis de mise en place d'une stratégie, l'agressivité, une bonne gestion, sont primordiales.

Reste à savoir si ces conditions modernes de transport maritime ne s'opposent pas à une mentalité *d'économie mixte : faible goût* du risque, irresponsabilité, bureaucratie, mentalité de fonctionnaires.

La réduction de 21 % du personnel navigant, c'est la solution de facilité.

(*) Capitaine au long cours.

● *Ennuis de réacteur sur un DC10.* — Un DC-10 de la compagnie United Airlines avec cent soixante-dix passagers à bord a dû, le 23 juillet, retourner sur l'aéroport de Baltimore peu après le décollage, un élément du réacteur s'étant brisé. Le pilote a immédiatement arrêté ce moteur et a pu faire un atterrissage normal. C'est un DC-10 de la même compagnie qui s'était écrasé le 25 mai dernier à Chicago. Il y avait eu deux cent soixante-treize morts. — (Reuter.)

● *Grève sur la Meuse.* — Les éclusiers de Charleville-Mézières, sur la Meuse, sont en grève pour faire aboutir leurs revendications salariales. La circulation des péniches est paralysée à la frontière franco-belge, dans le département des Ardennes, entre Givet et Sedan.

Le Monde

économie

L'hôpital-vampire ?

(Suite de la première page.)

Il était inévitable qu'une telle expansion s'accompagne d'une formidable croissance des coûts, dont deux chiffres suffisent à témoigner : l'hospitalisation (publique et privée) absorbait, en 1970, 38 % des dépenses de santé et... 48 % en 1978. Nul doute que, pour 1979, le seuil jugé fatidique des 50 % aura été atteint et dépassé.

Faut-il, en présence d'une telle évolution, se rallier aux thèses de ceux qui n'y voient que gabegie, gaspillage et irresponsabilité ? Assurément non. Le parc hospitalier français était, au sortir de la deuxième guerre mondiale, d'une extraordinaire vétusté et d'une insuffisance numérique criante. Le manque de personnel y était notoire, et l'image désastreuse de l'hôpital était alors, le plus souvent, amplement méritée.

Survinrent en 1958 de profonds bouleversements politiques et la réforme Debré, mère du plein temps hospitalier. L'hôpital cessait alors d'être pour les médecins le lieu d'une activité annexe, et quasi bénévole. En même temps, l'expansion économique aidant, la vétusté, l'insuffisance de l'hôpital public n'apparurent plus supportables au plus grand nombre. Ainsi s'ouvrit une période de grands travaux, dont il serait vain de prétendre qu'ils étaient superflus.

Mais ces grands travaux s'effectuèrent dans la plus complète anarchie, au gré des combinaisons politiques locales et des jeux électoraux. La construction d'un hôpital devint pendant de longues années le passage obligé de bon nombre de carrières parlementaires. Certes, en 1958, il avait été décidé qu'aucun lit ne pourrait être construit sans l'autorisation du ministre de la santé : il faut croire que ces autorisations ont abondé, puisque, par exemple, 340 établissements ont été édifiés entre 1962 et 1976.

Les pouvoirs publics prirent conscience, après 1968, de la nécessité d'une programmation de cette expansion. Une « carte sanitaire » vint, en 1971, recenser les besoins afin d'y ajuster les réalisations. Le VIe puis le VIIe Plan maintinrent le principe de la nécessaire « *humanisation* » du parc hospitalier, prudent euphémisme destiné à désigner la suppression des salles communes. En d'autres termes, on estimait qu'il fallait continuer à moderniser les hôpitaux français sans pour autant tomber dans le suréquipement.

C'est pourtant bien ce qui s'est produit. Certes, la modernisation s'est poursuivie. Mais il reste aujourd'hui 70 000 lits en salles communes, principalement dans les hospices et les hôpitaux psychiatriques, grands oubliés de cette politique. La modernisation est donc largement inachevée, mais le suréquipement existe bel et bien, puisque, au dire même des stratèges de l'avenue de Ségur, la France compte aujourd'hui 50 000 lits excédentaires ! Or il est à présent patent que les dépenses hospitalières sont largement déterminées par l'offre — et non seulement par la demande — et que des lits en surnombre coûtent fort cher, même vides.

Réformer le mode de gestion

Mme Simone Veil, depuis peu, avait décidé de tirer les leçons de ce qui est plus qu'une erreur de parcours. A l'aide d'une batterie de lois et de circulaires, le gouvernement s'est donc doté d'une impressionnante quantité d'instruments qui devraient permettre de rationaliser l'équipement, dont une partie des coûts hospitaliers. Ainsi une loi, adoptée par le Parlement en juin (*le Monde* du 21 juin 1979), permet-elle désormais au ministre de la santé de supprimer autoritairement les lits jugés excédentaires. On peut cependant remarquer que le secteur privé échappe à ce nouveau droit de l'autorité de tutelle, du moins jusqu'à présent.

Mais le ministère de la santé a d'autres ambitions ; il ne suffira pas de bloquer, voire de faire décroître le nombre de lits hospitaliers, il faut aussi profondément réformer le mode de gestion des hôpitaux, et plus particulièrement la tarification hospitalière.

Le ministère de la santé s'attaque là à forte partie. En effet, le mode de tarification repose sur un système — celui des prix de journée — qui a de nombreux habitués. Schématiquement, il consiste à aligner les ressources que les hôpitaux tirent de la Sécurité sociale sur le volume des actes qui y sont effectués. Dans le système actuel, plus un hôpital est actif, plus ses médecins prescrivent d'actes, plus ils hospitalisent, meilleure sera la gestion. En effet, le prix de journée de l'hôpital est fixé par le préfet en fonction du volume des actes réalisés au cours de l'année écoulée, voire des trois années précédentes. Si l'on veut un prix de journée « confortable » pour l'année suivante, il faut donc faire tourner la machine à plein, puisque la Sécurité sociale, de toute façon, paye.

D'où un certain nombre de comportements, d'habitudes et de réflexes, tels que : faire sortir de l'hôpital le lundi des patients valides dès le vendredi précédent, hospitaliser pour des examens qui ne l'exigent pas, multiplier inutilement les actes de biologie, de radiologie, etc. Tout cela, jusqu'à présent, relève non pas de l'irresponsabilité, mais bien... de la bonne gestion.

L'enveloppe de ressources

C'est donc le système lui-même qu'il faut transformer, si l'on veut renoncer aux effets hautement inflationnistes du « *prix de journée* ». Pendant plusieurs années, pourtant, Mme Simone Veil et derrière elle toute son administration ont affiché un profond scepticisme sur l'opportunité, et l'utilité réelle, d'un tel bouleversement. Mais depuis deux ans, l'urgence aidant, plusieurs expériences ont été mises en place dans un certain nombre d'hôpitaux en vue de cette modification.

Ainsi, à l'Hôtel-Dieu de Paris, à l'hôpital Gustave-Roussy de Villejuif et à l'hôpital de Saint-Germain (Yvelines) est expérimentée la formule dite du « *budget global* », notion que l'on doit au système du Québec et qui consiste à fixer à l'avance une enveloppe de ressources à un établissement. Au début de chaque exercice, il est demandé aux autorités — médicales et administratives — de l'hôpital d'évaluer le budget nécessaire à l'année qui s'ouvre, cela à l'intérieur d'une enveloppe déterminée par les pouvoirs publics. Chaque année, si cette expérience est généralisée, une circulaire ministérielle fixera globalement l'enveloppe d'augmentation, ainsi que les « *rallonges* » qui auront pu être rendues nécessaires par des circonstances particulières (épidémies, travaux...). Les ressources dont l'hôpital aura besoin seront ainsi fixées chaque mois par douzièmes et versées par la « *caisse-pivot* » dont dépendra l'établissement. La suppression des facturations individuelles s'impose dans un tel système : un ticket modérateur forfaitaire sera acquitté par chaque malade.

Ce système, dit-on au ministère de la santé, vise à casser le lien entre le volume des actes dispensés par l'hôpital et les flux financiers dont il dispose. Il est déjà appliqué dans un certain nombre de pays étrangers. Indirectement, il devrait modifier le comportement des médecins en les rendant plus sensibles au coût de leur prescription qu'ils ne le sont actuellement. En effet, selon les lois de l'expérience en cours, lorsqu'un établissement, en fin d'exercice, sera en déficit, il devra résorber ce déficit sur le ou les années suivantes, ce qui sera évidemment une incitation pour tous, administrateurs et médecins, à la prudence dans les décisions.

Pourtant, il n'est pas certain que, parmi les mesures annoncées mercredi, figure la généralisation du budget global. On laisse entendre au cabinet de M. Jacques Barrot qu'il est difficile, pour un ministre qui vient de prendre ses fonctions, d'entreprendre d'entrée de jeu une réforme de cette ampleur. Il est manifeste que le nouveau ministre de la santé souhaite, avant de promouvoir d'importantes modifications structurelles, consulter largement ceux dont il importe d'infléchir le comportement. Les décisions annoncées mercredi pourraient donc ne constituer qu'un train de mesures à court terme, annonciatrices de réformes de plus longue portée.

***

Quelles que soient les mesures qu'arrêtera mercredi le gouvernement, et dont il n'est pas indifférent de souligner qu'elles ont été largement préparées à l'hôtel Matignon, un certain nombre de points valent encore d'être soulignés.

S'il est manifeste, en premier lieu, que le secteur hospitalier a fait depuis des années l'objet de décisions aberrantes, s'il est évident qu'il reste aujourd'hui le lieu d'incohérences certaines, il est tout aussi clair qu'une politique d'économies à courte vue risque de se solder dans ce domaine par un désastre. Les comparaisons internationales sont là pour montrer que l'hôpital, en France, n'est ni plus ruineux ni meilleur marché que dans les autres pays industrialisés (*le Monde* du 12 juillet 1979), mais elles prouvent aussi que le personnel y est souvent moins nombreux, et généralement plus mal payé. En outre, d'indispensables modernisations s'imposent encore de façon urgente. Sur ces deux points : le personnel, l'humanisation, aucune « *économie* » ne serait acceptable. Pas plus qu'elle ne le serait, de toute évidence, sur la qualité des soins. La voie est donc étroite entre la lutte contre les mécanismes inflationnistes propres à l'institution hospitalière et le maintien de la qualité humaine et technique, de l'accueil à l'hôpital.

En second lieu, ceux qui étudient aujourd'hui les réformes à venir feront fausse route s'ils raisonnent encore, comme on l'a trop souvent fait jusqu'à présent, en termes purement économiques et comptables. L'hôpital entretient avec la vie d'une nation des relations émotionnelles qu'il est impossible de ne pas prendre en compte. Dans une atmosphère de récession, le secteur sanitaire est certainement le dernier sur lequel l'opinion est prête à accepter la notion d'économie, voire de rationnement. Or ce qui est vrai de la collectivité l'est aussi, sur ce point, des comportements individuels.

Les Français, soupirait il y a quelques jours un haut fonctionnaire du ministère de la santé, se sont réconciliés avec leurs hôpitaux. Ils sont sûrement prêts à payer le prix de cette réconciliation. Le juste prix.

CLAIRE BRISSET.

Curieux itinéraire

Voici l'itinéraire qu'a suivi en juin un Lyonnais, qui présentait des vertiges consécutifs à un traumatisme crânien. Ce malade, parfaitement valide, habite à 15 kilomètres de Lyon ; il est néanmoins décidé de l'hospitaliser, en « chirurgie hautement spécialisée » (prix de journée : 1 888,20 F).

Il entre aux Hospices civils de Lyon, le 18 juin. Le premier jour : aucun examen ; le mardi : prise de sang ; le mercredi : radios du crâne, de la colonne cervicale et des poumons ; le jeudi : électrocardiogramme et électro-encéphalogramme ; le vendredi : fond d'œil ; le samedi et le dimanche : le malade rentre chez lui ; le lundi : scanner. Coût total : 13 217 F. Pour des examens qui ne nécessitaient nullement une hospitalisation (en chirurgie hautement spécialisée, de surcroît).

Le summum de l'aberration est la « facturation » du week-end que le malade a passé chez lui : 3 776,40 F.

ÉTRANGER

ESPAGNE

● *La hausse du coût de la vie en Espagne a atteint 7,3 % au premier semestre.* — L'indice des prix à la consommation, en Espagne, au cours des six premiers mois, a progressé de 7,3 %, apprend-on le 23 juillet.

Selon des indications recueillies dans certains milieux économiques, l'indice pourrait, au cours du deuxième semestre, monter plus grandement encore, et la hausse des prix atteindre 16 % pour les douze mois.

ITALIE

● *Solde positif de la balance italienne des paiements pour les six premiers mois de l'année.* — La balance italienne des paiements enregistre un solde positif de 1 395 milliards de lires (70 milliards de francs) pour le premier semestre de 1979, a annoncé la Banque d'Italie le 23 juillet. Ces résultats sont toutefois moins bons que pour les six premiers mois de 1978, qui s'étaient soldés par un actif de 2 139 milliards de lires. — (A.F.P.)

U.R.S.S.

● *Les échanges extérieurs soviétiques* ont représenté 37,2 milliards de roubles au cours du premier semestre 1979, en augmentation de 8 % par rapport au semestre correspondant de 1978, selon l'agence Tass, qui cite la direction centrale des statistiques. L'Union soviétique a produit de janvier à juin 1979 621 milliards de kWh d'électricité, 287 millions de tonnes de pétrole et 366 millions de tonnes de houille. La production industrielle a augmenté de 3,5 % et la productivité du travail de 3,5 % par rapport aux six premiers mois de 1978. La production de viande en U.R.S.S. est, elle, restée au niveau du premier semestre 1978 et celle du lait a « *quelque peu baissé* ». — (A.F.P.)

SOCIAL

LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LA SIDÉRURGIE

La plupart des syndicats devaient signer la convention sociale

La négociation entre les syndicats et les dirigeants d'Usinor et de Sacilor, en vue de conclure une convention sociale dans la sidérurgie, va-t-elle mettre un terme à l'un des conflits les plus durs de ces dernières années ? C'est en effet ce mardi 24 juillet que les discussions engagées depuis le mois de mars sont arrivées à leur terme, alors qu'approchent les fermetures annuelles des usines de ce secteur.

Les diverses fédérations syndicales et les patrons de l'acier se sont retrouvés dès 9 h. 30 pour une ultime séance au siège parisien de l'Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.). Pour les premières, il s'agissait de faire connaître leurs positions définitives, autrement dit, d'accepter ou non de ratifier une convention sociale qui prévoit des « *mesures d'accompagnement* », c'est-à-dire certaines garanties sociales pour les vingt et un mille suppressions d'emplois annoncées en décembre dernier (*le Monde* du 12 juillet), dans les établissements d'Usinor et de Sacilor.

Hostilité de la C.G.T.

Lundi encore, les avis étaient partagés. Les fédérations F.O., C.F.T.C. et C.G.C. estimaient que le nouveau texte proposé pour le deuxième plan de restructuration comportait des garanties « *acceptables* ». Tel n'était pas l'avis de la C.G.T. qui, à l'issue d'une consultation entreprise dans les usines des groupes concernés, a fait savoir qu'elle ne signerait que « *les mesures sociales positives* » (préretraite à cinquante et cinquante-cinq ans, réduction de la durée du travail). Mais elle refuse, en partie sous la pression des militants de Denain et de Longwy, la perspective des licenciements, quel que soit leur nombre, et dénonce une « *stratégie d'abandon* ». M. André Sainjon, secrétaire général de la fédération C.G.T. des métaux, l'avait encore réaffirmé avec vigueur, vendredi 20 juillet, en Lorraine.

La C.F.D.T. estimait, au contraire, que les dernières propositions patronales devraient éviter un accroissement du chômage dans ces industries, notamment par le jeu des garanties offertes en cas de mutation du personnel. Il s'agit surtout d'accorder la priorité aux mutations dans chaque bassin : ainsi les ouvriers mutés « *resteraient au pays* ». La C.F.D.T. soulignait l'amélioration de la procédure des mutations par rapport aux projets précédents : les intéressés auraient le choix entre deux lieux de mutation et disposeraient de trente jours pour donner leur réponse. Passé ce délai, si les postes proposés conduisent à un déménagement important ou à une détérioration de leur statut, notamment sur le plan des avantages salariaux, ils pourraient saisir — fait nouveau — une commission paritaire dans leur propre usine, et l'employeur devrait, dans les quinze jours, justifier les mesures préconisées et faire savoir s'il propose une autre mutation : les salariés mis en présence d'une nouvelle offre de mutation disposeraient à nouveau de trente jours pour donner leur réponse. Enfin, la C.F.D.T. appréciait comme « *positives* » les mesures concernant notamment la préretraite à cinquante ans, l'ensemble du dispositif devant permettre, selon elle, d'éviter de véritables licenciements et de dégager des emplois pour les jeunes. Elle comptait bien obtenir encore une amélioration de ces mesures au cours de la discussion de mardi.

Les « durs » de Longwy

On peut donc s'attendre à la signature de la convention sociale par l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la C.G.T., qui déclare ne vouloir signer que certains points de l'accord — alors qu'en 1977 seule F.O. avait paraphé ce dernier. Aux yeux de la C.F.D.T., c'est là « *une position démagogique* », car, « *en proposant de ne signer que les points positifs de l'accord, la C.G.T. se heurtera au refus patronal sur les mesures sociales et se dédouanera aux yeux des militants « durs » de Lorraine, qui refusent d'avaliser le deuxième plan de restructuration* ».

La C.F.D.T., il est vrai, doit compter avec ses propres « oppositionnels » lorrains, qui devaient s'exprimer mardi matin, salle Wagram, à deux pas du siège de l'U.I.M.M. Une assemblée générale de toutes les sections C.F.D.T. du bassin — y compris celles des entreprises non sidérurgiques — avait eu lieu à Longwy le mercredi 18 juillet et avait décidé, à l'unanimité, de dénoncer la nouvelle convention. Les militants C.F.D.T. — minoritaires dans le bassin face à une C.G.T. puissante — se démarquent ainsi, une fois de plus, des positions de leur fédération, sans pour autant souscrire à celles de la C.G.T. : « *Le choix n'est pas de dire : oui aux mesures, non aux mutations*, expliquent-ils dans un tract diffusé en Lorraine. *A ce compte-là, il n'est pas besoin de consultation. Il s'agit de dire : non à la signature d'une convention qui prévoit en définitive la suppression de milliers d'emplois.* »

Sur ce point, la position des militants longoviciens n'a pas varié d'un pouce depuis décembre dernier. Il est particulièrement significatif qu'une majorité se soit dégagée en faveur des mêmes thèses au conseil régional du syndicat de la sidérurgie lorraine, qui regroupe toutes les sections des bassins du Pays haut et des vallées de la Fentsch et de l'Orne. Sur les dix sections représentées, six ont voté contre la signature (Longwy, Hagondange, Hayange, Sollac, Uckange et la Société des aciers fins de l'Est), trois se sont déclarées pour (Pompey, Gandrange-Rombas, Neuves-Maisons) et une a pris la même position que la C.G.T. (Jœuf).

Mais, même en Lorraine, un certain nombre d'ouvriers se sont laissé tenter par la « prime de départ » — d'un montant de 50 000 francs — proposée par le patronat de la sidérurgie. Près de quatre mille demandes de primes auraient été enregistrées avant l'échéance de cette mesure, au 1er juillet dernier. — J. B.

Les nouvelles dispositions

Les dispositions contenues dans une cinquantaine d'articles sont applicables à dater de la signature jusqu'au 1er juillet 1981, non seulement pour les établissements d'Usinor et de Sacilor restructurés, mais encore pour leurs filiales, soit 80 % des sidérurgistes français. Elles comportent quatre points principaux :

● *Les départs à cinquante et cinquante-cinq ans.* — Quatre mille cinq cents salariés de plus de cinquante-cinq ans seront mis en « *cessation anticipée d'activité* » ; sept mille à huit mille âgés de plus de cinquante ans seront mis en « *dispense d'activité volontaire* », à commencer par ceux qui travaillent aux postes les plus pénibles.

● *La garantie des ressources.* — Les « préretraités » de cinquante à cinquante-cinq ans seront maintenus aux effectifs et toucheront 79 % de leur salaire brut jusqu'à cinquante-cinq ans. Ceux qui ont cinquante-cinq ans au plus ne toucheront que 70 %.

● *Les mutations.* — Trois mille à quatre mille ouvriers sont concernés. L'ouvrier pourra faire appel auprès d'une « *commission paritaire suspensatoire* » s'il ne souscrit pas aux deux offres de mutation qui lui seront proposées au choix ; une troisième offre sera faite alors, et si l'ouvrier refuse de nouveau, il sera licencié. Les mutations auront lieu soit dans la sidérurgie (avec priorité pour le même bassin), soit à l'extérieur, par exemple dans l'automobile, un des éléments de la nouvelle industrie lorraine. Chaque muté recevra une prime de 10 000 F. Mais aucune garantie formelle n'est donnée pour ce qui concerne le maintien de classification, donc de salaire.

● *La durée du travail.* — La convention prévoit une réduction d'une heure de travail, sans garantie de compensation pour les travailleurs « en discontinu », ce qui les amènera à quarante et une heure trente de travail hebdomadaire.

Près de Metz

DES RÉSIDENTS EXPULSÉS DE FOYERS POUR IMMIGRÉS SONT RELOGÉS DANS DES LOCAUX PAROISSIAUX

Les cinquante-quatre résidents des deux foyers de la Sonacotra à Woippy (Moselle), dans la banlieue de Metz, expulsés le jeudi 19 juillet, après une grève des loyers, ont trouvé refuge samedi dans deux salles de la chapelle Saint-Eloy, avec l'accord de l'évêché de Metz et de la municipalité socialiste de Woippy, propriétaire des locaux.

Au cours d'un meeting, le comité des résidents de la Sonacotra a réclamé des négociations en vue d'obtenir notamment « *le statut de locataire, comme pour les habitants des H.L.M., c'est-à-dire la liberté de réunion, ainsi que la reconnaissance du comité des résidents* ».

Par ailleurs, une centaine de travailleurs immigrés de l'usine Renault de Sandouville (Seine-Maritime) ont manifesté pendant une heure, samedi matin, devant la sous-préfecture du Havre, pour protester contre la fermeture du foyer d'accueil de l'Association de logements pour travailleurs immigrés (ALTI), prévue pour le 1er septembre. La régie Renault, dont dépend cet établissement, a l'intention de regrouper dans un autre foyer du Havre les ouvriers sans logement.

Selon la C.G.T., qui avait organisé la manifestation, « *on veut créer les conditions d'une réduction d'effectifs dont les immigrés sont les premières victimes* », car cette décision « *est à mettre en parallèle avec le refus de remplacer les départs dans l'usine : moins deux mille emplois en deux ans* ».

AGRICULTURE

Les éleveurs français de moutons s'inquiètent des projets de la commission européenne

Les ministres de l'agriculture de la Communauté examinent, ce mardi 24 juillet, à Bruxelles, le dossier du mouton. Cette production n'est pas couverte par un règlement de marché communautaire. La France, pour se protéger des exportations britanniques et, par leur biais, des moutons néo-zélandais ou australiens, impose une taxe à ses frontières. On s'attend que la Cour de justice de Luxembourg condamne en septembre prochain la réglementation française. C'est l'imminence de cette décision qui fait s'accélérer les négociations.

Déjà, lors de la négociation sur les prix agricoles du 22 juin à Luxembourg, la commission européenne a fait des propositions jugées inacceptables par les éleveurs de moutons français soutenus par les organisations syndicales paysannes. Ce règlement communautaire garantirait aux pays tiers un contingent d'exportation sans modification des droits de douane existants. Les éleveurs européens toucheraient une prime représentant la différence entre le prix de marché et le prix de revient. C'est-à-dire que le système britannique des « deficiency payments » serait étendu à l'échelle de l'Europe.

La commission a calculé que l'ouverture des frontières européennes provoquerait une baisse des prix de marché de 12 % en France et la compensation s'élèverait à 620 millions de francs. Ces estimations sont contestées, selon les éleveurs, qui s'appuient sur les travaux d'un économiste de l'INRA, la chute des cours sera de l'ordre de 30 à 40 % et la note à payer d'environ 2 milliards de francs. Dans l'esprit de la commission, cette prime sera dégressive et devrait être supprimée le jour où les prix de marché des différents pays de la C.E.E. se seront rapprochés.

Les éleveurs de moutons ne comprennent pas qu'on ouvre les frontières à une production, dont la France et l'Europe sont largement déficitaires, au risque de faire disparaître cet élevage qui intéresse en France cent cinquante mille exploitations. Aussi, la Fédération nationale ovine organise-t-elle à Limoges, le 26 juillet, une manifestation de défense qui devrait rassembler plusieurs milliers d'éleveurs.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

C-M INDUSTRIES

Aux termes de traités d'apport qui viennent d'être signés, les participations du groupe dans le domaine alimentaire seront apportées dans le cadre d'une restructuration interne, à Poulain S.A.

Ces apports seront rémunérés par la création de 170 174 actions Poulain S.A. de 200 F nominal. Le capital de Poulain S.A. se trouvera ainsi porté de 38 600 000 F à 75 434 800 F et la participation de C.M. Industries de 53 % à 75,3 %.

Après réalisation de ces apports, Poulain S.A. détiendra directement ou indirectement :

— le contrôle de Chocolat Poulain, Confiserie-Chocolaterie d'Annecy, Banania, Poulion, Aptunion ;

— et une participation minoritaire dans Générale Biscuit et dans Interfood.

Ces apports seront soumis à l'approbation des actionnaires de Poulain S.A. convoqués en assemblée générale extraordinaire le 31 juillet 1979.

PHILIP MORRIS

Des résultats et des recettes records

Pour le deuxième trimestre 1979, la société annonce un résultat de plus de 3 milliards de dollars pour la première fois, soit 25,2 % d'augmentation des bénéfices, avec un dividende par action de 1,05 dollar (+ 20,7 %).

En ce qui concerne le premier semestre 1979, Philip Morris enregistre 25,4 % de hausse des bénéfices, soit une progression de 20,6 % du dividende semestriel.

L'activité tabac s'est accrue pour toute la période concernée par une hausse des ventes unitaires de cigarettes au niveau mondial. Il en est de même pour les ventes des Brasseries Miller, en progression constante.

MERLIN GERIN

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre atteint un montant hors taxes de 516,7 millions de francs, en hausse de 11,6 % sur celui de la période correspondante de 1978, marquant ainsi un redressement par rapport au premier trimestre. Pour *le semestre, le chiffre d'affaires* s'élève à 964,0 millions de francs contre 901,2 millions pour le semestre correspondant de 1978 (+ 7,1 %).

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T.
Obligations 10,50 % 1975

Les intérêts courus du 1er août 1978 au 31 juillet 1979 seront payables à partir du 1er août à raison de 94,50 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 4, après retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,50 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 15,74 F, soit un net de 78,76 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels, ainsi qu'aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste et au siège de la Caisse nationale des télécommunications, 3, rue de l'Arrivée, Paris (15e).

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications.

SICAV DU CRÉDIT AGRICOLE

Situation au 30 juin 1979	Epargne-Unis diversification	Uni-Foncier sect. immobilier	Unirente obligations	Unifrance valeurs françaises
Valeur liquidative (F)	344,12	398,98	1 127,58	144,45
Actif net (M.F.)	816,18	219,92	299,65	535,47
Répartition de l'actif net en %				
— actions françaises	31,25	54,86	—	62,34
— obligations françaises	28,38	25,86	81,78	21,41
— valeurs étrangères	30,83	3,43	—	6,34
— liquidités et divers	9,54	3,94	18,22	10,41
Dividende net + avoir (F) mis en paiement le 28 avril 1979	14,20 + 2,87	21,00 + 2,23	26,85 + 8,82	1,23 + 0,38

AFFAIRES

GROUPE NÉOGRAVURE : LA « S.D.F. » ET SEPT DE SES FILIALES MISES EN CESSATION DE PAIEMENT

La Société de développement financier (S.D.F.) et sept de ses filiales ont été déclarées, le lundi 23 juillet, en cessation de paiement par Me Jacques Pesson, administrateur provisoire (*le Monde* des 17-18 juin et 21 juillet).

Les filiales concernées sont la S.A. Hélio-Corbeil, la S.A. Périodic-Brochage, la S.A.R.L. Nea, le G.I.E. Néogravure, les S.A. Encres de Choisy, Photogravure Convention et Hélio-Nea (à Lille).

De source bien informée, on confirme que le tribunal de commerce de Paris pourrait se prononcer, le jeudi 26 juillet, soit pour la mise en règlement judiciaire, soit pour la liquidation des biens des sociétés. Si, pour l'instant, l'activité ne semble pas devoir être menacée dans cinq filiales, la situation à *Photogravure Convention* et à *Hélio-Néo* (Lille) semble plus préoccupante pour le personnel. La Fédération française des travailleurs du livre (F.F.T.L.) voit en ces mesures *« une nouvelle étape du démantèlement du groupe Néogravure »*.

La F.F.T.L. émet aussi quelques doutes sur la solution adoptée par la société Imprimerie et Editions Braun, autre filiale de la S.D.F. située à Mulhouse. Comme nous l'indiquions dans nos éditions du 21 juillet, la part du capital (63 %) de cette société, actuellement détenue par la S.D.F., devrait être rachetée par des investisseurs locaux.

Une ordonnance rendue cette semaine confirme que la S.A. Imprimerie et Editions Braun devrait devenir autonome le 1er novembre à condition que le rachat de la participation S.D.F. ait bien lieu.

ERRATUM. — Dans notre article consacré à la société du jouet Petitcollin (*le Monde* du 24 juillet), nous aurions dû imprimer : « Fin 1976 : la société stainoise entreprend de développer à la fois son « département » casques de moto *et son « département jouets »*. D'autre part, le nom de la société de caution mutuelle qui est intervenue dans cette affaire a été mal imprimé. Il s'agit de la SOCA-MUPROLOR.

Matra et la SAT s'affrontent pour le contrôle du premier fabricant français de postes téléphoniques

Deux groupes d'industriels, les Engins Matra et la Société anonyme des télécommunications (SAT), sont sur les rangs pour prendre le contrôle de la société Depaepe, premier fabricant français de postes téléphoniques. Les négociations durent depuis plusieurs mois, et une solution devrait intervenir au cours des prochaines semaines.

Le groupe Depaepe (qui contrôle la Société Picart-Lebas) réalise un chiffre d'affaires de 360 millions de francs et emploie plusieurs milliers de personnes, en particulier en Bretagne. Il couvre environ la moitié du marché français des postes d'abonnés, devant la Compagnie générale de *constructions* téléphoniques (filiale d'I.T.T.) et Thomson-Ericsson, qui en détiennent chacun 15 %. Depaepe a mis récemment au point, en liaison avec les P.T.T., d'une part, une nouvelle sonnerie pour les postes, d'autre part, un matériel d'abonnés avec un clavier multifréquences, dont les touches peuvent être utilisées non seulement pour composer un numéro, mais aussi comme terminal d'ordinateurs.

La révolution technologique dans l'industrie du téléphone fait que le combiné s'électronise de plus et plus, et c'est précisément cette évolution qui intéresse Matra et la SAT. Le groupe des Signaux, auquel appartient cette dernière société, est spécialisée dans les télécommunications et les automatismes. Il entend développer ses activités dans la péritéléphonie, où il fabrique déjà des répondeurs automatiques, des numéroteurs, et développe des centraux électroniques privés. Depaepe pourrait donc être pour lui *« un complément intéressant »*.

Les ambitions de Matra dans le domaine de la communication et de la télématique sont connues. Il y a quelques semaines, Matra avait annoncé une prise de participation majoritaire dans Péritel, société spécialisée dans la péritéléphonie (répondeurs, composeurs automatiques), qui réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs. Outre la garantie d'importants marchés publics, la prise de contrôle de Depaepe permettrait à Matra de compléter son catalogue dans le domaine du matériel téléphonique et de devenir ainsi un des *« grands »* du secteur.

Bien qu'occupant la première place sur le marché français des postes téléphoniques, le groupe Depaepe connaît des difficultés financières. Un incendie, survenu il y a près d'un an dans son usine de Bretagne, a perturbé son activité. De plus, la société a, semble-t-il, surinvesti et se retrouve aujourd'hui confrontée à la stabilisation des programmes des P.T.T. Enfin, le capital de Depaepe est réparti entre divers membres de la famille, ce qui ne facilite pas toujours la gestion.

Dans un premier temps, le groupe allemand Siemens s'est montré intéressé pour reprendre l'affaire. La C.G.C.T. a également fait un tour de piste. Mais les pouvoirs publics auraient fait comprendre qu'ils préféraient une « solution nationale ». Matra et la SAT se sont alors manifestés. Les négociations sont cependant difficiles, compte tenu de la structure du capital de Depaepe et de la difficulté de préciser la valeur réelle de l'affaire. Pourtant, une solution devra être trouvée dans les prochaines semaines, faute de quoi l'emploi d'une partie des salariés du groupe risquerait d'être compromis.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

EUROPE N° 1 S'INTÉRESSE AU CINÉMA

Les ambitions de Matra dans le secteur de la communication ne se limitent pas à l'informatique et à la péritéléphonie. Non seulement la firme fabrique des satellites — maillon essentiel de la filière télématique — mais elle est également placée à l'autre bout de la chaîne avec sa participation directe de 15 % dans Europe n° 1 Images et Sons (auxquels s'ajoutent les 18 % détenus par le groupe Floirat).

De la diffusion de programmes, Europe n° 1 s'est tout naturellement porté vers leur production et l'édition au sens large. Ainsi, à côté de diverses publications hebdomadaires, le groupe possède la société Disc AZ qui couvre quelques pour cent du marché français des phonogrammes. Demain, Europe n° 1 y ajoutera vraisemblablement une branche cinéma. Chez Matra, on a en effet l'intention d'investir dans ce secteur, tant au stade de la production qu'à celui de la distribution. Il ne reste plus qu'à trouver des ouvertures...

MONNAIES

Les attitudes de M. Carter

(Suite de la première page.)

La remarque du « columnist » George Will (dont la notoriété est grandissante) vaut d'être relevée, car elle dénonce plus qu'un état d'esprit, un fait de civilisation (ou plutôt son contraire). Tout se passe comme si la guerre restait la suprême référence de notre société, qu'elle seule lui fournissait l'occasion de « *se dépasser* », que pour inviter les hommes au courage, il fallait leur proposer Mars pour modèle, leur désigner un ennemi à combattre — et à vaincre.

M. Carter, a voulu, à son tour, se montrer « *churchillien* », déjà, en avril 1977, pour présenter à la nation son premier programme énergétique qui allait s'enliser dans les sables du congrès, il n'avait pas craint de comparer l'effort demandé au peuple américain pour économiser le pétrole et créer de nouvelles sources d'énergie à « *l'équivalent moral d'une guerre* ».

Que l'appel n'ait pas été alors entendu aurait dû convaincre le président qu'il fallait changer, non pas nécessairement de politique, mais de registre. C'est pourtant sur les mêmes images qu'il est revenu le 15 juillet, conviant ses auditeurs à « engager la bataille de l'énergie ». Il n'est pas sûr qu'elles correspondent au genre d'efforts requis qu'exigent les événements du jour. L'action qu'il convient d'entreprendre est, à maints égards, tant dans son exercice que dans ses objectifs, le contraire de celle qui se déploie dans la violence. La guerre subordonne tout au but à atteindre, y sacrifiant hommes et richesses matérielles. Il s'agit ici d'épargner et de parvenir à des modes de production plus économes et de consommation moins frénétiques.

Dans un autre domaine, le souci de la mise en scène semble primer une analyse sans complaisance de la situation (faute de quoi il est impossible de se hisser à sa hauteur), l'attitude, tenir lieu de politique. Le dollar est à nouveau malade, alors que l'inflation fait rage et que la récession menace d'être sévère (aggravée, mais non causée par le renchérissement du pétrole, comme le rappelle fort opportunément le bulletin mensuel de juillet de la Citibank).

Survenant dans une telle conjoncture, une nouvelle crise monétaire pourrait avoir, pour les Etats-Unis et le reste du monde, les conséquences les plus graves. La hausse fantastique de l'or + 58 % depuis fin novembre — montre assez l'inquiétude tant des milieux financiers que du public. Il est clair que la Grande-Bretagne — qui a porté le taux d'escompte à 14 % — le Japon, qui vient de relever le sien, l'Allemagne fédérale où le loyer de l'argent a doublé depuis le début de l'année, la France, qui a emboîté le pas, sans parler d'autres pays moins importants du vieux continent, ont décidé de ne pas se laisser déborder par la nouvelle marée inflationniste. Si les autorités américaines continuent à louvoyer, il ne peut en résulter qu'une fuite catastrophique devant le dollar.

Remercier M. Michael Blumenthal et le remplacer par M. William Miller à la tête du département du Trésor ressortit au coup de tête si le changement d'hommes n'est pas rapidement suivi par un changement de politique. La première mesure prise par M. Miller est « dramatiquement » insuffisante. Le relèvement d'un demi-point du taux d'escompte le vendredi 20 juillet n'a eu qu'un effet temporaire sur le marché d'autant que la Banque du Japon augmentait le sien d'un point dès le lundi suivant). Les opérateurs en ont plutôt conclu que la nouvelle équipe ne sentait pas le danger. Pour le conjurer, il faudrait tout de suite des décisions « héroïques » qui n'ont rien à voir avec l'exercice guerrier de la parole. Mme Thatcher n'a pas attendu — pour la première fois dans l'histoire de la Grande-Bretagne depuis un quart de siècle — que la situation lui échappe pour prendre les mesures qui s'imposaient.

Les dirigeants américains, en retard, en sont encore aux atermoiements de M. Wilson et de M. Callaghan. Plus ils attendent pour réagir, plus ils courront le risque de faire dégénérer la récession en dépression.

PAUL FABRA.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour + bas	Cours du jour + haut	Un mois Rep. + ou Dép. —		Deux mois Rep. + ou Dép. —		Six mois Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,2070	4,2130	— 65	— 35	— 100	— 85	— 155	— 95
$ can.	3,6180	3,6220	— 75	— 45	— 125	— 80	— 155	— 90
Yen (100)	1,9690	1,9715	+ 65	+ 95	+ 120	+ 150	+ 385	+ 435
DM	2,3315	2,3350	+ 60	+ 85	+ 130	+ 155	+ 385	+ 430
Florin	2,1215	2,1250	+ 5	+ 20	+ 10	+ 30	+ 45	+ 85
F.B. (100)	14,5790	14,6095	— 390	— 235	— 625	— 450	— 975	— 545
F.S. (100)	2,5890	2,5940	+ 180	+ 205	+ 378	+ 400	+1070	+1130
L. (1 000)	5,1690	5,1790	— 360	— 300	— 660	— 580	—1535	—1390
£	8,7360	8,7495	— 420	— 340	— 730	— 635	—1385	—1225

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5	5 1/4	6	5 3/8	5 1/8	5 1/2	5 7/8	7 1/8
$ E.-U.	10 9/16	10 15/16	10 7/8	11 3/16	11	11 3/8	11 1/16	11 7/16
Florin	8 3/8	8 7/8	8 7/8	9 5/16	9 1/8	9 1/2	9 11/16	10 1/16
F.B. (100)	10	12	11 7/8	12 7/8	11 7/8	12 7/8	11 1/8	12 3/8
F.S.	1/2	5/8	11/16	1 1/16	1 1/16	1 9/16	2 1/16	2 5/16
L. (1 000)	15	17	16 3/8	17 7/16	16	17 7/16	15 1/8	16 7/8
£	13 3/8	14 1/8	13 7/8	14 1/8	13 7/8	14 1/8	13 3/8	13 3/4
Fr. franç.	8 1/2	10	11	11 3/4	11 1/4	12	12	12 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

● *Cinq millions six cents mille chômeurs étaient recensés dans la C.E.E.*, fin juin. Ce chiffre, en diminution de 0,5 % par rapport au mois précédent, représente 5,2 % de l'ensemble de la population active. Toutefois, le nombre des chômeurs a augmenté aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

LES M[ARCHÉS]

PARIS
23 JUILLET

L'or au plus haut
Marché résistant

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 7	24 7
1 dollar (en yens)	214 75	213 95

BOURSE DE PARIS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

23 JUILLET

L'or au plus haut
Marché résistant

L'or en vedette à nouveau, dans un marché calme néanmoins, et les valeurs françaises résistantes, telle a été la physionomie de la première séance de la semaine.

Sans doute l'indice majeur a-t-il perdu 0,4 % environ. Mais ce lundi était jour de liquidation, c'est-à-dire le dernier du mois boursier, et les opérateurs en ont profité pour procéder à leurs derniers ajustements : ventes bénéficiaires et allégements de positions spéculatives à la veille de la grande migration d'août.

Ainsi, parmi les vedettes de ces derniers temps, Mérieux n'a pu être coté, en forte baisse, qu'en fin de séance. En revanche, une autre vedette, l'Air Liquide, malgré un léger fléchissement, a gardé l'essentiel de sa forte avance. Les grandes valeurs de la cote se sont montrées, par ailleurs, très résistantes : globalement, la moyenne des cours en liquidation gagne encore 0,5 %, et de nombreux titres ont rattrapé leur coupon d'un mois sur l'autre.

Sur le marché de l'or, stimulé par la vive reprise du cours de l'once à Londres, où tous les records ont été battus à 303,60 dollars, le lingot a également battu son record à 43 550 F (+ 650 F), et le napoléon a également battu le sien (379,90 F + 10,40 F), établi le 18 juillet dernier. Les transaction ont, néanmoins, été fort réduites (5,4 millions de francs contre 12,4 millions de francs). Sur ce marché, actuellement, nulle fièvre, simplement une montée continue, par palier successifs, qui paraît bien plus significative aux observateurs qu'une hausse brutale et spectaculaire.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 7	24 7
1 dollar (en yens) ..	214 75	212 36

LONDRES

La nouvelle hausse de la livre stimule les Fonds d'État qui, mardi matin, tiennent la vedette dans un marché assez indécis d'autre part.

Seules les mines sud-africaines se distinguent par leur fermeté en liaison avec la flambée du prix du métal.

Or (souverains) (dollars) 306 50 contre 304 80

VALEURS	CLOTURE 23 7	COURS 24 7
Beecham	535	532
British Petroleum (1)	12 38	12 19.64
Courtaulds	88	88
De Beers	345	...
Imperial Chemical	326	326
Rio Tinto Zinc Cor.	258	255
Shell	334	334
Vickers	161	166
War Loan 3 1/2 %	34 3/4	32
*West Driefontein	48 1/8	48
*Western Holdings	36 1/16	35 7/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

DU PONT DE NEMOURS. — Le cours de l'action a été divisé par trois ce mardi 24 juillet sur le marché à terme de la Bourse de Paris.

Le bénéfice net du second trimestre atteint 223 millions de dollars contre 191 millions.

EXXON. — Bénéfice net du premier semestre : 1,79 milliard de dollars contre 1,39 milliard pour la période correspondante de 1978. Cette augmentation des résultats (+ 28,8 %) est attribuable à la forte progression des revenus tirés des opérations à l'étranger.

C.M. INDUSTRIES. — Dans le cadre de la restructuration des activités du groupe, le secteur alimentaire a été intégralement apporté à la filiale Poulain S.A. De ce fait, la participation de C.M. Industries dans le capital de cette filiale passe de 53 % à 75,2 %.

COMPAGNIE GENERALE MARITIME. — Le rétablissement de TIME. — Le rétablissement de l'équilibre financier est prévu dans un plan d'entreprise de quatre ans que la compagnie mettra au point avant la fin de l'année.

KUBOTA. — Bénéfice net consolidé pour l'exercice clos le 15 avril dernier : 18 486 millions de yens contre 18 668 millions. Le chiffre d'affaires atteint 529 706 millions de yens (+ 6,1 %).

GRACE AND CO. — Bénéfice net pour le second trimestre : 58,3 millions de dollars contre 52,8 millions.

NEW-YORK

Repli

La semaine s'est ouverte à Wall Street sur une note plutôt lourde et, à l'issue de la séance de lundi, sur 1 854 valeurs traitées, 830 étaient en baisse et seulement 583 en hausse, l'indice des industrielles accusant de son côté une perte de 2,36 points à 825,51.

L'activité a décru, et 26,86 millions de titres ont changé de mains contre 30,77 millions vendredi.

Le nouvel accès de faiblesse du dollar allié à la nouvelle montée des taux d'intérêt — la First National Bank of Chicago a décidé de porter son « prime rate » de 11 1/2 à 11 3/4 % — expliquent pour l'essentiel ce nouveau repli des cours.

Dans les milieux financiers américains, l'on redoute que la Réserve fédérale ne soit une nouvelle fois amenée à resserrer ses conditions de crédit.

VALEURS	COURS 20 7	COURS 23 7
Alcoa	54 3/4	52 ...
A.T.T.	57 1/4	57 1/4
Boeing	38 3/4	38 5/4
Chase Manhattan Bank	38 5/8	38 1/2
Du Pont de Nemours	38 5/8	39 3/4
Eastman Kodak	52 3/4	52 5/8
Exxon	52 1/2	52 ..
Ford	41 7/8	42 3/8
General Electric	50 1/4	50 ...
General Foods	31 2/8	31 1/2
General Motors	58 1/8	58 1/4
Goodyear	19 3/8	18 1/4
I.B.M.	36 3/4	58 ...
I.T.T.	27 7/8	28 ...
Kennecott	23 1/3	23 1/4
Mobil Oil	38 ...	38 1/2
Pfizer	31 ...	31 1/4
Schlumberger	78 7/8	78 1/8
Texaco	27 7/8	27 3/4
U.A.L. Inc.	24 1/8	24 ...
Union Carbide	31 1/2	38 5/8
U.S. Steel	22 1/4	22 1/4
Westinghouse	20 ...	19 7/8
Xerox	60 ...	60 1/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	20 juil.	23 juil.
Valeurs françaises ..	105,9	105,6
Valeurs étrangères ..	123,2	123,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	95,4	95,5

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 1/2 %

BOURSE DE PARIS - 23 JUILLET - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

24/7	Émission frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23 7	Achat	Vente
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23 7
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 24 juillet 1979 a été tiré à 540 177 exemplaires.

A B C D E F G

En Iran

L'armée maintient sa pression contre les autonomistes kurdes

Téhéran (U.P.I., Reuter, A.F.P.). — L'armée iranienne maintient sa pression contre les autonomistes kurdes au nord-ouest de l'Iran, près de la frontière turque. Le siège de la gendarmerie de Sero a été levé dimanche (le Monde du 24 juillet), mais les pechmergas contrôlent toujours leurs positions autour de cette localité. Selon l'agence U.P.I., pour pouvoir dégager la route reliant Sero à Ouroumieh, les forces iraniennes ont obtenu d'Ankara l'autorisation de pénétrer en Turquie pour rentrer en Iran par une autre route, prenant ainsi à revers les forces kurdes. Le général Fallahi, commandant des troupes iraniennes, a déclaré lundi que ses unités étaient en action dans les environs du col stratégique de Qaleh Hessar, sur la route menant à Sero. La 64e division a lancé lundi une sévère mise en garde à l'adresse des combattants kurdes en les qualifiant « d'agents du sionisme et de l'impérialisme ».

On relève à Téhéran que l'offensive militaire contre les Kurdes coïncide avec le limogeage du chef de l'état-major, le général Farbod, remplacé samedi par le général Hussein Chaker. Le ministre de la défense, le général Taghi Riahi (1), souhaitait depuis plusieurs semaines une intervention de l'armée pour que soit assuré à nouveau le contrôle des régions kurdes. Le général Farbod devait de son côté expliquer, en annonçant sa « démission », qu'il s'était opposé à toute intervention « contre le peuple » et avait jugé que ce serait commettre une « erreur que d'envoyer des troupes dans les différentes provinces pour y maintenir l'ordre ». « Je crois, avait-il ajouté, en une armée libre et démocratique qui ne prendra jamais les armes contre le peuple », estimant qu'il n'avait pas atteint cet objectif. Le général Chaker ne partage apparemment pas les thèses de son prédécesseur. Réputé « dur », il a été formé aux États-Unis et a été promu à son grade par le chah, mais survécu aux purges qui avaient suivi la révolution de février.

A Téhéran, M. Banisadr, membre du Conseil de la révolution, a refusé d'entrer au gouvernement, comme cela avait été prévu dans le cadre de la réorganisation des pouvoirs. M. Banisadr, conseiller économique de l'imam Khomeiny, devait assurer les fonctions de vice-ministre de l'économie.

Mille deux cent trente et un détenus politiques ont été libérés

D'autre part, mille deux cent trente et un détenus politiques, incarcérés à Téhéran depuis la fin de la révolution en février, ont été libérés sous caution sur « instruction du tribunal islamique de la capitale ». Aucun chiffre n'a été révélé, de source officielle, sur le nombre total des arrestations de « contre-révolutionnaires » à Téhéran depuis la fin de la révolution, mais, selon des sources autorisées, il serait d'environ deux mille.

Le ministère de l'orientation nationale a averti lundi l'envoyé spécial du Washington Post à Téhéran, William Clairborne, qu'un nouveau code de la presse limitant les déplacements des journalistes étrangers était entré en vigueur et qu'il ne pourrait quitter désormais Téhéran sans avoir reçu au préalable une autorisation du gouvernement.

En outre, William Clairborne devra être accompagné dans tous ses déplacements par un représentant du ministère, qui lui servira de guide et d'interprète.

(1) Contrairement à ce que nous avions écrit par erreur dans le Monde daté du 22-23 juillet, le général Riahi est maintenu à son poste de ministre de la défense.

Au Brésil

LE DÉBAT SUR LE PROJET D'AMNISTIE

Les tortionnaires, mais pas les terroristes...

Quatorze prisonniers politiques ont commencé, dimanche 22 juillet, une grève de la faim, à Rio-de-Janeiro, pour protester contre le projet d'amnistie politique du gouvernement. Ils reprochent à ce texte d'exclure les condamnés pour actions terroristes.

De notre correspondant

Sao-Paulo. — Peut-on à la fois exclure d'une amnistie les personnes condamnées pour terrorisme et y inclure les tortionnaires ? Telle est la question qui domine l'actuel débat sur le projet d'amnistie présenté le 27 juin par le président Figueiredo, et qui devrait être voté par le Congrès au début du mois de septembre.

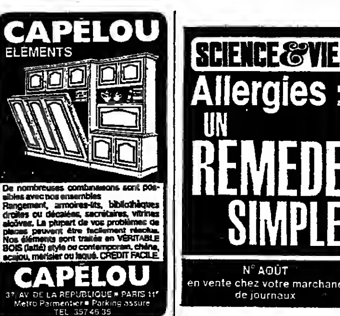
Sous la pression des militaires, le chef de l'État avait décidé de ne pas étendre le bénéfice de cette mesure aux personnes condamnées pour « crimes de terrorisme », affirmant qu'il s'agissait de « crimes contre l'humanité ». Mais il semble difficile de ne pas qualifier aussi de cette manière les tortures de prisonniers politiques qui ont été commises après 1968. Or, une disposition, d'abord passée inaperçue du projet d'amnistie, qui l'étend aux « crimes de toute nature liés aux crimes politiques », semble viser implicitement à accorder le pardon aux tortionnaires qui, du reste, n'ont jamais été inquiétés.

Dans les milieux militaires, on affirme que les « accidents » survenus dans les prisons correspondent à la période de la guérilla, donc à une situation exceptionnelle. Ce à quoi les opposants rétorquent que l'on peut en dire autant a fortiori des actes de terrorisme qui ont eu lieu lorsque pratiquement tous les moyens normaux d'opposition politique étaient impossibles.

D'autres points du projet d'amnistie restent peu clairs. Sera-t-elle appliquée automatiquement aux personnes « destituées », notamment les étudiants et les syndicalistes ? L'actuelle législation prévoit toujours que les leaders ouvriers dont le mandat a été « cassé » (ils sont plusieurs milliers dans ce cas depuis 1964) ne pourront plus jamais exercer de fonctions de direction au sein de leurs organisations. Des peines semblables ont été supprimées, en janvier dernier, pour les dirigeants politiques. Personne, ni au sein du parti gouvernemental ARENA ni dans le parti d'opposition toléré, le M.D.B., ne s'était guère préoccupé de cette différence de traitement.

Un autre problème à propos duquel l'ordre des avocats du Brésil entend lancer une campagne est celui du refus opposé, pour des raisons idéologiques, à l'embauche de certains candidats à des fonctions administratives ou académiques. Nombre de personnes qui bénéficieront de l'amnistie risquent d'être atteintes par cette mesure qui les empêchera de retrouver du travail et de réaliser cette « réintégration dans la société brésilienne » qui est l'objectif proclamé du projet d'amnistie.

THIERRY MALINIAK.



En Afghanistan

WASHINGTON VA ÉVACUER LES FAMILLES DES DIPLOMATES AMÉRICAINS

Washington (A.F.P.). — Le gouvernement américain a décidé d'évacuer les familles de ses diplomates en postes à Kaboul en raison de l'insécurité croissante dans le pays, a indiqué lundi 23 juillet le porte-parole du département d'État. Cette évacuation, décidée à titre de précaution, interviendra au cours des prochaines semaines et concernera une centaine de personnes. Quarante-huit membres du personnel de l'ambassade américaine en Afghanistan resteront à Kaboul une fois l'opération terminée.

Le porte-parole a toutefois souligné que cette mesure n'était pas définitive et que les familles des diplomates retourneraient à Kaboul dès que la situation le permettrait.

La décision du gouvernement américain n'est en rien liée aux récentes confirmations de la poursuite des exécutions sommaires dans la prison centrale de Kaboul, dit-on en privé à Washington. Selon des indications de bonne source, trois mille prisonniers ont en effet été exécutés au cours des derniers mois.

En revanche, cette mesure est la conséquence directe de l'accroissement de l'insécurité générale due à l'activité des tribus rebelles contre le régime de M. Taraki.

Depuis la mort, en février, de l'ambassadeur, pris en otage par des guérilleros et tué lors de l'opération de police lancée pour le délivrer, le gouvernement américain n'a pas renvoyé d'ambassadeur à Kaboul, a supprimé son aide économique à l'Afghanistan, et a voté contre toute proposition de prêts internationaux à ce pays en raison de la violation constante des droits de l'homme par le régime.

RÉUNION PARITAIRE A PARIS

Le conflit des dockers entraîne de sérieuses difficultés économiques à la Martinique

Une commission paritaire devait réunir, ce mardi 24 juillet, à Paris, les représentants de la fédération C.G.T. des ports et docks et de l'Union nationale des industries de la manutention (UNIM), pour tenter de mettre un terme au conflit qui, depuis décembre dernier, a paralysé à plusieurs reprises les ports français ou d'outre-mer, avec parfois des conséquences graves pour l'économie locale.

C'est ainsi qu'à la Martinique l'activité du port de Fort-de-France est pratiquement interrompue depuis le 19 juillet. De nombreux bateaux sont repartis avec leur cargaison, d'autres ont été détournés sur l'île de la Barbade. Un pont aérien a été mis en place en fin de semaine, par les importateurs, entre la Floride et la Martinique. Le fret aérien, plus cher, a fait tripler les prix des denrées de première nécessité.

D'autre part, la rupture des stocks de matières premières des petites industries pourrait entraîner dans les prochains jours la mise au chômage technique de plusieurs centaines d'ouvriers, déclarent les milieux patronaux.

En revanche, comme nous le signale notre correspondant Maurice Botbol, après douze jours de grève qui ont paralysé entièrement l'activité du port de la Pointe des galets, les dockers de la Réunion ont repris le travail, ce mardi. L'arrivée dans le port d'un Dana-Atlas, de la compagnie cargo roulier ultra moderne, le danoise Mercandia, pour lequel le déchargement très automatisé ne nécessite qu'une main-d'œuvre réduite, avait provoqué, le 12 juillet, la colère des dockers. Ceux-ci voient dans ce nouveau modèle de bateau une menace directe pour leur emploi et avaient donc réagi immédiatement en empêchant son déchargement et en bloquant l'activité du port.

A Paris

DES SIDÉRURGISTES DE LONGWY BLOQUENT LES PORTES DE L'UNION DES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES ET MINIÈRES

Alors même que leur fédération s'apprêtait à signer au siège de l'Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.), la nouvelle convention sociale de la métallurgie, les militants C.F.D.T. de Longwy (Meurthe-et-Moselle), venus à Paris, ont réaffirmé, mardi 29 juillet, leur volonté de « continuer la lutte avec les sidérurgistes, mais aussi avec tous les travailleurs et l'ensemble de la population du Pays haut-lorrain ».

Vers midi, une quinzaine d'entre eux ont cadenassé les portes du siège de l'U.I.M.M., 56, avenue de Wagram. Des forces de police sont immédiatement intervenues et ont entrepris de démonter les chaînes.

Par ailleurs, les délégués de Longwy ont annoncé qu'ils s'opposeraient à la fermeture de l'usine de la Chiers en maintenant, durant l'été, les hauts fourneaux « en veilleuse ».

En Ouganda

LA MOITIÉ DU CONTINGENT TANZANIEN SERAIT RAPATRIÉE

Les présidents Nyerere et Binaisa assisteront, mercredi 25 juillet, aux cérémonies marquant, sur la frontière entre leurs pays, le retrait d'une partie du contingent tanzanien stationné en Ouganda. Ces rapatriements, qui affecteraient la moitié des cinquante mille soldats dépêchés par Dar-Es-Salaam pour renverser le maréchal Amin, ont lieu au moment où les autorités ougandaises sont parvenues à enrayer une grève qui menaçait de paralyser Kampala. Pour protester contre la criminalité en Ouganda — dont les militaires tanzaniens seraient en partie responsables, — de nombreux commerçants et fonctionnaires avaient, en effet, répondu aux mots d'ordre de grève de partisans de l'ancien président Lule.

A Dar-Es-Salaam, le retour des « soldats victorieux » semble préoccuper les autorités, qui ont pris des mesures de contrôle et de démobilisation afin d'éviter que ces « soldats-citoyens », qui ont profité du pillage de l'Ouganda, quand ils n'y ont pas participé, ne créent des incidents. Radio-Kampala a indiqué lundi, de son côté, que les Ougandais doivent retourner les armes en leur possession au plus tard le 31 juillet. — (A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)

NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LA PROTECTION DES TRANSPORTS DE FONDS

Le ministère de l'intérieur vient de fixer, par un décret publié au Journal officiel du samedi 21 juillet, la nouvelle réglementation pour la protection des transports de fonds. Désormais, à partir de 200 000 F, les fonds publics et privés seront transportés dans des fourgons blindés spécialement équipés et contrôlés par les services techniques du ministère de l'intérieur.

A bord des fourgons, l'équipage sera composé d'au moins trois hommes (conducteur compris). Le personnel sera autorisé à porter une arme, pistolet mitrailleur ou pistolet automatique, après agrément de la préfecture.

Les entreprises de transports de fonds disposent d'un délai d'un an pour s'adapter à la nouvelle réglementation. Les contrevenants seront punis d'une peine d'emprisonnement de dix jours à un mois et d'une amende de 600 F à 1 000 F.

Au mois de février dernier (le Monde du 8 février), les convoyeurs de fonds avaient observé une journée de grève après la mort de deux d'entre eux au cours d'un hold-up. La Fédération française des organismes de prévention et de sécurité accueille avec satisfaction cette nouvelle réglementation, tout en soulignant que la plupart des sociétés qu'elle regroupe l'appliquaient déjà peu ou prou.

NOUVELLES BRÈVES

● *Ratification du Tokyo Round par le Sénat américain.* — Le Sénat américain a ratifié, par 90 voix contre 4, un nouvel accord commercial international qui établit de nouvelles règles pour les importations et exportations américaines.

Ce texte est le résultat du Tokyo Round de 1979 consacré aux accords commerciaux multilatéraux. Il diminue les tarifs d'un tiers en moyenne pour les huit prochaines années et réduit ou élimine toutes les autres barrières commerciales.

Bien qu'elle n'y soit pas légalement tenue, la Chambre des représentants avait elle-même approuvé ce traité il y a deux semaines par 395 voix contre 7. Vingt et un pays avaient signé cet accord au mois d'avril. — (A.F.P.)

● *Une délégation de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale* a quitté Paris lundi 23 juillet pour se rendre au Japon. Conduite par M. Jean Seitlinger (U.D.F.), vice-président de la commission, et composée de MM. Yves Guéna (R.P.R.), Gabriel Peronnet (app. U.D.F.), Fernand Marin (P.C.) et Georges Lemoine (P.S.), cette délégation a pour objectif d'étudier les relations franco-japonaises, notamment dans les domaines économique et culturel.

● *Deux militants corses déférés devant la Cour de sûreté de l'État.* — Interpellés après l'attentat commis dans la nuit du 17 au 18 juillet contre la villa de M. Gérard Guilloux, procureur général près la cour d'appel de Bastia (le Monde du 19 juillet), MM. Noël Pantalacci, vingt-sept ans, d'Ajaccio, et Joseph Graziani, vingt-neuf ans, de Bastia, ont été transférés, mardi 24 juillet, à Paris afin de comparaître devant M. Jacques Seguin, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'État.

TRENTE-[illegible] ANNÉE —

Attentat à Cannes contre le chef de l'organisation palestinienne pro-syrienne

LIRE PAGE 24

BULLETIN DU JOUR

La France écartée de l'Europe des armements

Pour la deuxième fois en quatre ans, la Belgique, en décidant d'acquérir aux États-Unis ses blindés, enlève à des industriels français tout espoir de lui vendre leurs matériels militaires et, du même coup, de conquérir la part du marché européen des armements qu'ils estiment, à tort ou à raison, devoir leur revenir.

Juin 1975 : de préférence au Mirage-F 1 la Belgique, après les Pays-Bas, le Danemark et la Norvège, choisit l'avion américain F-16, mettant fin, pour au moins quinze années, à un projet d'édifier une construction aéronautique militaire à long terme qui aurait conçu, en coopération, les futurs appareils de combat de l'Europe. Juillet 1979 : pour remplacer ses engins [illegible] de M-75 américain et le blindé léger AMX-13 français, la Belgique refuse d'acheter le char léger AMX-10 et le véhicule de l'avant blindé VAB fabriqué par la France pour adopter deux matériels américains au risque d'entraîner, par effet d'imitation ou de standardisation des équipements, les Pays-Bas, qui doivent prochainement choisir le successeur de leurs vieux blindés DAF.

En cette matière des marchés militaires, le client peut généralement justifier point par point ses décisions.

Les raisons techniques d'abord : un état-major peut avancer n'importe quelle considération opérationnelle pour retenir un blindé à chenilles — c'est le cas des matériels américains — au détriment d'un blindé à roues, comme le sont les modèles français. Les arguments financiers ensuite : les fournisseurs en compétition ne calculent jamais de la même façon le coût de leurs productions, selon qu'ils incluent ou non les dérives de leurs prix dues à l'inflation, le stock des pièces de rechange ou l'assistance technique qu'ils promettent après vente. Et ce manque de rigueur favorise toutes les interprétations. Les raisons industrielles enfin : le client est aujourd'hui de plus en plus attentif au volume et à la qualité des compensations garanties en retour, sous forme d'une charge de travail — très difficile à comparer d'une offre à l'autre — que le fournisseur s'engage à placer localement pour mieux équilibrer le contrat.

Dans ces conditions, on devine que le choix final est surtout de nature politique. Et dans le cas précis de la décision de Bruxelles, s'il existe un reproche à lui adresser, c'est moins celui d'anti-européanisme que celui de trop vouloir, apparemment, maintenir une balance égale entre les États-Unis et l'Europe, puisque la Belgique est, probablement, de tous les pays européens, celui qui a déjà acheté à la France le plus grand nombre de matériels militaires.

Il reste que les industriels français de l'armement ont le sentiment qu'ils sont progressivement exclus du marché européen, comme en a témoigné, encore récemment, la décision des Danois et des Néerlandais de commander des avions américains de surveillance maritime après le rejet des propositions françaises. A l'heure où, paradoxalement, les industriels français de l'armement obtiennent leurs succès commerciaux à l'exportation davantage au Proche-Orient ou en Amérique latine qu'en Europe, la décision du ministère de la défense de dresser un inventaire des programmes — non nucléaires — de l'avenir, pouvant être conçus en coopération, est certainement la bienvenue.

Ce travail d'analyse et de prospection, qui est en cours, devrait permettre à la France de partager, chaque fois qu'il est possible, entre alliés européens, les avantages et les risques d'un projet communautaire sans attenter à son indépendance militaire ou à son autarcie industrielle, trop souvent confondues, dans le passé, avec une politique isolationniste.

(Lire nos informations page 7.)

هكذا من الأصل